BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A (2
297
NAPOLI

112. II

II Suppl. Palat. A-297

PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES.
TOME SECOND.

627645 SBN

PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES,
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ET A LA LITTERATURE.

PAR M. D. L. P.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI
NAPOLI

A BRUXELLES,
Et se trouve à PARIS,
CHEZ PRAULT, IMPRIMEUR DU ROI
Quai des Auguſtins, à l'Immortalité.

1790.

AVERTISSEMENT

De l'Editeur.

L'ACCUEIL que le Public a fait au premier volume de ce Recueil, dont l'édition, quoique conſidérable, a été enlevée en moins de ſix ſemaines, eſt d'un augure d'autant plus favorable pour celui-ci, qu'il n'eſt pas moins ſoigné que le précédent, ſoit eu égard au choix, ſoit à la variété, l'utilité, l'agrément & la rareté des Pièces qu'il renferme.

Quelques perſonnes ayant cependant témoigné quelqu'étonnement de rencontrer, dans le premier Volume, un petit nombre de Pièces qui ne leur étoient pas

étrangéres; l'Éditeur répondra ſeulement, que le titre de l'Ouvrage le juſtifie à cet égard, & qu'il lui a paru ſuffiſant que ces mêmes Pièces, *peu connues*, fuſſent dignes de l'être davantage, pour y être inſérées.

Il croit devoir prévenir les perſonnes qui, n'ayant pas le premier volume de ce Recueil, pourroient balancer à ſe procurer celui-ci; qu'il eſt actuellment ſous preſſe, & ſera mis en vente avant qu'il ſoit deux mois.

TABLE
DES MATIERES,
Ou des Articles contenus dans ce ſecond Volume.

PIÈCES produites au procès de la Reine Marie Stuart, page 1
Circonſtances particulières de l'exécution de cette Reine, 32
Second Extrait du Mémorial, ou Recueil d'Anecdotes de M. du C***, 47
Fragment d'une Lettre de M. le Régent, *au Roi d'Eſpagne,* 178
Converſation entre le Roi de Pruſſe & Chriſtian Geller, 175
Anecdote Angloiſe, concernant Mylord Stairs, 187
Le Fou Senſe, Conte traduit de l'Anglois, 205
Anecdote concernant certain Evêque & le Cardinal de Richelieu, 208

*Lettre d'*Adrienne le Couvreur, 210
— *Son Epitaphe*, 214
Anecdote concernant Anne Oldfield, ibid,
Idem, *concernant l'Empereur* Charles-Quint, 216
Lettres de Maupertuis *& de* Voltaire, 218
Lettres originales de Voltaire *& de M.* Ayllot, 222
Réponſe de M. Ayllot, 226
Lettre de Voltaire *au Roi* Staniſlas, 229
Anecdote Françoiſe concernant la Maiſon de Courtenay, 235
Réflexions Hiſtoriques, ſur la mort de Henry IV, 243
Couplets attribués à ce Monarque, 280
Billet de Louis XIV, *au Prince de* Vaudemont, 281
Lettre de Jacques II, *Roi d'Angleterre, à* Louis XIV, 282
Anecdote, concernant Benſerade, 286
Anecdote, concernant Moncrif, 288
Singularités ſur Luther *&* Calvin, 292
Particularités hiſtoriques & autres, 295

Belle Action du jeune Bullioud, *Capitaine de Carabiniers*, 301
Anecdotes, concernant Fontenelle, 304
Extrait des Mémoires de Villepatour, *Lieutenant-Général, &c.* 308
Anecdotes diverses, 330
Sur les grandes Fraises & les grands Vertugadins, 330
Anecdote, concernant le Comte de Torsac, *&c.* 353
Anecdote singulière, concernant Marivaux, 357
Histoire de Raynard de Choiseul, *&* d'Alix de Dreux, 367
Anecdote, concernant le Roman de Tom Jones, 378
Anecdote, concernant la Reine Elisabeth, 382
Galanteries & Générosités Espagnoles, 388
Remarques Historiques sur le sonnet de l'Avorton, *ibid.*
Anecdote, concernant Malherbe & Descazeaux, 393

Idem, *concernant* Henri IV, 396
Idem, *concernant M. de* Vendôme, & Palaprat, 398
Anecdote Poëtique, 402
Anecdote Perſanne, 406
Portrait d'un Contrôleur-Général, 418
Anecdote, concernant Philippe de Valois, *&c.* 424
Autre, relative à l'un des plus grands défauts de notre éducation, 426
Parodie d'Inès de Caſtro, 433
Extrait d'une Lettre de Boileau, 453
Hiſtoire abrégée de la Poëſie Françoiſe, 457.
Lettre de Henriette-Marie, *Reine d'Angleterre, &c.* 458
Lettre de Catherine de Médicis, *à* Charles IX, 461
Louis XIII, *Poëte & repentant*, 482

Fin de la Table

ERRATA
du ſecond Volume.

PAGE 53, ligne 19 que ſujet! *liſez*, quel ſujet!

63, ligne 2, Alterbury, *liſez*, Atterbury.

76, ligne 4, parce que depuis, *ſupprimez* depuis que.

85, ligne 6, approprié de ces places, *ſupprimez* de.

120, ligne 1, ne l'ayant pas été, *liſez* que ne l'ayant pas été.

Ibidem, ligne 20, la Confeſſion auriculaire de *S. Auguſtin*, *liſez*, que la Confeſſion auriculaire n'étoit pas connue du tems de *S. Auguſtin*.

121, ligne 1, ne dit pas un mot, *liſez*, & ne dit, &c.

125, ligne 19, le Comte *Braine*, *liſez*, *de Braine*.

169, ligne 2, pour le recevoir, *liſez*, pour le retenir.

170, ligne 5, celui de France, *liſez* de la France.

180, ligne 2, les diviſions, *liſez*, pendant les diviſions.

181, ligne 12, plus de ſoulagement, *liſez*, peu de ſoulagement.

214, ligne, 4, en nous en levant, *liſez*, en en nous enlevant.

216, ligne avant-derniere, Ambaſſadeur; *liſez*, Empereur.

Ibidem, Ligne derniere, qu'il s'en fit, *liſez*, qui s'en fit,

Page 222, ligne 6, avec la repouſe, *liſez*, avec la reponſe,

227, ligne 6, de vous ſoumttre, *liſez*; de vous y ſoumettre.

231, ligne premiere, ceux qui voyoient, *liſez*, ceux qui croyoient.

251, ligne 18, ayant envoyé, *liſez*, avoit envoyé.

254, ligne 2, il avoit, *liſez*, qu'il avoit.

271, ligne 8, car ne vouloit, *liſez*, car il ne vouloit.

278, ligne 16, aux Compagnies de Gardes, *liſez*, des Gardes.

300, ligne 7, ont borné notre Miniſtère, *liſez*, ont berné.

308, ligne 2, Villepatour, Maréchal-de-camp, *liſez*. Lieutenant-Général.

312, ligne 14, que portoient ſix Saïques, *liſez*, les ſix Saïques,

Ibidem, lig. 16, du calibre de 53, *liſ.* de 35.

330, ligne 13, un Officier de Navire, *liſez*, de Marine.

334, l. 16, ſur ſa vanité, *liſ.* ſur ſa timidité.

335, ligne 11, dans cet endroit périlleux, *liſez*, dans ces endroits,

347, ligne 1, ſous celle, *liſez*, ſur celle.

349 lig. 21, le regarder, *liſ.* les regarder.

361, ligne 3, dans ce nouveau trait de vie, *liſez*, nouveau train.

363, lig. dern. de parvenir, *liſ.* à parvenir.

389, lig. 13, je vous enverrois, *liſ.* enverrai.

415, ligne 4, de la perfidie, *effacez* de.

438, ligne 9, de ſon mirliton, *liſez*, de ton mirliton.

PIÉCES
SINGULIÈRES
ET INTÉRESSANTES,

Qui ont été produites au Procès de la Reine *Marie Stuart.*

LA Reine *Marie d'Écoſſe* a été ſi célèbre par ſes infortunes, a été repréſentée ſous tant de diverſes couleurs, on en a porté des jugemens ſi différens, que le Lecteur impartial eſt fort embaraſſé ſur l'idée qu'il doit s'en former.

Les Auteurs qui en ont parlé, non-ſeulement different dans des circonſtan-

ces eſſentielles, mais encore ſe ſont contredits & réfutés avec chaleur, ſoit qu'ils aient été réellement dans l'erreur, faute de ſecours ſuffiſans pour s'en inſtruire, ſoit qu'ils aient rapporté les choſes comme ils ſouhaitoient qu'elles fuſſent : & pour peu qu'on ait de connoiſſance de l'Hiſtoire de ce temps-là, on avouera que jamais affaire publique n'a été traitée avec plus de partialité; les principaux Acteurs & leurs adhérens étant pouſſés par des vues, ou de Religion, ou d'intérêts particuliers, ou d'ambition, ou par d'autres motifs : de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi les Auteurs ont donné des Relations ſi différentes au ſujet d'une même perſonne. Jamais on n'a pris plus de liberté d'inventer des hiſtoires, d'affirmer & de publier pour vrai ce qui n'avoit même aucune eſpèce de fondement.

Mais avant que de mettre ſous les yeux du Lecteur les Pièces que nous

annonçons, il nous paroît indiſpenſable, pour le mettre en état de juger du caractère de cette Reine, de donner un Précis de ſon hiſtoire, à-peu-près tel que nous le trouvons imprimé dans le *Nouveau Dictionnaire hiſtorique*; Paris, 1773, Tome 4.

Marie Stuart épouſa en 1558, *François*, Dauphin de France, fils & ſucceſſeur de *Henri II.* Ce Monarque étant mort en 1560, elle repaſſa en Écoſſe, & ſe maria en ſecondes noces à *Henri Stuart*, ſon couſin. *Marie*, Princeſſe d'un cœur foible, ſembloit être née pour l'amour, & cette foibleſſe cauſa toutes ſes infortunes. Un Muſicien *Piemontois*, nommé *David Rizzo*, paſſant pour être trop avant dans ſes bonnes grâces; *Henri*, qui n'avoit que le nom de Roi, mépriſé de ſon épouſe & jaloux de *Rizzo*, entre avec quelques hommes armés, dans la chambre où ſa femme

ſoupoit avec ce Muſicien & une de ſes favorites. On renverſe la table; on poignarde *Rizzo* aux yeux de la Reine, alors enceinte de cinq mois, & qui ſe mit en vain au-devant de lui. Un ſecond amant, le Comte de *Bothwel* *, ſuccéda à ce Muſicien; & ces nouvelles amours produiſirent la mort du Roi, aſſaſſiné dans une maiſon iſolée, que les meurtriers firent ſauter par une mine. *Marie* alors épouſa ſon amant, quoique univerſellement regardé comme l'auteur de la mort de ſon époux. Le ſoulevement général qu'excita cette conduite, força enfin *Marie* de chercher un aſyle

---

* *Jacques Hepburn*, Comte de *Bothwel*, d'une ancienne & illuſtre Maiſon d'Écoſſe, & l'un des plus puiſſans Seigneurs du Royaume. Cet homme, d'un génie entreprenant, & encouragé par ſes premiers ſuccès, ſuivit un plan d'élévation qui lui fut fatal, & qui devint la ſource de tous les malheurs de ſa Souveraine. Jamais ambitieux ne montra plus d'audace que *Bothwel*, & n'eut recours à des expédiens plus ſinguliers & plus téméraires, pour s'emparer de l'autorité.

en Angleterre, où elle ne trouva qu'une priſon, & enfin la mort, après dix-huit ans de captivité.

Eliſabeth l'avoit d'abord fait recevoir, avec honneur, dans *Carliſle*. Mais bientôt elle lui fit dire, « qu'étant » accuſée par la voix publique, du » meurtre de ſon époux, elle devoit » s'en juſtifier. »

On nomma des Commiſſaires, & on la retint priſonniere pour inſtruire cet important procès.

Le plus grand malheur de *Marie* fut d'avoir trouvé des amis dans ſa diſgrace: il ſe forma nombre de complots contre *Éliſabeth*, dont les coupables furent punis de mort; après quoi la Reine d'Angleterre fit juger *Marie*, quoique ſon égale, comme ſi elle eût été ſa ſujette.

Telle fut la fin tragique, à l'âge de quarante-quatre ans, de la plus belle,

mais non pas de la plus vertueuſe Princeſſe de l'Europe !

D'après cet expoſé, il eſt inconteſtable qu'*Éliſabeth*, qui n'avoit aucune eſpèce de juridiction ſur *Marie*, que celle du puiſſant ſur le foible & ſur le malheureux, s'eſt rendue coupable d'un crime atroce que l'on reprochera toujours à ſa mémoire, & qui, malgré tout ce qu'ont écrit ſur ce ſujet les partiſans de cette Reine, a fait plaindre le ſort de *Marie*, & l'a rendue intéreſſante au point de faire preſque oublier le crime dont elle s'étoit rendue coupable envers ſon époux.

Mais attendu qu'en Angleterre même, & ſur-tout parmi les Catholiques, il ſe trouve encore nombre de perſonnes aſſez prévenues en faveur de *Marie*, pour, tout au moins, douter de ſes amours avec *Bothwel*, ainſi que de la part qu'elle fut accuſée d'avoir eue dans

le complot qui la défit de ſon mari ; nous croyons, à l'égard de la vérité due à l'Hiſtoire, que les Pièces ſuivantes, & dont l'authenticité eſt reconnue en Angleterre, pourront enfin diſſiper les doutes qui peuvent encore ſubſiſter ſur ce ſujet.

L'eſpèce d'Épître amoureuſe, ou d'Héroïde qu'on va lire, ne pourra ſurprendre que ceux qui ignorent que le goût des vers, ſi dominant ſous le règne de *François Premier*, n'ayant fait que s'accroître encore ſous celui d *Henri II*, il devient moins étonnant que *Marie*, épouſe de *François II*, qui avoit été élevée en France, & de qui nous avons encore des vers & quelques chanſons, ait pu compoſer ceux-ci ; ſur-tout ſe trouvant inſpirée, ainſi qu'on va le voir, par l'amour le plus effréné.

VERS
DE MARIE STUART,
EN FORME DE STANCES
OU DE SONNETS IRREGULIERS,
AU COMTE DE BOTHWEL.*

O DIEUX ! ayez de moi compaſſion,
Et m'enſeignez quelle preuve certaine
Je puis donner qui ne lui ſemble vaine,
De mon amour & ferme affection !
Las ! n'eſt-il pas jà en poſſeſſion
Du corps, du cœur, qui ne refuſe point

* Ces vers, ainſi que pluſieurs Lettres de la Reine d'Écoſſe au Comte de *Bothwel*, étoient renfermés dans une caſſette de vermeil doré, que le Comte de *Morton* avoit priſe à un domeſtique de ce dernier, & ſont conſervés à Londres, dans la Bibliothèque *Cottonienne*, dont le Fondateur eſt le Chevalier *Cotton*, non moins illuſtre par ſon amour pour les Lettres, que par ſa naiſſance. Il tiroit ſon origine du ſang Royal d'Écoſſe, & le Roi *Jacques Premier* lui faiſoit l'honneur de l'appeller ſon *couſin*.

Ni deshonneur, ni la vie incertaine,
Offenſe de parens, en pite affliction !
Pour lui tous mes amis j'eſtime moins que rien,
E de ennemis je veux eſpérer bien :
Je veux pour lui au monde renoncer ;
Je veux mourir pour le faire avancer...
Que reſte plus, pour prouver ma conſtance !

ENTRE ſes mains, & en ſon plein pouvoir,
Je mets mon fils, mon honneur & ma vie,
Mon pays, mes Subjets ; mon ame aſſujettie,
Eſt toute à lui, & n'ai autre vouloir.
Pour mon objet, que ſans le décevoir
Suivre je veux, maugré toute l'envie
Qu'iſſir en peult : car je n'ai autre envie
Que de ma foi lui faire appercevoir ;
Que pour tempeſte ou bonnace qu'il faſſe,
Jamais ne veult changer demeure ou place.
Bref, je ferai de ma foi telle,
Qu'il cognoiſtra ſans faute ma conſtance,
Non par mes pleurs ou feinte obéiſſance,
Comme aultres font, mais par preuve réelle.

ELLE *, pour ſon honneur, vous doit obéiſſance ;
Moi vous obéiſſant, j'en puis recevoir blaſme,

* L'épouſe de *Bothwel*,

N'eſtant, à mon regret, comme elle votre femme ;
Et ſi n'aura pourtant en ce point préminence.
Pour ſon profit, ſans doute, elle uſe de conſtance ;
Car ce n'eſt peu d'honneur d'eſtre de vos biens dame :
Et moi, pour vous aimer, j'en puis receevoir blaſme,
Et ne lui veux céder en toute l'obſervance.
Elle de votre mal n'a l'appréhenſion ;
Moi je n'ai nul repos tant j'en crains l'apparence !
Par l'advis de parens elle euſt votre accointance ;
Moi, maugré tous les miens, vous porte affection ;
Et de ma loyaute prenez ferme aſſeurance.

Par vous, mon cœur, & par votre alliance,
Elle a remis ſa maiſon en honneur ;
Elle a joui par vous de la grandeur
Dont tous les ſiens n'avoient nulle eſpéranee !
De vous, mon cœur, elle a eu la conſtance,
Et a gaignié pour un tems votre cœur.
Par vous elle a eu plaiſir & bonheur,
Et par vous a honneur & révérence.
Et n'a perdu ſinon la jouiſſance
D'un faſcheux ſot qu'elle avoit chèrement.
Je ne la plains d'aimer donc ardemment
Celui qui n'a en ſens, ni en vaillance,
Ni en beauté, en bonté, ni conſtance,
Point de ſecond ! . . . Je vis en cette foi.

MAIS vous l'aimez : las ! trop je l'apperçoy. . .

Et vous doutez de ma ferme conſtance,
O mon ſeul bien & ma ſeule eſpérance!
Et ne vous puis aſſeurer de ma foi!
Et ſoubçonnez mon cœur ſans apparence,
Vous défiant, à trop grand tort, de moi,
Vous ignorez l'amour que je vous porte!
Vous ſoubçonnez qu'autre amour me tranſporte!
Vous eſtimez mes paroles du vent!

Et maintenant elle commence à voir
Qu'elle étoit bien de mauvais jugement,
De n'eſtimer l'amour d'un tel amant;
Et voudroit bien mon ami décevoir,
Par maint eſcrit tout fardé de ſavoir,
Qui pourtant n'eſt en ſon eſprit croiſſant,
Ains emprunté de quelque autre luiſant,
On fait très-bien un envoi ſans l'avoir.
Et toutefois ſes paroles fardées,
Ses pleurs, ſes plainctz remplis de fictions.
Et ſes haulrs eris & lamentations
Ont tant gaigné, que par vous ſont gardées,
Quoique ſaichiez très manquantes de foi!
Et ſi l'aimez, & croyez plus que moi!

Pour lui pourtant j'ai jetté mainte larme,
Premier qu'il fuſt de ce corps poſſeſſeur,
Duquel alors il n'avoit pas le cœur.
Puis me donna une autre dure allarme,

Quand il verſa de ſon ſang mainte dragme,
Dont de brief me vint tant de douleur,
De tremblement, de mortelle frayeur
De perdre, hélas! le ſeul rempart qui m'arme!
Pour lui tous mes parens j'ai quittés & amis,
Et tous autres reſpects pour lui ſont à part mis,
De lui ſeul, en un mot, je cherche l'alliance.

De vous je dis, ſeul ſoutien de ma vie,
Tant ſeulement je cherche à m'aſſeurer,
Et ſi ôſe de moi tant préſumer,
De vous gaignier meſme maugré l'envie;
Car c'eſt le ſeul deſir de votre chète amie,
De vous ſervir & loyaument aimer,
Et tous malheurs moins que rien eſtimer,
Et votre volonté de la mienne ſuivie.

Vous cognoiſtrez par mon obéiſſance,
De mon loyal devoir n'obmettant la ſcience,
A quoi j'étudierai pour toujours vous complaire:
Sans aimer rien que vous ſous la ſubjection,
De qui je veux; ſans nulle fiction,
Vivre & mourir; & à ce j'obtempère.
Mon cœur, mon ſang, mon âme & mon ſouci,
Las! vous m'avez promis qu'aurions plaiſir
De deviſer avec vous à loiſir,
Toute la nuit! & je languis ici!

AYANT le cœur d'extrême paour transi ;
Pour veoir absent le but de mon desir,
Crainte d'oubli tousjours me vient saisir !
Et d'autres fois, je crains que rendurci
Soit contre moi votre amiable cœur,
Par quelques dits d'un meschant rapporteur.
Une autre fois, je crains quelque aventure
Qui par chemin destourne mon amant,
Par un fascheux & nouvel accident ;
Dieux ! destournez tout malheureux augure !

ENVOI.

Ne vous voyant, selon qu'avez promis,
J'ai mis la main au papier pour escrire,
D'un mal cuisant que j'ai voulu transcrire.
Je ne sçai pas quel sera votre advis,
Mais je sçai bien qui mieux aimer sçaura,
Et dirois bien qui plus y gaignera.

ON sent, à la lecture de ces vers (écrits de la propre main de *Marie Stuart*), jusqu'à quelles extrêmités une passion de cette espèce peut conduire une femme qui a le malheur d'en être possédée.

C'eſt ce qui n'eſt encore que trop prouvé par pluſieurs de ſes Lettres que contenoit la même caſſette enlevée au Comte de *Bothwel*, toutes auſſi emportées que les vers qu'on vient de lire.

Nous n'en rapporterons qu'une, que nous croyons ſuffiſante pour ne laiſſer aucun doute ſur la part qu'a eue cette malheureuſe Reine à l'aſſaſſinat d'un mari, dont le poiſon, tenté précédemment, n'avoit pu la défaire.

« MON AMY,

» Eſtant partie du lieu où j'avois laiſſé
» mon cœur, il ſe peut aiſément juger
» quelle eſtoit ma contenance, veu ce
» que peut un corps ſans cœur : ce qui
» a eſté cauſe que juſques à la dînée,
» je n'ay pas tenu grands propos. Auſſi
» perſonne ne s'y eſt voulu avancer,
» jugeant bien qu'il n'y faiſoit pas bon.
» Eſtant à quatre mille pas de la ville,
» vint à moy un Gentilhomme envoyé

» par le Comte de *Lenos* (*Lenox*), qui
» me ſalua en ſon nom, & l'excuſa de
» ce qu'il ne m'eſtoit pas venu au-de-
» vant, diſant qu'il ne l'avoit ôſé en-
» treprendre, à cauſe que l'avoye reçu
» à *Cunigham*, avec paroles aigres. Je
» répondis qu'il n'y avoit point de re-
» mède contre la crainte, & que s'il
» eſtoit hors de faute, il ne ſeroit pas
» ſi timide; en ſomme, j'impoſai ſilence
» au perſonnage. Le Seigneur *Jacques*
» *Humbleton* vint au-devant de moy,
» pour me voir, & me dire qu'il ne
» ſe conjoindroit avec les *Stuarts*, ſans
» mon commandement.....

» Nul des Citoyens n'eſt venu au-
» devant de moy, qui fait que je crois
» qu'il ſont avec ceſtuy-là (le Roi ſon
» mari) davantage; j'en voy aucuns de
» la Nobleſſe, outre ceux de ma ſuite.
» Le Roi appella hier *Joachim*, & l'in-
» terrogea pourquoi je n'alloye point
» loger avec lui; & que ſi je le faiſoye,

» il ſeroit plutoſt remis ſus. *Item*, pour-
» quoi j'eſtoye venue, & ſi c'eſtoit
» pour faire une réconciliation ? ſi vous
» eſtiez ici ? & ſi j'avois fait quelque rolle
» de mes Domeſtiques ? Si j'avois prins
» *Paris* & *Gilbert*, afin qu'ils m'eſcri-
» viſſent ? & ſi je ne voulois pas licen-
» tier *Joſeph*.

» Or, je m'eſtonne qui luy en a
» tant déclaré : car meſme il a tenu
» propos de *Sébaſtian*.

» Je l'ay enquis, à mon tour, de
» ſes lettres, où il s'eſtoit plaint de la
» cruauté de quelqu'un. Il me dit qu'il
» eſtoit en ce moment eſtonné, & qu'il
» ſe trouvoit ſi joyeux de me veoir,
» qu'il penſoit mourir de joye. Cepen-
» dent il eſtoit offenſé de ce que j'eſtois
» penſive. Je m'en allay ſouper. Celuy
» qui vous porte ces lettres, vous fera
» entendre de ma venue.

» Il m'avoit priée de retourner ; ce
» que j'ay fay. Il me déclara ſon mal,

» ajoutant qu'il ne vouloit point faire
» de teſtament, ſinon ceſtuy ſeul, qu'il
» me laiſſoit le tout : & que j'avoye
» eſté la cauſe de ſa maladie, pour
» l'ennuy qu'il avoit eu que j'euſſe
» l'affection ſi éloignée de lui. Et puis
» après : Vous me demandez (dit-il)
» que veut dire cette cruauté, dont je
» fais mention en mes lettres ?.. Cela
» s'adreſſe ſeulement à vous, quy ne
» voulez recevoir mes promeſſes, ny
» ma repentance. Je confeſſe que j'ay
» grandement offenſé : mais non en ce
» que j'ay toujours dénié. J'ay auſſi
» péché à l'encontre d'aucuns de vos
» Citoyens ; ce que vous m'avez par-
» donné. Je ſuis jeune. Vous dites ce-
» pendant, qu'après m'avoir ſouvent
» pardonné, je retourne en ſemblables
» fautes ? Un homme de meſme âge
» que je ſuis, & deſtitué de conſeil,
» ne peut-il pas faillir deux ou trois
» fois ? Et après ſe repentir de ſa faute,

» en ſe corrigeant ?.. Que ſi je puis
» obtenir pardon, je promets ci-après,
» de ne plus offenſer. Je ne vous de-
» mande rien davantage, ſinon que
» nous ne faiſions qu'une table & un
» lict, comme ceux qui ſont mariez.
» A cela, ſi vous ne conſentez, je ne
» releveray jamais de ce lict; car Dieu
» ſçait quelle peine je porte, de ce
» que j'ay fait de vous un Dieu, &
» que ne penſe à autre choſe qu'à
» vous ! Ce qui me tourmente telle-
» ment, qu'il m'oſte du tout l'entende-
» ment & conſeil.

» Je luy ay demandé, pourquoi il
» déliberoit s'en aller en ce navire
» Anglois ? Ce qu'il nia, meſme avec
» jurement : mais il a confeſſé avoir
» parlé avec des Anglois... Il deſiroit
» fort que j'allaſſe loger en ſon hoſtel;
» ce que j'ay refuſé, lui diſant qu'il
» avoit beſoin de purgation; ce quy,
» dans ce cas, ne ſe pouvoit faire. Il

» ajouta qu'il avoit entendu dire que » j'avois amené une litière, & qu'il » euſt mieux aimé aller enſemble avec » moy. J'eſtime qu'il penſoit que je le » vouluſſe envoyer priſonnier quelque » part. Je reſpondis que je le mene- » roye avec moy à *Gramilhar*, afin » que là les Médecins & moy le puſ- » ſions ſecourir, & que je ne m'eſ- » loignaſſe de mon fils. Il reſpondit » qu'il eſtoit preſt d'aller où je vou- » drois; mais qu'il deſiroit n'eſtre veu » de perſonne; & que quant à ce qui » me touche, il aimeroit mieux mou- » rir, que de faire choſe qui peuſt » m'offenſer.

» Or après, il a uſé de tant de » petites flateries, avec tel poids & » diſcrétion, que vous en ſeriez eſton- » né. J'avois, peu s'en faut, oublié » ce qu'il m'a dit au ſujet de *Hiegait*: » qu'il ne peut rien ſoubçonner de » moy; & qu'il ne croira jamais que

» moy qui ſuis ſa propre chair, lui
» faſſe aucun deſplaiſir; & qu'il ſça-
» voit bien que j'avoye refuſé de ſouf-
» crire à cela. Que ſi quelqu'un cher-
» choit à luy oſter la vie, qu'il feroit
» en ſorte qu'elle luy ſeroit chèrement
» vendue; mais que nul ne luy eſtoit,
» ou ſeroit ſuſpect, ains qu'il aimeroit
» tous ceux que j'aimoye. Il ne vou-
» loit point que je m'en allaſſe; mais
» deſiroit que je veillaſſe avec luy. Et
» je feignoye que tout cela me ſem-
» bloit vray, & que je m'en ſoucioye
» beaucoup. Et en m'excuſant, que
» je ne pouvoye veiller pour ceſte nuit
» là, il dit qu'il ne pourroit bien
» dormir.

» Je ne l'ay jamais veu mieux por-
» ter, ni parler ſi doucement. Et ſi je
» n'euſſe appris par l'expérience, com-
» bien il avoit le cœur mol comme
» cire, & le mien eſtre dur comme
» diamant, lequel nul trait ne pouvoit

» percer, ſinon deſcoché de voſtre » main ; peu s'en eſt fallu que je » n'euſſe eu pitié de luy. Toutefois ne » le craignez point ; ceſte fortereſſe » vous ſera conſervée juſqu'à la mort. » Mais gardez-vous de laiſſer ſurpren- » dre la voſtre, par ceſte Nation infi- » delle : j'eſtime qu'ils ont eſté enſei- » gnez à meſme Eſcole.

» Ceſtuy-cy a toujours la larme à » l'œil ; il ſalue tout le monde, voire » juſques aux plus petits, afin qu'il les » amène juſqu'à avoir compaſſion de » luy. Aujourd'huy le ſang eſt ſorti de » la bouche & du nez de ſon pere. » Devinez donc, maintenant : qu'eſt » ce préſage ?

» Voilà ce que j'ay deſpeſché pour » mon premier jour, eſpérant achever » demain le reſte. Je vous eſcris tou- » tes choſes, afin qu'en eſliſant les » meilleures, vous en faiſſiez juge- » ment.

» Ne vous prend-t'il pas envie de » rire, en me voyant ſi bien mentir ? » Du moins, de ſi bien diſſimuler, en » diſant vérité ? Nous ſommes con- » joints avec deux eſpeces d'hommes » infidelles ; le Diable nous veuille ſé- » parer, & que Dieu nous conjoigne » à jamais ! Voilà ma foy, & veux » mourir en icelle. Je ne ſuis pas à » mon aiſe, tandis que les autres dor- » ment, car je ne puis dormir comme » eux, ny ainſi que je voudroye, « c'eſt-à-dire entre les bras de mon » très-cher amy ! duquel je prie Dieu » qu'il veuille deſtourner tout mal, & » lui donner bon ſuccès !

» Faites-moy ſçavoir ce que vous » avez délibéré de faire, touchant ce » que ſçavez ; afin que nous nous enten- » dions l'un & l'autre, & que rien ne » ſe faſſe autrement. Je ſuis toute nue, » & je m'en vay coucher ; & néan- « moins, je ne me puis tenir que je

» ne barbouille encore bien mal ce qui
» me reſte de papier. Maudit ſoit ce
» *Tavelé*, qui me donne tant de tra-
» vaux ! car ſans luy, j'avoye matière
» bien plus belle pour diſcourir... Il
» n'a pas eſté beaucoup défiant ; &
» cependant il en a pris beaucoup. Il
» m'a quaſi tuée de ſon haleine ; car
» elle eſt plus forte que celle de voſtre
» parent ; & néanmoins je ne m'ap-
» proche pas de lui : mais je m'aſſieds
» en une chaiſe à ſes pieds, luy eſtant
» en la partie du lict la plus eſloi-
» gniée.

» Peu s'en faut que je n'aye oublié
» de vous dire, comme le ſieur *Le-*
» *vingſton* a dit à l'oreille, en ſou-
» pant, à Mademoiſelle *Revel*, qu'elle
» buſt à ceux qu'elle cognoiſſoit, ſous
» condition que je la pleigeroye en
» leur nom.

» J'ay aujourd'huy travaillé juſques
» à deux heures ce braſſelet, pour y

» enfermer la clef quy eſt jointe au
» bas avec deux petites cordes. Il eſt
» mal fait, à cauſe du peu de temps
» que j'ay eu : mais j'en feray un plus
» beau. Cependant adviſez que per-
» ſonne de ceux qui ſont icy ne le
» voye ; car tout le monde le cognois,
» tant il a eſté fait à la haſte, & de-
» vant les yeux d'un chacun ».

SUITE de la précédente Lettre.

Du lendemain.

» Maintenant je viens à ma délibé-
» ration odieuſe.

» Vous me contraignez de tellement
» diſſimuler, que j'en ay horreur, veu
» que vous me forcez de ne jouer pas
» ſeulement le perſonnage d'une trahiſ-
» treſſe. Qu'il vous ſouvienne que ſi
» l'affection de vous plaire ne me for-
» çoit, j'aimeroye mieux mourir que
de

» commettre ces choſes : car le cœur
» me ſaigne en icelle. . . .
» Bref, il ne veut venir avec moi,
» ſinon ſoubs condition, que je luy
» promette d'uſer en commun d'une
» ſeule table & d'un meſme lict, com-
» me auparavant. Et que, ſi je le fay
» ainſi, il fera tout ce que je voudray,
» & me ſuivra. Mais il m'a priée que
» je l'attendiſſe encore deux jours. . .
» En ſomme, il ira où vous voudrez,
» par mon commandement. Hélas !
» je n'ay jamais trompé perſonne :
» mais je me ſoubmets en toutes cho-
» ſes à votre volonté. Faites-moy
» ſçavoir ce que je doy faire : & quoy
» qu'il en puiſſe advenir, je vous obéï-
» ray. Et penſez en vous-meſme, ſi
» vous pouvez trouver quelque moyen
» plus couvert, que par breuvage ; car
» il doit prendre médecine, & eſtre
» baigné, à *Cragmilar*. . . . Bref, à ce
» que je puis entendre, il eſt en grand

» ſoubçon ; néanmoins il ajoute beau-
» coup de foy à ma parole, mais non
» encore tant, qu'il n'en deſcouvre
» quelque choſe. Toutefois je confeſ-
» ſeray, & recognoiſtray tout devant
» luy, ſi vous le trouvez bon : car je
» ne me réſoudray jamais à tromper
» celuy qui ſe fie en moy. Néanmoins,
» vous me pouvez commander en tou-
» tes autres choſes. Ne concevez donc
» point de moy aucune ſiniſtre opinion,
» puiſque vous-meſme eſtes cauſe de
» cela : car je ne le feroye jamais con-
» tre luy, pour ma vengeance particu-
» lière. Cependant il m'a donné atteinte
» du lieu qu'il ſuſpecte... Il dit auſſi,
» & que de ſa part il le croit vrai,
» que je n'ay point en moy la puiſ-
» ſance de moy meſme ; d'autant que
» j'ay refuſé les conditions qu'il m'a-
» voit offertes. Bref, il eſt certain
» qu'il ſe doubte de ce que vous ſçavez,
» & de ſa vie meſme.

» Quant au reſte, quand je luy dis
» deux ou trois bonnes paroles, il ſe
» réſiouit, & n'a plus de craintes....
» Faites-moy entendre ſi vous avez
» affaire de quelque peu plus d'argent;
» & quand je dois retourner à vous;
» & quel ordre je tiendrai à parler à
» luy. Son pere ſe tient toujours au
» logis, & je ne l'ay pas encore veu.
» Tous les amys de l'autre me ſuivent
» lorſque je le viſite. Il me prie
» que je ſois demain aſſez à temps
» pour le veoir lever. Afin que je le
» face, *Arnot*, le Porteur, vous dira le
» ſurplus. Si j'apprends ici quelque
» choſe ce ſoir, je le mettray en mé-
» moire; & il vous dira la cauſe de
» mon retardement. Bruſlez ces lettres,
» car elles ſont dangereuſes: & ſi il n'y
» a rien qui ſoit bien couché. Je ne
» penſe qu'à choſes faſcheuſes....
» Maintenant donc, mon cher amy,
» puiſque, pour vous complaire, je n'e ſ-

» pargne ni mon honneur, ni ma conſ-
» cience, ni les dangers, ni meſme ma
» grandeur, quelle qu'elle puiſſe eſtre;
» je vous prie que le preniez en bonne
» part, & non ſelon l'interprétation du
« faux frere de votre femme, à laquelle
» je vous prie auſſi n'adjouſter aucune
» foi, contre la plus fidelle amye que
» vous avez eue, ou que vous aurez
» jamais. Ne regardez ſurtout point à
» celle de laquelle les feinctes larmes
» ne vous doivent eſtre de ſi grand poids
» que les fidelles travaux que je ſouffre,
» afin que je puiſſe mériter de parve-
» nir en ſon lieu: pour lequel obtenir,
» je trahis (voir contre mon naturel)
» ceux qui m'y pourroient empeſcher.
» Dieu me veuille pardonner! & vous
» doint, (mon Amy unique,) tel ſuc-
» cez & félicité, que votre humble &
» fidelle amye le ſouhaite! laquelle
» eſpère, en brief, autre récompenſe
« de vous, pour ce mien faſcheux labeur,

» Ayez-ſouvenance de voſtre amye,
» & luy reſcrivez ſouvent. Aimez-moi
» comme je vous aime : c'eſt l'unique
» objet de tous mes vœux » !

N. B. Les autres Lettres, à quelques circonſtances près, mais qui n'ajoutent rien aux preuves que ne fournit que trop celle-ci, n'expriment que les craintes & les remords dont cette épouſe criminelle étoit déchirée, mais contre leſquels l'ivreſſe de ſa paſſion l'emporte & la raffermit toujours.

Nous n'ajouterons à ceci, que la réflexion ſuivante.

Tous les Hiſtoriens contemporains & autres, diſent que l'époux de cette Reine étoit le plus bel homme de ſon temps ; que *Bothwel*, au contraire, d'une figure très-commune, étoit univerſellement décrié du côté des mœurs : mais qu'il avoit probablement des qua-

lités & des talens faits pour plaire aux femmes de ce temps-là.

Note ſur BOTHWEL.

Bothwel, en horreur aux Confédérés d'Ecoſſe, à cauſe du meurtre du Roi & de ſon mariage avec la Reine, forcé de fuir & de chercher un aſyle chez l'Evêque de *Murrai* ſon parent, fut bientôt obligé d'en chercher un autre dans les *Orcades*.

Suivi d'un petit nombre de gens auſſi déſeſpérés que lui, la misère le porta enfin à une démarche qui mit le comble à ſon déshonneur. Il arma quelques petits bâtimens, & ſe mit à attaquer tous les vaiſſeaux qu'il rencontroit. Forcé de ſe retirer en *Norvége*, & ayant rencontré un vaiſſeau richement chargé, il l'attaqua ; & après un combat auſſi long qu'opiniâtre, lui & ſa

troupe furent forcés de ſe rendre. Sa qualité ſeule, qui fut bientôt connue, le préſerva du ſupplice infâme qu'on fit ſubir à ſes complices. Après avoir langui pendant dix ans dans les priſons, la mélancolie & le déſeſpoir aliénèrent ſa raiſon, & il termina ſes jours, ſans avoir pu obtenir aucun ſecours de ſes Concitoyens, ni des Étrangers : digne fin d'un pareil ſcélérat !

EXTRAIT d'une Lettre écrite au Chevalier Guillaume CECILL, *Lord* BURGHLYE, *& Grand-Tréſorier d'Angleterre, contenant les circonſtances de l'exécution de* MARIE STUART, *Reine d'Écoſſe; tirées d'un ancien manuſcrit, rendu public, par l'Honorable* CHARLES HOWARD, *de* GRAYSTOCK, *Chr.*

CONFORMÉMENT aux ordres dont il a plu à *Votre Grandeur* de m'honorer, je la ſupplie d'agréer le fidèle récit de ce qui eſt arrivé de particulier & d'intéreſſant à l'exécution de la feue Reine d'Écoſſe, le 8 Février de la préſente année, à dater du jour qu'elle fut remiſe aux mains de *Thomas Andrews*, Ecuyer & Grand-Shériff de

S. M. au Comté de *Northampton*, juſqu'au moment où mourut la ſuſdite Reine.

Les Lords de *Kent* & de *Shrewſbury*, ainſi que *Sir Amyas Pawlet* & Sir *Drewe Dreurrye*, ſes Gardiens, ayant notifié le 7 Février, à ladite Reine, qu'elle ſe diſposât à mourir le 8 du même mois; loin de paroître effrayée de cet avis, on n'apperçut ni ſur ſon viſage, ni dans ſes mouvemens extérieurs, aucune eſpèce de trouble, excepté celui du ſentiment qu'excitoit en elle la ſurpriſe, en apprenant un jugement auquel elle ſembloit n'avoir pas dû s'attendre. « Au ſurplus, dit-» elle, en ſouriant, quelque étrange » & quelque inattendue que ſoit pour » moi la nouvelle que vous m'appor-» tez, puiſque la Reine d'Angleterre » veut ma mort, je prends en gré » l'Arrêt qui me condamne, & je » croirois mon âme indigne du bon-

» heur dont j'eſpère qu'elle jouira » bientôt, ſi mon corps avoit la foi- » bleſſe de redouter le coup qui doit » me délivrer de tous les maux que » j'ai ſoufferts dans cette vie ». Après ces mots, qui lui tirèrent quelques larmes, elle ſe tut, & les Commiſſaires ſortirent.

Le 8 du mois, tout étant prêt pour l'exécution, la Reine d'Ecoſſe, ſans demander aucun délai, ſortit de ſon appartement, en longue robe de ſatin noir, ayant au col une chaîne d'or, à laquelle étoit attaché un *Agnus Dei*, un crucifix à la main, un long chapelet à ſa ceinture, auquel pendoit une croix d'or, & couverte d'un long voile de crêpe.

En s'acheminant vers la ſalle préparée pour ſon ſupplice, ſans qu'aucune eſpèce d'altération ſe peignît ſur ſon viſage, elle étoit ſoutenue par deux des porteurs de Sir *Amyas Pawlet*,

& M. *Andrews* marchoit devant elle.

Arrivée à l'anti-chambre de la grande ſalle, les Lords *de Kent* & *de Shrewſbury*, Commiſſaires de *Sa Majeſté*, ainſi que les deux Gardiens de la Reine d'Écoſſe, & nombre de perſonnes de qualité, vinrent au-devant d'elle. Dans ce moment, un de ſes anciens Domeſtiques, nommé *Melvin*, ſe précipitant à ſes pieds, ſe tordant les bras, & l'œil baigné de larmes, à travers les ſanglots qui l'étouffoient, fit, à grands cris, entendre les mots ſuivans :

» Malheureux que je ſuis, d'avoir » aſſez long-temps vécu pour être té- » moin du ſort cruel de ma bonne » Maîtreſſe ! .... Pour être le porteur » de cette exécrable nouvelle ! ... Pour » aller annoncer à mes Compatriotes » conſternés, que j'ai vu leur légitime » Souveraine décapitée en Angle- » terre ! .... »

Sur quoi la Reine, profitant du mo

ment où l'excès de la douleur empêchoit ce pauvre malheureux de poursuivre : « Cher *Melvin*, lui dit-elle, » retiens tes larmes; ton bon cœur m'eſt » connu. Réjouis-toi plutôt de voir *Marie Stuart* toucher au moment qui » mettra fin à ſes malheurs : car apprends, mon fidèle *Melvin*, que ce » monde-ci n'eſt rien que vanité, & que » les plus heureux n'y ſont autre choſe » que les moins miſérables. Dis pourtant, je t'en prie, aux Ecoſſois, que je » meurs avec fermeté dans ma Religion; » que je pardonne même à ceux qui ont » eu ſoif de mon ſang... Grand Dieu! » (s'écria-t-elle,) toi qui lis dans le » fond des cœurs, tu ſais les vœux que » je formai toujours pour l'union de » l'Angleterre & de l'Écoſſe!... Adieu, » *Melvin*; recommande à mon fils une » mere, qui jamais ne fit rien de préjudiciable aux intérêts de lui-même » ni de l'Écoſſe ».

Laiſſant alors échapper quelques larmes, elle embraſſa & congédia ce vieux Domeſtique, en ſe recommandant à ſes prières.

De-là, s'adreſſant aux deux Lords, avec un viſage ſerein : « J'ai deux graces, leur dit-elle, à demander. L'une, » pour que certaine ſomme connue à » Sir *Amyas Pawlet*, ſoit payée à un » de mes gens, nommé *Charles* ; l'autre, que les petits legs que j'ai faits » à mes femmes, leur ſoient délivrés, » en les renvoyant avec ſûreté en » Ecoſſe.... Ne me les refuſez pas, » chers Lords ? & vous m'obligerez » beaucoup ! »

Ces deux demandes n'ayant ſouffert aucune difficulté, elle pria les Commiſſaires qu'il fût permis à ſes pauvres & déſolés Domeſtiques d'aſſiſter à ſon exécution, pour qu'ils puſſent porter témoignage dans leur pays de la patience & de la réſignation avec laquelle

elle alloit endurer ſon ſupplice, ainſi que de ſon conſtant attachement juſqu'à la mort, à la Religion Catholique & Romaine.

» Je ſuis fâché, Madame, lui ré-
» pondit le Lord *de Kent*, de ne pou-
» voir vous complaire. Plus vos gens
» vous ſont attachés, & plus il eſt à
» craindre que dans un moment tel
» que celui-ci, leurs clameurs & peut-
» être leurs propos, ne deviennent auſſi
» importuns pour nous que pour vous-
» même. D'ailleurs, ils ſont tous Ca-
» tholiques; leur zèle pourroit proba-
» blement les emporter plus loin; &
» nous ſerions fâchés, en pareil cas,
» d'avoir à les punir ».

» Mylord, repliqua *Marie*, avec un
» mouvement de vivacité, j'oſe vous
» dire que je réponds d'eux... Hélas!
» les pauvres malheureux ſont-ils aſſez
» redoutables, pour les priver de la
» triſte conſolation de dire un der-

» mier adieu à leur malheureuſe Maî-
» treſſe ?.... Je compte même, mon
» cher Lord, que votre Souveraine
» étant femme, ne ſauroit trouver mau-
» vais, ne fût ce qu'en faveur du sèxe,
» que les miennes m'aient continué
» leurs ſervices juſqu'au moment de
» mon trépas ».

Après ces mots, croyant appercevoir que ſa requête pourroit n'être point accordée, la Reine d'Ecoſſe, frappée d'un mouvement d'indignation, & les yeux humides de larmes s'écria d'un ton douloureux : « Votre Reine
» eſt ma parente ; je deſcends, ainſi
» qu'elle, du Sang Royal de *Henri VII* ;
» je ſuis veuve d'un Roi de France,
» légitime Reine d'Écoſſe ; & j'inſiſte
» dans ma demande ».

Après une longue conférence entre les Commiſſaires & les Gardiens, il fut arrêté qu'on lui accorderoit huit perſonnes à choiſir parmi ſes Domeſ-

tiques, tant en hommes qu'en femmes. Sur quoi *Marie* choisit *Melvin*, son Apothicaire, son Chirurgien, & un autre vieil homme; & parmi ses femmes, les deux qui d'ordinaire couchoient dans sa chambre particulière.

Ce préliminaire terminé, la Reine d'Ecosse, soutenue, comme ci-devant, sur deux des Porteurs de Sir *Amyas Pawlet*, accompagnée de *Melvin*, précédée par les Commissaires, les Gardiens & leur suite, & par le *Grand-Shériff* de *Northampton*, qui marchoit à leur tête, passa de l'antichambre dans la salle du château, sans paroître ni effrayée, ni même émue à l'aspect du lieu, des personnes qui le rempliſſoient, & des lugubres préparatifs destinés pour son exécution. Elle monta avec la même fermeté sur l'échafaud, qui avoit deux pieds de haut sur sept pieds de large, entouré d'une balustrade, dans l'enceinte de laquelle étoient un tabou-

ret très-bas, un long couſſin & un billot, le tout couvert d'étoffe noire. Invitée à s'aſſeoir ſur le tabouret, elle y prit place, ayant à ſa droite les Lords *de Kent* & *de Shrewſbury*, à ſa gauche le *Grand-Shériff*, vis-à-vis d'elle les deux Exécuteurs, & autour de la baluſtrade environnant l'échafaud, nombre de Chevaliers, de Gentilshommes & autres perſonnes de marque. Après un moment de ſilence, la commiſſion de la Reine d'Angleterre, pour l'exécution, fut lue à haute voix par M. *Beats*, Greffier du Conſeil, & à la fin de laquelle le Peuple fit retentir la ſalle du cri de, *Dieu garde notre Reine* !

Pendant cette lecture, celle d'Écoſſe parut l'écouter avec autant d'indifférence que s'il n'eût pas été queſtion de ſa mort, ou plutôt avec une contenance auſſi riante que s'il ſe fût agi d'un pardon que lui eût accordé la Reine d'Angleterre.

Après ceci, le Docteur *Fletcher*, Doyen de *Peterborough*, debout directement vis-à-vis d'elle en dehors de la baluſtrade, après l'avoir très-reſpectueuſement ſaluée, lui adreſſa le diſcours ſuivant. . . .

(*Ce diſcours ne ſe trouve point dans l'original Anglois.*)

Toute l'aſſemblée, excepté la Reine & ſes gens, répétèrent la prière que le Doyen avoit faite à la fin de ſon exhortation : durant laquelle cette Princeſſe, aſſiſe ſur ſon tabouret, ne jettoit les yeux que ſur ſon *Agnus Dei*, ſon chapelet & ſon crucifix. Ainſi toute occupée de ſes ſuperſtitions Papales, & ſans attention pour tout ce que lui diſoit le Doyen, elle commença d'abord à voix baſſe, & par degrés d'un ton plus haut, une prière en latin, qu'interrompoient de temps en temps ſes

larmes, & dans le cours de laquelle le couſſin ſur lequel elle étoit aſſiſe, s'échappant tout-à-coup de deſſous elle, elle ſe mit à genoux, pria en Anglois pour le rétabliſſement de la vraie Religion, pour ſon fils, & pour la Reine d'Angleterre, en demandant à Dieu qu'il daignât la ramener à l'ancien culte de ſes peres.

Cela dit : « J'eſpère, (ajouta-t-elle, » en regardant & en élevant ſon cru- » cifix), j'eſpère tout de mon ſalut, » par la grace de celui qui daigna ré- » pandre ſon ſang pour nous, & pour » lequel je ſuis prête, & même ſans » regret, à repandre le mien ».

Sur quoi le Lord *de Kent* lui dit : » Je vous prie inſtamment, Madame, » de garder *Jéſus-Chriſt*, ainſi que vous » avez fait juſqu'à préſent, dans votre » cœur, & de laiſſer toutes *ces mome-* » *ries Papales* à ceux qui ſont aſſez » foibles pour y croire ». Mais ſans

avoir égard à la remontrance du Lord, à laquelle elle ne répondit que par un ſourire affecté, elle continua ſa prière en Anglois, en ſuppliant le Seigneur de détourner ſa colère de cette Iſle infortunée, & de lui pardonner toutes ſes erreurs; comme elle-même pardonnoit à ceux qui, depuis tant d'années, avoient eu ſoif de ſon ſang.

Alors les deux Exécuteurs, en s'agenouillant devant elle, la prièrent de vouloir bien auſſi leur pardonner ſa mort. « Oh! de tout mon cœur, leur » dit-elle, & j'oſe eſpérer que cette » mort terminera pour jamais tous les » maux qui juſqu'ici ne m'ont que trop » accablée. ».

Ces deux hommes, après l'avoir, conjointement avec ſes femmes, aidée à ſe lever, ſe mettoient en devoir de la déshabiller; lorſque l'un deux, s'étant emparé de l'*Agnus Dei* qu'elle avoit laiſſé ſur le tabouret, elle le prîa de

le remettre à une de ſes femmes, à laquelle elle l'avoit deſtiné, en aſſurant qu'ils en recevroient la valeur en argent.

Elle ſouffrit enſuite, (quoique peu » accoutumée, dit-elle, en ſoûriant, » à de pareils valets-de-chambres »,) qu'ils aidaſſent ſes femmes à la déshabiller ; & s'y prêtant elle-même de ſon côté, comme s'il n'eût été queſtion que de la mettre au lit.

Etant enfin miſe dans l'état convenable pour l'exécution, c'eſt-à-dire, en ſimple jupon & en chemiſe, ſes deux femmes, en élevant leurs mains au ciel, ne purent retenir des cris entrecoupés par des ſanglots, qui ne furent interrompus que par les embraſſemens de leur Maîtreſſe ; & qui l'étant toujours d'elle-même, les exhorta à ne lui prouver leur attachement, qu'en priant le Seigneur pour elle. De-là, ſe tournant vers *Melvin* & ſes autres Domeſ-

tiques assis sur un banc en-dehors de l'échafaud, les uns versant des larmes, les autres ne pouvant retenir leurs cris : » Priez pour moi, mes amis, leur » dit-elle, d'un air aussi ferme que » gracieux ; c'est tout ce qu'attend de » vous, dans ce dernier moment, votre » bonne Maîtresse ».

Alors, une de ses femmes tirant un mouchoir de *Corpus Christi*, après l'avoir dévotement baisé, lui en enveloppa la tête, & partit avec sa compagne, en poussant les cris les plus douloureux. Au même instant, la Reine d'Ecosse, avec un courage au-dessus de son sèxe, s'agenouilla sur le coussin, en s'écriant en latin : *in te Domine, confido, non confundar in æternum.* De-là se traînant jusqu'au billot, elle y posa sa tête, en tenant de ses deux mains ses cheveux en dehors ; & après avoir crié de nouveau, deux ou trois fois, *in manus*, l'un des

Exécuteurs, au ſecond coup lui abattit la tête.

Un homme ſenſible, en achevant de lire cette Relation, s'écria en ſoupirant :

» Juſte poſtérité, tu diras de *Marie*,
» Que ſa mort expia la honte de ſa vie ! »

SECOND EXTRAIT DU MÉMORIAL, OU RECUEIL D'ANECDOTES, DE M. DUC...

Contrepoiſon.

CELUI que Madame de *Ventadour* donna, dit-on, à *Louis XV*, étant Duc d'*Anjou*, lui avoit été fourni par Madame *de Verrue*, qui l'avoit apporté de *Turin*, où elle avoit été empoiſon-

née, étant maîtresse de *Victor Amédée*, qui le lui avoit fait prendre.

Duc de Bourgogne.

Pendant la campagne de *Flandres*, M. le Duc de *Bourgogne* étoit à l'Église, tandis qu'on disposoit des troupes. » Je ne sais (lui dit *Gamaches*) » si vous avez le Royaume du ciel : » mais, pour celui de la terre, le » Prince *Eugène* & *Marlborough* s'y » prennent mieux que vous ».

Bulle UNIGENITUS.

La Bulle *Unigenitus* fut fabriquée par *d'Aubenton*, Jésuite, & *Fabroni*, par ordre de *le Tellier*, Confesseur de *Louis XIV*. On eut bien de la peine à la faire adopter au Pape *Clément XI*.

Opposans.

Louis XIV se plaignant, chez Madame *de Maintenon*, du chagrin que lui

lui cauſoit la diviſion des Evêques : » Si l'on pouvoit, (diſoit-il,) rame-» ner les neuf Oppoſans, on éviteroit » un ſchiſme ? Mais cela ne ſera pas » facile !....

» Eh bien, Sire, (dit, en riant, » Madame la Ducheſſe,) que ne dites-» vous aux quarante de revenir à l'avis » des neuf !... Ils ne vous refuſeront » pas ».

Louvois.

Louvois étoit un grand Miniſtre de la Guerre, & un mauvais Citoyen.

Remontrances du Parlement.

Par Édit de 1667, il fut ordonné que dans les cas où le Parlement croiroit devoir faire des *remontrances*, elles ſeroient préſentées dans les huit jours après l'envoi des Édits, Ordonnances & Déclarations : paſſé lequel temps, leſdits Édits ſeroient ſenſés

enregiſtrés. Par Édit de 1673, il fut ordonné que tout enregiſtrement ſe feroit ſur la premiere réquiſition du Procureur-Général : ſauf à faire des *Remontrances* dans les huit jours qui ſuivroient : mais ſans que l'exécution deſdites Ordonnances pût être ſuſpendue, ſous prétexte d'attendre que le Roi eût fait ſavoir ſes volontés en conſéquence deſdites Remontrances.

Comme elles étoient devenues inutiles, on n'en faiſoit plus, juſqu'à ce que le *Régent* rendît au Parlement le *droit de Remontrances*.

Regrets de Clément XI.

Amelot, après avoir inutilement ſollicité, *à Rome*, un Concile National, de retour *à Paris*, diſoit que le Pape gémiſſoit d'avoir donné ſa *Conſtitution*. « Si le Pere *le Tellier*, diſoit *Clément XI*, » en pleurant, ne m'eût pas perſuadé » du pouvoir abſolu du Roi ; jamais

» je n'aurois haſardé cette Conſtitu-
» tion ! »

Sur le même.

Amelot, excité par cette effuſion de cœur du Pape, lui dit : « mais pourquoi,
» S. Pere, au lieu de cette condamna-
» tion *in globo*, de tant de *propoſitions*,
» ne vous êtes-vous pas borné à quel-
» ques-unes des plus répréhenſibles,
» qu'on peut trouver dans tel livre que
» ce puiſſe être ?..... » Mon cher M. *Amelot*, (lui dit le S. Pere, en ſoupirant,) « que vouliez-vous que je fiſſe ?
» je me ſuis battu de mon mieux pour
» en retrancher. Mais le Pere *le Tellier*
» avoit dit au Roi, qu'il y avoit dans
» ce livre plus de cent *propoſitions* cen-
» ſurables. Il n'a pas voulu paſſer pour
» menteur : on m'a tenu le pied ſur la
» gorge pour en mettre *plus de cent*...
» je n'en ai mis qu'une de plus ».

Abbeſſe de Chelles.

Mademoiſelle d'*Orleans* prit le voile à *Chelles*, à quinze ans. Cette Princeſſe étoit très-belle, avoit beaucoup d'eſprit & le goût très-vif. Elle avoit pour maître à chanter *Cauchereau*, l'un des meilleurs Acteurs de l'*Opéra*. Il avoit de l'eſprit & une figure agréable. Un jour qu'il chantoit à l'*Opéra*, une ſcène très-paſſionnée, la jeune Princeſſe qui étoit dans une loge, avec la Ducheſſe d'*Orléans* ſa mere, s'écria : « Ah! mon » cher *Cauchereau*! » La mere trouva l'exclamation de ſa fille trop forte; & ſur le champ la deſtina au Couvent.

Ducheſſe de Berri.

La Ducheſſe de *Berri*, après avoir affiché ſon commerce avec le Comte de *Riom*, étant devenue groſſe, ſe flatta d'en cacher les ſuites au Public. Quand elle approcha de ſon terme, elle ſe tint

exactement renfermée ; & pendant cette retraite, les excès de vin & de liqueurs fortes lui allumèrent tellement le ſang, que dans ſa couche une fièvre violente la mit dans le plus grand danger. Le Curé de *S. Sulpice* en étant inſtruit, ſe rendit au *Luxembourg*, y trouva le Régent, & lui parla de la néceſſité d'avertir la Princeſſe du péril où elle étoit, afin de la diſpoſer à recevoir les Sacremens. Il ajouta, qu'au préalable il falloit que *Riom* & la *Mouchy* ſortiſſent du Palais.

L'Abbé de la T... d'A...

Au mois de Novemvre 1720, l'Abbé de *la T... d'A...* fut nommé à l'Archevêché de *Tours*. L'Abbé de *Théont*, écrivant la lettre ſous la dictée du Régent : « Ah ! Monſeigneur, s'écria-t-il, » quel ſujet ! faites attention au ſcan- » dale ?... Je le ſais bien, dit le Ré- » gent, mais les B..... me perſé-

» cutent; je veux m'en délivrer, écris » toujours ». Vint enſuite le Jéſuite l'*A*... qui, avant de ſe faire ſacrer, fut obligé de faire une quarantaine chez un Chirurgien, qui lui tint lieu d'une retraite au Séminaire. Ce fut l'Abbé *Dubois* qui le fit Evêque, par reſſentiment contre lui, & pour le tirer de Rome. *Dubois* lui avoit fait part de ſon deſir d'être Cardinal, & le payoit bien graſſement pour en préparer les voies. Le Jéſuite, qui avoit les mêmes vues, prenoit l'argent & s'en ſervoit pour lui-même. L'Abbé *T*... fut le remplacer à Rome, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'on y eût perdu.

L'Abbé T...

T.... étoit fils d'un Préſident au Parlement de *Grenoble*. Il avoit de la figure, de l'eſprit, & ſurtout de celui d'intrigue, ſans ſcrupules & ſans mœurs. Il parvint à la plus grande fortune. Il

fut parfaitement ſecondé par une ſœur Chanoineſſe qui ne faiſoit qu'une ame & qu'un cœur avec ce frere, reportant ſur lui toute l'ambition qu'elle avoit eue, & ne ſe réſervant que la galanterie. Ses parens l'ayant fait religieuſe malgré elle, en faiſant ſes vœux, elle ſongea aux moyens de les rompre. Son Directeur fut l'inſtrument dont elle ſe ſervit. Il devint amoureux d'elle; elle en profita, & en fit un Commiſſionnaire zélé. Elle réclama enfin contre ſes vœux, & réuſſit à paſſer du Cloître dans un Chapitre; & bientôt fut auſſi libre qu'elle deſiroit l'être. Le goût que l'Abbé *Dubois* prit pour elle, acheva le reſte. Elle eut avec le Régent une intrigue qui ne dura pas; elle ſe preſſa trop d'aller à ſes fins, & dégoûta le Prince, qui ne la prit qu'en paſſade, & dit: « qu'il n'aimoit pas les » P... qui parlent d'affaires entre deux » draps ». Elle tomba du maître au valet; & le crédit qu'elle prit ſur l'Ab-

bé *Dubois* la conſola. Il chargea ſon frere, (l'Abbé *T*. . . .) de la converſion de *Law*. Cet Ecoſſois qui ſe donnoit pour Proteſtant, & qui vouloit être Contrôleur-Général, ne pouvoit l'être ſans être naturaliſé, ni ſe faire naturaliſer ſans être Catholique. L'Abbé fut chargé de ce proſélite, qui fit abjuration à *Melun*, de peur qu'elle ne fit rire la Capitale. L'abbé retira de ce pieux ouvrage beaucoup d'*Actions* & de billets de Banque. Cependant, dans une de ſes lettres à ſa ſœur, il ſe plaint de ce que ſa fortune ne répond pas à l'opinion publique, & de ne l'avoir pas juſtifiée. Il fut déféré au Parlement pour une autre Simonie, par l'Abbé de *Veſſière*. *T*. . . dans ce Procès, fit une grande étourderie : *Aubry*, Avocat adverſe, ayant paru foiblir dans ſes allégations, l'Avocat de l'Abbé *T*. . . voulant s'en prévaloir, cria contre une accuſation, qu'il diſoit vague, dénuée

de preuves, & nia formellement le marché ſimoniaque. *Aubry* joua l'embarras; l'Abbé, qui étoit préſent, crut faire merveille de ſaiſir ce moment pour achever de confondre la calomnie, en offrant, ſi la Cour le permettoit, de s'en purger par ſerment. Alors, *Aubry* l'arrêta; dit qu'il n'en étoit pas beſoin, & produiſit le marché en original. Les Juges en montrèrent leur indignation; l'Aſſemblée hua; l'Abbé chercha, parvint à s'évader, & partit bientôt après pour l'ambaſſade de Rome.

Compagnies.

Toutes les Compagnies ſont toujours menées par deux ou trois perſonnes. L'Abbé *Mengin* & l'Abbé *Pucelle* décidoient de tout au Parlement, ce qui prouve qu'il n'y a pas de Corps qui ne tende à la Monarchie.

Maréchal de Briſſac.

Le Maréchal de *Briſſac.*, dans la

guerre de 1740, visitant la tranchée de... avec le Marquis de *Fénélon*, alors Ambassadeur en *Hollande*, s'appercevant, quoique très-brave, qu'il y faisoit très-chaud, dit à l'Ambassadeur : « Allons-» nous-en, Monsieur, ce n'est ici ni » votre place ni la mienne. Si vous » venez à être tué, vous savez ou vous » irez ; * quant à moi il n'en est pas ab-» solument de même ».

Carrosses du Roi.

Madame *Colbert* est la première femme de Secrétaire d'État qui ait monté dans les carrosses du Roi. *Louis XIV* avoit confié Mademoiselle *de Blois*, fille de Madame *de la Vallière*, dès sa naissance jusqu'à son mariage avec le Prince de Conti en 1680, à Madame *Colbert*. La Reine, à qui Madame *de la Vallière* avoit toujours témoigné les ress-

* Le Marquis étoit fort pieux.

pects les plus humbles, prit en amitié Mademoiſelle *de Blois*, & la menoit ſouvent promener avec elle. Madame *Colbert* ne pouvoit accompagner ſon élève, ni à ſes promenades, ni aux colations qui ſe faiſoient enſuite dans la forêt de *Saint-Germain*, avec les dames de la ſuite de la Reine. Cependant Mademoiſelle *de Blois* devenoit grande, & la Reine ne trouvant pas décent que cette jeune perſonne fût ſans gouvernante dans des parties où elle ne pouvoit pas être toujours ſous ſes yeux, demanda au Roi que Madame Colbert ne quittât plus ſon élève.

Cet honneur, accordé par décence, ſubſiſta par continuation de bonté, après le mariage de Mademoiſelle *de Blois*.

M. *de Louvois*, partant de-là, repréſenta au Roi qu'il étoit mortifiant pour Madame *de Louvois*, du nom *de Souvré*, & petite fille de M. *de Souvré*, Gouverneur de *Louis XIII*, d'être

exclue des carroſſes de la Reine où entroit Madame *Colbert* depuis qu'il n'y avoit plus de prétexte. Le Roi ne voulut pas refuſer M. *de Louvois*, & la planche fut faite pour les femmes des Secrétaires d'État.

Deuils de Cour.

Il falloit, ſous *Louis XIV*, être de la Cour ou domeſtique pour en porter les deuils. Il n'étoit permis de draper qu'aux gens titrés, Officiers de la Couronne ou grands Officiers des Maiſons du Roi, de la Reine & des fils de France. On trouva ridicule en 1711, à la mort du Dauphin, que quelques Magiſtrats, du Conſeil même, priſſent des *pleureuſes*. Et à la mort de la Reine de Pologne, belle-mere de *Louis XV* en 1747, les Fermiers-Généraux en prirent par délibération, & les Receveurs-Généraux n'en prirent point. On en voit aujourd'hui fort au-deſſous de la bonne bour-

geoiſie. On a vu dans le volume précédent, que le Premier Préſident de *Meſmes* fut le ſeul de ſon état qui drappa à la mort de *Louis XIV* en 1715. Avant 1746, on ne connoiſſoit pas de deuils de Cour dans les Provinces: la Dauphine Infante d'Eſpagne, première femme du Dauphin, étant morte cette année, ſon deuil duroit encore, lorſque les États de Bretagne s'aſſemblèrent à *Rennes*: Ceux des Gentilshommes qui habitoient ordinairement Paris, ayant paru en deuil aux États, en trois jours tout fut en noir.

Depuis cette époque, tous les deuils de Cour ſont devenus d'émulation; les Commandans des principales Villes les ordonnent à ceux qui ſont ſous leurs ordres; & dans Paris on voit aujourd'hui juſqu'aux Tailleurs & Perruquiers en noir dans les deuils de Cour, quand ils ſuſpendent leurs fonctions, & croyent devoir être décemment vêtus.

Tabourets de grace.

Comme il n'y avoit originairement que les Ducheſſes qui euſſent un tabouret devant la Reine ; *Anne d'Autriche*, mere de *Louis XIV*, donna des Brévets à la Marquiſe de *Sennecey* & à la Comteſſe de *Fleix* ſa fille, Dames d'honneur en titre, pour les faire aſſeoir. La première étoit veuve d'un *Beaufremont*, & ſa fille veuve de *Grailli-Foix*. La Maiſon de *Rohan* avoit alors le Tabouret & eut enſuite le rang de Prince étranger pour la branche de *Rohan-Monbaſon*.

Epitaphe du Duc de Buckingham.

Il avoit lui-même fait ſon Epitaphe pour être miſe ſur ſon tombeau. La voici :

» *Pro Rege ſæpe, pro Republicâ*
» *ſemper. Humanum eſt neſcire & errare.*
» *Deo confido Omnipotenti & benevo-*

» *lentiſſimo. Ens Enſium miſerere mei!* »

Alterbury, Evêque de *Rocheſter*, lorſqu'il fut queſtion de mettre cette Epitaphe ſur le tombeau du Duc à *Weſtminſter*, s'y oppoſa, & il y eut à ce ſujet beaucoup de débats & d'écrits. Mais à la fin *Alterbury* obtint qu'on la changeât, & qu'on la mît telle qu'on la voit aujourd'hui :

» *Dubius, ſed non improbus vixi.*
» *Incertus morior, non perturbatus :*
» *humanum eſt neſcire & errare. Deo*
» *confido omnipotenti & benevolentiſ-*
» *ſimo. Ens Enſium miſerere mei* » !

La première eſt médiocrement chrétienne & la ſeconde aſſez plate.

Dames du Palais.

Avant la Régence du Duc d'*Orléans*, les Filles & Petites-Filles de France

n'avoient qu'une Dame d'honneur & une Dame d'atours. La Ducheſſe de *Berri* prit quatre Dames du Palais, au commencement de la Régence de ſon pere : la Régente en prit auſſi quatre. Madame la Ducheſſe, ſœur de la Régente, mais ſimple Princeſſe du ſang, en prit quelques-unes : & comme on trouve aiſément des Femmes de Qualité aſſez pauvres pour ſe mettre en ſervice, toutes les Princeſſes du ſang ont eu depuis, pour leur argent, des Dames de Compagnie. La Ducheſſe de *Berri* eut grand ſoin de faire mettre dans l'*État de la France* de 1718, ſes quatres Dames, ſous le titre de *Dames du Palais*, titre qui n'appartient qu'à celles de la Reine. La Régente, en prenant auſſi des Dames, n'alla pas juſqu'à les faire inſcrire dans l'état imprimé.

Les quatre Dames de la Ducheſſe de *Berri*, étoient Meſdames *de Clermont*, *d'Armentieres*, *de Beauvais & d'Aidie*,

à quatre mille livres de gages chacune.

Princes du Sang de France.

Les Princes du Sang de France ont toujours, & partout, précédé les Souverains non Rois.

Le Duc de *Lorraine*, beau-frere & Général de l'Empereur, cédoit le pas aux deux Princes *de Conti*, Volontaires dans ſon armée.

Ces deux Princes ne virent pas l'Empereur, parce qu'ils vouloient avoir un fauteuil, comme il le donne aux Électeurs, & refuſerent l'audience qu'il offroit de leur donner debout, lui comme eux.

Charles-Emmanuel, Duc *de Savoie*, gendre de *Philippe II*, Roi d'Eſpagne, & qui maria ſon fils à une fille de *Henri IV*, étant venu à Lyon pour ſaluer ce Monarque, ſe trouva à la porte de la chambre vis-à-vis le Prince *de Condé*, tous les deux s'arrêtèrent l'un

devant l'autre, pour ſe faire les honneurs. *Henri* les ayant apperçus : « Paſ» ſez, paſſez, mon couſin : » (dit-il au Prince de *Condé*,) « M. *de Savoie* ſait » trop ce qu'il vous doit ».

Le même Prince donna auſſi la chemiſe au Roi en préſence du Duc, qui n'en témoigna ni chagrin, ni ſurpriſe.

Honneur de la Chemiſe.

L'honneur de donner la Chemiſe au Roi, eſt un droit pour le Prince le plus qualifié qui ſe trouve au lever. Quand le Dauphin eſt préſent, c'eſt lui qui la donne; en deſcendant ainſi depuis lui, juſqu'au grand-Chambellan, au premier Gentilhomme de la Chambre, & enfin aux Officiers de ſa Garde-robe. Mais cet honneur eſt auſſi un devoir.

La Ducheſſe *de Berri*, fille du Duc d'*Orléans* Régent, ayant fait difficulté de donner la chemiſe à la Ducheſſe de

Bourgogne, ſa belle-ſœur, en reçut l'ordre du Roi.

M. le Duc, ayeul du Prince *de Condé*, fut pareillement obligé de la donner à *Monſieur*, frere de *Louis XIV*.

Princes du Sang & Ambaſſadeurs.

Au mariage de *Louis XV*, M. le Duc *de Bourbon-Condé*, Premier Miniſtre, vouloit profiter de ſa faveur, pour faire aſſeoir les Princes du Sang devant la Reine, ce qui étoit ſans exemple. Mais les Ambaſſadeurs, à qui les Princes du Sang donnent la main chez eux, déclarèrent que ſi les Princes s'aſſeyoient, ils s'aſſeyeroient auſſi. Sur quoi M. le Duc abandonna l'entrepriſe; & pour s'en conſoler, exigea que le jour où toute la Cour viendroit rendre hommage à la Reine, les femmes titrées fuſſent debout.

Les Cardinaux.

Juſques & compris *Mazarin*, les Cardinaux ne donnoient pas chez eux la main aux Princes du Sang : ils ſe la donnent aujourd'hui réciproquement.

Miramion.

Madame *de Miramion* avoit épouſé un Conſeiller au Parlement de Paris, nommé *Beauharnois*, Seigneur de *Miramion*. Le véritable nom de ce mari étoit Beau..., que ſon beau-pere fit changer par Lettres-Patentes, en celui de *Beauharnois*. Elle reſta veuve la même année de ſon mariage, en 1645, jeune, belle & riche. Sa fille épouſa *Neſmond*, Préſident à Mortier. Elle reſta veuve ſans enfans, & fit mettre ſur ſa porte, *Hôtel de Neſmond*. C'eſt le premier marbre de cette eſpèce pour la robe.

Origine des Noms.

M. le Prince,
M. le Duc,
M. le Comte,
Monſieur,
Monſeigneur,
Madame,
Mademoiſelle.

Le Prince *de Condé*, frere cadet d'*Antoine de Bourbon*, Roi de *Navarre*, oncle de *Henri IV*, étoit chef du parti Huguenot. Comme il y étoit le ſeul Prince du Sang, on l'y nommoit M. *le Prince*, tout court. Il fut tué à *Jarnac* par *Monteſquiou* en 1569. Son fils, ſecond *Condé*, fut nommé M. *le Prince*, parce qu'on nommoit *Prince de Béarn*, ſon couſin germain, depuis *Henri IV*, qui ne prit le nom de Roi de Navarre, qu'après la mort de *Jeanne d'Albret* ſa mere, Reine de Navarre de ſon chef,

Les divers intervales de paix ou de trèves entre les deux Partis, introduisirent l'uſage de nommer le Prince de *Condé*, M. *le Prince*. Etant mort à *Saint-Jean-d'Angeli* en 1588, ſon fils Poſthume fut amené à *Saint-Germain*, pour être élevé auprès de *Henri IV*; & on le nomma tout naturellement M. *le Prince*, comme premier Prince du Sang.

Le Comte *de Soiſſons*, ſon oncle paternel, né du ſecond mariage du premier Prince *de Condé* avec une *Longueville*, ſe fit, par imitation, nommer M. *le Comte*, tout court; & cela s'étant établi, ce titre paſſa à ſon fils avec d'autant plus de facilité qu'il n'y avoit point de Prince du Sang qui portât le titre de Comte. Ce Prince fut tué à la bataille de *Sedan*, en 1641; & cela donna l'idée au quatrième *Condé*, dit *le Grand*, de donner à ſon fils, le Duc d'*Enghien*, le titre de M. *le Duc*, tout court. Celui-

ci, cinquième *Condé*, s'étant fait appeller M. *le Prince*, à la mort de ſon pere, fit pareillement nommer ſon fils, ſixième *Condé*, M. *le Duc*. Ce fut celui-ci qui épouſa une fille naturelle de *Louis XIV*, qui ne changea point de nom à la mort de ſon pere, en 1709. Son fils, ſeptième *Condé*, que nous ayons vu premier Miniſtre, s'appella toujours M. *le Duc*, depuis la mort de ſon pere, juſqu'en 1740. Celui d'aujourd'hui, huitième *Condé*, né en 1736, n'a porté d'autre nom que celui de *Prince de Condé*. Son fils, neuvième *Condé*, que celui de *Duc de Bourbon*.

Gaſton, frere de *Louis XIII*, eſt le premier fils de France qui ait été *conſtamment* appellé *Monſieur*. Je dis *conſtamment*, car les freres de *Charles IX* furent quelquefois appellés *Monſieur*, ou *M. le Duc*, tout court. Mais cet uſage ne ſortit guère que de l'intérieur

de la Cour, ou de quelques Mémoires: les lieux où les circonſtances faiſant connoître de qui l'on parloit. *Fauchet* dit, à la vérité, que le nom du frere du Roi, eſt *Monſieur*. Mais dans le temps où il parle, c'eſt-à-dire, ſous *Henri III*, il n'exiſtoit de Frere de Roi que le Duc d'*Alençon*.

A la mort de *Gaſton*, en 1660, le Duc d'*Anjou*, frere de *Louis XIV*, prit le titre de *Monſieur*, & le porta juſqu'à ſa mort, en 1701.

Toutes les filles de France s'appellent *Madame*, l'aînée n'étant diſtinguée des cadettes, qu'en ce que celles-ci joignent leur nom de baptême au titre de *Madame*.

La fille aînée du frere du Roi, ne pouvant s'appeller *Madame*, s'appelle *Mademoiſelle*, tout court. La première qui l'ait porté, a été la fille de *Gaſton*, pour laquelle *Louis XIII* forma un rang diſtinctif de Petite-Fille de France : elle

elle s'appella *Mademoiſelle*, juſqu'à ſa mort, en 1693, quoique *Monſieur*, frere de *Louis XIV*, eût des filles dont l'aînée fut auſſi appellée *Mademoiſelle*.

Pour ne les pas confondre, le public, nommoit la fille de *Gaſton*, *la Grande Demoiſelle*. L'opinion eſt que le nom de *Mademoiſelle* eſt affecté à la premiere Petite-Fille de France. Cependant le Duc de *Bourbon-Condé*, premier Miniſtre, fit donner un brevet, par lequel *Mademoiſelle de Charolois*, ſa ſœur, âgée de 32 ans, & ſeule Princeſſe du Sang fille, fut autoriſée à ſe faire nommer *Mademoiſelle*.

Les honneurs une fois accordée ne ſe perdent point. Le Duc d'*Anjou*, frere de *Louis XIV*, ne ſe fit appeller *Monſieur*, qu'après la mort de *Gaſton*, ſur qui cependant il eut toujours la préſéance: par la même raiſon, Mademoiſelle *de Charolois* continua ſon titre, en vertu de ſon brevet, lorſque le Duc

d'*Orléans* eut une fille, qui n'étant ni Petite-Fille, ni même Arrière-Petite-Fille de France, n'avoit aucun droit au titre de *Mademoiſelle*, quoique ſupérieure de rang à mademoiſelle *de Charolois*. La fille du Duc d'*Orléans* d'aujourd'hui, 1771, qui a épouſé le Duc *de Bourbon*, ſe nommoit ſimplement *Mademoiſelle de Chartres*.

Louis XIV auroit deſiré que le Comte *de Toulouſe*, un de ſes fils naturels, eût été appellé *Monſieur le Comte*, tout court. On en fit la tentative dans l'intérieur de la Cour : le Roi ſe ſervoit même quelquefois de cette expreſſion, & cela gagnoit inſenſiblement ; mais la choſe n'eut pas le tems de ſe conſolider, parce que la Ducheſſe *de Bourbon*, ſœur du Comte de *Toulouſe*, eut deux enfans, dont l'un fut appellé M. le Comte *de Charolois*, & l'autre le Comte *de Clermont* ; alors, le *Comte*, tout court, du Comte *de Toulouſe* ne pouvoit plus ſe

ſoutenir. Il arriva même que le Duc *de Bourbon*, traverſant la ſalle des Gardes à Verſailles, entendit le Garde en faction, annonçant *Monſieur le Comte*, en parlant du Comte *de Toulouſe* : « Apprenez, dit-il au Garde, qu'il n'y a » en France que le Comte *de Charolois* mon fils, qui ſoit *Monſieur le* » *Comte* ».

Le Dauphin, fils de *Louis XIV*, eſt le premier qu'on ait conſtamment appellé *Monſeigneur*, tout court. D'abord, en écrivant, c'étoit *Monſeigneur le Dauphin* ; en lui parlant, *Monſieur* ; & en parlant de lui, *Monſieur le Dauphin*. Bientôt l'uſage de ne dire que *Monſeigneur* s'introduiſit & devint une eſpèce de nom propre, au point que le Roi s'en ſervoit lui-même, quand il ne diſoit pas *mon fils*. Le Duc *de Montauſier*, qui avoit été ſon Gouverneur, & qui lui ſervit enſuite de premier Gentilhomme de la Chambre, le traita

toujours de *Monſieur*; & quand il entendit, dans le commencement, dire *Monſeigneur*, il demandoit ſi l'on prenoit Monſieur le Dauphin pour un Evêque; parce que, depuis que les Evêques avoient ſtatué dans une Aſſemblée du Clergé, de ſe *Monſeigneuriſer* réciproquement, il n'y a point de Canon de Concile qui ait été mieux obſervé. Le Duc de *Montauſier* fut enfin le ſeul qui ne voulut pas ſe départir du *Monſieur*: ce qui étoit un peu de ſon caractère miſantrope. Le Duc de *Beauvilliers*, Gouverneur du Duc *de Bourgogne*, ſecond Dauphin, & fils du premier, ne traita jamais ſon éleve que de *Monſieur*, mais il étoit le ſeul avec les Princes du Sang & les Légitimés.

Pendant la régence du Duc d'*Orléans*, tous les gens titrés l'appellèrent *Monſeigneur*, à l'exception des Ducs de *Saint-Simon* & *de Luynes*, qui ne le

traitèrent jamais que de *Monſieur* ; mais ils lui écrivoient *Monſeigneur* ; & jamais à d'autres Princes du Sang.

Le Miniſtère du Duc *de Bourbon* procura le titre de *Monſeigneur* à lui & à tous les Princes du Sang, & ſucceſſivement aux Princes légitimés de la part de tous les gens titrés. Cependant j'ai encore vu des femmes de qualité, qui l'évitent avec les légitimés. Le Duc de *Vendôme* ſe l'étoit fait donner à l'armée, pendant la guerre de la ſucceſſion. Mais il n'y a point aujourd'hui de Gentilhomme non titré, ni de Magiſtrat, à l'exception du premier Préſident du Parlement de Paris, qui n'écrive *Monſeigneur* à un Maréchal de France, comme juge de la nobleſſe.

On ſait aujourd'hui que le titre d'*Alteſſe* ne ſe donnoit qu'aux Rois. *Gaſton* fut le premier Fils de France qui prit l'*Alteſſe* ; & pour ſe relever au-deſſus des petits Souverains qui l'avoient priſe,

y ajouta *Royale*. *Monſieur*, frere de *Louis XIV*, voyant de petits Souverains prendre l'*Alteſſe Royale*, ne voulut que le *vous*.

Les Princes du Sang, c'eſt-à-dire, de la Maiſon, & non de la Famille, prenoient l'*Alteſſe*, depuis que les Rois étoient traités de *Majeſté*, & y ajoutèrent le *Séréniſſime* en 1651, pour ſe diſtinguer des Princes étrangers, qui prennent l'*Alteſſe*.

Duc d'Elbeuf.

Le Duc d'Elbeuf étoit ſi violent dans ſa colère, qu'un jour il voulut jetter par la fenêtre ſa femme qui étoit groſſe. Elle fut ſaiſie d'un tremblement ſi fort, que le fils dont elle accoucha eut toujours un tremblement qui le rendit incapable de tout; ayant d'ailleurs beaucoup d'eſprit, de politeſſe & de ſavoir. On le fit Chevalier de *Malte*: il paſſa

toute ſa vie au *Mans*, où il mourut. On le ſurnomma *le Trembleur*.

Petites Loges à l'Opéra.

L'origine des petites loges à l'Opéra vient de ce que les ſeuls fils de France ont droit de faire mettre un tapis dans leur loge. *S. A. R.* la Ducheſſe d'*Orléans*, n'étant que Petite-Fille de France, ne pouvoit donc en mettre. C'eſt pourquoi elle alloit dans la loge de *Madame*, veuve de *Monſieur*, Fils de France, & frere de *Louis XIV*; mais *Madame* n'y étant pas toujours, *S. A. R.* prit le parti de louer une petite loge, où, gardant une eſpèce d'*incognito*, l'étiquette du tapis étoit évitée, & les autres Princeſſes du Sang ont ſuivi cet exemple.

Viol.

La Marquiſe de *** ayant été arrêtée dans un bois par des Voleurs, ne fut

que violée, ſi l'on peut dire violée, en parlant d'elle : & ſur ce qu'on lui demanda ce qu'elle pouvoit dire à ces gens-là, dans le moment de leurs careſſes, répondit qu'elle diſoit, *mon cher Voleur !*

Diſpenſe de Rome.

Lorſque le Comte de *Clermont-Prince*, Abbé de *Saint-Germain-des-Prés*, mort au mois de Juillet 1771, fit ſa première campagne, il voulut bien recevoir du Pape une permiſſion de porter l'épée : l'Abbé de la *Rochefoucauld* en avoit fait autant. Le Prince *Eugène*, deux de ſes freres, le Chevalier de *Lorraine* & *Forbin*, Commandant des Mouſquetaires, tous poſſédans une Abbaye, s'étoient paſſé de pareils brefs, & perſonne n'y avoit trouvé à redire.

L'Abbé de *Pompadour.*

L'Abbé de *Pompadour*, mort en

1710, payoit un laquais pour dire ſon bréviaire.

Valets-de-Chambre du Roi.

On croit aſſez communément que les Valets-de-Chambre du Roi ne peuvent pas être Gentils-hommes ; que *Henri IV* donna un ſoufflet à un des ſiens, qui repréſenta au Roi qu'ayant l'honneur d'être Gentilhomme, il devoit être à couvert d'un pareil traitement, ſur quoi ce Prince jura de ne plus admettre de Gentilshommes parmi ſes Valets-de-Chambre.

Que le ſoufflet ſoit vrai ou faux, il eſt sûr que *Henri IV* & *Louis XIII* ont eu juſqu'à leur mort des Valets-de-Chambre Gentilshommes. *Beringhem*, qui d'abord ne l'étoit point, le devint par la ſuite. Il étoit Hollandois & demeurant chez un Gentilhomme de Normandie, où il travailloit en armurerie. *Henri* paſſant chez ce Gentilhomme,

fut ſi content du travail de *Beringhem* ; qu'il le prit à ſon ſervice ; & le fit ſon Valet-de-Chambre. Le fils de celui-ci le fut de *Louis XIII*, & devint premier Ecuyer, au commencement de la minorité de *Louis XIV*, & Chevalier de l'Ordre en 1661. Son fils fut premier Ecuyer après lui, & Chevalier de l'Ordre en 1688. Le fils aîné de celui-ci fut le troiſième premier Ecuyer, & ſon cadet lui ſuccéda en 1723 ; c'eſt celui qui étoit arrière-petit-fils du Valet-de-Chambre, & qui mourut en Février 1770.

Quoique la qualité de Gentilhomme ne ſoit pas un titre excluſif, il faut convenir qu'elle n'eſt pas néceſſaire.

Bontems.

Le troiſième *Bontems*, bruſque, groſſier, parfaitement honnête homme, d'une fidélité & d'un ſecret à toute épreuve, fut une eſpèce de favori de

Louis XIV. Ce fut lui qui ſervit la Meſſe où le Roi épouſa la Marquiſe de *M*. ..... Ami de tous les honnêtes gens, il rendit mille ſervices ignorés de ceux qui les recevoient. Si l'on avoit donné au Roi ſur quelqu'un une prévention défavorable, il s'informoit ſecrétement, & de ſon propre mouvement, de la vérité. S'il trouvoit matière à la juſtification, il l'entreprenoit courageuſement auprès du Roi, juſqu'à ce qu'il l'eût diſſuadé. Lui & ſon camarade Nyert étoient ſi connus pour ce qu'ils étoient, que, lorſqu'on les voyoit enſemble auprès de *Louis XIV*, on diſoit que ce Prince étoit entre ſon bon & ſon mauvais Ange. On en avoit dit autant de la Marquiſe *de Dangeau* & de la Comteſſe d'*Heudicourt*, à l'égard de Madame *de Maintenon*.

Bontems étant devenu veuf, épouſa ſecretement, à l'exemple de ſon maître, une Demoiſelle *la Roche*, qui étoit ſa

maîtreſſe, & dont il eut un fils, qui ſuivit *Philippe V* en Eſpagne. Il y fut Valet-de-Chambre & Garde de l'Eſtampille. C'étoit un homme généralement eſtimé à *Madrid*, ſa mere ne l'étoit pas moins à Verſailles.

Je ne dois pas oublier qu'à la mort de *Bontems*, nombre de perſonnes qui ne lui tenoient par aucun droit que par la reconnoiſſance, ou la ſimple eſtime, lui firent faire des ſervices.

Henri IV annoblit, en 1606, les quatre premiers Valets-de-Chambre, *Pierre Saupitre*, *Pierre Beringhem*, *Pierre d'Armagnac*, (il y a eu pluſieurs familles de ce nom-là & de celui de *Bourbon*, dans la Bourgeoiſie) & *Adrien Auzerce*. Leurs titres dans les Lettres de Nobleſſe ſont *Valets-de-Chambre ordinaires du Roi, couchant en ſa chambre, & ayant les clefs de ſes coffres.*

Ce ſont les Valets-de-Chambre qui

ent la caſſette du Roi, & qui payent les penſions : ce ſont eux qui remettent au Roi les Lettres qui lui ſont écrites.

Sous *Louis XIV*, les premiers Valets-de-Chambre voulurent prendre la qualité de *Gentilshommes du lit*. Mais *Bontems* s'y oppoſa, & eut raiſon ; car les grands Seigneurs ſe ſeroient, ſous cette dénomination, bientôt approprié ces places.

Bâtards de la Maiſon de France.

Le Duc *de Longueville*, beau-frere du *Grand Condé*, & qui avoit épouſé ſucceſſivement deux Princeſſes du Sang, prétendoit que le *Bâtard d'Orléans*, Comte *de Dunois*, ayant été légitimé à la réquiſition des États-Généraux du Royaume, ſa poſtérité étoit devenue habile à ſuccéder à la Couronne. Quelque chimérique que pût être cette prétention, *Louis XIV* chargea le Chancelier *Seguier* d'offrir au Duc *de Lon-*

gueville toutes les graces qu'il deſireroit, en renonçant à ce droit, vrai ou faux.

Louis XIV étoit alors bien éloigné de penſer à ce qu'il fit lui-même dans la ſuite pour ſes Bâtards!

Quoi qu'il en ſoit, le Duc de *Longueville* ne voulut ſe prêter à rien ſur ce ſujet. Alors le Roi, pour lui ôter toute eſpèce de parité avec les Princes du Sang, défendit que les Aumôniers lui préſentaſſent le pain-beni à la meſſe, ni qu'on lui fournît un carreau dans la Sacriſtie. Il lui interdit auſſi l'entrée dans le baluſtre, aux premières Audiences des Ambaſſadeurs, ce qui n'eſt permis qu'aux Princes du Sang & à ceux qui en ont droit de Charge. Le Duc ayant pourtant oſé y entrer, au mépris de l'ordre verbal qui lui avoit été donné de la part du Roi, ce Prince l'en fit ſortir. Le Duc ſe retira, la rage dans le cœur, & mourut peu de tems après, en 1663.

Son fils, Duc de *Longueville*, fut tué au paſſage du Rhin, en 1672, ſans avoir été marié, ne laiſſant de ſon nom que la Ducheſſe de *Nemours*.

Un des objets du Pere *Daniel*, Jéſuite, en donnant ſon hiſtoire, étoit de favoriſer les deſſeins de *Louis XIV* pour ſes Bâtards. Il inſinue que des Bâtards ont régné en France, & cela eſt faux. Sous la première Race, les François n'étoient guère Chrétiens que par le Baptême, & conſervoient encore beaucoup de mœurs des Payens. *Dagobert* avoit à la fois trois femmes réputées légitimes; *Nanthilde*, *Ufgade* & *Berthilde*. Les enfans nés de ces mariages étoient donc tous bâtards, ou tous légitimes; mais on ne doit pas plus les traiter de bâtards que les fils d'un Sultan. Les Loix du Chriſtianiſme n'étoient pas encore bien ſuivies, même ſous la ſeconde race. C'eſt pourquoi les trois enfans de *Louis II*, dit *le Begue*,

Louis III, *Carloman*, & *Charles*, dit *le Simple*, furent également regardés comme légitimes, & régnèrent en France, quoiqu'*Amigalde*, mere de *Louis* & de *Carloman* eût été répudiée.

Le Chriſtianiſme s'étant un peu plus épuré dès le commencement de la troiſième Race, *Philippe Premier* ne put jamais faire approuver par le Pape ni par les Evêques de France, la répudiation de la Reine *Berthe*. Depuis la mort de cette Princeſſe, *Philippe* ne réuſſit pas davantage à faire prononcer le divorce entre *Foulques*, Comte d'Anjou, & *Bertrade*, que ce Prince vouloit épouſer, & les enfans qu'ils eurent furent déclarés bâtards. Les Rois avoient alors moins de reſpect pour la Religion que pour ſes Miniſtres; & *Philippe*, excommunié deux fois, fut obligé, pour obtenir ſon abſolution, de ſe préſenter *nuds pieds*, en poſture de Pénitent (1105) dans l'Aſſemblée des Évêques,

& de faire ſerment, conjointement avec *Bertrade*, de n'avoir jamais enſemble aucun commerce criminel, & de ne ſe voir qu'en préſence de témoins, & non ſuſpects : cela, je crois, ne ſe feroit pas aujourd'hui, en 1771.

Quoique nos Loix poſitives ne ſoient pas favorables aux bâtards, je penſe, en conſultant la nature, que dans toute ſucceſſion, de quelque genre qu'elle ſoit, qui ſuit l'ordre du ſang, nul étranger à ce ſang ne devroit leur être préféré, au défaut des légitimes.

Dépôts.

Il n'y a pas un ſiècle que les Secrétaires d'État reſtoient en poſſeſſion de tous les papiers de leurs départemens; les Généraux d'Armées & nos Miniſtres dans les Cours étrangères, de leurs inſtructions, & de toutes les pièces concernant leurs opérations ; de ſorte qu'à leur mort, les pièces les plus impor-

tantes du Gouvernement paſſoient ſouvent dans des mains étrangères, & quelquefois dangereuſes.

Louvois, pour arrêter cet abus, établit le Dépôt des *Invalides* pour la guerre. *Croiſſy* en fit ordonner un pour les affaires étrangères, que *Torci* perfectionna en 1710, & que *Pontchartrain* imita pour la Marine.

A la mort de tous ceux qui ont eu part aux affaires du Gouvernement, on examine les papiers qui y ſont relatifs, & ils ſont remis aux Dépôts, auxquels ils appartiennent.

Louis XIV.

Ce Monarque, ſi adoré vivant, fut preſque abandonné dans ſa dernière maladie, dès qu'elle fut jugée mortelle. Le Pere *le Tellier* même le livra au Curé, lorſque ce Jéſuite n'eut plus rien à prétendre pour lui & ſa Société, après s'être fait nommer Confeſſeur &

Sous-Précepteur du Roi futur. Il eſt vrai que *Louis XIV* avoit refuſé de nommer aux Bénéfices vacans, ſur la liſte que *le Tellier* le preſſoit de ſigner avant ſa mort.

Te Deum.

Le Duc *de Chartres*, fils du Régent, le Duc *de Bourbon* & la Princeſſe *de Condé*, ayant eu la petite vérole en 1716, à leur convaleſcence le Officiers & Domeſtiques de ces Princes firent chanter un *Te Deum* dans leurs Paroiſſes; ce qui ne s'étoit jamais fait que pour des Rois & des Reines, & rarement pour des Enfans de France. Il y en aura bientôt pour le gros lot.

Duc d'Orléans, Régent.

Le Teſtament de *Louis XIV* n'étoit pas ſi irrégulier que le Duc *d'Orléans* le prétendoit. Il étoit très-ſage de ne pas confier à l'héritier préſomptif de la Cou-

ronne, la tutelle d'un jeune Roi. La Régence doit être déférée à celui qui a intérêt à la conſervation de l'État, & la tutelle à celui, celle, ou ceux qui ont intérêt à la conſervation du Prince. Pour me renfermer dans un exemple domeſtique, ſans en rapporter des États étrangers à la France; *Charles V*, dit *le Sage*, donna, par ſon teſtament, la Régence au *Duc d'Anjou*, aîné de ſes freres, & la tutelle à la Reine, aux Duc *de Bourgogne* & *de Bourbon*, ordonnant, que, ſi la Reine ſe remarioit, elle fût dépouillée de la tutelle. Il établit auſſi un Conſeil de Régence, compoſé de pluſieurs perſonnes: il chargea ſon Chambellan, *Bureau de la Rivière*, de demeurer toujours auprès du jeune Roi, & le rendit dépoſitaire des joyaux, vaiſſelle, monnaie & meubles.

Charles VI fit un teſtament à-peu-près pareil, au mois de Janvier 1392, pluſieurs années avant ſa démence.

Crime de Lèze-Majeſté.

L'Hiſtorien *de Thou*, liv. 44, p. 247 du tome cinquième, en parlant de la conſpiration du Chartreux *Pierre Oyn*, par *Ladeſma*, Agent de *Philippe II*, Roi d'Eſpagne, en 1557, dit poſitivement: « que celui qui, ayant connoiſſance » d'une conſpiration contre le Roi & » l'Etat, ne l'a pas révélée, *en eſt cou-* » *pable* ». Ainſi l'Hiſtorien fourniſſoit lui-même un titre contre ſon fils, indépendamment de la Loi de *Louis XI*.

Madame de Monteſpan.

La Marquiſe *de Monteſpan*, dans tout le tems de ſes amours avec *Louis XIV*, eut toujours une dévotion à l'*Italienne*; c'eſt-à-dire qu'elle obſervoit tous les jours de jeûne & d'abſtinence de l'Egliſe, quoiqu'elle aimât la bonne chere, & donnoit de certaines heures à la Priere. Quand elle ſe fût déterminée à

quitter la Cour, elle écrivit à ſon mari la lettre la plus ſoumiſe, en lui offrant de retourner auprès de lui, ou de ſe retirer dans une de ſes terres qu'il lui preſcriroit. Sur le refus de ſon mari, elle ſe retira à *Saint-Joſeph*, rue *St.-Dominique*, où elle ſe livra aux plus grandes auſtérités; jeûnes, prières, haires, cilices, faiſant des aumônes abondantes, & travaillant même de ſes mains pour les pauvres: elle faiſoit quelques voyages aux *Eaux de Bourbon* pour ſa ſanté; elle y mourut en 1707: &, comme ſi elle eût prévu ſa mort, elle paya, avant ſon départ, deux années de penſion qu'elle faiſoit, & doubla ſes autres aumônes.

Le Comte de Gramont.

Le Comte *de Gramont*, dont les Mémoires ont été écrits par *Antoine Hamilton* ſon beau-frere, étoit un *Roué* de la première claſſe, avec beaucoup

d'eſprit & très-mordant. Il étoit redouté des Miniſtres même, parce qu'il amuſoit le Roi. Il étoit frere de pere du Maréchal de *Gramont*. Sa mere étoit ſœur du Comte de *Boutteville*, décapité pour duel en 1628. Il mourut à 86 ans.

Ce fut lui-même qui vendit 1500 liv. le manuſcrit où il étoit ſi clairement traité de fripon. *Fontenelle*, Cenſeur de l'ouvrage, refuſoit de l'approuver par égard pour le Comte. Celui-ci s'en plaignit au chancelier, à qui *Fontenelle* dit les raiſons de ſon refus d'approbation. Le Comte de *Gramont* moins délicat, & ne voulant pas perdre les 1500 l., força *Fontenelle* d'approuver pour l'impreſſion. *N. B.* Je tiens le fait de *Fontenelle* même.

La Comteſſe de *Gramont* étoit une femme du plus grand air, de beaucoup d'eſprit & de vertu, & fort conſidérée de *Louis XIV*.

Honneurs.

L'Evêque de *Fréjus*, depuis Cardinal de *Fleury*, eſt le premier eccléſiaſtique, non Pair, qui ait monté dans les caroſſes du Roi; ce fut en 1717. *Saumery*, ſous-Gouverneur, y monta auſſi. Le Régent dit à *Fleury* : « qu'il lui accordoit cet honneur perſonnellement, » & non comme précepteur, ni comme » Prélat » : ce qui étoit encore plus flateur.

Il n'y a, parmi les eccléſiaſtiques, que les Cardinaux, les Prélats Pairs, ou ceux qui ont rang de Prince étranger, qui puiſſent monter dans les caroſſes du Roi & manger avec lui. *Fleury* eut la préſéance ſur *Saumery*. Jamais *Fénelon*, ſoutenu de ſa naiſſance & de ſon mérite, n'a eu cet honneur.

Le Connétable *Anne de Montmorency* eſt le premier Pair qui ſoit entré à cheval dans la cour intérieure du Roi, & en

ſoit

ſoit ſorti de même. Les autres Pairs & les Officiers de la Couronne en usèrent bientôt auſſi. L'Evêque de *Beauvais*, (*Potier*) fut le premier des Eccléſiaſtiques qui dans la minorité de *Louis XIV.* entra en carroſſe dans la cour du Roi. Les carroſſes avoient depuis quelques années ſuccédé aux hacquenées, c'eſt-à-dire, depuis que *Catherine de Médicis* s'étoit caſſée une jambe en tombant de cheval.

Ducs & Pairs & Grands d'Eſpagne.

Le Connétable de *Montmorenci* eſt le premier Duc qui, n'ayant qu'un Duché, ait eu la permiſſion de le céder à ſon fils, décapité à *Toulouſe* en 1632.

Les Lettres d'érection de la Pairie d'*Uzès*, portent la clauſe de réverſion à la Couronne, faute d'hoirs mâles.

En Eſpagne, un pere ne peut céder la Grandeſſe à ſon fils, comme un Duc en France cede ſon Duché en conſer-

vant les honneurs. Il y en a cependant deux exemples pour deux François Grands d'Eſpagne ; encore y a-t-il eu de la ſupercherie. Le Maréchal de *Teſſé* commença par en demander la permiſſion à *Louis XIV*. Ce Prince, qui crut que les uſages d'Eſpagne étoient pareils à ceux de France, l'accorda ; & le Maréchal la demanda enſuite en Eſpagne au nom de *Louis XIV*.

Ce premier exemple ſervit au Duc de *Nevers*, mort en 1759, pour obtenir la ceſſion de la Grandeſſe de ſon beau-pere *Spinola*.

Il eſt indifférent en Eſpagne d'avoir une ou pluſieurs Grandeſſes, pour la préſéance. Le Duc de *Medina Celi* en avoit réuni dix-ſept ſans en retirer aucun avantage ſur les autres : ils roulent tous enſemble. La Grandeſſe éclipſant toutes les autres dignités, un *Grand* ne préfère point le titre de Duc à celui de Marquis, quand il a l'un & l'autre. Le

Duc d'*Eſcalone* ſe faiſoit nommer le Marquis de *Villena*. Il y a des Grandeſſes limitées à un nombre de générations. Celle du Duc de *Giovenazzo*, pere du Prince de *Cellamare*, Ambaſſadeur d'Eſpagne en France pendant la Régence du Duc d'*Orléans*, étoit pour trois générations. Le pere du Duc étoit d'abord Médecin à *Gènes* & vécut à *Naples* où il fit une grande fortune dans le commerce. La Grandeſſe paſſe aux filles, qui la communiquent à leurs maris.

Autrefois les Ducs & Pairs de France traitoient en égalité avec les Electeurs. Le Secrétaire d'Etat de *Lyonne* en donna de la part du Roi l'ordre au Duc de *Rohan-Chabot*, ſimple voyageur. Le Duc de *Chevreuſe* étant allé chez l'Electeur Palatin, celui-ci feignit une incommodité, & garda le lit pour ne pas donner la main au Duc, qui la prit toujours ſur le Prince Electoral.

Le Duc de Savoye, *Victor Amédée*, ayant eu l'honneur de marier une de ſes filles au Duc de *Bourgogne*, le Roi ordonna aux Ducs de le traiter de *Monſeigneur*; ce qui s'étendit aux Electeurs, comme précédans le Duc de Savoye.

Toiſon d'Or.

Les Chevaliers de la Toiſon d'Or ne gardent entr'eux d'autre préſéance que celle de la datte de leur réception. *Philippe V* eſt le premier qui l'ait donnée aux Infants : encore demanda t-il l'agrément du Chapitre. On ne fait point de preuves de nobleſſe pour la Toiſon, on la ſuppoſe ſi reconnue, qu'elle n'a pas beſoin d'être prouvée. Si cela eſt vrai pour les Eſpagnols, cela eſt fort différent pour ceux à qui l'on envoye la Toiſon en France. Il y en a eu qui auroient été bien embarraſſés de fournir les plus foibles preuves, quoique d'ailleurs gens de mérite ; témoin *Ducaſſe*,

brave marin, fils d'un Marchand de *Bayonne*; *Buy*, fils d'un Marchand de Vin de *Beſançon*, &c.

Cadenat.

Le Cardinal d'*Eſtrées*, mort en 1714, ayant cédé ſon Evêché de *Laon* à ſon neveu en 1681, prit un Brévet de conſervation des honneurs de la Pairie, quoique ſon titre de Cardinal les lui donnât au-delà. Le jour de la réception de ce neveu au Parlement, le Cardinal donna un repas à trois Princes du Sang & aux Pairs qui s'étoient trouvés à la réception. L'Evêque de *Noyon* (*Clermont-Tonnerre*) apperçut en ſe mettant à table, trois Cadenats que les Princes avoient fait apporter, & les fit ôter, en diſant: « Il eſt plus aiſé d'en ôter trois, » que d'en trouver ſur le champ le nombre qu'il en faudroit pour tout ce que » nous ſommes ici de Pairs ». Les Princes prirent le parti d'en rire.

En 1746, aux Etats de Bretagne, M. le Duc de *Penthièvre* avoit toujours ſon cadenat à table, en préſence du Duc de *Rohan*, Préſident de la Nobleſſe. Je connois tels Ducs & Pairs qui auroient plutôt fait faire un cadenat de bois, faute d'autres, que de ſouffrir ou de ne point partager cette diſtinction.

Honneurs en Sorbonne.

L'uſage en Sorbonne eſt que les Abbés Princes étrangers, en ſoutenant des Thèſes, ſoient gantés & couverts. Le premier qui ait eu cette diſtinction, a été l'Abbé de *Bouillon*, né en 1643, & Cardinal en 1663.

Péréfixe, Archevêque de Paris, Proviſeur de Sorbonne, procura ces honneurs à l'Abbé *de Bouillon*, qu'il aimoit comme ſon fils. Les Argumentans, & même le Préſident, le traitèrent de *Séréniſſime* (*Sereniſſime Princeps.*)

L'Abbé *de Ventadour*, Evêque de *Straſbourg*, & tous les Abbés *de Rohan*, jouiſſent des mêmes honneurs.

Étiquette.

Au Service du Prince *de Conti*, à *Saint-André-des-Arcs*, en 1709, les Ducs *de Luxembourg* (*Montmorenci*) & *de la Roche-Guyon* (*la Rochefoucauld*) ne voyant de fauteuils que ceux des Princes du Sang, alloient ſe retirer, lorſqu'on leur en fit apporter.

Les Evêques ſe prétendant aſſemblés, en demandèrent auſſi; mais on les leur refuſa. Quelques-uns ſe retirèrent, & d'autres reſtèrent.

Au Service du Prince *de Condé*, à *Notre-Dame*, en 1709, Le Cardinal *de Noailles*, qui officia, ſortit à l'Oraiſon Funèbre, parce que l'Orateur (le Pere *Gaillard*, Jéſuite) devoit adreſſer la parole à *M le Duc*, fils du Prince défunt.

A l'occaſion de la Maiſon de *Condé*, j'obſerverai qu'elle n'avoit que douze mille livres de rente avant le mariage du Prince *de Condé* avec la fille du Connétable *de Montmorenci*.

Les fils ou petits-fils de France étoient les ſeuls hommes qui mangeaſſent avec *Louis XIV*; les Princes du Sang n'y mangeoient qu'au feſtin de leurs nôces.

Il n'en étoit pas ainſi à l'armée: ceux qui, par leur naiſſance, pouvoient être admis à cet honneur, ſe faiſoient inſcrire ſur la liſte des premiers Gentilshommes de la Chambre, & le Roi choiſiſſoit. Les grades militaires, autres que celui de Maréchal de France, n'étoient pas des titres pour être admis. Aucun Eccléſiaſtique, excepté les Cardinaux & les Prélats Pairs, ne mangeoient avec le Roi; il n'y a eu que l'Abbé de *Grançey* qui ait eu cet honneur à l'armée, où il s'expoſoit comme un Grenadier, pour

confeſſer les bleſſés ſur le champ de bataille. Il fut enfin tué à la bataille de *Turin*. On dit à ce ſujet, à la Cour, où la vertu même eſt un ſujet de plaiſanterie bonne ou mauvaiſe : « que l'Abbé » de *Grancey* étoit mort de joie d'avoir » été tué d'un coup de canon ».

Dans ce tems-là on étoit toujours couvert à table : c'eût été un air de familiarité d'en uſer autrement. Le Dauphin même y gardoit ſon chapeau devant le Roi, qui ſeul quittoit le ſien.

La différence qu'il y a entre le banquet & le feſtin royal, c'eſt que les Princes ſont en habit de cérémonie au banquet avec les marques de leurs dignités & la couronne ſur la tête. Il n'a lieu qu'au ſacre du Roi.

Deuil défendu.

On ne prit point à la Cour le deuil de *Guillaume III*, Roi d'Angleterre, mort en 1702 ; le Roi défendit de le prendre

même aux *Bouillon* & aux *la Trémoille*, parens & ſortis d'une fille du fameux Prince d'*Orange*, fondateur de la République de Hollande.

Hervé, *Evêque de* Gap.

Hervé, nommé Evêque par ſes Miſſions & la ſainteté de ſa vie, ſe livra à la plus ſcandaleuſe, à 50 ans. Le Cardinal *le Camus* lui en faiſant des reproches : « Vous finiſſez comme j'ai commencé, dit l'Evêque, & auſſi je finis » comme vous avez commencé, bien » fâché de ne m'en être pas aviſé » plutôt » !

Le ſcandale de ſon libertinage devint ſi public, que le Roi l'exila dans un couvent. Il ne vouloit pas ſe démettre de ſon Evêché ; & le Roi voulant éviter l'éclat d'un Concile Provincial, qui auroit sûrement dépoſé cet Evêque, en obtint enfin ſa démiſſion, moyennant l'Abbaye de la *Domerie d'Aubrac*, de

vingt mille livres de revenu, avec lesquelles *Hervé* continua le même train de vie à Paris, jusqu'à ce que la vieillesse & l'impuissance totale le remirent dans la dévotion.

Charpin, Evêque de Limoges.

Charpin de Genetin écrivit une lettre si apostolique à *Louis XIV*, sur la misère des peuples, que ce Prince en fut peiné au point d'en être malade. *Madame de Maintenon* fit écrire là dessus à l'Evêque par un Secrétaire d'Etat, à qui ce Prélat répondit si hautement, que Madame *de Maintenon* crut lui imposer en lui écrivant elle-même. Mais elle en reçut une réponse qui ne l'engagea point à répliquer

L'Impératrice Reine de Hongrie.

L'*Impératrice Reine de Hongrie* est certainement une femme d'un grand sens & de beaucoup de vertus. Mais sa

dévotion l'a fait quelquefois deſcendre dans des eſpèces de ſcrupules que la délicateſſe de ſon zéle lui perſuade ſans doute n'être pas au-deſſous d'elle. Voulant un jour faire une réprimande au Prince *Caunitz*, ſur ce qu'il avoit une maîtreſſe : « Votre Majeſté, lui dit-il, » trouve t-elle que j'adminiſtre mal ſes » affaires ? Non, répondit-elle, elles » ſont en très-bonnes mains. Eh bien, » Madame, voilà tout ce qui doit occu- » per Votre Majeſté, à mon égard, le » reſte eſt indigne de ſon attention ».

Aulide & Colchos.

Le ſavant M. *Huet* eſt le premier qui ait remarqué dans ſes notes ſur *Manulius*, liv. V, v. 34, l'erreur des auteurs qui, du nom de la ville d'*Aulis*, port de *Béotie*, ont fait un pays, l'*Aulide*; & du pays de *Colchis*, la *Colchide*, aujourd'hui *Mingrelie*, une ville de *Colchos*, qui n'a jamais exiſté.

Fagon.

Fagon, premier Médecin de *Louis XIV*, en ayant obtenu l'expectative de la première place d'Intendant des Finances pour ſon fils, celle de *Poulletier* vaqua en 1711. *Fagon*, à qui le Roi l'offrit, déclara nettement qu'il ne vouloit point en priver le fils du défunt, & qu'il aimoit mieux que le ſien n'en eût jamais. Celle de *du Buiſſon* ayant vaqué en 1714 : elle fut donnée au fils de *Fagon*. Le frère de celui-ci fut d'abord Evêque de *Lombez*, & ſuccéda à *Dom Côme*, Feuillant, en 1711. Il paſſa depuis à *Vannes*, où il donnoit tant qu'on vouloit des diſpenſes pour mariage entre couſins-germains, que le Parlement de *Rennes* jugea toujours très-bonnes.

Etiquette d'Eſpagne.

Le Prince des *Aſturies* n'écrit point aux Rois, attendu qu'il ne veut pas

donner de titre ſupérieur à celui qui lui ſeroit rendu, (Majeſté) pour ne recevoir que l'Alteſſe. Cependant la Cour d'Eſpagne voulut bien, à l'occaſion du mariage de Madame de France avec l'Infant *Dom Philippe* en 1739, que le Prince des *Aſturies* donnât de la Majeſté dans ſes lettres confidentielles. L'Eſpagne croit ſe relâcher beaucoup, quand elle conſent à une étiquette égale entre le Dauphin & le Prince des *Aſturies*.

Atrocité ſingulière.

En 1712, *Harlay*, Comte d'*Oxfort*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, reçut une boîte, dans laquelle il y avoit deux piſtolets qui partirent à l'ouverture, mais ſans accident. Dans la même année, le Marquis de *Valbelle*, père de l'Evêque de *S. Omer*, reçut de *Gênes* une pareille boîte, & eut un œil crevé par l'explosion de la poudre dont la boîte étoit pleine & qu'un piſtolet enflamma.

On voit par-là, que ce qui eſt arrivé à Lyon, il y a quelques années, n'eſt pas ſans exemple.

Saumeri à Rome.

Le Chevalier de *Saumeri* paſſant à Rome, alla auſſitôt ſaluer le Pape *Innocent* XII ; de-là à *S. Pierre* ; & dès la porte : « n'eſt-ce que cela ? » dit-il, & partit auſſitôt, ſans coucher à Rome.

Saumeri auroit pu prendre pour ſa deviſe : *Nil admirari.*

L'Empereur Léopold.

Léopold, mort en 1705, aimoit paſſionnément la muſique, & même en compoſoit d'agréable, telle que le menuet parodié, *Quel caprice.* Etant prêt à mourir, après avoir fait ſes dernières prières avec ſon confeſſeur, il fit venir ſa muſique & expira au milieu du concert.

Avocat Général.

M. de *Vergès*, Avocat Général au Parlement de Paris, étoit un homme assez instruit, mais qui par timidité ne pouvoit pas dire deux mots de suite. Ce qui faisoit dire : « qu'il ne lui manquoit » que la parole. »

Honneurs à la Cour.

On appelle *honneurs à la Cour*, la chemise, & lorsque le Roi est habillé, les mouchoirs, boîtes & autres choses pareilles qui se présentent sur une soucoupe. Lorsque les fils ou petits-fils de France se trouvent au lever, le Grand Chambellan, & en son absence le premier Gentilhomme de la Chambre, les leur présentent pour les donner au Roi. S'il ne s'y trouve que des Princes du Sang, les honneurs ne leur sont présentés que par le premier Valet-de-Chambre. Il en est ainsi de la serviette aux repas.

La Porte, la Meilleraye, Mazarin.

Le Duc de *Mazarin*, ſi ſottement dévot, mari de la belle *Hortenſe*, ſi célébrée par *Saint-Evrémond*, étoit *la Porte* en ſon nom. Le premier connu de ce nom étoit un Avocat célèbre, qui maria ſa fille avec *Dupleſſis Richelieu*, Capitaine des Gardes-du-Corps & Grand Prévôt de l'Hôtel, mort en 1550. Le Cardinal de *Richelieu* étoit ſon fils. *La Porte* rendit de ſi grands ſervices à l'Ordre de *Malte*, dont il étoit Avocat, que ſon ſecond fils en fut fait Commandeur.

L'Avocat *la Porte* avoit un Clerc nommé *Bouthillier*, qui fut Avocat aux Conſeils, & à qui *la Porte* recommanda en mourant ſes petits-fils. *Richelieu*, le Cardinal, fut donc élevé chez *Bouthillier*.

On prétendoit que *Chavigni*, fils de *Bouthillier*, appartenoit un peu au Car-

dinal. *Barbin*, Procureur du Roi de *Melun*, & depuis Contrôleur Général, ami de *Bouthillier*, connut chez lui l'Abbé de *Richelieu* & le lia avec la *Galigai*, Maréchale d'*Ancre*, qui commença la fortune de l'Abbé en le faiſant connoître de la Reine mère, Marie de Médicis. Le Maréchal de *la Meilleraye* étoit petit-fils de l'Avocat *la Porte*.

Manière d'opiner aux Lits de Juſtice.

Les Princes, les Pairs & les Officiers de la Couronne, opinent aſſis & couverts aux lits de Juſtice. Le Chancelier met un genou en terre pour prendre l'ordre du Roi; mais comme Officier de la Couronne, il parle, opine & prononce aſſis & couvert. Les autres Magiſtrats, lorſqu'ils ont à parler, mettent d'abord un genou en terre, & le Chancelier leur ordonne, de la part du Roi, de ſe relever. Ils parlent enſuite, un genou ſur le banc, & le remettent en terre en concluant.

Somelier du Roi d'Eſpagne.

Le Somelier du Corps en Eſpagne, répond au grand Chambellan en France, mais avec plus d'autorité ſur les Gentils-hommes de la Chambre, qui prêtent ſerment entre ſes mains. Il donne le baſſin au Roi, le retire & eſſuye ſon maître. Le Chambellan en France ne fait que la première partie de ce ſervice.

Le Comte de *Bénévent* (*Pimentel*) Somelier du Corps, voyoit avec chagrin & ſe plaignit de ce que *Philippe V* alloit à ſa garderobe pour le priver de toute l'étendue du ſervice ; quoique *Philippe V* ne le fit que par égard pour un homme ſi conſidérable.

Bénévent mourut en 1705.

ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Duc de Nevers.

Anciennement lorſque le Roi tenoit Chapitre, tous les Chevaliers étoient

assis & couverts comme lui, & les Officiers de l'Ordre, à l'exception du Chancelier, restoient au bas bout de la table, debouts & découverts. *Louis XIV*, pour épargner ce dégoût à ses Ministres, Officiers de l'Ordre, introduisit l'usage de tenir le Chapitre debout & découvert.

Quoique les Statuts fixent l'âge des Gentilshommes à trente-cinq ans pour recevoir l'Ordre, le Roi en donne quelquefois dispense; & il y en a une de droit pour celui qui porte la queue du manteau du Roi le jour du sacre.

Ce fut à ce titre que le Duc de *Nevers* ayeul du Duc de *Nivernois* d'aujourd'hui (*1771*) eut l'Ordre à vingt ans, en 1661.

Ce Duc de *Nevers* avoit beaucoup d'esprit & de lettres. Tout le monde sait l'affaire des Sonnets sur la Tragédie de *Phédre*, qui réussit fort mal pour *Racine* & *Boileau*. Il avoit épousé une *Dame*, la plus belle femme de son

tems, & qui l'étoit encore à 60 ans lorſqu'elle mourut en 1715. M. *le Prince*, fils du *Grand Condé*, en étant amoureux, voulut lui donner une fête ſuperbe, & trouva plaiſant d'en faire faire les vers par le mari. Celui-ci l'ayant découvert ou deviné, fit les vers, que le Prince trouva excellens, laiſſa faire les plus grands préparatifs; & la veille de la fête, partit pour Rome avec ſa femme.

La Maréchale de Retz.

La Maréchale de *Retz*, Dame d'honneur de *Catherine de Médicis*, étoit en ſon nom *Clermont-Tonnerre*, & veuve du fils du Maréchal d'*Annebault*, lorſqu'elle épouſa le Maréchal de *Retz-Gondi*

Les Ambaſſadeurs de Pologne étant venus annoncer au Duc d'*Anjou*, depuis *Henri III*, ſon élection en Pologne, la Maréchale de *Retz* fut ſeule,

au milieu de tous les hommes de la Cour, en état de répondre en latin aux Ambaſſadeurs, qui haranguèrent en cette langue

La Marquiſe de Guercheville.

Antoinette de Pons, Marquiſe de *Guercheville*, femme de *Charles Dupleſſis*, Seigneur de *Liancourt*, ne voulut jamais porter le nom de ſon mari, pour n'être pas confondue (diſoit elle) avec la Catin du Roi *Henri IV*, *Gabrielle d'Eſtrées*, qui ſe nommoit alors Madame de *Liancourt*. *Henri IV*, ayant voulu prendre quelques privautés avec elle, encore fille, en fut hautement refuſé. « Si je ne ſuis pas d'aſſez bonne » maiſon, dit-elle, pour être votre » femme, j'en ſuis de trop bonne pour » être votre maîtreſſe ». *Henri* s'en ſouvint lorſqu'il épouſa *Marie de Médicis*, dont il fit dame d'honneur la Marquiſe de *Guercheville*. « Puiſque vous êtes

» dame d'honneur, lui dit-il, vous le » ſerez de ma femme ».

Le Seigneur de *Liancourt*, ſon mari, fut premier Écuyer, ſous *Charles IX* & *Henri III*, qui rendit cette charge indépendante du Grand Écuyer, le Duc *de Bellegarde*; ce qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Les *Liancourt* ſont fondus dans la Maiſon de *la Rochefoucauld.*

La Marquiſe de *Guercheville* introduiſit l'Abbé, depuis Cardinal de *Richelieu*, auprès de *Marie de Médicis*, & commença ſa fortune. Elle avoit été charmée de ſes ſermons. Mais la réputation du Cardinal de *Richelieu* pour la Chaire n'eſt pas venue juſqu'à nous.

Quatrains de Pibrac.

Du Cange prétendoit que *Pibrac*, qui étoit Chancelier de *Henri III*, lorſqu'étant Duc d'*Anjou*, il fut élu Roi de Pologne, eſpéroit être Chancelier de France, au retour de *Henri III*, &

ne l'ayant pas été, il fit, de dépit, ſes Quatrains, comme une ſatyre des vices & des déſordres du Royaume.

D'autres penſent, au contraire, que les Quatrains ſont antérieurs à l'élection de *Henri*, & que le cinquante-troiſième Quatrain: *Je hais ces mots de puiſſance abſolue*, &c. empêchèrent *Henri* de faire *Pibrac* Chancelier. V. *Niceron*, tom. 24, p. 353 & ſuiv.

Confeſſeur de l'Abbé de Longuerue.

L'Abbé de *Longuerue* étant à ſon Abbaye du *Jard*, les Religieux lui demandèrent un jour quel étoit ſon Confeſſeur? « Quand vous m'aurez dit, répondit l'Abbé, quel étoit celui de » *Saint Auguſtin*, je vous nommerai » le mien ».

Ce qui paroît en effet prouver que la Confeſſion auriculaire de *St. Auguſtin*, qui entre dans le plus grand détail des circonſtances de la mort de *Sainte Monique*,

nique, ſa mère, ne dit pas un mot de confeſſion. Voyez les Confeſſions, l. 10, chap. 11.

Politique.

Toutes les négociations que j'ai lues ne m'ont pas donné une grande idée de la Politique. Les hommes ne me paroiſſent jamais plus petits que dans les grandes affaires. J'y vois un amas de fineſſes ſans objet, un intérêt vague & non déterminé. Les Rois, croyant avec raiſon, le menſonge contraire à leur dignité, chargent de cette fonction leurs Miniſtres. Je ne ſuis pas étonné de la fauſſeté des petites Puiſſances à l'égard des grandes; c'eſt ſouvent l'effet de la foibleſſe. Ce qu'on regarde comme variation & inconſtance, eſt communément la néceſſité d'obéir aux circonſtances particulières. A l'égard des grandes Puiſſances, leur vrai politique devroit être la bonne foi.

Jugemens & Exécutions.

Le 7 Mai 1743, un nommé *Volte-face*, de la compagnie de *Raffiat*, fut rompu vif. La nuit qui précéda ſon exécution, il entendit de ſon cachot une voix qui lui promettoit huit meſſes, s'ils ne révéloit à la queſtion aucun de ſes complices encore vivans. Il le promit, & ne parla que de ceux qui avoient déja été exécutés. Lorſqu'il fut au pied de l'échaffaud, un petit garçon vint lui remettre la quittance de huit meſſes, certifiée par *Vautraux*, un des Juges.

Le Principal du Collége de *Montaigu*, nommé *Germain*, ayant voulu faire fouetter un écolier, nommé *Pilleron*, le jeune homme tira ſon couteau, & menaça de tuer quiconque oſeroit l'approcher. Le Principal fit venir un Porte-faix vigoureux, qui, bravant la menace de l'écolier, voulut le ſaiſir; mais il

fut à l'inſtant frappé de deux coups de couteau précipités, & tomba mort : *Notà*, que l'écolier avoit demandé qu'on le laiſsât ſortir. Par Sentence rendue à l'Audience Criminelle, le mineur *Pilleron* fut condamné en 1200 l. de dommages & intérêts, par forme de réparation civile envers la veuve *Boucher*. Enjoint audit *Pilleron* d'être à l'avenir, en quelqu'état qu'il ſe trouvât, ſoumis & docile à ſes ſupérieurs. Enjoint pareillement à tous écoliers de porter reſpect & obéiſſance à leurs maîtres, avec défenſes d'uſer de violences & de voies de fait envers les perſonnes prépoſées par leurs maîtres pour les corriger, à peine d'être pourſuivis extraordinairement, & punis de peines corporelles. Cette Sentence fut rendue le 29 Mars 1760.

Le Principal fut deſtitué, & méritoit pis.

On n'a point mis dans le Jugement

qu'il fût condamné, conjointement avec l'écolier, aux dépens de l'Inſtance. Il n'y eſt pas même nommé, par égard pour l'Univerſité, qui intervint aſſez mal-à-propos.

Le 2 Août 1765, Jugement du Lieutenant-Général de Robe-Courte, qui condamne au carcan, à la marque & à trois ans de galères, un Mendiant contrefaiſant le muet.

Le 8 Août 1765, *Marie Giroux*, Domeſtique, fut pendue, pour avoir ſéduit le fils de la maiſon, âgé de dix ans, & l'avoir infecté du mal vénérien.

A *Tours*, au Procès du Père *Bourgoin*, Prieur des *Jacobins*, qui fut écartelé, comme le plus criminel complice de *Jacques Clement*, *Hurault de l'Hôpital*, qui fut depuis Archevêque d'*Aix*, & l'un des Juges de *Bourgoin*, opina que doreſnavant, en horreur de cet Ordre, il falloit que le bourreau fût vêtu en *Jacobin*.

Quelques Exécutions d'éclat.

N. B. Celles des *Enguerrant de Marigny*, *Desbroſſes*, *la Guette*, *Semblançai*, ſont ſi connues, que nous avons cru devoir les ſupprimer dans cet extrait. Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-autres, dont les circonſtances particulières nous ont paru moins répandues, & dès-là plus intéreſſantes.

Jean de *Montaigu*, fils d'un bourgeois de Paris, devenu Sur-Intendant des Finances, & Grand-Maître de la Maiſon du Roi, ſous *Charles VI*, avoit fait deux de ſes frères, l'un Archevêque de *Sens*, & l'autre Evêque de Paris; avoit marié ſon fils avec la fille du Connétable d'*Albret*, & ſes deux filles à deux des plus grands Seigneurs du Royaume, le Comte *Braine*, & le Sire de *Craon*. La tête tourna, comme de coutume, à *Montaigu*, lui fit faire des actions injuſtes ou inſolentes, & vraiſemblable-

ment de l'une & de l'autre eſpèce. Ses ennemis, à la tête deſquels étoient le Duc de *Bourgogne* & le Roi de *Navarre*, profitant d'un accès de demence du Roi, firent arrêter *Montaigu*, & inſtruire ſon procès par des Commiſſaires du Parlement, mais pourtant des Commiſſaires qui lui firent trancher la tête *aux Halles*, le Mercredi 17 Octobre 1409. Son corps fut attaché à un pillier de *Monfaucon*, & ſa tête plantée ſur un épieu. Il avoua à la queſtion tout ce qu'on voulut; & convint à la mort de quelques déprédations dans les Finances. Son corps reſta juſqu'au 28 Septembre 1412, ſuſpendu dans un ſac de cuir, rempli d'aromates, & gardé par des Prêtres logés & entretenus dans une maiſon près du gibet, & qui ſe relayoient, afin qu'il y eût toujours un d'eux jour & nuit en prières autour du corps. Enfin ſon fils, le Vidame de *Laonnois*, fit réhabiliter la mémoire de ſon père. Les *Céleſtins*, à qui *Mon-*

taigu avoit fait du bien, vinrent en proceſſion, prendre le corps, lui firent un Service ſolemnel, & le tranſportèrent dans leur Couvent de *Marcouſſy*, qu'il avoit fondé, & où l'on voit encore ſon tombeau.

Il ne faut pas oublier, pour l'honneur des *Céleſtins*, & ſur-tout l'inſtruction des Princes, que *François I*, paſſant à *Marcouſſy*, voulut railler les Moines ſur le genre de mort de leur Fondateur. « Il ne fut pas jugé par la Juſtice », lui dit un Religieux. — « Eh ! par qui » donc ? — Par des Commiſſaires ». On dit que le Roi, frappé de cette réponſe, mit la main ſur l'Autel, & jura de ne faire jamais juger d'Accuſés par des Commiſſaires.

Jean Doyac, élevé de la boue aux honneurs dûs au mérite, & que la baſſeſſe & l'intrigue uſurpent, Gouverneur d'*Auvergne*, abhorré du peuple & jalouſé des Grands, qui croyoient avoir

le privilége exclusif des honneurs ; reconnu complice de plusieurs faits & gestes d'*Olivier le Dain*, fut fouetté par les rues de Paris, y eut une oreille coupée, emporta l'autre à *Montferrand*, en *Auvergne*, lieu de sa naissance, où il avoit été si insolent, & où on lui coupa celle qui lui restoit, après la même fustigation qu'à Paris. On ne voit plus de ces choses-là dans notre siécle éclairé & poli; ce qui a fait dire au Pere *Daniel*, en parlant de la Sur-Intendance ou Contrôle des Finances, à l'occasion de *Montaigu* : « Poste toujours si ambi-» tionné, & jusqu'alors si dangereux !

Il a conservé de nos jours sa première épithète, & perdu la seconde.

Le Président *Genti* fut pendu à *Montfaucon*, le 4 Mai 1542, pour tous les faits dont un Magistrat trop avide & inique peut être coupable. Il avoit été un des Juges de *Semblançai*, & nommé par le Chancelier *Duprat*, autre

ſcélérat, qui ſe récuſa dans le procès.

L'an 1373, *Jourdan de Liſle* fut pendu & étranglé au gibet de Paris, le ſeptième jour de Mai. Il avoit épouſé la mere du Pape. *Vide Gilles Corrozet; p. 119, verſo.*

Environ ce tems, *Pierre Remy*, Tréſorier de France, & Gouverneur du Royaume, né de bas lieu, fit faire de neuf le gibet de *Montfaucon*, près Paris, en une des pierres duquel, au principal pillier, fut entaillé ce qui ſuit:

En ce gibet ici emmy,
Sera pendu Pierre Remy.

La Prophétie fut vérifiée; car il y fut pendu, pour les larcins par lui commis ſur les deniers du Roi, au tems de *Philippe de Valois. Idem.*

L'an 1408, Meſſire *Guillaume de Tignoville*, Prévôt de Paris, fit pendre deux écoliers, homicides d'un méchant homme; ſur quoi l'Univerſité de Paris

le pourchaſſa tellement, qu'il fut condamné à faire dépendre du gibet les deux corps morts, les baiſer en la bouche, & les faire porter en l'Egliſe des Mathurins, le conducteur du chariot étant vêtu d'un ſurplis de Prêtre, & lui (Prévôt) étant ſur le cheval. *Idem*, *pag.* 130.

Monfaucon.

Toutes les exécutions ſe faiſoient à *Montfaucon*, avant qu'il fût permis de les faire dans les villes. Les patiens y alloient à pied : on faiſoit une poſe d'environ une demi-heure dans la cour des Filles-Dieu, où on mettoit ſur une table du pain & du vin, dont le patient pouvoit uſer. Ce fut le 12 Février 1336, qu'on accorda des Confeſſeurs aux condamnés, à la ſollicitation de *Philippe de Mézières*, Précepteur de *Charles VI*, & de *Pierre de Craon*, qui fit ériger une croix près du gibet,

où les patiens ſe confeſſoient. Les Cordeliers étoient gagés pour cette fonction.

Étimologie du mot Bourreau.

Les *Olim* du Parlement de Paris, regiſtres formés par *Jean de Montluc*, Greffier pour les premiers tems, diſent, fol. 172-174, vol. 2, que le nom de Bourreau vient de celui de *Borel*, qui étoit un clerc poſſédant un fief, à la charge de faire pendre les voleurs du canton : *Par ſervilium tale, quod faciebat ſuſpendere latrones in fundo de Bellecombo.*

Courcillon

Courcillon, fils du Marquis de *Dangeau*, étoit fort preſſé par ſon pere & ſa mere de ſe confeſſer, avant qu'on lui coupât la cuiſſe, pour une bleſſure reçue à la bataille de Malplaquet. *Courcillon*, pour s'en débarraſſer, demanda le Pere *Latour*, Général de l'*Oratoire*,

& cité comme un grand Janſéniſte. Le pere & la mere (ainſi qu'il l'avoit prévu) trop courtiſans pour procurer un Confeſſeur ſi ſuſpect au Roi, n'en parlèrent plus : la mere étoit pourtant tout auſſi vraiment dévote qu'on pût l'être à la Cour ; mais le Roi par-deſſus tout.

Élection de l'Empereur Charles VII, le 20 Janv. 1745, & motifs de la guerre.

Le Cardinal de *Fleury* avoit le deſir le plus ſincère, à la mort de l'Empereur *Charles VI*, le 20 Octobre 1740, d'éviter la guerre contre la Reine de Hongrie. Il prouvoit, avec raiſon & juſtice, que le Roi, à la dernière paix, dans les préliminaires ſignés à *Vienne* le trois Octobre 1735, ayant accepté la *Pragmatique Sanction* qui aſſuroit à la Reine l'indiviſibilité des États de l'Empereur, la France devoit être fidelle à ſes engagemens, & garantir l'exécution de la *Pragmatique*. Le Car-

dinal ſe laiſſa entraîner à faire la guerre ; 1°. Par les ſollicitations, ou plutôt les perſécutions du Roi & de la Reine d'Eſpagne, & de *Madame Infante*, fille aînée de France, mariée à l'Infant, le 26 Août 1739. Rien n'étoit ſi vif, ſi preſſant, ſi carreſſant que les lettres du Roi, de la Reine d'Eſpagne & de l'Infante au Cardinal. Tous les trois en écrivoient au Roi pour le même objet, qui étoit de procurer en Italie un établiſſement à l'Infant ; mais ils étoient bien convaincus que c'étoit particulièrement le Cardinal qu'il falloit gagner.

Voici quelques lettres de l'Infante, qui donneront une idée ſuffiſante des autres.

Après pluſieurs lettres à ce ſujet auxquelles le Cardinal ne répondit pas toujours ; l'Infante lui écrivit le 21 Septembre 1740, en ces termes :

» Monſieur, je vois bien que vous » nous oubliez ; cependant ce ne ſera

» pas manque de vous en faire reſſou-
» venir : vous pouvez compter que je
» ne vous laiſſerai pas en repos, juſ-
» qu'à ce que j'aie réuſſi. Quand j'étois
» en France, vous diſiez que j'étois
» votre favorité, & il ne faut pas ou-
» blier ſes amis, & ſur-tout moi, Mon-
» ſieur, qui étois une des perſonnes
« qui vous aimoit le plus. A moi,
» l'abſence n'a pas fait le même effet
» qu'à vous : ſoyez-en perſuadé ».

Huit jours après, le 28 Septembre.

» Monſieur, je vous écris encore
« cette lettre, pour vous prier de faire
» reſſouvenir le Roi de nous, de lui
» parler ſouvént de l'attachement ſans
» bornes que j'ai pour lui, & d'être
» perſuadé de l'obligation & tendre
» amitié éternelle que j'aurai pour vous,
» ſi vous nous protégez dans cette oc-
» caſion.... »

Dans une autre lettre :

.... » C'eſt vous qui avez contribué
» à mon mariage... Vous voudrez bien
» me rendre parfaitement heureuſe...
» Je vous aurai une obligation éter-
» nelle... Soyez perſuadé de la recon-
» noiſſance que j'ai pour vous....

Le Roi & la Reine d'Eſpagne n'épargnoient pas, non plus que l'Infante, les ſollicitations vives & les careſſes au vieux Cardinal... « A cette heure (lui écrivoit-il (» c'eſt une belle occaſion
» pour faire avoir quelque choſe à l'In-
» fant ; & je prie le Roi, mon neveu,
» de ſe ſouvenir de ſa fille en cette oc-
» caſion, pour que leurs enfans ayent
» quelque choſe pour ſe maintenir, &
» qu'ils ne reſtent pas des cadets. Je re-
» mets mes intérêts entre vos mains,
» vous aſſurant de nouveau de l'amitié
» que j'ai pour vous ».

» Mon couſin, (lui mandoit la Reine)
» Je vous prie de faire ſouvenir au Roi

» de France de ſa fille & de ſon gendre. » Je me rapporte entièrement à vos lu- » mières, & je remets nos affaires entre » vos mains. J'attends tout de votre » amitié, & ſoyez perſuadé de la » mienne ».

» Monſieur, (écrivoit l'Infante) je » n'ai pas eu de réponſe à la lettre que » je vous ai écrite; je crains que vous » ne m'ayez oubliée. Je vous prie de » vous reſſouvenir de nous autant que » je me reſſouviens de vous. Je ne ſais » ſi c'eſt trop me flatter, mais j'en ſuis » perſuadée.... Ce n'eſt pas ſeulement » pour nous, mais en cas que nous ayons » des enfans, qu'ils ayent un morceau » à manger. Je ne vous laiſſerai pas de » repos que vous n'ayez fait quelque » choſe pour nous ».

On voit, par ces lettres, que les Princes adoptent aiſément pour leurs intérêts, le ſtyle de leurs flatteurs.

La Reine d'Eſpagne s'imaginoit qu'il

étoit de toute juſtice que ſes enfans fuſſent Souverains. Mais ſi ce principe étoit adopté en France & en Eſpagne, pour tous les fils, petits-fils & Princes, les deux Monarchies ſeroient à la fin morcelées. Ce ne ſeroit peut-être pas un malheur pour les peuples, qui ne ſont jamais plus ménagés que par les petits Princes. Mais ce n'eſt & ne peut être le ſyſtême des Grands Rois.

L'empereur avoit recommandé au Duc de *Lorraine*, ſon gendre, de remettre ſes intérêts entre les mains du Cardinal de *Fleury*; & le Duc auroit très-bien fait d'en uſer ainſi. Au lieu de prendre ces voies amicales, lui & l'Archiducheſſe ſa femme, commencèrent par un acte qui devoit prévenir contre leurs deſſeins les deux Puiſſances que la garantie de la *Pragmatique* intéreſſoit le plus, la France & l'Eſpagne.

Dans la lettre par laquelle ils don-

noient part à la Cour de *Madrid* de la mort de l'Empereur, l'Archiducheſſe prenoit le titre de Ducheſſe de *Bourgogne*, de *Lorraine* & de *Bar*. Elle mettoit encore autour de ſes armes le collier de la *Toiſon d'Or*, quoiqu'il y eût eu une convention qu'à la mort de l'Empereur, la grande-maîtriſe de cet Ordre retourneroit uniquement au Roi d'Eſpagne. L'Archiducheſſe & ſon mari firent même entendre aſſez clairement qu'ils conſervoient des prétentions ſur ces Provinces.

La Cour d'Eſpagne eut grand ſoin de faire obſerver au Cardinal ce qu'on avoit à craindre d'une nouvelle *Maiſon d'Autriche*, ſi elle parvenoit à l'Empire avec autant de puiſſance qu'en avoit l'ancienne. Le Cardinal le prévoyoit aſſez : mais il ne croyoit pas devoir manquer à la garantie que la France avoit ſignée, au ſujet de l'indiviſibilité de la ſucceſſion de l'Empereur dans la

perſonne de l'Archiducheſſe. On repréſentoit au Cardinal que, ſans manquer aux engagemens pris, la France devoit du moins empêcher que la Couronne Impériale ne paſsât ſur la tête de l'héritier des bien patrimoniaux, & ne pas s'oppoſer aux prétentions des Électeurs de *Bavière*, de *Saxe* & des autres Puiſſances, ſur la ſucceſſion de l'Empereur, & que la France ne pouvoit même, comme auxiliaire, ſe diſpenſer de fournir des ſecours, ſur-tout à la Maiſon de Bavière, qui avoit tant donné de preuves d'attachemeut à *Louis XIV*, dans la guerre de la ſucceſſion.

On vient de voir avec quelle vivacité la Reine d'Eſpagne preſſoit le Cardinal d'engager le Roi à procurer un établiſſement à ſon gendre; & le Roi, le plus tendre des peres, n'étoit pas difficile à gagner; mais le Cardinal, qui avoit toute ſa confiance, n'étoit pas ſi aiſé à déterminer. Il avoit l'expérience, ainſi

que tous les François, que lorſque la France prend le moindre intérêt dans une guerre, elle devient bientôt la partie principale, & que nos alliés nous ſont toujours onéreux, & jamais utiles. La guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, qui s'étoit annoncée par les plus grandes eſpérances, avoit mis le Royaume à deux doigts de ſa ruine. Le mariage du Roi nous avoit engagés dans une guerre pour le Roi *Staniſlas*. Nous avons vu depuis la mort du Cardinal de *Fleury*, ce que l'alliance avec la Maiſon de *Saxe* nous a produit. Preſque tous les Princes de l'Europe ſon ennemis ou jaloux de la France; & tous, dans leurs diſgraces, y cherchent un aſyle. Si un Sultan pouvoit être détrôné, ſans perdre la vie ou la liberté, il ſe réfugieroit en France. Le Cardinal, enfin, ne croyoit pas devoir précipiter l'Europe dans une guerre générale, pour faire un établiſſement à *Dom. Philippe*. D'ailleurs, ſon âge avan-

cé ne lui permettoit pas d'eſpérer de voir terminer cette guerre.

Cependant, les perſécutions de la Reine d'Eſpagne, le penchant du Roi à ſatisfaire ſa fille & ſon gendre, les ſollicitations de ſa nobleſſe, & ſur-tout des Courtiſans, qui attendent toujours de la guerre leur fortune, méritée ou non, l'emportèrent ſur les intentions pacifiques du Cardinal.

Le Comte de *Belle-Iſle*, petit-fils du Surintendant *Fouquet*, ne contribua pas peu à ſéduire le Cardinal, ſur qui il avoit du crédit par le moyen des vieilles amies, jadis protectrices du Miniſtre, dans le tems où il n'étoit que l'Abbé de *Fleury*, & cherchant à percer.

Belle-Iſle n'étoit, à la mort de l'Empereur, ni Maréchal de France, ni Duc & Pair. La guerre ſeule pouvoit achever ſa fortune. Un Lieutenant-général peut reſter long-tems avec ce grade pendant la paix; & la mort du Cardi-

nal, qui ne pouvoit par être éloignée, auroit privé *Belle-Iſle* de ſon principal appui. Il en étoit très-inquiet ; & conſultant un jour ſur ſa fortune avec *Chavigny*, qui a paſſé pour un grand Négociateur, celui-ci lui dit qu'il ne devoit rien attendre que de la mort de l'Empereur, s'il ſavoit en profiter. *Belle-Iſle* ne laiſſa pas échapper l'occaſion, fit valoir les craintes de l'Eſpagne, & celles que devoit avoir la France ſur la puiſſance future d'une *nouvelle Maiſon d'Autriche.*

L'irruption du Roi de *Pruſſe* dans la *Siléſie*, fournit au Comte de *Belle-Iſle* un moyen de diſſiper les ſcrupules du Cardinal ſur l'infraction à la *garantie.* *Frédéric* étoit entré en *Siléſie*, comme on l'a vu depuis entrer en *Saxe*, ſous prétexte de conſerver ces États à leurs vrais Maîtres, contre les entrepriſes des Uſurpateurs.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte de *Belle-*

Iſle s'attacha à perſuader au Cardinal que l'Électeur de *Bavière*, & celui de *Saxe*, Roi de *Pologne*, réclamant une portion de la ſucceſſion de l'Empereur, la *Pragmatique* n'avoit plus lieu.

Comme il ſe répandit bientôt qu'il étoit queſtion, entre l'*Archiducheſſe* & le Roi de *Pruſſe*, d'un accommodement, par lequel une portion de la *Siléſie* ſeroit cédée à ce Prince; le Cardinal devoit, diſoit-on, perdre tous ſes ſcrupules. Enfin, ajoutoit-on, l'indiviſibilité des États de l'Empereur ne donnoit à ſon héritier aucun droit à un Empire Électif; & la France pouvoit l'en écarter ſans violer ſa garantie. Outre qu'elle n'étoit tenue de ſa part, qu'à ne rien prétendre à cette ſucceſſion ſans être encore obligée d'empêcher les autres Puiſſances de réclamer des droits légitimes, ſans compter les prétentions que les Princes prennent toujours pour des droits. De ce nombre étoit le Roi de *Sardaigne*, qui pren-

dra toujours partie dans les guerres d'Italie, juſqu'à ce qu'il ſoit maître du *Milanois*.

Le Cardinal ſe détermina donc enfin à nommer le Comte de *Belle-Iſle* notre Ambaſſadeur & Plénipotentiaire à la *Diète* de *Francfort*, pour l'élection d'un Empereur.

Les deux prétendans rivaux du Duc de *Lorraine*, gendre de *Charles VI*. & Grand-Duc de *Toſcane*, étoient les Électeurs de *Bavière* & de *Saxe*.

La France préféroit le premier; mais ce qui l'intéreſſoit le plus, étoit de s'oppoſer à l'élection du Grand-Duc.

Les deux Électeurs, pour ne pas ſe croiſer, étoient convenus de réunir leurs ſuffrages en faveur de celui qui trouveroit moins d'oppoſition.

On ſait que l'Électeur de *Bavière* fut élu Empereur, ſous le nom de *Charles VII*, le 24 Janvier 1742, & qu'il mourut le 20 Janvier 1745. Les trois années

années de ſon règne, ſi l'on peut dire le règne d'un Prince obligé de ſortir de ſa capitale, & de recevoir ſa ſubſiſtance de la France, ſa protectrice, plutôt que ſon alliée. (La Reine d'Eſpagne diſoit à l'Évêque de *Rennes*, en parlant de l'Empereur, qu'un allié à charge, étoit un préſent à faire à ſon ennemi.) Nous aurions pu, en bien des occaſions, faire de pareils préſens ! Ces trois années, dis-je, furent pour nous une viciſſitude de bons & de mauvais ſuccès, mais toujours ruineux. Sans entrer dans le détail des campagnes, j'obſerverai du moins qu'obérés ou trahis par nos alliés, tout le fardeau portoit ſur la France. Nous eumes tour-à-tour pour amis & ennemis les mêmes Puiſſances : dans le tems même que l'Angleterre ſignoit la neutralité avec nous, ſes eſcadres attaquoient nos vaiſſeaux, & eurent cependant à nombre ſupérieur, le déſavantage. L'Eſpagne, qui nous engageoit

dans une guerre, uniquement pour ſes intérêts, qui montroit tant d'ardeur pour des conquêtes, nous faiſoit perdre par ſes lenteurs, tout le fruit de ſes efforts. *Villarias*, Miniſtre de la Marine Eſpagnole, étoit abſolument incapable de ſon emploi. La Reine & notre Ambaſſadeur (le Comte *de la Mark*, & enſuite *Vauréal*, Évêque de *Rennes*,) le repréſentèrent au Roi. Ce Prince le ſavoit, il en convenoit: » cela » n'eſt que trop vrai! (diſoit-il) Mais » *Villarias* eſt bon homme, & j'y ſuis » accoutumé; je ſuis d'habitude ». Il ajoutoit « que les Commis du Miniſtre » étoient des fripons, qui le trom- » poient »; . . . & tout reſtoit en place. Au milieu des opérations les plus inſtantes, on étoit arrêté par des misères de l'étiquette. Avant que d'envoyer à la Diette de *Francfort*, le Marquis de *Montijo*, en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire d'Eſpagne, on prit toutes

les meſures poſſibles, pour qu'il n'y eût aucune diſcution entre lui & le Comte de *Belle-Iſle*, Plénipotentiaire de France, au ſujet de la préſéance ; car, malgré la médaille pompeuſe, par laquelle *Louis XIV* a voulu aſſurer la préſéance à ſes Ambaſſadeurs ſur ceux d'Eſpagne & autres, il n'y a rien de moins reconnu à *Madrid* ; & preſque tous les Rois ſe ſont accoutumés à prétendre, que ſe traitant réciproquement de frères, ils doivent marcher d'un pas égal. Cela n'étoit pas ainſi, quand les Rois du *Nord* donnoient la main chez eux à l'Ambaſſadeur de France : ce ne fut que pendant la Régence du Duc d'*Orléans*, que le Roi de *Dannemarck* obtint de nous le titre de Majeſté, & les États-Généraux d'Hollande, celui de *Hautes Puiſſances*.

Cette guerre, dont nous aurions ſi bien pu nous paſſer, nous coûta des ſommes immenſes, des millions d'hom-

mes, & pluſieurs Officiers diſtingués, qui nous auroient été utiles; entr'autres le Marquis de *Beauveau*, Maréchal de Camp au ſiége de.... Dans le moment qu'il fut bleſſé d'un coup de fuſil dans le corps, étant à la tête des Grenadiers, à l'attaque du chemin couvert, des Grenadiers accourant pour le ſecourir : « Mes enfans (leur dit-il) » allez faire votre devoir ; j'ai fini le » mien ». Son extrême valeur, ſes talens, & ſa paſſion pour la guerre, le faiſoient compter dans ce petit nombre de Généraux, que le vrai militaire déſigne pour le commandement des armées. Il n'étoit pas moins propre à la négociation, & avoit rendu de grands ſervices en *Bavière*, où il réſidoit auprès de l'Empereur *Charles VII*. Il avoit ſouvent prévenu ou réparé les inepties du Maréchal de *Torring*. *Beauveau* avoit & méritoit des amis, aimoit l'État cultivoit les Letrres, étoit enfin fort

au-deſſus des intrigues de la Cour & de la frivolité du ſiécle.

Philippe V, Roi d'Eſpagne.

Le Roi d'Eſpagne, *Philippe V*, avec la valeur la plus ſolide & la plus inaltérable au milieu d'un combat, étoit du caractère le plus timide par-tout ailleurs. Cette diſpoſition naturelle avoit été fortifiée par ſon éducation : ceux qui y préſidoient avoient donné tous leurs ſoins à celle du Duc de *Bourgogne*, deſtiné à régner, & ne s'étoient appliqués qu'à inſpirer un eſprit de ſoumiſſion aux deux cadets, les Ducs d'*Anjou* & de *Berri*. Le Duc d'*Anjou*, étant parvenu au Trône d'Eſpagne, on n'eut qu'à profiter de l'habitude où il étoit de ſe laiſſer gouverner, & même ſubjuguer. La Princeſſe *des Urſins* s'en prévalut habilement, en le rendant inacceſſible à tout autre qu'à la Reine, première femme de ce Prince,

ſur laquelle elle uſurpa le plus grand crédit.

La ſeconde femme de *Philippe*, *Éliſabeth Farnèſe*, *& Albéroni*, ſon Miniſtre, n'eurent qu'à ſuivre le plan qui leur étoit tracé. La ſolitude dans laquelle ce Prince fut continuellement retenu, le jetta dans une mélancolie dont il n'avoit pas la force de ſortir, & qui dégénéra en vapeurs, juſqu'à la démence.

Philippe eût été au milieu du feu le Grenadier le plus intrépide & le plus froid: Il fut le plus foible des hommes. Quoique le Public sût confuſément la mélancolie où le Roi étoit plongé, peu de perſonnes en connoiſſoient les accidens. Les entrées particulières, que la Reine ne pouvoit pas toujours éviter d'accorder à nos Miniſtres, comme Ambaſſadeurs de famille, les mirent à portée de rendre à notre Cour le compte de l'état du Roi d'Eſpagne, qu'on trouve

dans les dépêches du Comte de *Rottembourg*, & du Marquis, depuis Maréchal de *Brancas*.

Philippe V *, ſans aucune incommodité apparente, étoit quelquefois ſix mois ſans vouloir quitter le lit, ſe faire raſer, couper les ongles, ni changer de linge ; & lorſque ſa chemiſe tomboit de pourriture, il n'en vouloit pas que la Reine n'eût portée, de crainte, diſoit-il, qu'on ne l'empoiſonnât dans une autre. Il mangeoit, digéroit, dormoit bien, quoiqu'à des heures inégales. Celles de la Meſſe, qui ſe diſoit dans ſa chambre, n'étoient pas plus réglées ; un jour, c'étoit le matin ; le lendemain à ſept heures du ſoir. L'hiver, ſans feu, il faiſoit ouvrir ſes fenêtres : & certains jours d'été, les faiſoit fermer, au point qu'on gêloit ou qu'on étouffoit dans ſa

* Lettres des 1, 8, 11, Mars, & 3 Avril 1728, Mai 1729, Juillet 1730, & autres.

chambre, ſans qu'il en parût affecté. Quand il ſe levoit, il auroit pu marcher ſans appui ſi la douleur que les ongles allongés de ſes pieds lui occaſionnoit dans ſa chauſſure, ne l'en eût empêché. Il reſtoit pendant pluſieurs jours dans un morne ſilence. Tant qu'il gardoit le lit, il ne ſe confeſſoit point; mais il marmotoit quelquefois des prières. Il ſupportoit trois couvertures de flanelle dans les plus grandes chaleurs, rejettoit la plus lourde dans les plus grands froids, & ſe montroit ſouvent d'une manière aſſez peu décente. Avec les ongles longs, durs & tranchans, il ſe déchiroit en dormant, & prétendoit enſuite qu'on avoit profité de ſon ſommeil pour lui faire ces bleſſures; d'autres fois, qu'il y avoit des ſcorpions autour de ſon lit, qui le piquoient; il ſe croyoit quelquefois mort, & demandoit pourquoi on ne l'enterroit pas. Il ſortoit par fois de ſa triſteſſe morne par des fu-

reurs ; frappant, égratignant la Reine, ſon Confeſſeur, ſon Médecin & ſes gens. On lui demandoit ce qu'il ſentoit ? Rien (diſoit-il.) Un moment après, il chantoit, & de-là retomboit dans ſa rêverie. Il lui arrivoit de ſe lever bruſquement. La Reine accouroit pour le ramener ; il la frappoit au point qu'elle étoit ſouvent meurtrie de coups. Après avoir gardé long-tems le lit, il paſſoit des jours & des nuits ſans vouloir ſe coucher, dormant dans un fauteuil, de ſorte que ſes jambes toujours pendantes, en devenoient enflées. Malgré le peu d'exercice qu'il faiſoit, ſon ordinaire étoit très-fort ; il vouloit les alimens les plus ſubſtanciels. A dix heures du matin, il prenoit un conſommé ; à midi, il ſe faiſoit donner à dîner, mangeoit pendant deux heures ; à cinq, prenoit cinq ou ſix biſcuits ; & à onze heures un conſommé très-fort.

Depuis la mort de *Dom Louis*, ſon

fils, en faveur de qui il avoit abdiqué, il conſervoit le deſir d'une nouvelle abdication. C'étoit ce que la Reine redoutoit le plus. Il écrivit un jour, pendant l'Ambaſſade du Marquis de *Brancas*, (24 Mai 1723) au Préſident de *Caſtille*, d'aſſembler le Conſeil, d'y déclarer ſon abdication, & qu'on eût à reconnoître pour Roi le Prince des *Aſturies*. La Reine en étant informée, ſe jetta à ſes pieds; & à force de larmes, l'engagea du moins à conſulter le Marquis de *Brancas*. Le Marquis l'exhorta, au nom du Roi de France, à garder la Couronne. *Philippe*, ſur qui ce nom du Chef de ſa maiſon étoit très-puiſſant, ſe laiſſa perſuader, ſe fit rapporter la lettre, & la déchira. Le Maréchal de *Teſſé* avoit rendu le même ſervice à la Reine, après la mort de *Louis I*, en engageant, au nom de la France, *Philippe* à reprendre la Couronne.

Depuis l'orage que le Marquis de

Brancas avoit calmé, la Reine ne laiſſoit au Roi ni plume, ni encre ; & pour le diſtraire, elle lui fourniſſoit de petits pinceaux de papier roulé, & des lumignons de bougies détrempés dans l'eau, avec leſquels il deſſinoit. Mais ſi la Reine l'empêchoit d'exécuter cette abdication, elle ne pouvoit lui en faire reperdre le deſir, & c'étoit un combat perpétuel.

Il falloit qu'il fût du tempérament le plus robuſte, pour ne pas ſuccomber à ſa manière de vivre, ainſi qu'aux remèdes qu'il imaginoit pour ſes maladies imaginaires. Il prenoit une boîte de thériaque à-la-fois, pendant pluſieurs jours de ſuite, en diſant que les Médecins étoient des coquins, qui ſe mocquoient de lui, quand ils oſoient ſoutenir qu'il n'étoit pas malade, quoiqu'il ſe ſentît ſur le point de mourir, ce qui arriveroit bientôt.

Malgré tous ces égaremens, il con-

ſervoit pour les affaires le ſens le plus droit, & la mémoire la plus sûre. Il refuſa un jour une affaire qu'on lui propoſoit : « Il y a un an (dit-il) que je l'ai » refuſée ». Sa mémoire étoit prodigieuſe ſur les détails de guerre, dont il parloit toujours avec complaiſance.

Il changeoit alternativement les fonctions de jour & de nuit. Il ſe couchoit à onze heures du matin, demandoit à manger à midi, travailloit avec quelques Miniſtres, ſe relevoit à deux heures pour la meſſe, dormoit quelquefois treize ou quatorze heures ; le lendemain ne dormoit que quinze à vingt minutes. Il ſe faiſoit apporter pluſieurs bréviaires, faiſoit réciter par la Reine des pſeaumes & antiennes qu'il lui indiquoit, pris alternativement des uns & des autres. Au milieu de ces pratiques dévotes, il s'apperçut un jour que ſa chienne étoit en chaleur ; il envoya chercher un chien, la fit couvrir devant une

assemblée de cinquante personnes, & s'étendit sur la génération en discours plus indécens que savans ; dans d'autres occasions, sa dévotion ne l'empêchoit pas de tenir les propos les plus gaillards.

Il faut que les vapeurs de *Philippe V*, se soient dissipées avec le tems, car les Ambassadeurs qui ont suivi MM. de *Rottenbourg* & de *Brancas*, n'en parlent plus.

Le tempérament de ce Monarque pour les femmes s'étant fort affoibli, la Reine fut privée d'une grande ressource pour le gouverner ; & la nature ne la servant plus si bien, elle recourut, dit-on, plus d'une fois à des remèdes excitans, mais qui produisoient rarement leur effet. Elle s'en servit pourtant utilement un jour pour inspirer des desirs qu'elle étoit bien résolue de ne pas satisfaire, que le Roi ne lui eût accordé ce qu'elle desiroit.

Il s'agiſſoit de l'engager à travailler avec *Patinho*, que ce Prince avoit pris en averſion. Le Roi la battit très-cruellement, la traitant de malheureuſe, qui, non contente d'avoir ruiné ſon Royaume, vouloit attaquer ſon honneur & ſa gloire. « Je veux (diſoit-il à ſes domeſtiques) que la Reine ſe défaſſe » de ſes quatre Evangéliſtes, *Patinho*, » le Marquis *Scoti*, l'Archevêque d'*A-* » *mida*, ſon Confeſſeur, & de la Ca- » mériſte *Pellegrina* ». Le Roi entroit en fureur lorſqu'il s'agiſſoit de ces quatre perſonnes. A ces emportemens ſuccédoient ſouvent des propos aigres, qui marquoient encore plus que des fureurs, un cœur ulcéré.

On jugeoit, au commerce intérieur du Roi & de la Reine, qu'elle n'avoit dû qu'au tempérament ardent de ce Prince, que la dévotion rendoit fidèle, un crédit ſoutenu par la force de l'habitude : ſorte d'eſclavage dont on ſe-

coue la chaîne par dépit, ſans pouvoir, ni même vouloir abſolument la rompre.

Quoique *Philippe V* aimât tous ſes enfans, il affectoit ſouvent de dire devant la Reine, « que le Prince *Ferdi-* » *nand*, fils de ſa première femme, » étoit le meilleur ». Un jour, après l'avoir bien battue, il l'obligea de demander pardon. Jaloux de ſon autorité comme tous les autres Princes foibles, qui, ſe ſentant incapables de l'exercer dans les choſes importantes, croyent en faire montre dans des bagatelles; il diſoit quelquefois : « qu'il étoit le maître » ; & le prouvoit par quelque puérilité. Étant au Port *Sainte-Marie*, dans ſa galère, prête à partir, voyant lever l'ancre, il demanda pourquoi cela ſe faiſoit ſans ſon ordre, la fit rejetter, & un inſtant après, ordonna qu'on la levât.

Mais il ſentoit qu'il n'avoit pas un Miniſtre qui fût proprement de ſon

choix, & très-ſouvent leur marquoit de l'humeur. S'il ſoupçonnoit, en ſignant leurs expéditions, qu'ils en affectionnoient quelques-unes préférablement à d'autres, ils les mêloit toutes avant que de ſigner, ou mettoit ſous la liaſſe celles qu'il tenoit les premières, & les renvoyoit à un autre travail. Il bruſquoit ceux, tels que *Patinho*, en qui il voyoit des talens dont ils pouvoient abuſer. Il traitoit beaucoup mieux les plus bornés, qu'il ſuppoſoit plus honnêtes gens. Il diſoit que la Reine étoit d'une fauſſeté inouie. Le Prince des *Aſturies*, fils de la première femme, relevant de maladie, la Reine lui marquant devant le Roi la plus grande joie ſur ſon rétabliſſement; le Roi, par un clin-d'œil & un ſourire amer, fit entendre à ſon fils qu'elle le trompoit. Elle le haïſſoit en effet, quoiqu'il lui témoignât la plus grande ſoumiſſion. Mais ſon tort avec elle étoit de vivre, & d'être deſtiné à régner ſur les enfans du ſecond lit.

La Reine, avec de l'eſprit naturel, mais ſans la moindre culture, l'avoit ſouvent faux, & la paſſion l'égaroit encore. Cherchant toujours ſon intérêt perſonnel, elle s'y trompoit dans bien des occaſions, & prenoit de fauſſes routes pour parvenir à ſon but. Elle avoit de l'ambition, ſans élévation d'ame. Incapable d'affaires, faute de connoiſſance, les défiances, les ſoupçons faiſoient toute ſa prudence; elle avoit le manége & les fineſſes des gens du peuple. Violente par caractère, elle ſe contentoit par intérêt. Elle employoit l'artifice, où la candeur l'eût mieux ſervie. Elle ſuppoſoit toujours qu'on vouloit la tromper, parce qu'elle en avoit toujours le deſſein. Elle aimoit les rapports, diſpoſition dans un Prince, qui remplit ſa Cour de Délateurs. Juſqu'au moment de ſon mariage, elle avoit eu le cœur Autrichien; ſa fortune dût naturellement la changer à cet égard; mais à ſa

haine contre la France, ſuccéda une jalouſie plus préjudiciable pour nous en Eſpagne, qu'une haine impuiſſante à *Parme* : elle rechercha la France par néceſſité, & auroit deſiré dans l'union des deux Couronnes, que les efforts fuſſent mutuels, & les intérêts ſéparés.

Farinelli. La Enſenada.

Quoique le Roi *Ferdinand* eût le cœur François, la Reine, ſa femme (Portugaiſe) élevée dans des principes oppoſés, avoit un tel aſcendant ſur lui, qu'elle pouvoit, ſinon altérer ceux de ſon mari, ſouvent en empêcher l'effet. Ses préjugés contre nous étoient entretenus par le Muſicien Caſtrat *Farinelli*, vendu aux Cours de Vienne, de Londres & de Turin, & qui étoit dans la plus haute faveur auprès de cette Princeſſe, & par elle auprès du Roi. Il paſſoit ſa vie dans leur intimité. Ce Muſicien étoit venu à Paris, où l'on

avoit été curieux de l'entendre chanter, & les bijoux qu'on lui avoit donnés pour prix de ſes complaiſances, ne lui avoient point paru dignes de ſes talens. Les Miniſtres de Vienne, de Londres & de Turin à Madrid, témoins du degré de faveur où il étoit, s'empreſsèrent de le combler de préſens & de prévenances de toute eſpèce ; l'Empereur alla même juſqu'à lui écrire. Les Courtiſans du Roi l'étoient également de *Farinelli*, & lui prodiguoient les baſſeſſes au point qu'il en plaiſantoit ſouvent lui-même ; ce qui ne l'empêchoit pas d'y répondre par des reſpects extérieurs, pour les avertir ſans doute de ce qu'ils ſe devoient à eux-mêmes. Il n'aimoit de ſon crédit que le ſolide, l'encens ne l'énivroit point, & le brillant de ſes chaînes ne lui en cachoit point le poids. Il regrettoit quelquefois avec ſes familiers le tems où menant une vie vagabonde & auſſi libertine que ſon

état le permettoit, parcourant les différens Royaumes, ne ſubſiſtant que du fruit de ſes talens, il recevoit des applaudiſſemens, avoit des camarades, peut-être des amis, au lieu de délateurs.

La Cour étoit alors partagée entre deux cabales; l'une étoit compoſée de ceux qui avoient conſervé le levain Autrichien, ou qui gardoient des reſſentimens du renvoi de l'Infante: la Reine & le Duc d'*Hueſcar*, favori du Roi, en étoient les principaux Agens; mais en traverſant en tout la France, ils avoient grand ſoin de cacher au Roi leurs ſentimens ſecrets, ſans quoi ils l'auroient aliéné ſans retour. Ce Prince, attaché à la gloire de ſa maiſon, aimoit le Roi, ſon couſin, & penſoit que le bien des deux Monarchies exigeoit leur union. Le Reine ne pouvoit donc s'écarter de ce ſyſtême, qu'en le circonvenant par voie de ſéduction, qui eſt ordinaire-

ment la plus sûre. Elle étoit même indispensable auprès de *Ferdinand*, Prince doux, tranquille & inaccessible en apparence, mais qui sortoit quelquefois de cet état léthargique, par des accès de fureur; & il étoit très-dangereux d'y donner occasion; quelqu'un a même prétendu qu'il maltraitoit quelquefois la Reine; peut-être vouloit-il dire simplement que le Roi la traitoit mal. Il est vrai qu'il avoit beaucoup du caractère de son pere, dont les vapeurs s'éloignoient peu de la démence.

L'autre parti étoit formé de vrais Espagnols, qui regardoient les François comme leurs alliés naturels. Tel étoit devenu par degrés l'esprit général de la nation, sur-tout depuis qu'elle avoit un Roi né en Espagne : c'étoit aussi le système des deux principaux Ministres.

Le premier, *Carvajal*, avoit été quelque tems opposé à la France, après

les ſujets de plaintes qu'elle avoit donnés à l'Eſpagne ; mais il avoit ſacrifié ſes ſentimens à la vraie politique. Homme d'un ſens droit & peu étendu, mais d'une probité reconnue, pendant que la plupart des Grands rendoient des reſpects à *Farinelli*, à peine *Carvajal* vouloit-il recevoir ceux du Muſicien. Lorſque le pacte de famille lui fut propoſé entre la France & l'Eſpagne, & qu'on lui donna pour exemple celui des deux branches de la Maiſon d'Autriche, *Carvajal* s'appuyoit du même exemple contre la propoſition de la France. Les deux branches d'Autriche (diſoit-il) en ſe ſoutenant mutuellement dans le fait, laiſſoient toujours eſpérer qu'on auroit pu les déſunir, & ſe gardoient bien d'exciter ou d'affermir par un pacte de famille la jalouſie des autres Puiſſances. Enfin, ſans refuſer formellement, *Carvajal* évita toujours de ſe déterminer, & mourut pendant le cours

de la négociation, qui trouva des obſtacles avec *Wall*, ſucceſſeur de *Carvajal*.

Le Marquis de la *Enſenada*, qui partageoit le crédit avec *Carvajal*, étoit le Miniſtre qui ſecondoit le mieux les vûes de la France, & auroit peut-être déterminé *Carvajal*, ſi celui-ci eût vécu encore quelque tems, ou que la *Enſenada* n'eût pas enſuite été diſgracié.

La Enſenada, né dans l'obſcurité, avoit d'abord tenu les livres d'un Banquer de *Cadix*. Des talens fort ſupérieurs à ſon état, le firent bientôt connoître. Il s'éleva par degrés, fut Intendant d'armée; de-là paſſa dans le Miniſtère, où il parut avoir l'éclat d'un homme qui s'eſt créé lui-même. Ayant reçu du Roi le titre de Marquis, le nom qu'il prit, *la Enſenada* (rien en ſoi) prouve combien il étoit au-deſſus de la vanité, ou du

moins que ſon propre nom n'étoit guère portable. *

La Enſenada & *Farinelli* s'étoient connus dans un tems où leur liaiſon ne faiſoit déroger ni l'un ni l'autre. S'étant retrouvés à la Cour, l'un en place, & l'autre en faveur, ils continuèrent d'être amis.

Farinelli ſe déclara tel avec courage, lors de la diſgrace de *la Enſenada*, il oſa montrer à la Reine le reſſentiment qu'il avoit de ce qu'elle ne s'y étoit pas oppoſée, demanda à ſe retirer, & ne céda qu'aux inſtances réitérées de cette

* Pluſieurs Eſpagnols ont pris des noms, en mémoire d'événemens dont ils ſe glorifioient. *Orendayes* celui de *la Pez*, pour avoir ſigné la paix de 1 25 ; *Tranſport Réal* fut pris par.... pour avoir conduit l'Infant en Italie. *Navarro*, après le combat de *Toulon*, ſe fit nommer *la Vittoria*, quoiqu'il fût reſté à fond de *Cale*, pendant que *de Court* combattoit, & que la victoire fût très-équivoque entre les eſcadres combinées de France & d'Eſpagne, & la flotte Angloiſe.

Princeſſe

Princeſſe, qui deſcendit à des baſſeſſes pour le recevoir. A l'égard de *la Enſenada*, il ne ſe montra jamais ſi ſupérieur à ſa place, que lorſqu'il la perdit. Sur la permiſſion qu'on lui avoit donnée d'emmener dans ſon exil un certain nombre de Domeſtiques, il répondit « qu'il en avoit eu beſoin » pendant ſon Miniſtère : mais que » dans l'état où il ſe trouvoit, il ſauroit » encore bien ſe ſervir lui-même. » Peu de jours après, on lui envoya partie de ſa maiſon. Le Roi qui, en le déplaçant, s'étoit laiſſé entraîner par la cabale du Duc d'*Hueſcar*, le regrettoit, & n'en parloit qu'en diſant : » Ce » pauvre *la Enſenada!* » Il revint enſuite à la Cour, mais ſans être rétabli dans ſa place.

FRAGMENT d'une Lettre de M. le Régent au Roi d'Eſpagne. *

..... » Mais la première loi des » Souverains eſt de veiller au ſalut des » Peuples. Celui de France, & ſon » bonheur, conſiſtent daas la paix gé- » nérale de l'Europe, & dans l'obſerva- » tion exacte des traités dont elle s'eſt » rendue garante. Elle n'a rien obtenu » de toutes les voies de conciliation » pour vous procurer la ſûreté & la » tranquillité dont vous avez beſoin. Ce » n'eſt que pour vous en faire jouir qu'el- » le joint ſes armes contre l'obſtination » de votre Miniſtre.

---

* Cette minute de Lettre, écrite de la main du Prince & pleine de ratures, a été trouvée en 1733, chez une Beurrière. L'autenticité du morceau ci-deſſus a été (dit-on) reconnue par MM. *Melon*, *Fourmont*, *Fontenelle* & *Lancelot*, qui tous en ont tiré copie.

Elle paroît écrite, entr'autres choſes, à l'occaſion des tracaſſeries que ſuſcitoit au Régent le fougueux & intriguant *Albéroni*.

» Je reviens à ſes calomnies, ſans
» deſſein de les réfuter. Je ne veux que
» vous en avertir, il les débite ſous le
» nom de Votre Majeſté contre moi.
» C'eſt à vous, Sire, de punir ſa dou-
» ble inſolence. Quel ſcandale pour
» l'Europe! Quelle indignité de voir un
» Roi d'Eſpagne recourir baſſement aux
» injures, & contre un Prince de ſa
» propre Maiſon, Régent du Royaume
» de France, & héritier préſomptif de
» la Couronne!... Eſt-ce donc ainſi que
» des Rois & des Princes doivent traiter
» leurs différens?

» Ce même Miniſtre qui vous ferme
» les yeux ſur ſa conduite, a l'audace
» de vous faire parler de la mienne &
» de ma Régence. Quoique je n'en ſois
» comptable à perſonne, je veux bien
» vous en expliquer le ſyſtême. A la
» mort du Roi *Louis XIV*, j'ai trouvé
» des dettes & des impôts ſans nombre:
» dettes contractées pour vous ſeul;

» impôts mis pour vous ſeul, & en-
» tr'autres un droit de dixième, le plus
» onéreux de tous ceux dont l'Eſpagne
» a obligé la France de ſe charger.
» Éteindre les dettes, & en même-
» tems abolir les impôts, étoit un deſ-
» ſein qui paroiſſoit contradictoire. C'eſt
» néanmoins ce que j'ai entrepris. Les
» remèdes prompts qu'on m'avoit indi-
» qués, m'ont paru violens; ils auroient
» trop coûté à mon cœur: je les ai re-
» jettés. J'ai pris des voies beaucoup
» plus douces; mais l'opération en eſt
» plus violente. J'ai commencé par celle
» de l'économie, & par le retranche-
» ment d'une dépenſe de plus de qua-
» rante millions par an. J'ai réduit les
» dettes de l'État ſur les proportions
» juſtes qu'on a trouvées. J'ai ſupprimé
» des intérêts énormes qui épuiſoient
» les revenus du Roi, & qui faiſoient
» recourir à des expédiens même plus
» ruineux. J'ai rétabli, par un paiement

» exact, le crédit du Roi : je le ſoutien-
» drai avec la même fidélité. Mes arran-
» gemens ſont faits : c'eſt la ſuite d'un
» travail infatigable, & le fruit d'un
» examen immenſe que j'ai fait avec les
» plus habiles Conſeils du Royaume. Il
» n'y a que quatre ans que la Régence
» eſt ouverte ; il faut réparer les maux
» d'une guerre de quatorze années,
» ſoutenue pour Votre Majeſté : chaque
» année dépenſoit les revenus de plus
» de deux. Jamais l'Eſpagne, ennemie,
» n'avoit tant coûté à la France ! Vous
» avez été doté du Sang & des tréſors
» du Royaume.... Et à peine commen-
» çons-nous à goûter les fruits de la
» paix, qu'un deſtin jaloux, ou plutôt un
» Miniſtre ambitieux, vient tout à-coup
» la troubler. Il refuſe ſeul ce que toute
» l'Europe ſouhaite, & ce qu'elle offre
» à Votre Majeſté. Mais il n'eſt pas dif-
» ficile de pénétrer ſes deſſeins : ils vous
» laiſſe l'ombre de la Royauté, pendant

» qu'il exerce tout le pouvoir, & qu'il
» vous livre à une guerre également
» injuſte & périlleuſe.

» J'ai oublié les campagnes que j'ai
» faites pour le ſervice de Votre Ma-
» jeſté, tant en Eſpagne qu'en Italie;
» les ſiéges & les combats où je me ſuis
» trouvé, & les périls que j'ai courus:
» la récompenſe d'un Prince du Sang
» de France, eſt renfermée dans la gloi-
» re de faire ſon devoir. Je n'en deman-
» de d'autres pour les peines & les tra-
» vaux de la Régence, que l'honneur de
» remettre au Roi, à ſa majorité, un
» Royaume paiſible & floriſſant. Com-
» me ce jeune Prince avoit...

P. S. On ne peut aſſez déplorer la perte de ce qui manque à un morceau auſſi précieux que celui-ci, où l'ame d'un grand Prince s'épanche librement, & ſe peint toute entière avec tant de nobleſſe & d'énergie!

CONVERSATION entre le Roi de Pruſſe *&* Chriſtian Gellert *Profeſſeur en Philoſophie à* Leipſick; *extrait d'une Lettre de* Leipſick, *datée du 27 Janvier 1761.*

Le 18 Octobre dernier, vers trois heures après-midi, tandis que le Docteur *Gellert*, alors incommodé, étoit dans ſa robe-de-chambre & aſſis à ſon bureau, entendant heurter à ſa porte, il répondit : « entrez, Monſieur. — Bon-» jour, Monſieur, lui dit l'homme qui » entra : je me nomme *Quintus Julius*, » & ſuis ravi de lier connoiſſance avec » un homme auſſi juſtement fameux » dans la République des Lettres. Ce » n'eſt pourtant pas en mon nom que » j'arrive chez vous ; c'eſt de la part » de Sa Majeſté Pruſſienne, qui deſire » vous voir, & m'a ordonné de vous » conduire chez elle ».

Après quelques excuſes ſur le mau-

vais état de ſa ſanté, M. *Gellert* ſe crut obligé de ſuivre le Major *Quintus*, qui l'introduiſit chez le Roi, où ſe tint la conſervation ſuivante :

LE ROI. Vous êtes Profeſſeur, *Gellert ?*

GELLERT. Oui, Sire.

LE ROI. L'Envoyé d'Angleterre m'a parlé de vous, comme d'un homme du plus grand mérite. De quel pays êtes-vous ?

GELLERT. De *Hanichen*, proche *Freyberg.*

LE ROI. Quelle eſt la raiſon qui empêche que l'Allemagne ne produiſe de bons Écrivains ?

GELLERT. Votre Majeſté en a un devant les yeux, dont les productions ont été jugées par les François mêmes, dignes d'être traduites dans leur langue, & qu'ils honorent du titre de *Lafontaine* d'Allemagne.

LE ROI. Ceci, ſans doute, eſt une

grande preuve de ce que vous valez. .... Mais, dites-moi, l'avez-vous lu, *Lafontaine ?*

GELLERT. Oui, Sire, je l'ai lu, mais ſans intention de l'imiter : j'ai ambitionné le mérite d'être original à ma façon.

LE ROI. Et je trouve que vous avez bien fait. Mais, encore un coup, pourquoi notre Germanie n'a-t-elle pas un plus grand nombre d'auſſi bons Auteurs que vous ?

GELLERT. Votre Majeſté me ſemble un peu prévenue contre les Allemans.

LE ROI. Nenni ; je vous le jure.

GELLERT. Ou du moins contre ceux qui écrivent ?

LE ROI. Il eſt vrai que je n'en ai pas trop bonne opinion ; .... car enfin, d'où vient qu'un bon Hiſtorien eſt encore à naître dans leur pays ?

GELLERT. Sire, nous en avons plu-

ſieurs ; *Cramer*, entr'autres, qui a continué *Boſſuet*. Je pourrois encore citer à *V. M.* le ſavant *Maſcow*.

LE ROI. Un Allemand, continuateur de l'Hiſtoire de *Boſſuet* ? . . . Eh ! comment cela ſe peut-il ?

GELLERT. Non-ſeulement il l'a continué, mais il a rempli cette tâche ſi difficile, avec le plus grand ſuccès. L'un des plus célèbres Profeſſeurs des États de Votre Majeſté a jugé cette continuation auſſi éloquente & ſupérieure quant à l'exactitude, à celle qu'avoit commencée *Boſſuet*.

LE ROI. A la bonne-heure. . . Mais comment ſe peut-il que nous n'ayons pas encore en Allemand, une bonne traduction de *Tacite* ?

GELLERT. C'eſt que cet Auteur eſt très-difficile à traduire ; & que les traductions que les François même en ont données, ſont abſolument ſans mérite.

LE ROI. Oh ! ſur ce point je ſuis de votre avis.

GELLERT. Différentes cauſes ont contribué juſqu'à préſent à empêcher les Allemands de devenir ſupérieurs en différens genres de Littérature. Tandis que les ſciences & les Arts floriſſoient dans la Grèce, les Romains étoient uniquement occupés de l'art pernicieux de la guerre ; & ne pourroit-on pas, eu égard au ſiècle où nous vivons, nous comparer en ce point aux Romains ? ne pourroit-on pas même ajouter à ceci, que nos Auteurs n'ont pas trouvé les encouragemens qu'on trouvés les Littérateurs dans tous les genres de la part des *Auguſtes* & des *Louis XIV* ?

LE ROI. La Saxe a pourtant produit deux *Auguſtes*.

GELLERT. Auſſi avons-nous vu naître dans ce pays d'heureux commencemens.... Mais....

LE ROI. Mais comment peut-on

eſpérer d'en voir renaître d'autres? Les diviſions dont elle eſt agitée....

GELLERT. Ce n'eſt pas ce que je prétends ; je deſirerois ſeulement que chaque Souverain voulût dans ſes propres États encourager les hommes d'un vrai génie.

LE ROI. Ne ſortîtes-vous jamais de la Saxe ?

GELLERT. J'ai été une fois à Berlin.

LE ROI. Je crois que vous devriez voyager.

GELLERT. Moi, Sire, je n'ai nulle inclination pour les voyages, & duſſé-je en avoir le goût, mes moyens n'y ſauroient ſuffire.

LE ROI. Quelle eſt votre maladie ordinaire ? Celle des Érudits, ſans doute ?

GELLERT. A la bonne-heure, puiſqu'il plaît à Votre Majeſté de la nommer ainſi, je n'aurois pu, ſans un excès de vanité, l'appeller ainſi moi-même.

LE ROI. J'ai ſenti ſes atteintes, ainſi que vous, & je pourrois, je crois, vous en guérir. Il vous faut beaucoup d'exercice, ſouvent monter à cheval, & vous purger une fois la ſemaine avec de la rhubarbe.

GELLERT. Le remède, Sire, pourroit être pour moi plus dangereux que le mal. Si le cheval étoit fringuant & plus vigoureux que moi, je ne riſquerois pas de le monter; s'il l'étoit moins, j'en tirerois plus de ſoulagement.

LE ROI. En ce cas, prenez une voiture.

GELLERT. Je ne ſuis pas aſſez riche pour cela.

LE ROI. J'entends... Voilà où le ſoulier bleſſe aſſez généralement les gens de lettres d'Allemagne... Il eſt vrai qu'aujourd'hui les tems ſont bien mauvais!

GELLERT. Oui, Sire, très-mau-

vais ! . . . Mais s'il plaiſoit à Votre Majeſté de rendre la paix à l'Empire ? . . .

LE ROI. Eh ! comment le pourrois-je ? ignorez-vous que j'ai pour ennemis trois têtes couronnées ?

GELLERT. Ce que j'ignore le moins, Sire, c'eſt l'Hiſtoire ancienne, je me ſuis bien moins attaché à la moderne.

LE ROI. Lequel préférez-vous, comme Poëte épique, ou d'*Homère*, ou de *Virgile* ?

GELLERT. *Homère*, en qualité de Génie créateur, mérite très-certainement la préférence.

LE ROI. *Virgile*, cependant, eſt plus châtié que l'autre ?

GELLERT. Nous vivons dans un ſiècle trop éloigné de celui d'*Homère*, pour pouvoir prononcer ſans riſque ſur le ſtyle & ſur les mœurs de ces tems reculés : c'eſt pourquoi je m'en tiens au jugement de *Quintilien*, qui donne la préférence à *Homère*.

LE ROI. Nous ne devons pourtant pas, ce me ſemble, une déférence trop ſervile aux jugemens des Anciens.

GELLERT. Auſſi, n'eſt-ce pas aveuglément que je m'y ſoumets. Je ne les adopte que dans les cas où les tems reculés jettent (ſi j'oſe m'exprimer ainſi) une eſpèce de nuage qui m'empêche de les voir avec mes propres yeux, & me tient par conſéquent en garde contre les déciſions que je pourrois haſarder.

LE ROI. Vous avez fait, dit-on, des Fables très-eſtimées ?.... Voudriez-vous m'en réciter une ?

GELLERT. Je ne ſais, en vérité, Sire, ſi je pourrois l'entreprendre, tant j'ai lieu de me méfier de ma mémoire !

LE ROI. Tâchez-y, je vous prie ! Je vais paſſer un moment, dans mon cabinet, pour vous donner le tems de rappeler vos idées.... (Le Roi, en rentrant:) Eh ! bien, y avez-vous réuſſi ?

GELLERT. Oui, Sire, en voici une:

» Certain Peintre *Athénien*, que l'a-
» mour de la gloire touchoit plus que ce-
» lui de la fortune, demandoit un jour
» à un connoiſſeur ſon ſentiment ſur un
» de ſes tableaux, qui repréſentoit le
» Dieu *Mars*. Le connoiſſeur lui dit
» franchement les défauts qu'il croyoit
» trouver dans l'Ouvrage, & ſur-tout
» le trop d'art qui ſe faiſoit ſentir dans
» la généralité de la compoſition. En
» cet inſtant, arrive un homme très-
» borné, qui, en partant du premier
» coup-d'œil ſur le tableau, s'écria avec
» tranſport : ah ! juſte Ciel ! quel chef-
» d'œuvre ! *Mars* eſt vivant ; il reſpire,
» il épouvante ! ... Regardez ce pied,
» ces doigts, ces ongles ? Quel goût !
» quel air de grandeur dans ce caſque
» & dans toute l'armure de ce Dieu ter-
» rible ! ... Le Peintre, à ce propos, rou-
» git ; & tirant à part le connoiſſeur :
» Je ſuis maintenant convaincu, lui dit-
» il, de la ſolidité de votre jugement ! »
Et le tableau fut effacé.

LE ROI. Voyons maintenant la Morale.

GELLERT. La voici : « Quand les » productions d'un auteur, quel qu'il » ſoit, ne ſatisferont pas un bon Juge, » c'eſt un grand préjugé contre elles. » Mais lorſqu'elles ſont admirées par un » ſot, on ne ſauroit trop ſe preſſer de » les jetter au feu ».

LE ROI. Excellent Apologue, Monſieur *Gellert* ! Je ſens toute la vérité & toutes les beautés de cette compoſition !... Mais lorſque *Gottſched* me lut ſa Traduction de l'*Iphigénie* de *Racine*, (j'avois l'original devant les yeux) je n'entendis, je vous le jure, pas un mot de ce qu'il me lut. Si je reſte encore ici quelques jours, venez me voir ; & ſur-tout, me lire quelqu'une de vos Fables.

GELLERT. Je ne crois pas, Sire, devoir m'y expoſer.... J'ai pris l'habitude d'une eſpèce de chant qui ne plaît

pas à tout le monde, & que j'ai contractée dans nos montagnes.

LE ROI. J'entends ; la déclamation des *Siléſiens*. Il faut cependant tâcher de lire vous-même vos productions, ſi vous voulez qu'elles ne riſquent point à perdre beaucoup de leur mérite. Mais revenez bientôt me voir ?.... Adieu Monſieur *Gellert*.

Le ſoir même, à ſon ſouper : « M. » *Gellert*, dit le Monarque, eſt un au» tre homme que *Gottſched*. Et de tous » les Écrivains Allemands, c'eſt le plus » ingénieux ».

M. *Gellert* naquit en 1715, & mourut le 13 Décembre 1769.

C'étoit un homme plein de douceur & de grâces, qui eut un grand nombre de diſciples, & qui ſut leur rendre la vertu aimable. Il eſt moins connu en France comme Profeſſeur en Philoſophie, que comme Fabuliſte & Littérateur. Les

Allemands le placent au rang de leurs meilleurs Poëtes.

Nous avons de lui des Fables & des Contes, qui ont été traduits en pluſieurs langues. On lui reproche d'être monotone & diffus; mais la délicateſſe de ſes penſées, la pureté de ſon ſtyle, & les ſentimens d'humanité qu'il reſpire, lui ont fait pardonner ces défauts. Sa Comédie de *la Dévote* a eu du ſuccès au théâtre. Ses Fables & ſes Lettres, traduites en François, ont paru en cinq volumes *in*-8°. avec ſa vie.

ANECDOTE ANGLOISE.

Concernant *Mylord Stairs.* *

George II, Roi d'Angleterre, de retour dans ſa Capitale après l'affaire

* Lieutenant-Général des Armées Angloiſes, ci-devant Ambaſſadeur de S. M. Britannique en France, ſur la fin du règne de *Louis XIV*, & pendant la Régence.

N. B. Cette Anecdote ſe trouve dans une brochure

d'*Etinghen*, ne ſupportoit qu'impatiemment la préſence de Lord *Stairs*. Il ne pouvoit lui pardonner de l'avoir inutilement averti des dangers que couroit l'armée Angloiſe, au cas que ce Monarque s'obſtinât à la laiſſer dans le camp qu'elle occupoit, & dans lequel, ſans la téméraire imprudence du Duc de G***, elle eût été complettement défaite.

Le Lord, auſſi fier qu'éclairé, n'ayant pas tardé à s'appercevoir des diſpoſitions du Prince, & peu fait pour s'expoſer aux déſagrémens d'une diſgrace plus complette, ſe diſpoſoit à ſe retirer dans ſes terres en Écoſſe, lorſqu'il reçut le billet ſuivant :

» MYLORD :

» Vous êtes brave, on en eſt con-
» vaincu. Mais l'êtes-vous aſſez pour

Angloiſe intitulée : Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de *Mylord Stairs*, qui parut à Londres en 1743, devenue très-rare, & qu'on prétend que le Lord a rendue telle.

» vous rendre ſeul, demain, ſur le dé-
» clin du jour, vers l'entrée de l'Hôtel
» de *Sommerſet*, où vous ſerez attendu
» par un particulier qui, ſi vous oſez
» le ſuivre, vous conduira dans un quar-
» tier peu fréquenté de cette ville ;
» mais où vous trouverez quelqu'un qui
» brûle de vous voir & de vous dévoi-
» ler des myſtères qui ſont de la plus
» extrême importance que vous puiſſiez
» imaginer, & qu'on ne peut confier au
» papier ».

P. S. » Si vous craignez qu'il ſoit ici
» queſtion de quelques projets ſur votre
» bourſe, ne vous chargez de rien qui
» ſoit volable ».

Surpris, comme l'on peut penſer, à la lecture de ce billet, le Lord imagina d'abord, que ce ne pouvoit être qu'un piège que lui tendoit quelqu'ennemi ſecret, ou quelqu'aventure galante dont l'héroïne avoit probablement quelques motifs pour en uſer ainſi ; car l'apoſ-

tille ſuffiſoit pour le raſſurer ſur toute autre eſpèce de crainte.

Sur quoi le Lord, toujours un peu Paladin, de ſa nature, prit d'autant plutôt aiſément ſon parti, que dans l'un & l'autre cas prévu, il auroit cru ſon honneur compromis en ſe refuſant au rendez-vous propoſé.

Le lendemain, en conſéquence, armé de ſon épée, & de deux bons piſtolets, il ſe rend à l'Hôtel de *Sommerſet*, y trouve un homme qui, ſans parler, lui fait ſigne de le ſuivre, arrive après une heure de marche, à l'extrémité du faux-bourg***, dans une rue preſque déſerte, où ſon conducteur s'arrêtant à la porte d'une vieille & petite maiſon, l'ouvre, lui montre un eſcalier, lui dit : « Mon-» tez, Mylord, & ferme la porte ſur lui.

L'intrépide Lord, tenant ſon épée d'une main, un piſtolet de l'autre, arrive au haut de l'eſcalier, voit à tra-

vers une vieille porte, entr'ouverte, une chambre meublée comme au tems de *Guillaume le Conquérant*, & au milieu de laquelle brûloit une chétive lampe, dont la lueur ſembloit éclairer un tombeau.

» Entrez, Mylord (lui dit-on, d'une voix caſſée, & qui ſortoit d'entre quatre rideaux) » Approchez ! vous n'avez » point ici d'ennemis. Commencez, » je vous prie, par vous repoſer quelques inſtans dans ce fauteuil, à côté » de mon lit, après quoi nous parlerons » d'affaires ».

Soit, dit le Lord, mais abrégeons; & ſachons enfin à quoi tend tout ce qu'annonce de merveilleux une aventure de cette eſpèce ? — Vous êtes vif, Mylord !... Mais vous avez de qui tenir*,

---

* Mylord *Stairs* étoit en effet très-vif, très-haut, pour ne rien dire de plus, & en a fourni plus d'une preuve dans ſon Ambaſſade en France.

Il ſe plaignoit aſſez vivement à la Cour, des travaux

& je vous en convaincrai... Laiſſez vos armes ? Prenez cette lampe, & venez me regarder ?

Surpris d'un ton auquel il n'étoit guère accoutumé, Mylord ſe lève, prend la lampe, ouvre le rideau qui lui cachoit l'impérieux Commandant, & demeure interdit à l'aſpect d'un vieillard, pâle & décharné comme le Tems, avec une ample barbe blanche, & dont les yeux (que ranimoit ſans doute le moment) ſe fixent avidement ſur lui.

— « Remettez-vous, Mylord ? Re-» gardez-moi : je reſpire encore, & je » vous dois l'unique & vrai plaiſir que » je goûtai depuis longues années ! ...

---

que *Louis XIV* faiſoit faire au port de *Mardick*, & demanda à ce ſujet au Roi une audience particulière, dans laquelle, ayant parlé avec plus de véhémence qui de retenue, le vieux Monarque ne l'interrompit point ; mais lorſqu'il eut achevé : *Monſieur l'Ambaſſadeur*, lui dit-il, *j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas ſouvenir.*

» l'âge

» l'âge & l'infortune auroient-ils effacé » juſqu'aux moindres veſtiges des traits » de quelqu'un qui vous touche de bien » près, & dont il eſt ravi de trouver en » vous des traces qui lui ſont bien » chères »?

Le Lord, encore plus étonné & plus interdit que ci-devant, fixoit à ſon tour le vieillard; & ſans pouvoir ſe rendre compte des différens mouvemens qui l'agitoient, ne pouvoit articuler un mot.

» Baiſſez-vous (reprit l'inconnu) & » prenez ſous mon lit une caſſette, où » ſont renfermés des papiers capables de » réparer les pertes que nos guerres ci- » viles ont cauſées à votre maiſon, ainſi » que les dépenſes que vos Ambaſſades, » vos ſervices militaires & vos plaiſirs, » vous ont occaſionnées à vous-même.

Le Lord, après avoir mis la caſſette ſur le lit du vieillard, cédant à la plus vive émotion, ſe laiſſa, pour ainſi dire, retomber dans le fauteuil qu'il venoit de quitter.

» Tenez, Mylord, lui dit le bon » homme, voici les copies en forme » des contrats de vente de trois des prin- » pales terres de vos Pères, qu'a ven- » dues, ou plutôt feint de vendre votre » bisayeul, dans les temps de trouble; » auxquelles sont jointes les contre-lettres » des prétendus acquéreurs, & au moyen » desquelles ces mêmes terres vous se- » ront rendues par leur héritiers, sans » qu'ils puissent s'en dispenser, à votre » arrivée en Écosse. On a pris & fait » prendre, à cet égard, dans tous les » tems, les précautions nécessaires pour » prévenir toute espèce de contestation; » vous en trouverez les preuves attachées » aux contre-lettres.

Quel surcroît de surprise pour le Lord, à la vue de ces trois contrats de terres qu'il n'ignoroit pas avoir autrefois appartenus à sa maison!

Eh! qui donc êtes-vous? (s'écria-t-il avec transport) » qui donc êtes-vous,

» reſpectable & bienfaiſant vieillard, à » qui je vais devoir plus qu'à mon pere » même !... Ah ! parlez, de grace ? hâtez- » vous de me nommer un bienfaiteur, » qui déjà m'intéreſſoit ſenſiblement, » & dont le Ciel ſemble n'avoir pro- » longé les jours que pour lui faire enfin » trouver en moi le plus tendre, le plus » reſpectueux des amis, & le plus re- » connoiſſant de tous les hommes !

Laiſſez-moi, mon cher Lord ? (lui dit en ſanglottant l'inconnu) » trop » foible pour ſoutenir un plus long en- » tretien avec vous, ménagez-moi, de » grace, & croyez qu'il m'en coûte plus » qu'à vous-même !... Embraſſez-moi, » prenez cette caſſette, & laiſſez reſpi- » rer un malheureux, qui ſe le croit » pourtant bien moins depuis qu'il vous » a vu, qu'il vous a ſerré dans ſes bras ! » — Ah ! quel que vous ſoyez, (quel- » qu'intérêt que vous puiſſiez avoir de » vous cacher à l'objet même de votre

» bienfaiſance) pouvez-vous être aſſez
» cruel pour exiger qu'il vous obéiſſe ?
» qu'il vous abandonne (& ſur-tout à
» votre âge !) & ſur-tout dans l'état où
» je vous vois réduit, ſans amis, ſans
» ſecours, & peut-être... ſans ?... —
» Arrêtez, Mylord ! j'aime à trouver en
» vous de pareils ſentimens : mais appre-
» nez que votre ami, (ſi tant eſt, hélas !
» que vous le trouviez long-tems digne
» de ce titre !) apprenez, dis-je, que
» quelqu'infortuné qu'il ſoit d'ailleurs,
» eſt cependant à l'abri des beſoins qui
» ſemblent vous inquiéter.... Ainſi,
» pour peu que vous aimiez à m'obliger ;
» partez, Mylord, & dans l'inſtant ?...
» Faites plus encore, & ſongez que j'ai
» droit de l'exiger : jurez-moi que vous
» ne reviendrez point ici, & ne me fe-
» rez chercher ailleurs qu'autant que je
» croirai pouvoir riſquer de vous rece-
» voir encore, & que je vous en ferai
» prier » ?

Le Lord ſentant, au ton dont lui parloit le bon vieillard, que ſes inſtances ſeroient vaines, & ſe promettant tout du lendemain, ne balança point à le ſatisfaire, tomba de nouveau dans ſes bras & le quitta les yeux baignés de larmes.

A ſon arrivée chez lui, après avoir été reconduit juſqu'aux environs de l'Hôtel de *Sommerſet* par le même homme qui l'avoit attendu près de la porte du vieillard, Mylord n'eut rien de plus preſſé que d'ouvrir la caſſette dans laquelle, indépendamment de ce que l'inconnu lui avoit annoncé, le Lord trouva un grand nombre de papiers de famille, qui pouvoient lui être très-utiles.

Le lendemain matin, à l'inſtant même qu'il ſe propoſoit (quelques promeſſes qu'il eût faites) de retourner, à tout haſard, chez le vieil & généreux inconnu, il ſe vit tout-à-coup arrêté par la lettre ſuivante, cachetée de ſes pro-

pres armes, & ſaiſi d'effroi en la voyant ſignée, *Sir George Stairs*.

» N'envoyez point, ne revenez point » chez moi, mon cher Lord : on ne » m'y trouveroit plus.

» S'il ne s'étoit agi que de vous avouer » qui j'étois, c'eſt à-dire, votre biſayeul, » cru mort depuis ſi long-tems, & » qui, à plus d'un titre, devroit l'être, » vous n'auriez point trouvé tant de » réſiſtance au deſir légitime que vous » aviez de connoître votre bienfaiteur. » Mais les ſuites que je prévoyois d'une » ſcène ſi intéreſſante pour vous & pour » moi, dès-là trop forte pour mon âge » & la foibleſſe qui le ſuit, m'ont fait » trembler, je vous l'avoue, d'avoir à » ſatisfaire votre curioſité ſur des dé- » tails qu'elle auroit eu lieu d'exiger, » & qui, loin d'offrir à vos yeux un » parent auſſi cher & auſſi reſpectable » que vous l'euſſiez d'abord imaginé, » ne leur euſſent ſans doute offert qu'un

» objet odieux, qu'un monſtre enfin,
» moins digne de pitié, que de l'hor-
» reur que je m'inſpire à moi-même...
» Vous en allez juger.

» La mort de mon pere précéda de
» quelques mois ma naiſſance. Ma mere
» n'ayant preſque pas tardé à le ſuivre,
» une tante, ſœur de mon pere, & qui
» vivoit depuis long-tems dans la re-
» traite, ſe chargea d'élever mon en-
» fance, & s'en acquitta de façon que
» (bien qu'elle ait cauſé le crime que
» j'expie encore) le ſentiment de ma
» reconnoiſſance eſt toujours vivant dans
» mon cœur.

» J'avois à peine dix-ſept ans, lorſ-
» qu'indigné de voir mes compatriotes
» armés contre leur légitime Souverain,
» je formai le deſſein d'aller offrir au
« Roi *Charles Premier*, & ma fortune,
» & mon épée.... Mais quel fut mon
» étonnement, lorſque je vis ma bonne
» tante, à qui tout m'engageoit à faire

» part de mon projet, lever les » mains au Ciel, & me regarder » avec une eſpèce d'horreur !

» Auſſi ſurpris que touché de ſon » état, & brûlant d'en ſavoir la cauſe ; » après les inſtances les plus vives & » les plus réitérées : vous le voulez ? » (s'écria-t-elle en ſanglottant) appre- » nez donc que ce Prince que vous vou- » lez ſervir, même contre votre patrie, » eſt l'auteur de ma honte, ainſi que » des regrets dont vous me voyez » conſumée, & de la mort de votre » pere.

» J'avois quinze ans au plus, lorſque » élevée parmi les filles de ſa mere, le » perfide, abuſant de ma jeuneſſe, & » de la crédulité de cet âge, ſous l'ap- » pât des ſermens & des promeſſes les » plus ſacrées, parvint à me ſéduire !... » J'étois perdue enfin ; car ce traître, » peu de jours après avoir ſu mon état, » partit ſans me rien dire, pour l'Eſpa-

» gne, dont il ſe flattoit d'épouſer l'In-
» fante! ... J'étois perdue, dis-je, ſi le
» haſard ou le Ciel, n'eût pas amené à
» Londres votre pere, auquel je me vis
» forcée de confier & mes malheurs,
» & les ſuites que j'en craignois.

» Ce digne frere, pénétré juſqu'aux
» larmes, & ſans perdre de tems en
» reproches, courut à l'inſtant même
» chez la Reine; & ſous je ne ſais quel
» prétexte, après en avoir obtenu un
» congé pour moi, me fit partir avec
» lui, dès la nuit même, pour une de
» ſes terres, à quelques milles d'*Edim-*
» *bourg*, où il me confia aux ſoins d'une
» Concierge auſſi intelligente que diſ-
» crette, juſqu'au parfait rétabliſſement
» de ma ſanté... Hélas! (ajouta-t-elle)
» je ne devois plus le revoir: le chagrin
» qu'il avoit conçu de mon malheur ne
» tarda pas à le précipiter dans le tom-
» beau, ainſi que ſa reſpectable épouſe,
» qui, après vous avoir donné le jour

» ſurvécut à peine un mois à ſa perte.

» Tels furent, mon cher neveu, les » ſecrets & déplorables motifs de la » retraite où j'ai toujours vécu depuis » ce tems, & dont vous ſeul, dans l'uni- » vers, connoiſſez maintenant le myſ- » tère ! .... Voyez maintenant, mon » ami, ſi après les ſoins que j'ai pris » de votre enfance, & l'éducation que » j'ai tâché de vous procurer; voyez ſi » l'auteur de tant de maux, que dis-je ? » ſi le barbare dont le crime a porté la » mort dans le ſein des Auteurs de » votre naiſſance, & dans le mien des » regrets éternels; voyez, dis-je, ſi » c'eſt à lui qu'un fils, qui ſe croit di- » gne de ce nom, doit conſacrer ſa » fortune & ſon bras ?

Non ! Grand Dieu, non ! (m'écriai-je, ſaiſi d'horreur) le lâche eſt indigne de vivre.... Il ne mourra que de ma main.

De vous dire aujourd'hui, Mylord,

par quels moyens auſſi recherchés que périlleux, ma fureur contre ce Prince, à partir de ce fatal moment, toujours également la même, eſt enfin parvenue à remplir ma vengeance & mon exécrable ſerment, ainſi que les événemens qu'ont produits les remords dont mon crime ne tarda pas d'être ſuivi; tous ces détails dans l'état où vous m'avez vû, ſont maintenant trop douloureux pour être rappelés. Qu'il vous ſuffiſe aujourd'hui de ſavoir, pour m'abhorrer autant que je m'abhorre moi-même, que l'Exécuteur du Roi *Charles Premier*, qui ne parut ſur l'échafaud que ſous un maſque, n'étoit autre en effet, que... Votre indigne & trop coupable biſayeul, *Sir George Stairs.*

Obſervation.

De 1649 (année où *Charles Premier* fut décapité) à 1743, que ſe donna la bataille d'*Etinghem*, l'intervalle eſt de

94 ans. En en ſuppoſant 20 à *Sir George Stairs*, lorſqu'il commit ſon crime, ſon âge en 1743, étoit de 114 ans.

Sur quoi l'on peut citer en Angleterre, & ſur-tout en Écoſſe, pluſieurs exemples de perſonnes mortes beaucoup plus âgées.

P. S. L'Auteur anonyme de ces Mémoires, ajoute que, quels que fuſſent les ſentimens dont Mylord *Stairs* dût être affecté, après la lecture de cette lettre, ſon premier ſoin fut de chercher la rue & la maiſon où il avoit retrouvé ſon biſayeul; mais qu'après ſes recherches, ayant trouvé cette maiſon vuide, il avoit appris des voiſins qu'elle n'avoit été occupée que depuis huit jours au plus, & ſans qu'on pût ſavoir par qui; que dès la nuit précédente, les locataires l'avoient abandonnée toute meublée, ſans qu'on ſût même de qui ils la tenoient, le propriétaire étant depuis long-tems établi en Amérique.

LE FOU SENSÉ,

Conte traduit de l'Anglois de Gower. *

Au tems que *Lucius* régnoit à Rome, un ſoir (diſent les anciens Chroniqueurs) que ce Monarque alloit ſe mettre au lit, il lui paſſa par la tête de faire appeller le Grand-Maître de ſa Maiſon, & ſon premier Chambellan, pour les conſulter ſur la façon dont il devoit s'y prendre pour être juſte envers tous ſes ſujets. Ces deux Seigneurs, aſſis auprès du feu, propoſèrent leur ſentiment conformément à leurs différens caractères, & le fou du Prince les écoutoit très-attentivement, en feignant de s'amuſer avec ſa marotte.

Après les avoir écoutés long-tems, ſur ce ſujet, le Monarque finit par leur demander ce que penſoit de lui

* Le Chevalier *John Gower* paſſe pour le plus ancien Poëte qui ait écrit en Anglois.

ſon peuple, en leur ordonnant de parler franchement, & ſans craindre que la vérité quelle qu'elle fût, pût en rien l'offenſer.

Le Grand-Maître, (*vrai Roſſignol de Cour*,) aſſura Sa Majeſté que jamais Souverain n'avoit été plus adoré, ni plus reſpecté que ſon Seigneur & Maître; & avec d'autant plus de raiſon, que jamais nul autre ne pouvoit l'avoir mieux mérité que lui.

Le Chambellan, homme ſubtil & adroit Courtiſan, liſant dans les yeux du Monarque, & voyant qu'en effet il exigeoit la vérité: » Sire, dit-il, » tous vos ſujets, du plus petit juſqu'au » plus grand, ſont convaincus que ſi » votre Majeſté étoit mieux ſervie par » ſes Miniſtres, & s'ils lui préſentoient » les choſes dans leur vrai jour, jamais » rien d'injuſte ne ſeroit reproché au » régne du meilleur & plus digne d'être » aimé de tous les Princes ».

A ce diſcours, où quelqu'apparence de vérité étoit pour ainſi dire enveloppée de tant de flatteries, le fou du Roi, plus vrai que les deux Courtiſans, part d'un éclat de rire ; & de-là, s'adreſſant au Roi : » Sire, dit-il, vos » Miniſtres, que l'on accuſe ainſi, me » ſemblent pourtant excuſables. Ont-ils » d'autre intérêt que celui de plaire à » leur Maître ? ſi le Roi vouloit le bien, » oſeroient-ils lui conſeiller le mal ?... » Ne cherchez donc par la vérité dans » la bouche d'autrui ; pour la connoî- » tre, n'interrogez que votre cœur.

Le Monarque frappé d'un langage juſqu'alors étranger à ſon oreille, reſta quelques inſtans muet. De-là jettant un coup-d'œil de mépris ſur les deux Courtiſans : » Sortez, dit-il, lâches » flatteurs ? c'eſt à mon fou que j'aurai » dû la vérité. C'eſt à mon fou que » mon peuple devra le bonheur d'avoir

« déſormais un Roi juſte & digne de » régner ſur lui.

Certain Evêque, de grand nom, de bonnes mœurs, mais de peu d'eſprit, venoit ſouvent ennuyer le Cardinal de *Richelieu*, qui ne ſavoit trop comment s'en défaire ; lorſqu'un des Courtiſans du Miniſtre, qui s'en étoit apperçu, après avoir demandé l'agrément de ſon Eminence, s'y prit de la façon ſuivante. S'étant placé contre le lit du Cardinal, ce Gentilhomme, qui étoit ventrilogue, prononça fortement le nom du Prélat, avec un ton de voix qui ſembloit partir de derrière le lit. Sur quoi le bon Evêque, qui étoit près du feu avec le Miniſtre, fort étonné de s'entendre appeller, ne put s'empêcher de laiſſer éclater ſon trouble. Mais l'inſtant après, s'entendant appeller de nouveau : » Je » demande mille pardons, (s'écria l'E- » vêque) à votre Eminence ! mais c'eſt

» probablement mon pere, que j'ai » perdu depuis huit jours, & qui, ſans » doute, veut me parler. Voyez, (lui » dit le Cardinal) & demandez-lui ce » qu'il veut » ?

L'Evêque alors, ſe jettant à genoux, avec ſon chapelet à la main, auquel pendoient pluſieurs médailles d'or ; » Parlez (s'écria t-il) mon cher pere ? » Hélas ! qu'exigez-vous de moi » ? — Que tu t'occupes mieux de ton ſalut. Qu'au lieu d'abandonner, comme tu fais, ton Diocèſe, pour ennuyer la Cour, tu y retournes au plutôt, pour t'occuper, ſur-tout, de la converſion des Hérétiques. Et pour me prouver ton obéiſſance, commence par celui que tu vois appuyé contre ce lit.... Jette-lui ton chapelet au col, & laiſſe au Ciel le ſoin du reſte.

L'Evêque, tout tremblant, ſe lève alors, ſaiſit l'inſtant où le Cardinal adreſſoit la parole au malin Courtiſan,

l'affuble de ſon chapelet, ainſi que de ſes médailles, prend congé de ſon Eminence, & part dès le ſoir même pour ſon Diocèſe.

*LETTRE d'*Adrienne le Couvreur, *célébre Actrice de la Comédie Françoiſe.*

On nous ſaura peut-être gré de trouver ici cette lettre écrite le 5 Mai 1728, à M***, ſon ami, & dans laquelle on pourra voir combien les perſonnes d'un talent diſtingué, ainſi que d'un rang ſupérieur, ſont ſouvent à plaindre.

Vous connoiſſez, mon ami, la vie diſſipé de Paris, ainſi que les devoirs indiſpenſables de mon état ? Je paſſe mes jours à faire les trois quarts au moins de ce qui me déplaît le plus : des connoiſſances nouvelles, mais qu'il m'eſt impoſſible d'éviter tant que je ſerai liée où je ſuis, m'empêchent de cultiver

les anciennes, ou de m'occuper chez moi ſelon mon goût. C'eſt une mode établie, de dîner ou de ſouper avec moi, parce qu'il a plû à quelques Ducheſſes de me faire cet honneur.

Il eſt des perſonnes dont les bontés me charment, & me ſuffiroient; mais auxquelles je ne puis me livrer, parce que je ſuis au public, & qu'il faut abſolument ou répondre à toutes celles qui ont envie de me connoître, ou paſſer pour impertinente; & quelque ſoin que j'y apporte, je ne laiſſe pas de mécontenter!

Si ma pauvre ſanté, qui eſt foible, comme vous ſavez, me fait refuſer ou manquer à une partie de Dames, que je n'aurai jamais vues, qui ne ſe ſouviennent de moi que par curioſité, ou, ſi j'oſe le dire, par air, (car il en entre dans tout.) » Vraiment, dit l'une, elle » fait la merveilleuſe! » Une autre ajoute: » C'eſt que nous ne ſommes pas

» titrées ! » Si je ſuis ſérieuſe, parce qu'on ne peut pas être fort gaie au milieu de beaucoup de gens que l'on ne connoît pas : « C'eſt donc là cette » fille qui a tant d'eſprit ? Ne voyez-» vous pas qu'elle vous dédaigne, & » qu'il faut ſavoir du grec pour lui » plaire ? .... Elle va chez Madame » *Lambert*, (dit une autre,) cela ne » vous dit-il pas le mot de l'Énigme » ?

Je ne ſais pourquoi je vous fais tout ce détail, car j'ai d'autres choſes à vous dire : mais c'eſt que je ſuis encore toute remplie de nouveaux propos de cette eſpèce, & plus occupée que jamais du deſir de devenir libre, de n'avoir plus de cour à faire qu'à ceux qui auront réellement de la bonté pour moi, & qui ſatisferont & mon cœur & mon eſprit. Ma vanité ne trouve point que le grand nombre dédommage du mérite réel des perſonnes : je ne me ſoucie point de briller ; j'ai plus de plaiſir cent

fois à ne rien dire, mais à entendre de bonnes choſes; à me trouver dans une ſociété de gens ſages & vertueux, qu'à être étourdie de toutes les louanges fades que l'on me prodigue à tort & à travers. Ce n'eſt pas que je manque de reconnoiſſance ni d'envie de plaire; mais je trouve que l'approbation d'un ſot n'eſt flatteuſe que comme générale, & qu'elle devient à charge quand il la faut acheter par des complaiſances particulières & réitérées.

Plaignez-moi, mon ami! & ſoyez toujours sûr de la vérité des ſentimens que je vous ai voués.

Cette célébre Comédienne, qui à la ſublimité des talens, joignoit beaucoup d'eſprit & de connoiſſance du monde, étoit née à *Fiſmes* en Champagne, en 1685, & mourut à Paris en 1730, d'une mort aſſez précipitée pour fonder de cruels ſoupçons.

Piron lui a fait cette Épitaphe :

L'Enfer abondant en ſupplices,
Eſt doublement notre bourreau,
En nous enlevant nos délices,
En nous laiſſant notre fléau.

O comble affreux, mais peu nouveau,
De ces horreurs dont il s'honore !
Ma *Le Couvreur* eſt au tombeau....
Et ſon Médecin vit encore.

ANECDOTE *concernant* Anne Oldefield, *célébre Actrice du théâtre de Londres, morte en 1730.*

Elle fut expoſée pendant deux jours ſur un ſuperbe lit de parade ; & ſes obsèques ſe firent avec autant de pompe & de décence que ſi, durant ſa vie, elle eût été un des illuſtres perſonnages qu'elle avoit eu l'art de repréſenter avec tant de dignité. Le drap mortuaire qui couvroit ſon cercueil, fut porté par ſix perſonnes de la première diſtinction, dont étoient les Lords *Lawar* & *Harley*;

& le Doyen de Weſtminſter officia à la cérémonie. Le *Boileau* Anglois, l'immortel *Pope*, a repréſenté Mademoiſelle *Oldefield* comme la perſonne de ſon tems qui avoit porté le plus loin le luxe & la ſenſualité. Il lui fait tenir le diſcours ſuivant dans le moment de ſon agonie, où il ſuppoſe qu'elle portoit ſes vues au-delà du trépas, & qu'elle étoit allarmée de l'abandon où ſeroit ſon corps, dont la parure avoit fait un de ſes ſoins principaux. » Quelle » horreur ! un linceul de laine* .... » Ah ! cela révolte : on ne peut l'en» viſager » .... Préparez, (dit-elle à » ſes femmes) mes dentelles les plus » précieuſes, & mon linge le plus beau ?

* *Un Acte exprès du Parlement d'Angleterre ordonne que les morts ſoient enſevelis dans de la flanelle, ſans qu'il ſoit permis d'employer ſeulement une aiguillée de fil de chanvre ou de lin. L'intention de cet Acte eſt d'augmenter la conſommation de la laine du pays.*

» Leur ſecours rendra quelque vie à ce » corps, à ce teint, que leur chaleur » naturelle aura quitté... ſur-tout, que » le rouge ne me ſoit pas épargné!... « On ne peut ſoutenir l'idée d'être lai- » de, même après la mort ».

Tels furent, dit *Pope*, les derniers mots de cette bouche ſi charmante.

ANECDOTE concernant l'Empereur *Charles-Quint.*

Il fit un jour une leçon que devroient toujours avoir devant les yeux ceux qui s'ingèrent d'écrire l'Hiſtoire des Princes qui vivent encore. *Cornelis Maſſeo*, qui avoit écrit l'Hiſtoire de ſon tems, y parloit de *François I*, d'une manière ſi injurieuſe, que ſon Livre fut défendu & ſupprimé ſur les plaintes que ce Monarque en fit faire par ſon Ambaſſadeur, à *Charles-Quint.* Et cet Ambaſſadeur, non content du déſaveu qu'il s'en fit en termes exprès, fit man-

der

der l'Auteur, à qui il dit : « Pourquoi, » vous autres Gens de Lettres, avez-» vous l'impertinence de fourrer dans » vos Ouvrages des ſemences de haine » & de zizanie entre les Souverains ? » Attendez que nous ſoyons morts, & » enſuite écrivez ce qu'il vous plaira : » alors vous ne ſerez plus égarés par » l'intérêt, par vos paſſions, ni par celle » d'autrui, & vos Hiſtoires en ſeront » plus eſtimables ».

Il ne vouloit, (dit un de ſes Hiſtoriens,) être loué, ni blâmé. Il appelloit *Paul Émile* & *Seiland ſes menteurs :* parce que le premier avoit dit trop de bien de lui & l'autre trop de mal.

Un Auteur Eſpagnol, enthouſiaſte de *Charles-Quint*, lui fit cette ſingulière Épitaphe :

Donnons-lui pour tombeau tout ce vaſte univers,
Pour toît tous les lambris de la voûte azurée,
Pour flambeaux cent beaux feux d'éternelle durée,
Et pour Chantre, le Chœur des céleſtes concerts.

Il mourut en 1558, âgé de 57 ans,

LETTRES *de Maupertuis & de Voltaire.*

Tout ce qui touche les perſonnages célèbres, à quelque titre que ce ſoit, ayant droit d'intéreſſer ſur-tout les Amateurs de l'Hiſtoire, on a cru que les deux lettres ſuivantes, qu'on ne trouve (dit-on) imprimées que dans une brochure aſſez peu connue, & devenue rare, pourroient ne point être de trop dans ce Recueil.

A M. DE VOLTAIRE.

Le premier Avril 1753.

Je vous déclare que ma ſanté eſt aſſez bonne pour vous venir trouver par-tout où vous ſerez, pour tirer de vous la vengeance la plus complette. Rendez grace au reſpect & à l'obéiſſance qui ont retenu juſqu'ici mon bras.... Tremblez !

Signé, MAUPERTUIS.

RÉPONSE *de M. de Voltaire.*

J'ai reçu la lettre dont vous m'honorez. Vous m'apprenez que vous vous portez bien, que vos forces ſont entièrement revenues, & vous me menacez de venir m'aſſaſſiner ſi je publie la lettre de *de la Beaumelle.*

Ce procédé n'eſt ni d'un bon Chrétien, ni d'un Préſident d'Académie, tel que vous êtes.

Je vous fais mon compliment ſur votre bonne ſanté, mais je n'ai pas tant de forces que vous. Je ſuis au lit depuis quinze jours, & je vous ſupplie de différer la petite expérience de phyſique que vous voulez faire.

Vous voulez peut-être me diſſéquer? mais ſongez que je ne ſuis pas un géant des Terres Auſtrales, & que mon cerveau eſt ſi petit, que la découverte de ſes fibres ne vous donnera aucune nouvelle notion de l'ame. De plus, ſi

vous me tuez, ayez la bonté de vous ſouvenir que M. *de la Beaumelle* m'a promis de me pourſuivre juſqu'aux Enfers. Il ne manquera pas de m'y aller chercher, quoique le trou qu'on doit creuſer par votre ordre juſqu'au centre de la terre, & qui doit mener tout droit aux Enfers, ne ſoit pas encore commencé. S'il y a d'autres moyens d'y aller, il ſe trouvera que je ſerai mal mené dans l'autre monde, comme vous m'avez perſécuté dans celui-ci!... Voudriez-vous, Monſieur, pouſſer l'animoſité ſi loin?

Ayez encore la bonté de faire une petite attention : pour peu que vous vouliez exalter votre ame pour voir clairement l'avenir, vous verrez que ſi vous venez m'aſſaſſiner à *Léipſic*, où vous n'êtes pas plus aimé qu'ailleurs, & où votre lettre eſt dépoſée, vous courez riſque d'être pendu ; ce qui avanceroit trop le moment de votre maturité, &

ſeroit peu convenable à un Préſident d'Académie.

Je vous conſeille de faire d'abord déclarer la lettre de *la Beaumelle* forgée & attentatoire à votre gloire, dans une de vos aſſemblées : après quoi il vous ſera permis, peut-être, de me tuer, comme perturbateur de votre amour propre.

Au reſte, je ſuis encore bien foible ; vous me trouverez au lit, & je ne pourrai vous jetter à la tête que ma ſeringue & mon pot-de-chambre. Mais, dès que j'aurai un peu de force, je ferai charger mes piſtolets *cùm pulvere pyrio* ; & en multipliant la maſſe par le quarré de la vîteſſe ; juſqu'à ce que l'action & vous ſoient réduits à *zéro*, je vous mettrai du plomb dans la cervelle, qui paroît en avoir beſoin. Il ſera triſte pour vous que les Allemands, que vous avez vilipendés, aient inventé la poudre, comme vous devez vous plaindre

qu'ils aient inventé l'Imprimerie!... Adieu, mon cher Préſident.

Signé, VOLTAIRE.

LETTRES ORIGINALES * *de M.* de Voltaire *à M.* Allyot, *& à S. M. le Roi de* Pologne, *avec la réponſe de M.* Allyot *aux mêmes Lettres.*

1749.

N. B. Ceci n'eſt point une Satyre de l'Auteur dont nous admirons & dont la poſtérité admirera peut-être encore plus les Ouvrages; ils le peignent aſſez, & ne laiſſent plus rien à deſirer pour lui aſſigner le rang dont il s'eſt rendu ſi digne. C'eſt cette curioſité ſi naturelle, que le public témoigne ordinairement ſur la vie privée & le caractère

---

Ces Lettres ſont tirées d'une brochure devenue rare, & nous en avons vérifié l'authenticité ſur les Originaux, chez M. d'H... N. au Ch....

des hommes célèbres, qui nous a engagé à lui faire part des Lettres ſuivantes.

29 Août 1749, 9 heures du matin.

Je vous prie, Monſieur de vouloir bien avoir la bonté de me faire ſavoir ſi je puis compter ſur les choſes que vous m'avez promiſes, & s'il n'y a point quelqu obſtacle. Le mauvais état de ma ſanté ne me permet, ni de reſter longtems à la Cour du Roi, auprès de qui je voudrois paſſer ma vie, ni d'avoir l'honneur de manger aux tables auxquelles il faut ſe rendre à un tems précis, qui eſt ſouvent pour moi le tems des plus violentes douleurs. Il fait froid d'ailleurs, les matins & les ſoirs, pour les malades.

Il ſeroit un peu extraordinaire que, malgré votre amitié, on refusât ici les choſes néceſſaires à un homme qui a

tout quitté pour venir faire ſa Cour à Sa Majeſté.

Je vous prie de me faire ſavoir s'il faut en parler au Roi.

---

29 Août 1749, à neuf heures un quart du matin.

Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien donner des ordres, en vertu deſquels je ſois traité ſur le pied d'Etranger; & ne me mettez pas dans la néceſſité de vous importuner tous les jours. Je ſuis venu ici pour faire ma cour au Roi. Ni mon travail, ni ma ſanté ne me permettent pas d'aller piquer des tables. Le Roi daigne entrer dans mon état: je compte paſſer ici quelques mois.

Sa Majeſté ſait que le Roi de Pruſſe m'a fait l'honneur de m'écrire quatre lettres, pour m'inviter à aller chez lui. Je peux vous aſſurer qu'à Berlin je ne ſuis pas obligé à importuner pour

avoir du pain, du vin & de la chandelle. Permettez-moi de vous dire qu'il eſt de la dignité du Roi, & de l'honneur de votre adminiſtration, de ne pas refuſer ces petites attentions à un Officier de la Cour du Roi de France, qui a l'honneur de venir rendre ſes reſpects au Roi de Pologne

---

29 Août 1749, 9 heures trois quarts.

SIRE,

Il faut s'adreſſer à Dieu, quand on eſt en Paradis. Votre Majeſté m'a permis de venir lui faire ma cour, juſqu'à la fin de l'automne, tems auquel je ne puis me diſpenſer de prendre congé de Votre Majeſté. Elle ſait que je ſuis très-malade, & que des travaux continuels me retiennent dans mon appartement, autant que mes ſouffrances. Je ſuis forcé de ſupplier Votre Majeſté qu'elle ordonne qu'on daigne avoir pour

moi les bontés néceſſaires & convenables à la dignité de la Maiſon, dont elle honore les étrangers qui viennent à ſa Cour. Les Rois ſont depuis *Alexandre*, en poſſeſſion de nourrir les Gens-de-Lettres ; & quand *Virgile* étoit chez *Auguſte*, *Allyotus* Conſeiller Aulique d'*Auguſte*, faiſoit donner à *Virgile* du pain, du vin & de la chandelle. Je ſuis malade aujourd'hui, & je n'ai ni vin ni pain pour dîner.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, &c.

RÉPONSE de M. Allyot.

Le 29 Août 1749.

Vous avez à dîner chez vous, Monſieur. Vous y avez potage, pain, vin & viandes : je vous fais donner bois & bougie ; & vous vous plaignez à M. le Duc, au Roi même, auſſi injuſtement ! Sa Majeſté m'a remis votre lettre, ſans

m'en rien dire ; & je n'ai pas voulu pour vous-même, lui dire que vous aviez le plus grand tort du monde de vous plaindre. Il eſt des règles ici qu'il faut ſuivre : ainſi, vous aurez agréable de vous ſoumettre ; je ne m'en départs point : c'eſt que rien ne ſe donne à la cave par extraordinaire, ſans un billet de moi chaque jour. Le détail eſt grand & pénible ; il eſt pour moi. Que vous importe, pourvu que vous ayez ce que vous demandez ?

Vous n'avez manqué de rien : je le dis à vous-même ; & vous dites que vous avez manqué de tout !

Vous êtes le premier qui ſe ſoit plaint de la façon dont on reçoit ici les Étrangers, puiſque vous voulez l'être. Je vous ai fait donner ce que vous avez demandé ; & vous avez, encore une fois, tort de vous plaindre.

Vous citez la Cour de France pour modèle. Elle a ſes règles, & nous avons

les nôtres : mais la nôtre eſt abſolument inutile à la Cour de France, vous le ſavez mieux que moi.

Je ſuis très-fâché, pour vous-même, de vos démarches, & j'eſpère que vous ſentirez combien elles ſont déplacées, puiſque je compte que vous vous trouverez très-bien de la façon avec laquelle vous avez été traité juſqu'à préſent, & à laquelle il n'y a rien ajouter.

Je vous nie qu'*Allyotus*, Conſeiller Aulique, fit donner du pain, du vin, de la chandelle à *Virgile*.

Je le fais à M. de *Voltaire*, parce que c'eſt un pauvre homme, & que *Virgile* étoit puiſſant, & avoit chez lui une table fine & excellente, où il traitoit ſes amis & y étoit à ſon aiſe avec eux : ainſi nulle comparaiſon des temps. *Virgile*, d'ailleurs, travailloit pour ſon plaiſir & pour la gloire de ſon ſiècle ; au lieu que M. de *Voltaire* le fait par néceſſité & pour ſes beſoins,

Ainſi, on accorde à l'un par bienſéance, ce que l'on n'auroit oſé offrir à l'autre, crainte d'être refuſé.

N. B. La lettre ſuivante, du même Auteur, a été écrite onze ans après par M. de *Voltaire* au Roi *Staniſlas*, pour le remercier de la bonté qu'avoit eue ce Monarque, de lui envoyer ſes Ouvrages.

SIRE,

Je n'ai jamais que des graces à rendre à Votre Majeſté : je ne vous ai connu que par vos bienfaits qui vous ont mérité votre beau titre. Vous inſtruiſez le monde, vous le ſoulagez, vous donnez des préceptes & des exemples, J'ai tâché de profiter de loin des uns & des autres autant que j'ai pu ; il faut que chacun dans ſa chaumière faſſe à proportion autant de bien que Votre Majeſté en fait dans ſes Etats. Elle a bâti

de belles Egliſes Royales; j'édifie des Egliſes de Villages *Diogène* remuoit ſon tonneau quand les Athéniens conſtruiſoient des flottes. Si vous ſoulagez mille malheureux, il faut que nous autres petits, nous en ſoulagions dix. Le devoir des Princes & des particuliers eſt de faire chacun dans ſon état tout le bien qu'il peut faire.

Le dernier Livre de Votre Majeſté, que le cher Frere *Menou* m'a envoyé de votre part, eſt un nouveau ſervice que Votre Majeſté rend au genre-humain. Si jamais il ſe trouve quelqu'Athée dans le monde, (ce que je ne crois pas) votre Livre confondra l'horrible abſurdité de cet homme. Les Philoſophes de ce ſiècle ont heureuſement prevenu les ſoins de Votre Majeſté. Elle benit Dieu, ſans doute, de ce que, depuis *Deſcartes* & *Neuwton*, il ne s'eſt pas trouvé un ſeul Athée en Europe. Votre Majeſté réfute admirablement ceux qui

voyoient autrefois que le haſard pouvoit avoir contribué à la formation de ce monde. Votre Majeſté voit, ſans doute, avec un plaiſir extrême, qu'il n'y a aucun Philoſophe de nos jours, qui ne regarde le haſard comme un mot vuide de ſens. Plus la phyſique a fait de progrès, plus nous avons trouvé par-tout la main du Tout-Puiſſant.

Il n'y a point d'homme plus pénétré de reſpect pour la Divinité, que les Philoſophes de nos jours. La Philoſophie ne s'en tient pas à une adoration ſtérile, elle influe ſur les mœurs. Il n'y a point en France de meilleurs citoyens que les Philoſophes; ils aiment l'Etat & le Monarque; ils ſont ſoumis aux Loix; ils donnent l'exemple de l'attachement & de l'obéiſſance; ils condamnent, & ils couvrent d'opprobres ces factions pédanteſques & furieuſes, également ennemies de l'autorité Royale & du repos des Sujets: il n'eſt aucun d'eux

qui ne contribuât avec joie de la moitié de ſon revenu au ſoutien du Royaume. Continuez, Sire, à les ſeconder de votre autorité & de votre éloquence. Continuez à faire voir au monde que les hommes ne peuvent être heureux que quand les Philoſophes ſont Rois, & quand ils ont beaucoup de Philoſophes. Encouragez de votre voix puiſſantes les voix de ces citoyens qui n'enſeignent dans leurs écrits & dans leurs diſcours que l'amour de Dieu, du Monarque & de l'Etat. Confondez ces hommes inſenſés livrés à la faction, qui commencent par accuſer d'Athéiſme quiconque n'eſt pas de leur avis ſur des choſes indifférentes.

Le Docteur *l'Ange* dit que tous les Jéſuites ſont Athées, parce qu'ils ne trouvent point la Cour de *Pekin* idolâtre. Le Frère *Hardouin*, Jéſuite, dit que les *Paſchal*, les *Arnaud*, les *Nicolas* ſont Athées, parce qu'ils n'étoient

pas Moliniſtes. Frère *Berthier* ſoupçonne d'Athéïſme l'auteur de *l'Hiſtoire générale*, parce que l'Auteur de cette Hiſtoire ne convient pas que des Neſtoriens, conduits par des nuées bleues, ſoient venus du pays de *Tacin*, dans le ſeptième ſiècle, faire bâtir des Egliſes Chretiennes a la Chine. Frère *Berthier* devroit ſavoir que des nuées bleues ne conduiſent perſonne à la Chine, & qu'il ne faut pas mêler des *Contes bleus* à nos vérités ſacrées.

Un Breton ayant fait, il y a quelques années des recherches ſur la ville de Paris, l'abbé *Trublet* & conſorts, l'ont accuſé d'irréligion au ſujet de la rue *Tire-boudin* & de la rue *Trouſſe-vache*; & le Breton a été obligé de faire aſſigner ſes accuſateurs au châtelet de Paris. Les Rois mépriſent toutes ſes petites querelles ; il font le bien général, pendant que leurs Sujets, animés

les uns contre les autres, font les maux particuliers.

Un grand Roi tel que vous, Sire, n'eſt ni Janſéniſte ni Moliniſte, il n'eſt d'aucune faction. Il ne prend parti ni pour ni contre un Dictionnaire. Il rend la raiſon reſpectable, & toutes les factions ridicules. Il rend les Jéſuites utiles en Lorraine, quand ils ſont chaſſés du Portugal. Il donne douze mille livres de rente, une belle maiſon & une belle cave à notre cher Frère *Menou*, afin qu'il faſſe du bien. Il ſait que la vertu & la Religion conſiſtent dans les bonnes œuvres, & non pas dans les diſputes. il ſe fait bénir, & les calomniateurs ſe font déteſter.

Je me ſouviendrai toujours, Sire, avec la plus tendre & la plus reſpectueuſe reconnoiſſance, des jours heureux que j'ai paſſés dans votre Palais. Je me ſouviendrai que vous daigniez

faire le charme de la Société, comme vous faiſiez la félicité de vos Peuples; & que ſi c'etoit un bonheur de dépendre de vous, c'en étoit un plus grand de vous approcher!

Je ſouhaite à Votre Majeſté, que votre vie utile au monde, s'étende au-delà des bornes ordinaires. *Aurengzeb & Mulcy Iſmaël* ont vécu, l'un & l'autre plus de cent & cinq ans.

Si Dieu accorde de ſi longs jours à des Princes infidèles, que ne fera-t-il point pour *Staniſlas le bienfaiſant* ?

Je ſuis avec un profond reſpect, &c.
Aux *Délices*, par *Geneve*, 15 Août 1760.

VOLTAIRE.

ANECDOTE FRANÇOISE,

concernant la Maiſon de Courtenay.

Languiſſant dans ſon lit de mort, & ſans eſpoir d'en relever jamais, *Louis*,

Prince *de Courtenay* * fait appeler ſon fils. ** » Tes ſentimens me ſont connus (lui dit-il) tu m'aimes, mon » enfant : mais ſi tu veux que j'emporte » en mourant le ſeul eſpoir qui puiſſe » me flater encore, & rendre mes derniers momens moins douloureux, » écoute (& ſur-tout ſans l'interrompre) écoute un pere qui t'aima toujours, & que ton avenir, qui va » dépendre de toi ſeul, occupe tout » entier !

» Tu ſais de qui nous deſcendons. » Tu ſais que notre Maiſon, après s'être » ſignalée dans tous les temps par des » exploits dignes du nom qu'elle portoit, après avoir donné des Empe-

---

* *Mort en 1762, ſeul Chef de toute la poſtérité de* Pierre de France, *ſeptième fils du Roi* Louis le Gros, *qui en épouſant la fille de* Joſſelin de Courtenay, *Comte* d'Edeſſe, *prit le nom de ſa femme.*

** Louis-Charles, *mort en 1723, âgé de 83 ans. Son frère,* Charles Roger, *eſt mort le dernier mâle de cette Maiſon, le 7 Mai 1730.*

» reurs à *Conſtantinople*, victime de
» l'inconſtance de la fortune, & de la
» jalouſie de plus d'un Souverain, eſt in-
» ſenſiblement tombée, ſinon tout à-fait
» dans l'oubli, du moins dans une eſpèce
» d'abaiſſement, dont rien depuis n'a
» pu la relever ? Tu ſais, dis-je, que
» ce bon Roi, (mais homme & Sou-
» verain) que *Henri IV* même en
» partant des mêmes préjugés nourris
» par des flatteurs, trop communs dans
» les Cours, ainſi que par les Grands,
» intéreſſés à nous conteſter un rang
» au-deſſus du leur, a refuſé de recon-
» noître en nous la deſcendance non
» interrompue d'une Tige Royale com-
» mune avec la ſienne? Que *Louis XIV*,
» imbu des mêmes préventions *, &

* Ce Monarque répondit aux Princes de Courtenay, qui lui préſentoient leurs titres: » Si mon grand-pere » vous a fait tort, en vous refuſant le titre de Princes » du ſang, je ſuis prêt à le réparer. Mais nous ne » ſommes que les cadets; prouvez moi que nos aînés » vous ont reconnus, & je vous reconnois à l'inſtant ».

» ſans entrer dans l'examen des titres
» qui fondoient nos droits, n'a répondu
» à nos reclamations, que par un refus
» d'autant plus humiliant pour nous,
» que rien n'a pu l'en faire revenir.

» Qu'en eſt il réſulté, mon fils? Ce que
» dans toute Monarchie produit toujours
» la diſgrace du Souverain ſur un ſujet,
» quelque puiſſant qu'il ſoit, aſſez mal-
» heureux pour l'avoir encourue : plus
» de faveurs, plus de protections, plus
» de diſtinctions, plus d'honneurs à pré-
» tendre dans une Cour où, depuis le
» plus grand Seigneur juſqu'au moindre
» des Courtiſans, depuis le premier
» Miniſtre juſqu'au dernier de ſes Com-
» mis, tout évite, tout fuit l'infortuné
» dont l'aſpect ſeul ſemble avoir quelque
» choſe de contagieux! De-là plus de
» crédit, de quelque eſpece que ce
» ſoit, plus d'alliances avantageuſes,
» qui puiſſent ſoutenir l'éclat d'un nom
» que méconnoît inſenſiblement l'opu-

» lence : de-là, mon fils, l'etat de mé-
» diocrité dans lequel tu vois chaque
» jour tomber notre Maiſon, & qui me
» fait frémir expirant, ſur les ſuites
« qu'elle entraîne, & pour toi même,
» & pour tes enfans, ſi toujours, ainſi
» que moi, ſéduit, ou plutôt enivré
» par un vrai fantôme de gloire, tu
» n'ouvres pas enfin les yeux ſur le
» danger d'attendre plus long-temps à
» prévenir l'entier anéantiſſement d'un
» nom flétri par la misère & le mépris
» qu'enfante toujours l'infortune où
» nous expoſent les effets d'une vanité
» devenue auſſi ridicule que placée*.

Le vieillard, en parlant ainſi, cherchoit, dans les yeux de ſon fils, à démêler l'impreſſion qu'operoit ſur lui ce diſcours. N'y voyant rien qu'autant d'abattement que de ſurpriſe : quoi donc! (s'écria-t-il) déſapprouveriez-vous les

* C'eſt-à-dire, en conſentant debarrer ſes armes.

craintes qu'inſpirent les intérêts d'un fils au pere le plus tendre? — » Pardon! (lui dit avec embarras le jeune Prince) mais.... — Mais! qu'eſt-ce donc qui vous empêche de parler! ... — Le reſpect &.... l'état, ſur-tout, où je vous vois... — Eh! qu'ont-ils de commun avec ce que je voudrois que vous ſentiſſiez, pour me tranquilliſer ſur votre ſort? — Mon ſilence ſuffit, je crois, pour vous l'apprendre... & l'honneur d'être né de vous... — J'entens; la vanité, l'orgueil d'un nom que vous voulez achever de flétrir, étouffe en vous juſqu'au retour que vous devez à la tendreſſe paternelle? .. Ecoute? .. il faut ou te réſoudre à me jurer que tu ſouſcriras à mes vœux, ſinon, en délivrant mes yeux de ta préſence, n'eſperer rien de moi que ceux que doit un pere vivement offenſé à tout fils ingrat & rebelle? ... Hâte-toi de choiſir: parle? ou

ou va-t-en? — Ah Ciel?— Eh bien? — Adieu, mon pere!

Le vieux Prince, à ces mots, voyant ſortir ſon fils, baigné de larmes: » Reviens: approche? (lui dit-il) Il eſt donc vrai, malgré ce que quelqu'un m'en avoit dit, que tu portes un cœur auſſi noble, auſſi ferme qu'honnête? un cœur enfin digne du ſang à qui tu dois le jour »?

Le fils, ſans lui-répondre, tombe à genoux auprès du lit du vieillard, s'empare de ſa main, qu'il baiſe en l'arroſant de pleurs. » Lève-toi? (s'écrie, en ſanglottant, le malade). »

Lève-toi, dis je, mon cher enfant? Viens embraſſer un pere qui, à partir de cet heureux inſtant, n'a plus de regret à la vie?... Pardonne au ſentiment impérieux qui m'animoit! j'avois douté de ta vertu. L'épreuve où je viens de la mettre m'épouvantoit moi-même, & j'en frémis encore! Mais tu ſens ce

que peut la crainte de voir avilir un nom dont rien, juſqu'ici, n'a pu ſouiller la pureté, & dont l'éclat, (même au ſein du malheur) n'en ſera jamais que d'autant plus reſpectable & plus intéreſſant aux yeux de ceux que la gloire & l'honneur auront toujours droit d'inſpirer.. Pardon, dis-je, encore un coup mon cher & digne fils!... Mais, ſi ton pere, en s'acheminant au tombeau, avoit eu le malheur de te trouver auſſi foible qu'il le craignoit; voici (dit-il, en lui montrant un piſtolet) ce que je deſtinois à ſauver notre nom de l'opprobre que redoutoit ton infortuné pere.

N. B. L'Éditeur de ce Recueil tient l'Anecdote ſingulière qu'on vient de lire, de feu M. *Danjan* (*de Calais*) ancien Garde des Archives de feu Monſeigneur le Duc *d'Orléans*, & qui, pendant la *Régence*, occupoit avec diſtinction cette place. M. *Danjan*, homme ſage, ſavant & connu dans le monde,

l'a plus d'une fois racontée à l'Éditeur, ſon compatriote & ſon ami, comme la tenant de la Marquiſe de *Beaufremont*, (*Hélene de Courtenay*) dernier rejetton de cette illuſtre Maiſon.

On ſait que cette Dame ayant pris le titre de *Princeſſe du Sang Royal de France*, dans ſon contrat de mariage avec *Louis de Beaufremont*, il fut ſupprimé par Arrêt du Parlement, le 7 Février 1737.

RÉFLEXIONS HISTORIQUES *Sur la mort du Roi* Henri le Grand, *copiées ſur un Manuſcrit très-rare*,* *de la main d'*Auguſtin Conon, *Avocat au Parlement de* Rouen.

Le Grand *Henri*, l'honneur du Sceptre François, l'amour de ſes peuples

* Nous croyons devoir prévenir le lecteur, que la perſonne qui a bien voulu nous communiquer cette pièce, dit avoir appris qu'elle avoit été imprimée,

& la terreur de ſes ennemis, les ayant inquiétés par le grand armement qu'il faiſoit pour humilier l'orgueil de *l'Eſpagne*; elle fit jouer tous les reſſorts de ſa politique, pour ſe défaire de ce brave Prince, qu'elle n'avoit jamais pu vaincre par les armes. Elle rechercha, en conſéquence, tous ceux dont ce Héros n'etoit pas aimé, pour les engager dans la conſpiration qu'elle forma contre ſa vie.

L'Hiſtoire nous a bien appris que *François Ravaillac*, natif *d'Angoulême*, a été l'exécuteur de cet attentat; mais elle nous a tû les noms des Promoteurs ou des Complices qui mirent le couteau dans la main de ce Parri-

---

mais ſans ſavoir ni où, ni dans quel tems : ce qui ne nous paroît pas une raiſon ſuffiſante pour la rejetter de ce Recueil ; attendu qu'indépendamment de ce qu'elle doit être très-rare, il ſuffit qu'elle ait pour objet le plus grand, le plus digne & le plus reſpectable de nos Rois.

cide. On n'a point douté que les Eſpagnols, qui avoient le plus grand intérêt à la mort de ce grand Roi, n'en ayent été les premiers auteurs ; mais la crainte d'offenſer les autres Puiſſances qui s'en ſont mêlées, & en même temps de replonger la France dans de plus grands troubles & de plus fâcheuſes confuſions que celles dont ce Héros l'avoit dégagée, ont obligé non-ſeulement les Politiques, mais les Juges mêmes du procès de *Ravaillac*, de ſupprimer les noms des Conſpirateurs. C'eſt ce qui a fait dire à *Hardoin de Péréfixe*, ci-devant Précepteur du Roi, Evêque de *Rhodez*, & depuis Archevêque de *Paris*, dans ſon Hiſtoire de *Henri-le-Grand*, page 411. » Que » ſi l'on demandoit qui avoit inſpiré » cette damnable penſée à ce monſtre » infernal? l'Hiſtoire répond, *qu'elle* » *n'en ſait rien* ; « qu'en une choſe ſi « importante, il n'eſt pas permis de

» faire paſſer des ſoupçons, & même des » conjectures, pour des vérités aſſurées; » que les Juges mêmes qui l'interrogè- » rent, n'en osèrent ouvrir la bouche, » & n'en parlèrent jamais que des » épaules. »

Le Maréchal d'*Eſtrées*, en ſon Hiſtoire de la Régence de *Marie de Médicis*, dit que la *Deſcoman* accuſa le Duc d'*Eſpernon* & le Marquis de *Verneuil*, dont elle avoit été domeſtique, d'avoir eu connoiſſance & part en la mort de *Henri-le-Grand*; & que n'ayant pu vérifier ſon accuſation au Parlement de Paris, où l'affaire avoit été renvoyée, elle y fut condamnée à une priſon perpétuelle, entre quatre murailles. On peut dire que la preuve lui manqua plutôt que la vérité, ou que les mêmes motifs qui firent ſupprimer au procès de *Ravaillac* le nom des Complices, firent auſſi donner cet Arrêt. Il auroit été, ſans doute, trop doux, pour punir

une calomnie de cette importance, contre une perſonne de la qualité du Duc d'*Eſpernon*. *Ravaillac* étoit d'*Angoulême*, dont ce Duc avoit le Gouvernement. Il étoit aſſis au fond du carroſſe auprès du Roi, quand ce Monarque fut tué. On aſſure même que, le premier coup n'étant pas mortel, le Duc baiſſa l'épaule, pour donner à l'Aſſaſſin la facilité de porter au Roi le ſecond coup, qui lui perça le cœur, & qu'il fit retourner promptement au *Louvre* le carroſſe du Roi, après le coup fait. Ces circonſtances juſtifient bien l'accuſation de la *Deſcoman*. D'ailleurs, le *Factum* du nommé *Pierre Dujardin*, *ſieur de la Garde*, ne nous laiſſe aucun lieu de douter du crime du Duc d'*Eſpernon*. Ce *Dujardin* étoit un Soldat de fortune, natif de *Rouen*, qui avoit ſervi le Roi *Henri IV*, durant la *Ligue*, ſous le Maréchal de *Biron*, comme Gendarme.

Son *Factum* porte : » Qu'il étoit allé » depuis en la guerre de *Hongrie*, » ſous M. le Duc de *Nevers* ; & de-là » à *Naples*, où il trouva les nommés » *Hebert* & *la Bruyère*, qui avoient » été au Maréchal de *Biron*, & s'y » étoient réfugiés après ſa mort. Il » ajouta que ces deux hommes le me- » nèrent voir le pere d'*Alagon*, Jéſuite, » oncle du Duc de *Lerme*, premier Mi- » niſtre & favori du Roi d'*Eſpagne* ; » que ce pere, s'étant bien échauffé » contre le Roi *Henri-le-Grand*, qu'il » traitoit de tyran, exagera fort l'ingra- » titude dont il l'accuſoit envers le » Maréchal de *Biron*, pour lui avoir » fait ôter la tête, ſans ſe ſouvenir qu'il » avoit mis la Couronne de France ſur » la ſienne. Il ajouta qu'il s'étonnoit » de ce que tant de braves gens, qui » avoient porté les armes ſous ce grand » Capitaine, ne vengeoient pas ſa mort » par celle de ſon Auteur ; & lui avoit

» demandé, à lui, la *Garde* s'il n'au-
» roit pas le courage de l'entreprendre?
» Que lui, *la Garde*, avoit cru ne
» devoir pas entièrement rejetter une
» propoſition ſi ſurprenante, parce que
» ce Père, tout-puiſſant où ils étoient,
» pouvoit aiſément le faire périr, de
» peur qu'il n'en parlât, s'il l'eût tout-
» à-fait rebutée; & que d'ailleurs, il
» étoit important au ſervice du Roi, de
» pénétrer tout le fond de cette affaire,
» pour pouvoir en donner avis à Sa
» Majeſté; ces conſidérations l'avoient
» obligé de repréſenter ſeulement toutes
» les difficultés de l'entrepriſe; mais
» que ce Père les avoient levées, en lui
» diſant que, comme le Roi aimoit
» fort la chaſſe, l'on pouvoit prendre
» une charge à la *Vennerie*; & dans
» le temps que le Roi chaſſeroit du
» côté de *Fontainebleau*, ou ailleurs,
» & qu'il ſeroit écarté de ſon mon-
» de, comme il lui arrivoit ſou-

» vent, on pourroit aiſément le tuer
» d'un coup de piſtolet, & faire en-
» ſuite, avec sûreté, ſa retraite ſur
» des chevaux de relais, en *Flan-*
» *dres*, qui n'eſt pas éloigné; & que
» ſi lui, *la Garde*, vouloit l'entre-
» prendre, on lui donneroit cinquante
» mille écus.

» Qu'il demanda au Père du temps
» pour prendre ſa réſolution ſur une
» entrepriſe ſi révoltante & ſi péril-
» leuſe.

» Que, depuis, étant à manger avec
» ces mêmes *Herbert* & *la Bruyere*
» qui l'obſédoient toujours, arriva *Fran-*
» *çois Ravaillac*, qui leur dit venir de
» la part du Duc d'*Eſpernon*, apporter
» des lettres au Vice-Roi de *Naples;*
» & qui, leur montrant le couteau dont
» il ſe ſervoit en mangant avec eux,
» dit que *le Roi ne mourroit jamais*
» *d'autre main que de la ſienne.*

La Garde ajoute: » qu'étant effrayé

» de ce diſcours, il ſe déroba, & alla » chez le frere du ſieur *Zamet*, Napo- » litain, qui étoit dans les intérêts de » la France, qui lui conſeilla, ſur le » récit qu'il lui fit de ces choſes, de ſe » retirer promptement en poſte à Ro- » me, chez M. *de Brèves*, Ambaſſa- » deur de France, qui lui envoya ſon » eſcorte.

» Que M. *de Nevers*, l'ayant préſenté » au Roi, il lui fit le récit de la conju- » ration, en la préſence de quelques- » uns du conſeil. Qu'on fit faire en- » ſuite des portraits de *Ravaillac*, pour » y prendre garde, lorſqu'il rentreroit » dans le Royaume, & que le Roi, » avoit envoyé lui, de *la Garde*, avec » le grand Maréchal de *Pologne*, qui » ſervoit en France, de peur qu'il ne » fût reconnu par les Émiſſaires d'*Eſpa- » gne*, qui n'auroient pas manqué de » le faire poignader. »

Ce même *la Garde* apprit par la

ſuite, avec grand déplaiſir, que ce même *Ravaillac* avoit tué ce grand Prince: ce qui ne fût pas arrivé, ſi on avoit fait aſſez d'état de l'avis qu'il avoit donné.

Il ajoute » qu'ayant fait bruit du mé-
» pris qu'on en avoit fait, il fut guété,
» & poignardé proche de *Metz*, dont
» M. d'*Eſpernon* étoit Gouverneur, &
» laiſſé pour mort, ce dont il montroit
» les cicatrices à *Rouen*.

» Qu'ayant donné avis de ces choſes
» au Roi *Louis XIII*, fils de *Henri le*
» *Grand*, il fut mis priſonnier au Palais
» à Paris, où il fut interrogé quatre
» fois: & fit un *Factum*, qu'il donna
» depuis à *Rouen*, à un ſien ami, nom-
» mé M. *le Tellier*, Avocat au Parle-
» ment de *Rouen*, qui me l'a fait voir.
» Et pour concluſion, il diſoit que,
» ſans avoir eu Arrêt de décharge,
» après une longue priſon, un Exempt
» étoit venu le tirer de la Conciergé-

» rie, & lui avoit mis, pour récom-
» penſe, en main, un brevet en forme,
» de 600 livres de penſion, avec des
» Lettres de proviſion de Contrôleur
» des Bierres à Paris, qu'il avoit, &
» le faiſoit voir auſſi à ſes amis de
» *Rouen.*

Après cela, peut-on douter de la vérité de l'accuſation de la *Deſcoman* contre le Duc d'*Eſpernon* & la Marquiſe de *Verneuil?* Les extrêmes liaiſons que le Duc a toujours eues avec *Marie de Médicis*, mere de *Louis XIII*, & autres fortes conſidérations, montrent qu'avec très-grande raiſon, on l'a crue complice de la mort du Roi ſon mari. Elle étoit en piques continuelles avec lui, ſur la jalouſie qu'elle avoit de ſes amourettes. Elle avoit le cœur Italien, c'eſt-à-dire, vindicatif. Le feu Duc de *Sully*, principal Miniſtre de ce grand Roi, & ſon favori, avoit travaillé ſouvent à leur réconciliation.

Quelques perſonnes ont appris de lui, avant la mort du Roi, qu'il avoit, peu de temps auparavant, fait ſortir la Reine de ſon lit en grande colère. Sur quoi, comme elle avoit prié le Duc de *Sully* de la remettre bien avec ce Prince, il lui avoit répondu ne vouloir plus ſe mêler de ſes affaires, attendu qu'elle en gâtoit plus dans un moment qu'il n'en pouvoit rétablir dans un mois. Sur quoi elle avoit répliqué: *Quelle ne l'en prieroit plus jamais que cette fois-là.* D'où l'on infere qu'elle ſavoit bien qu'il ſeroit bientôt aſſaſſiné.

On ajoute que *Conchini*, depuis fait Maréchal *d'Ancre*, & ſa femme, qui la gouvernoient, & déplaiſoient au Roi, lui avoient perſuadé de demander au Roi qu'il la fît ſacrer & couronner avant ſon départ; afin que, dans l'embarras de cette cérémonie, *Ravaillac* pût exécuter plus aiſément ſon funeſte deſſein. Le ſieur de *Péréfixe* a écrit que *Sully*,

remarque dans ſes Mémoires, que le Roi lui avoit dit plus d'une fois: *Mon ami, ce ſacre me préſage quelque malheur; ils me tueront, je ne ſortirai jamais de cette Ville; j'y mourrai. Mas ennemis n'ont d'autre remède que ma mort.*

il eut encore des preſſentimens du même malheur, fondés ſur des conjectures très-violentes : car, comme la Reine ſa femme craignoit, avec raiſon, que *l'Eſpagne*, dont elle étoit complice dans cette mort, n'en voulût recueillir ſeule tous les avantages au préjudice d'elle & de ſes enfans, en troublant l'État, on en tâchant de l'uſurper, elle crut devoir ſe précautionner contre cette crainte, & traiter du vivant même de ſon mari, & à ſon inſçu, du mariage de M. le *Dauphin* de France avec l'Infante *d'Eſpagne*, pour affermir le repos de l'État & ſa Régence future, par le nœud de cette alliance.

le Comte de *Rochepot*, pour lors Ambaſſadeur du Roi dans cette Cour, vit avec déplaiſir & étonnement des François qui, ſans ſa participation, traitoient ce mariage à *Madrid*. Ce procédé extraordinaire lui ayant fait croire qu'il avoit perdu dans l'eſprit du Roi la confiance qu'on doit prendre en la fidélité d'un Miniſtre de ſa qualité, l'obligea d'en écrire pluſieurs fois à ce Prince même, leſquelles lettres étant toutes interceptées, n'eurent pas de réponſe.

Pour dernier remède, il envoya ſon Secrétaire au Roi, pour lui rendre en main-propre une lettre qu'il lui écrivoit touchant la négociation de ce mariage ſans ſa participation, avec ſupplication à Sa Majeſté de le rappeller de ſon Ambaſſade, ſi ſa fidélité lui étoit ſuſpecte; comme elle paroiſſoit l'être en cette occaſion.

Sur quoi le Duc de *Sully* a dit à

pluſieurs de ſes amis, que le Roi ayant lu cette lettre en ſa préſence, s'étoit écrié *Ah! mon ami je ſuis mort; ils me tueront**.

La vérité de cette négociation ſe confirme, par ce qu'a écrit le Maréchal *d'Étrées*, dans ſes *Mémoires de la Régence de Marie de Médicis*; qui eſt: qu'après la mort du Roi, pluſieurs du Conſeil furent d'avis, que comme les Eſpagnols étoient puiſſans, & avoient moyen de troubler l'État, qu'il valoit mieux chercher des expédiens de s'accommoder avec eux par des mariages, qui depuis ont été faits, & dont eux-mêmes avoient témoigné beaucoup d'envie. Ce qui marque bien qu'il en avoit été parlé avant cette mort, & d'où l'on

* Quel eſt le cœur François, qui ne frémiſſe, en ſe peignant, d'après ceci, tout ce qu'a dû ſouffrir, à partir de ce cruel moment, ce très-ſenſible & trop infortuné Monarque, pendant le reſte de ſa vie!

peut conclure avec certitude, que ce n'avoit pas été avec le Roi, dans le point qu'il faiſoit ce grand armement pour humilier l'orgueil de la Maiſon d'Autriche.

Au contraire, le même ſieur *d'Etrées* dit, en la page 28 : que le Duc de *Savoie* fit de grandes plaintes de ce qu'au préjudice du mariage contracté du Prince de *Piémont* ſon fils, avec *Madame*, fille aînée de France, on traitoit celui *d'Eſpagne*; & qu'en cela l'on ſuivoit peu les maximes & les intentions du feu Roi, qui diſoit, ſur les mariages *d'Eſpagne* & de *Savoie*: que pour faire ſon fils grand Roi, il n'étoit pas néceſſaire de faire ſes filles Reines. Donc la concluſion eſt bien tirée : que ces mêmes mariages ne s'etoient pas propoſés de ſa part, mais uniquement de celle de la Reine ſa femme.

Elle eut, durant ſa Régence (que *d'Épernon* avoit forcé le Parlement de

lui donner) une ſi grande liaiſon avec lui, qu'étant tombée dans la diſgrace du Roi ſon fils, au temps qu'il fit tuer le Maréchal *d'Ancre*, *d'Eſpernon* eut l'audace de l'aller enlever, à main armée, du lieu où le Roi l'avoit reléguée. Et quand elle eut recouvré les bonnes graces du Roi, & repris auprès de lui l'autorité qu'elle y avoit eue, de vouloir s'en ſervir pour éloigner du Miniſtère le Cardinal de *Richelieu*, qu'elle y avoit placé, & qui fut obligé, pour s'y maintenir, de faire connoître au Roi la part qu'elle avoit eue dans le parricide de *Henri le Grand*.

Ce fut cette connoiſſance qui perſuada *Louis XIII* qu'elle méritoit de plus grandes peines que l'exil volontaire & la pauvreté dont la Providence divine châtia ſon crime.

Ce n'eſt donc pas merveille que ceux qui ont ignoré ce Myſtère d'iniquité, n'ont pu concevoir comment un Prince

auſſi religieux que l'étoit *Louis XIII*, ait vécu & ſoit mort, ſans aucune ſyndereſſe ſur la façon dont il avoit traité ſa mere depuis cette connoiſſance.

Je ſais avec certitude, que depuis la mort de cette Princeſſe, le feu Cardinal de *Richelieu* envoya *M. Séguier*, Chancelier de France, à M. *Boutillier*, Surintendant des Finances, à l'Hôtel de *Luxembourg*, que *Marie Médicis* avoit fait bâtir, pour y dreſſer inventaire de tous les meubles qui s'y trouveroient; & qu'ayant vu après l'ouverture d'un cabinet, qu'il y avoit pluſieurs ſortes de poiſons en diverſes boëtes, M. le Chancelier envoya M. le *Boutillier* devers M. le Cardinal, pour ſavoir comme il deſiroit que l'on employât ces poiſons dans l'inventaire.

Sur quoi M. le Cardinal, après avoir fait quelques tours de chambre, dit, qu'on jettât tous leſdits poiſons dans le feu, ſans en faire aucune mention

dans l'inventaire, pour éviter que ſes ennemis ne l'accuſaſſent d'avoir voulu flétrir la réputation de la Reine par la ſuppoſition de ces poiſons, qui font aſſez connoître quel étoit le génie de cette Princeſſe, dont les infortunes ont excité la compaſſion de bien des gens qui en ont ignoré la cauſe.

La vengeance divine a non-ſeulement éclaté ſur elle & les Eſpagnols, mais encore ſur la Maiſon *d'Eſpernon*, qui eſt totalement périe.

On aſſure que ce même *d'Eſpernon* alla trouver, après la mort du Roi, *Achille de Harlay* premier Préſident de Paris, & le menaça de le poignarder, s'il employoit la moindre choſe contre lui & contre la Reine, dans le procès de *Ravaillac*.

L'averſion extrême que *Henri le Grand* avoit pour *d'Eſpernon*, à cauſe de ſon inſolente conduite envers Sa Majeſté, ſe peut aiſément recueillir

des *Mémoires de M. de Sully*. Il dit, en ſa ſeconde partie : qu'en l'an 1603, le Roi alla à *Metz*, pour donner ordre aux querelles entre *d'Eſpernon* & les *Soboles*, qui étoient Lieutenans du Roi dans le pays *Meſſin*, où durant ſa faveur & les troubles de la Cour, il avoit dominé en Souverain. Quoique Sa Majeſté ſût bien ſa tyrannie, il faiſoit ſemblant de l'ignorer. Il ſavoit auſſi que le Duc parloit de lui librement ; & qu'il ne l'avoit jamais aimé, ni ſervi de cœur & d'affection ; qu'il avoit même été aſſez imprudent, quelque grande inégalité qui fût entr'eux, de le contrecarrer, comme de pair à compagnon, ſur-tout pendant la faveur de ce Duc, ſous le Roi *Henri III.*

Le Roi ſavoit bien que depuis la mort de ce Prince, il avoit eſſayé d'empêcher qu'il ne fût reconnu pour Roi de France, & avoit traverſé l'établiſſement de l'autorité Royale autant qu'il

l'avoit pu, ainſi que de ſe maintenir dans les Gouvernemens & charges qu'il occupoit contre la volonté du Souverain. Ce grand Roi, enfin, avoit découvert que cette orgueilleux ſujet le traverſoit dans tous ſes grands deſſeins.

Au regard du Maréchal *d'Ancre* & de ſa femme, favorite de *Marie de Médicis*, le Duc de *Sully* dit : que voyant le Roi triſte & rêveur, il lui en demanda la cauſe, & que Sa Majeſté lui répondit que ce n'étoit pas l'embarras des affaires publiques & d'Etat qui l'attriſtoient, mais de petites brouilleries domeſtiques, dont il lui avoit parlé pluſieurs fois, & auxquelles il voyoit peu de remède.

Sur quoi, le Duc de *Sully* lui avoit donné avis de ſe débarraſſer l'eſprit de toutes les intrigues & brouilleries qu'il avoit journellement avec la Reine, en prenant une ferme réſolution ſur la forme de vie & de conduite, tant de

lui que d'elle, & de tous ceux qui les approchoient plus familièrement ; & que ces altercations entre leurs Majeſtés lui ſembloient entièrement diſconvenables à leurs éminentes dignités.

Que le Roi lui répondit, qu'il ne ſavoit que faire à tout cela, dont il n'étoit point cauſe. Que ſon humeur ne le pouvoit porter aux extrémités, ni aux remèdes violens, principalement contre ceux qu'il avoit aimés ; & que le plus grand de ſes plaiſirs eût été de pouvoir vivre en amitié avec la Reine. Que ſi on la pouvoit faire départir de ſes opiniâtretés, & qu'elle voulût s'accoutumer à ſon humeur, il ſe retireroit des choſes qui lui aigriſſoient le plus l'eſprit ; mais qu'il y avoit tant de choſes à corriger en elle, qu'il ne croyoit pas qu'on l'y pût jamais réſoudre. Que pour lui, il ne pouvoit ſouffrir qu'avec un extrême chagrin cette grande obſtination & averſion d'eſprit

dont

dont elle étoit tellement dominée, que juſques aux moindres choſes, dès qu'elle prenoit une fois ſa *quinte*, s'il vouloit de l'un, elle vouloit de l'autre; & qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'elle le grondât toujours. Qu'en revenant de la Ville, s'il s'approchoit pour la baiſer & la careſſer, elle recevoit toujours tout cela comme en colère. Qu'il ne pouvoit ſouffrir encore l'extrême animoſité qu'elle témoignoit en toute occaſion, contre ſes enfans naturels, nés long-tems avant qu'il eût oui parler d'elle; ni les trop grandes faveurs & familiarités dont elle uſoit avec la *Léonore* & ſon mari *Conchini*; ſes grandes libéralités en leur endroit, qui conſumoient toutes celles qu'il pouvoit lui faire, & la tenoient en de continuelles néceſſités. Qu'il ne pouvoit, en un mot, ſupporter les rapports ordinaires qu'elle ſouffroit que ces gens-là lui fiſſent de lui, avec des paroles de blâme & de mépris, ce dont

il avoit de bons avis. Que ces deux gens tenoient ordinairement auprès de lui des eſpions, pour être informés de ſes actions, & même de ſes paroles, auxquelles ils ajoutoient toujours beaucoup du leur, & ſur-tout aux choſes qu'ils eſtimoient être capables de l'aliéner de ſon amitié, & de l'irriter contre lui. Qu'il ne pouvoit voir que cet homme & cette femme la ménaſſent à toutes leurs fantaiſies, ſans leur oſer rien conteſter, & que lui & tous les ſiens y euſſent ſi peu de pouvoir; qu'eux fiſſent tant les roques & les hautains, & de ſi exceſſives dépenſes; & qui pis étoit, qu'ils euſſent des deſſeins, qu'il ſavoit, de bonne part, excéder leurs viles & abjectes naiſſances, & ſe mêlaſſent de menées qui ne pouvoient rien du tout valoir, puiſque c'étoit par des intelligences avec les Eſpagnols, ſe ſervant en cela des gens du Duc de *Florence*, pour manier les choſes plus ſecrette-

ment, lesquelles pouvoient enfin devenir pernicieuses à l'État, & peut-être à sa propre personne, s'il n'y étoit remédié de bonne-heure, en renvoyant ces deux garnemens en leur pays, comme il devoit avoir fait dès leur arrivée en France, ainsi que plusieurs de ses serviteurs affidés, & lui Duc de *Sully*, le lui avoient conseillé dès-lors.

Ces paroles nous font connoître la prévoyance & le malheur de ce sage Monarque ; puisqu'enfin la Reine sa femme, & ses deux pestes, qui lui envenimoient l'esprit contre lui, ont contribué avec le Duc d'*Epernon*, son *Ravaillac*, & les Espagnols, au funeste parricide de cet aimable Souverain.

Louis XIII son fils, a fait souffrir à ses meurtriers une partie des peines qu'ils méritoiant, en abaissant l'orgueil de l'Espagne, & celui du Duc d'*Epernon*, dont la famille est devenue depuis éteinte ; en privant le Maréchal d'*Ancre*

& ſa femme de la vie, & la Reine ſa mere de ſes bonnes graces & de ſa préſence : ce qui la rendit vagabonde dans les pays étrangers, où elle a malheureuſement terminé ſes jours dans une indigence extrême. Telle a été la vengeance divine, ſur les meurtriers du plus grand Roi du monde.

Toutes les vérités ſuſdites ſe confirment encore par ce qu'a écrit *Mézerai* dans ſon *Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France*, en la page 1427 : » La » diſcorde, (dit-il) qui s'étoit malheureuſement gliſſée dans ſa maiſon » même troubloit la joie de tous ſes » bons ſujets, & lui rempliſſoit le » cœur de mille chagrins. Les dédains » de la Marquiſe de *Verneuil* avoient » renflammé ſa paſſion pour elle. Comme, d'un autre côté, les pourſuites » qu'il faiſoit pour la r'avoir en ſa puiſſance, & les diſcours offenſans qu'elle » tenoit, redoubloient les jalouſies de

» la Reine, & les querelles domeſtiques;
» *Sully* & quelques-autres confidens
» du Roi, travailloient aſſez inutilement
» à les réunir l'un & l'autre. Mais
» *Conchini* & *Léonore Galligai*, bien
» loin de mettre la Reine en cette diſ-
» poſition, l'entretenoient de plus en
» plus dans cette mauvaiſe humeur,
» ayant tant pris ſur ſon eſprit, qu'ils
» régloient ſes deſirs, ſes affections &
» ſes haines, comme il leur plaiſoit. On
» avoit conſeillé ſouvent au Roi, de ne
» pas garder ces funeſtes tiſons, qui
» mettoient le feu dans ſa maiſon, &
» qui embraſeroient quelque jour la
» France. *Don Jean de Médicis* s'étant
» mêlé par ordre du Roi, d'exhorter
» la Reine à les congédier, elle s'em-
» porta contre lui avec injures & re-
» proches, & s'opiniâtra tellement à le
» maltraiter, qu'il fut contraint de ſor-
» tir du Royaume. L'audace de *Con-*
» *chini* & de ſa femme alla ſi loin

» qu'ils osèrent menacer la perſonne
» du Roi, s'il oſoit attenter à leurs
» jours, comme pluſieurs le lui con-
» ſeilloient ; *Vitri*, entr'autres, celui
» qui exécuta, ſous l'aveu du fils, ce
» que le pere n'avoit pas eu la force
» de commander. Les Catholiques zélés
» de ſon Conſeil ſe joignirent aux in-
» tentions de la Reine, & entretenoient
» de dangereuſes correſpondances avec
» l'Eſpagne, par le moyen de l'Am-
» baſſadeur de France ; & ſe faiſoient
» fort de marier le *Dauphin* & *Mada-*
» *me de France* avec les deux enfans du
» Roi *Philippe*. De ſorte que ce Prin-
» ce, de ſon propre mouvement, & par
» leur ſuggeſtion, donna charge à *Don*
» *Pedro de Toledo*, parent de la Reine
» qu'il envoyoit en *Allemagne*, de ſé-
» journer quelque tems à la Cour de
» France, pour ſonder les intentions
» du Roi. On ſoupçonne même qu'il
» avoit parlé au Roi de faire une ligue

» entre les deux Couronnes, pour rame-
» ner tous les Proteſtans à la foi Ca-
» tholique ; & qu'il lui avoit offert de
» lui céder le droit que ſon maître
» avoit ſur les *Provinces-Unies*, & de
» les donner en dot au Dauphin, avec
» ſe fille aînée. Mais le Roi répondit
» fort ſéchement ſur les mariages ; car
» ne vouloit aucune ailliance avec les
» Eſpagnols. Il deſiroit marier ſon *Dau-*
» *phin* avec la fille aînée de *Lorraine*,
» pour joindre ce Duché à la France ; &
» il avoit réſolu de donner la plus âgée de
» ſes filles au fils aîné du Duc de *Savoye*.
» Le même *Mezerai*, pag. 1445, dit
» que les Princes de *Lorraine* ſe ſen-
» toient encore de la *Ligue* ; qu'ils tâ-
» choient d'en rebâtir une nouvelle ;
» & l'on diſoit même, que les fonde-
» mens s'en étoient jetés chez les *Jé-*
» *ſuites* à la Flêche. Des gens de foi
« ont affirmé y avoir vû pluſieurs re-
» giſtres, dans une maiſon où l'on tenoit

» des écoliers, & dans leſquels il y » avoit pluſieurs ſignatures écrites avec » du ſang.

» Il eſt encore certain que, cette an- » née, en avoit empriſonné un grand » nombre de perſonnes à Paris & ail- » leurs, pour quelques conſpirations; » & qu'on les relâcha incontinent après » la mort du Roi, ſans oſer, & peut- » être ſans vouloir approfondir davan- » tage un ſi dangereux ſecret ».

En la page ſuivante, il ajoute : « la » Maiſon d'*Autriche* ne ſe mettoit » guère en peine de dreſſer aucuns pré- » paratifs, pour ſoutenir le grand choc » que le Roi méditoit contr'elle : ce » qui faiſoit croire qu'elle s'attendoit à » cet accident, qui étoit imprévu à ſes » ennemis, mais dont elle tenoit les » reſſorts en ſa main, pour les lâcher » dans la derniere extrêmité. Pluſieurs » ont cru qu'ils étoient dans les en- » trailles de la France, & même dans

» la Maiſon Royale. Une certaine De-
» moiſelle, nommée *Anne Deſcoman*,
» donna des avis d'une horrible conſpi-
» ration contre la perſonne du Roi.
» Après ſa mort elle perſiſta toujours
» à tenir ce langage, & même par
» écrit; mais on la traita de folle, &
» on l'enferma.

» Si elle l'étoit ou non, ceux qui
» l'ont connue & examinée, euſſent
» bien pû nous en laiſſer le jugement;
» mais la conjoncture des tems, &
» l'importance du ſujet ont bien fait
» ſupprimer des choſes. Mais il eſt conſ-
» tant qu'il n'y avoit pas pour une conſ-
» piration contre ce bon Roi: ſes enne-
» mis en avoient tramées de tant de
» ſortes & de tant de côtés, qu'il étoit
» bien difficile qu'il leur échappât.

» *Conchini* cependant, & ceux de ſa
» cabale, irritoient ſans ceſſe les ja-
» louſies de la Reine, & lui faiſoient
» croire malicieuſement que l'amour

» de la Princeſſe *de Condé* pourroit » porter le Roi à de fâcheuſes extré- » mités. Aſſurément qu'un ſi bon Prince » & auſſi juſte n'en étoit pas capable ; » auſſi n'oublia-t-il aucun ſoin, ni au- » cune tendreſſe de mari pour lui ôter » ces ſoupçons de l'eſprit. Il lui laiſſoit » la Régence du Royaume ; mais parce » qu'il la tempéra par un Conſeil, & » par des ordres néceſſaires, cela déplut » à *Conchini*, qui, pour étendre da- » vantage ſon autorité, en augmentant » celle de ſa maîtreſſe, lui inſpira qu'il » étoit néceſſaire qu'elle ſe fît ſacrer & » couronner avant le départ du Roi.

» Cette cérémonie ne s'accommodoit » guère avec le grand embarras des » affaires préſentes, non plus que la » dépenſe qu'elle requeroit. D'ailleurs, » quand il eût eu ce couronnement » agréable, le grand empreſſement avec » lequel elle le ſouhaitoit, lui en eût » donné de l'averſion. Néanmoins,

» comme il ne pouvoit rien refuſer aux » importunités quand elles étoient preſ- » ſantes, il lui accorda cette ſatisfac- » tion.

Page 1448 : « Il y eut un Pronoſti- » queur aſſez hardi, pour dire à la » Reine que cette fête ſe termineroit » en deuil & en larmes. Et cette Prin- » ceſſe s'étant une nuit éveillée en » ſurſaut, dit au Roi, toute éplorée, » qu'elle ſongeoit qu'on le tuoit d'un » coup de couteau.

Page ſuivante, en parlant de *Ravaillac*, il dit : » Ceux qui avoient prémé- » dité de ſe défaire du Roi, trouvèrent » en cet homme un inſtrument propre » pour exécuter leur deſſein, & ſurent » bien confirmer ce miſérable dans ſes » ſentimens. Ils trouvèrent des gens qui » l'obſédèrent continuellement, ſans » qu'il crût être obſédé ; qui le firent » inſtruire par leurs Docteurs, & lui » enchantèrent l'eſprit par des viſions

» ſuppoſées, & autres ſemblables arti-
» fices. Il y des preuves qu'ils le me-
» nèrent juſqu'à *Naples*, où, dans une
» aſſemblée au logis du Vice-Roi, il
» s'en trouva pluſieurs autres, qui
» étoient dévoués à même fin. Ils le
» firent venir d'*Angoulême* à Paris deux
» ou trois fois. Enfin, ils le conduiſi-
» rent ſi bien à leur gré, qu'ils accom-
» plirent, par ſa main ſacrilège, la
» déteſtable réſolution de leur cœur.

» Ceux qui ſe trouvèrent préſens à
» ce funeſte accident, en fureur telle-
» ment ſurpris, & la confuſion & le
» trouble les avoient tellement ſaiſis,
» que ſi *Ravaillac* eût jeté ſon couteau,
» on ne l'eût point reconnu. Mais ayant
» été pris le tenant à la main, il avoua
» le coup auſſi hardiment, que s'il eût
» fait une action héroïque ».

On remarque ici deux choſes, dont le Lecteur tirera la concluſion qu'il lui plaira: l'une, que lorſqu'on l'eût pris,

on vit venir ſept ou huit hommes, l'épée à la main, qui diſoient tout haut qu'il falloit le tuer, & qui ſe cachèrent auſſitôt dans la foule : l'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en priſon, mais entre les mains de *Montigny*, & qu'on le garda deux jours dans l'Hôtel de *Retz*, avec ſi peu de ſoin, que toutes ſortes de gens lui parloient : entr'autres un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, l'ayant abordé & l'appellant *mon ami*, lui dit, *qu'il ſe donnât de garde d'accuſer les gens de bien.*

Il y avoit, dans le carroſſe du Roi, les Ducs d'*Epernon*, de *Montbaſon*, le Maréchal de *Lavardin*, celui de *Roquelaure*, le Marquis de *la Force*, & celui de *Mirabeau*.

La néceſſité preſſante obligea la Reine de ſe conſoler. Elle ſe remit de tout à ceux d'entre les préſens à qui elle ſe fioit davantage, particulièrement au Duc

d'*Eſpernon* & au Maréchal de *Lavardin*.

Après la mort de ce grand Monarque, les ordres qu'il avoit établis furent bientôt renverſés, ſes économies diſſipées, ainſi que ſes finances, ſes fidelles ſerviteurs éloignés, & ſes alliances délaiſſées, pour en prendre de nouvelles : de ſorte que la France, qui étoit en triomphe, & Maîtreſſe pour ainſi dire, de l'Europe, ſe vit preſque réduite ſous la direction des Eſpagnols, & des Agens de la Cour de Rome, qui étoient les Oracles de la Régence.

Auſſi-tôt que le Roi fut mort, le Duc *d'Epernon* courut donner ordre aux Compagnies des gardes de ſe ſaiſir des portes du *Louvre*, manda les autres, qui étoient logées dans les fauxbourgs, les fit placer ſur le *Pont-Neuf*, dans la rue *Dauphine*, & aux environs des *Auguſtins*, afin d'inveſtir le Parlement, & le contraindre, s'il le falloit, à déclarer la Reine Régente.

Le Préſident de *Blanc-Ménil*, qui tenoit l'Audience de l'après-midi, la rompit ſur le bruit qui courut de la bleſſure du Roi ; mais il n'oſa, ou ne voulut pas ſortir de là. Et cependant, le Préſident *Séguier*, auquel le Duc *d'Eſpernon* étoit allé demander conſeil & aſſiſtance, s'y rendit auſſi-tôt avec ſes amis : de ſorte que la compagnie ſe trouva aſſemblée pour ſervir les deſſeins du Duc.

De tout ce que deſſus paroît, qu'il étoit le complice du meurtre, auſſi bien que la Reine, & que leurs intérêts étoient liés pour aſſurer l'impunité de leur crime, qui ne pouvoit mieux être à couvert qu'en donnant l'autorité de le venger à celle qui en étoit coupable.

*COUPLETS tirés d'un ancien Manuſcrit, & que l'on dit être du Roi Henri IV, à la marquiſe de Verneuil.**

Le cœur bleſſé, les yeux en larmes;
Ce cœur ne ſonge qu'à vos charmes.
Vous êtes mon unique amour:
Jour & nuit pour vous je ſoupire:
Si vous m'aimez à votre tour;
J'aurai tout ce que je deſire.

Je vous offre Sceptre & Couronne;
Mon ſincère amour vous les donne:
A qui puis-je mieux les donner?
Roi trop heureux ſous votre empire,
Je croirai doublement régner,
Si j'obtiens ce que je deſire!

* *On ſait que ce grand & bon Roi avoit fait à cette belle & méchante femme une promeſſe de mariage, qui, indépendamment des chagrins qu'elle lui a cauſés, a penſé lui coûter la vie.*

Billet de Louis XIV, *au Prince de* Vaudemont, *en lui envoyant ſon portrait.*

Si les occaſions de récompenſer vos ſervices ſont plus rares que je ne ſouhaiterois; je vais au moins, en attendant qu'elles ſe préſentent, vous donner quelques marques de l'eſtime & de l'affection particulière que j'ai pour vous. Conſervez le portrait que je vous envoie comme une aſſurance de mes ſentimens. La ſimplicité du préſent doit vous prouver que je n'ai pas voulu qu'il ait rien au-delà de ce qu'il contient en lui, & ainſi rien au-deſſus du prix que vous y mettrez.

LETTRE de Jacques II, *Roi d'Angleterre, à* Louis XIV, *après la défaite de la Flotte Françoiſe à la* Hogue, *en 1692.*

MONSIEUR MON FRERE,

J'avois ſoutenu juſqu'ici avec quelque fermeté, toutes les diſgraces qu'il avoit plu au ciel de m'envoyer, tant qu'elles n'ont regardé que moi ſeul; mais j'avoue que cette dernière m'accable entièrement; & j'en ſuis inconſolable, parce qu'elle regarde Votre Majeſté, par le deſavantage qui vient d'arriver à votre flotte.

Je ne connois que trop que c'eſt mon étoile qui a attiré ce malheur à des troupes toujours victorieuſes, lorſqu'elles n'ont pas combattu pour mes intérêts. C'eſt ce qui me fait connoître que je ne mérite plus l'appui d'un ſi grand

Roi, & auſſi ſûr de vaincre lorſqu'il ne combat que pour lui.

C'eſt pour cela que je prie Votre Majeſté de ne s'intéreſſer plus pour un Prince auſſi malheureux que je le ſuis, & d'agréer que je me retire avec ma famille dans quelque coin du monde, où je puiſſe ne plus être un obſtacle au cours ordinaire de vos proſpérités & de vos conquêtes, que mon malheur ſeul eſt capable d'intérompre. Il ne ſeroit pas juſte que le plus puiſſant Monarque de la terre, & le plus floriſſant de tous, ſe reſſentît plus longtemps de mes infortunes, parce que vous êtes trop généreux, Il vaut bien mieux que je ſois ſeul infortuné, juſqu'à ce qu'il ait plu à la divine Providence d'en ordonner autrement. Mais, de quelque manière qu'elle puiſſe diſpoſer de moi, & en quelque lieu qu'elle me conduiſe, je puis bien aſſurer Votre Majeſté que je conſerverai juſqu'au

dernier ſoupir la reconnoiſſance que j'ai de toutes ſes bontés & de ſa conſtante amitié. Rien ne ſauroit jamais contribuer à ma conſolation que d'apprendre comme je l'eſpère, lorſque je ne ſerai plus dans vos États, que vous reprendrez l'avantage que vous avez toujours eu par mer et par terre, ſur vos ennemis & ſur les miens pendant que mes intérêts n'ont pas été mêlés avec les vôtres.

A propos de cette fatalité attachée de tous les temps à la maiſon de *Stuard*, quelqu'un a dit : » Elle eſt ſi malheu-» reuſe, que je ne ſais s'il ſeroit au » pouvoir de l'Europe entière de la ré-» tablir fermement dans ſes droits ».

On a prétendu que *Louis XIV* n'avois jamais étudié, & même qu'il ne liſoit jamais ; & l'on en rapportoit pour exemple ce qui arriva à *la Fontaine*, après avoir fait les amours de *Pſyché &*

de *Cupidon* : » Si votre époux, dit » *Pſché* à une de ſes ſœurs, a une » douzaine de médecins à l'entour de » lui, je puis dire que le mien a deux » fois autant de maîtreſſes, qui toutes » graces à *Lucine*, ont le don de fécon- » dité, & la famille Royale eſt tantôt » ſi ample, qu'l y auroit de quoi faire » une Colonie très-conſidérable. »

Les amis de *la Fontaine* lui ayant fait remarquer ce paſſage, qui pouvoit s'appliquer au Roi, & dont ce Prince auroit pu s'offenſer ſi quelqu'un ſe fût aviſé de lui rapporter ; l'Auteur s'adreſſa au Duc de *Saint-Aignan*, qui étoit alors dans la confidence intime du Monarque : » Il eſt vrai, lui dit le Duc, » l'endroit eſt délicat !... Mais, » voulez vous que je vous donne un » moyen d'empêcher que perſonne n'en » parle ? Le Roi ne lit point : faites » relier proprement un exemplaire de » votre Livre, & préſentez-le à Sa

» Majeſté. Je vous introduirai, les Cour-
» tiſans vous verront. Soyez ſûr, après
» cela, que perſonne ne parlera mal de
» votre Ouvrage ».

ANECDOTE *concernant* Benſerade.

Benſerade, l'un des beaux eſprits de la minorité de *Louis XIV*, aimoit à faire ce qu'on appelle des *Niches*, même aux plus grands de la Cour.

Un jour entre ſept & huit heures du matin, un premier valet-de-chambre du Roi entre dans ſa chambre, comme il étoit encore au lit, & l'abordant avec un air très ſerieux: Monſieur, (dit-il) je voudrois avoir de meilleures nouvelles à vous apporter! mais il faut vous préparer à recevoir la mienne, & à obéir à Sa Majeſté. *Benſerade*, ſurpris de ce propos, croit qu'il s'agit d'un ordre pour ſe retirer de la Cour, examine ſa conſcience, & dit, en ſe retournant

dans ſon lit ; Ah ! c'eſt ſans doute le Comte *de* ***, ou le Duc *de* ***, qui, pour ſe venger de quelques plaiſanteries de ma part, ſe ſont attachés à me perdre dans l'eſprit du Roi, que je ne voulois pourtant qu'amuſer aſſez innocemment à leurs dépens ?.... Mais, enfin, qu'y a-t-il, Monſieur, quel eſt l'ordre que vous m'apportez ? me voici prêt à m'y ſoumettre.

Il faut Monſieur, que vous preniez les trois cens piſtoles que je vous apporte, & que vous vous en contentiez : car, le Roi, qui avoit promis de vous donner ce qu'il gagneroit hier au ſoir, n'ayant gagné que cette ſomme, ne vous envoie que cela.

Benſerade croit qu'il dort encore, ou qu'il ſonge en veillant ! & pour s'aſſurer que ce n'étoit pas une illuſion, prend la bourſe, la tâte, la pèſe, l'ouvre, & l'alloit compter, quand le Valet-de-chambre lui dit : Monſieur, mon ſer-

vice m'appelle auprès du Roi. Je vous devois une revanche pour certaine *niche* un peu gaillarde que vous me fîtes, il y a quelques jours, au *Grand couvert*. Nous voilà quittes, & je vous laiſſe, en vous baiſant les mains.

ANECDOTE concernant Moncrif, *de l'Académie Françoiſe.*

Moncrif étoit doux, honnête, ſenſible & obligeant; il n'avoit, diſoit-il, jamais perdu un ami par ſa faute, & pour peu qu'on le connût, on l'en croyoit. L'ingratitude étoit à ſes yeux un vice qu'il ne put jamais gagner ſur lui de pardonner; & ſes amis le trouvoient d'autant plus excuſable, que cet odieux ſentiment n'étoit jamais entré dans ſon cœur.

C'eſt dans ces diſpoſitions, qu'arrivant un jour chez M. *de L. P.* alors

bréveté

bréveté du *Mercure de France* : Mon ami, lui dit-il, avec beaucoup d'émotion, vous ſavez ce que me doit M. *** ? Voyez avec quel peu d'égards il me traite dans le dernier de ſes ouvrages?... Voici ma reponſe à ſes critiques, pour laquelle je demande place dans votre prochain Journal; & je compte aſſez ſur votre amitié, pour que j'oſe eſpérer que vous ne m'en refuſerez pas cette preuve.

Cette réponſe étoit très-vive, & embarraſſoit fort M. *de L. P.*, qui connoiſſoit aſſez ſon homme, pour être sûr qu'il n'en rabattroit rien; & qui, d'un autre coté, ayant depuis longtemps à ſe plaindre de M. ***, ne vouloit pas être ſoupçonné d'une vengeance indirecte, en ſaiſiſſant l'occaſion que lui offroit le reſſentiment de *Moncrif*.

Mais quelques tentatives qu'il pût faire pour tâcher de l'engager, ſoit à

adoucir cette reponſe, ſoit en lui repréſentant que le *Mercure*, devant paroître quelques jours après, il étoit très-difficile, pour ne pas dire preſque impoſſible, que cet article y pût trouver place, *Moncrif* étoit trop ulcéré, pour pouvoir rien entendre.

Auſſi finit-il par dire, en ſortant aſſez bruſquement : La dernière de vos raiſons eſt la ſeule qui me touche ; mais c'eſt l'affaire de votre Imprimeur, auquel je m'engage à payer les frais du *remaniement* néceſſaire pour me procurer la place que j'exige, dans une occaſion que je crois faite pour trouver grace auprès de vous.

M. *de L. P.* étoit vraiment peiné de n'avoir d'autre choix à faire, qu'entre celui de riſquer à perdre un ami qui lui étoit cher, ou de donner lieu à des ſoupçons qui, ſur-tout aux yeux de M. *** & de ſes amis, n'euſſent paru que trop fondés, & ne ſavoit quel

parti prendre, lorſque le ſur-lendemain on lui remit le billet ſuivant, de la part de *Moncrif*.

» Gardez-vous bien, mon ami, d'in-
» ſérer dans votre *Mercure* l'Article
» concernant M.***! J'apprends, au
» moment où je vous écris, *qu'il eſt*
» *dans le malheur.* »

On pouvoit ne répondre que par ce ſeul trait de *Moncrif*, à ceux qui à propos de l'Epitaphe ſuivante, ont accuſé M. *de L. P.*, de ne l'avoir vu qu'avec les yeux de l'Amitié.

Mortel, digne de l'âge d'or,
Ami ſûr, Auteur eſtimable;
Ci-gît qui, vieux comme *Neſtor*,
Fut moins bavard, & plus aimable!

SINGULARITÉS

Sur Luther & Calvin.

Une remarque assez singulière à faire sur ces deux fameux Héréſiarques, c'eſt que le prémier, après avoir levé l'étendard contre la Cour de Rome, & les prétendus abus introduits dans l'Egliſe: après avoir imbu de ſes erreurs l'Electeur *Frédéric* de Saxe, *Philippe Landgrave de Heſſe*, & fait adopter ſa doctrine par une très-grande partie de l'Allemagne, ſoit mort aſſez pauvre *, pour que ſa veuve ſe ſoit vue forcée, après le décès de ſon mari, d'écrire à *Chriſtian V*, Roi de *Dannemarck*, la Lettre ſuivante;

* Nommée *Catherine de Bare*, Religieuſe, d'une grande beauté, qu'il avoit fait ſortir de ſon Couvent ſous prétexte de la cathéchiſer.

» SIRE,

» Je ſupplie très-humblement Votre » Majeſté, de recevoir gracieuſement » ma Requête, en conſidération de » ce que je ſuis une pauvre veuve, & » de ce que mon cher époux, le docte » *Martin Luther*, de bienheureuſe mé- » moire, a rendu de bons & de fidéles » ſervices à l'Egliſe Chrétienne, & s'eſt » attiré en particulier, par-là, la faveur » de Votre Majeſté.

» Or, il avoit plû à Votre Majeſté » d'accorder à mon cher époux une » penſion annuelle de cinquante écus; » j'en rends de tres-humbles graces à » Votre Majeſté, & je fais des vœux » continuels pour elle. Mais, me trou- » vant préſentement avec mes enfans, » preſque dénuée de tous ſecours, & » dans des temps de troubles qui cau- » ſent beaucoup d'incommodités, je » ſupplie Votre Majeſté de me con-

» tinuer, à l'avenir, le même ſecours
» car je me perſuade qu'elle n'a pas ou-
» blié les grands travaux que mon cher
» époux à ſoutenus. Votre Majeſté eſt
» auſſi le ſeul Roi de la terre, auquel
» nous pauvres Chretiens puiſſions avoir
» notre recours; & Dieu la recompen-
» ſera ſans doute, par des bénédic-
» tions toutes particulières, des bien-
» faits qu'elle veut bien répandre ſur
» les pauvres Miniſtres de *Jeſus-Chriſt*,
» & ſur les miſérables veuves & orphe-
» lins. C'eſt ce dont je le prie ſans ceſſe,
» avec toute l'ardeur dont je ſuis capa-
» ble. Le Tout-Puiſſant veuille conſer-
» ver dans ſa grace Votre Majeſté, la
» Reine, & ſa Maiſon Royale.

» *A Wittemberg*, le 6 Octobre 1550.

Ce qui eſt plus remarquable, & plus étonnant encore, c'eſt que *Calvin*, très-puiſſant, pour ne pas dire Monarque à *Genève*, n'ait laiſſé en mou-

rant, pour toute fortune, que la valeur de 120 écus d'or.

PARTICULARITÉS HISTORIQUES,

Et autres.

L'oncle de *Marie de Médicis*, (*Ferdinand de Médicis*) femme du Roi *Henri IV*, avoit été Cardinal vingt-cinq ans avant que de ſe marier ; puis étant mort ſans enfans, laiſſa ſon Duché à *François*, ſon frere, qui, ayant de même quitté le Cardinalat, ſe maria à *Jeanne d'Autriche*, de laquelle il eut deux filles, l'une mariée au Duc de *Mantoue*, & l'autre au Roi de France. Après la mort de ſa femme, il devint amoureux d'une jeune & noble Vénitienne, fort belle, nommée *Bianca Capellia*, laquelle même il épouſa.

Cette femme avoit un jour fait apprêter des olives empoiſonnées, pour ſe

défaire d'un Prince, parent de ſon mari.

Comme on les apportoit chez elle, le Duc rencontra le porteur, en prit deux, les mangea, & ſe trouva incontinent fort mal. *Bianca*, au déſeſpoir de voir ſon mari empoiſonné, prit des mêmes olives, & les ayant mangées, ſe jetta ſur le lit du malade, & mourut avec lui l'an 1587.

Le Cardinal de *Richelieu*, jaloux de toute eſpèce de gloire, ayant fait placer dans une gallerie du Palais Royal les portraits de pluſieurs hommes illuſtres, entre leſquels étoit celui de *Blaiſe de Montluc*, Maréchal de France, en fit lui même l'Éloge pour mettre au bas du tableau, conſiſtant en ces mots: *Multa fecit, plura ſcripſit, vir tamen magnus fuit*; & voulut, avant que de s'en déclarer l'Auteur, ſavoir ce qu'en

diroit *Bourbon*, Profeſſeur Royal en langue Grecque à Paris.

Bourbon l'ayant lu, dit: » Voilà ce » qu'on appelle du latin de Bréviaire! » Si l'on y ajoutoit un *Alleluia*, ceci » pourroit figurer en qualité d'Antienne » à la fin d'un *Magnificat* ». Ce qui étant rapporté au Cardinal: » Il a rai- » ſon, répondit-il, auſſi eſt-ce un Prêtre » qui l'a faite ». Cependant la penſion que le Roi faiſoit à *Bourbon*, ne fut pas payée cette année-là: Tant il eſt difficile d'acquieſcer à la raiſon, & de renoncer à l'amour-propre qui nous rend cher tout ce qui part de nous!

Le Roi *Louis XIII* faiſant, en 1631, une promotion de Chevaliers du *Saint-Eſprit*, & le Comte *de* ***, ſollicitant pour en être, le Cardinal l'éconduiſit, en lui diſant: » Vraiment, Monſieur, » je m'étonne que n'ayant jamais ſervi » ni le pere, ni le fils, vous preten-

» diez avoir le *Saint Eſprit* » ! Le Comte, effectivement, n'avoit ni embraſſé le parti de *Henri IV*, ni jamais été à la guerre ſous *Louis XIII*.

Lorſqu'il fut queſtion de ſecourir le Duc de *Mantoue*, dont les Eſpagnols, ménaçoient les Etats, ce Cardinal, avec le titre de Généraliſſime, ſe fit donner un pouvoir ſi exorbitant, que M. d'*Eſpernon* s'écria, en apprenant cette nouvelle : » Parbleu ! le Roi ne s'eſt donc » réſervé d'autre pouvoir que celui de » guérir des écrouelles » ?

Un Seigneur, qui cherchoit à ſe juſtifier d'une entrepriſe que le Cardinal *Mazarin* l'accuſoit d'avoir faite contre ſa perſonne, ennuyoit ce Miniſtre au point, que ce dernier perdant patience, lui dit : » Il n'y a ſi mauvaiſe cauſe qu'on » ne puiſſe défendre, pour peu qu'on » ſe croye éloquent... Je me ſouviens » (par exemple) d'avoir oui un Pré-

» dicateur, Capucin, faire l'apologie
» de *Judas*, en repréſentant qu'il étoit
» Intendant des Finances & Maître
» d'Hotel de *Jeſus-Chriſt*; & que man-
» quant de fonds pour la ſubſiſtance
» des Apôtres, il penſa qu'en livrant
» ſon Maître aux Juifs, c'étoit le vrai
» moyen de rétablir ſes finances, &
» avec d'autant plus de raiſon, qu'il ſe
» croyoit très-ſûr que ſon Maître auroit
» le pouvoir de ſe tirer de leurs mains,
» puiſqu'il s'étoit déja tiré de plus mé-
» chant pas que celui là ».

Ce même Cardinal étoit ſi peu vindicatif, que les Ecoliers du Collége de Clermont, après avoir lâché la couverture dans laquelle ils bernoient ſon neveu, d'où s'enſuivit la mort de ce jeune homme, l'oncle ſe poſſéda au point de n'en marquer contr'eux aucune eſpèce de reſſentiment.

Cela n'empêcha point qu'on n'affi-

chât les vers ſuivans à la porte du Collége.

Quand Dieu veut nous faire ſavoir
Secrettement notre devoir,
Les enfans ont part au myſtère :
Puiſque trois marmots, ſans aveu,
Ont berné notre Miniſtère,
En la perſonne d'un neveu.

* *Ce Couplet fut attribué au fameux & mordant Chanſonnier* Blot, *Valet-de-Chambre de* Gaſton, *frere de* Louis XIII, *& de-là, de* Philippe d'Orléans, *frere de* Louis XIV, *qui, à cette occaſion, en a fait de plus cruels encore contre ce Miniſtre.*

Quoique le docte *Saumaiſe* fût attaché à l'étude, & que la vie retirée qu'il menoit dût le détourner du mariage, ayant un jour rencontré la fille d'un Avocat de la Religion prétendue réformée, il en devint tout-à-coup

amoureux à en perdre la tête, & ne tarda point à l'épouſer.

Parmi un grand nombre de vers qui lui furent adreſſés pour tâcher de le guérir de cette eſpèce de folie, on a diſtingué ceux-ci :

Des neuf muſes, doctes pucelles,
Saumaiſe étoit amoureux :
Il étoit chéri par elles,
Comme le mignon des Dieux.

Une dixième ſurvenue,
Qui n'étoit Muſe néanmoins,
Fut par lui plus chère tenue.....
Neuf valoient pourtant une, au moins !

N... *de Bullioud*, Capitaine de Carabiniers, Chevalier de *Saint-Louis*, qu'une maladie de poitrine a enlevé en 176..., à l'âge de vingt-deux ans, étoit dans une claſſe d'hommes dont les tombeaux devroient être couronnés de lauriers, & qui méritent autant d'encens que de pleurs ; il s'eſt fait connoître à

l'âge de quinze ans, par une de ces actions qui font honneur à la Nation qui les produit, & qui ſont dignes de paſſer à la poſtérité. Toute la France a lu dans les Gazettes, le fait ſingulier qui, à la bataille de *Crévelt*, lui valut la Croix de *Saint-Louis*, & le grade de Capitaine de Carabiniers, dans un âge où à peine les meres oſent expoſer leurs enfans aux dangers & aux fatigues de la guerre. Agé de dix-huit ans, Cornette de la Compagnie de *Saint-André*, dans la Brigade de *Bovet*, du Corps des Carabiniers, *Bullioud*, après avoir percé la ligne d'infanterie des ennemis, portant toujours ſon étendard, rallie quelques Carabiniers & Maréchaux-de-logis, attaque une batterie que les ennemis préparoient, coupe les traits des chevaux, tue pluſieurs Canonniers; & voyant de l'impoſſibilité à regagner l'armée Françoiſe, prend le parti d'aller en avant, par derrière

les lignes de ces mêmes ennemis, où il fait priſonnier un Colonel Hanovrien, traverſe les marais de la *Niers*, gagne *Gladebec*, s'y arrête pour faire manger ſa troupe; & ſe trouvant obligé d'y paſſer la nuit, fait fermer les portes, envoye dans les entours des payſans; pour l'avertir de l'approche des ennemis, au cas qu'il paruſſent, en part le lendemain à la pointe du jour, arrive au camp François à deux heures après midi, ſe préſente à M. *de Bovet*, avec un Maréchal-de-logis & vingt cinq Carabiniers, dont huit, qui étoient bleſſés, l'avoient ſuivi & eſcorté, avec l'etendard qu'il rapportoit à ſa brigade.

Le jeune *Bullioud*, dit l'Auteur de cette Relation, joignoit aux qualités héroïques & à la figure la plus intéreſſante, toutes celles qu'exigent la ſociété bien compoſée, & finit par dire » Qu'il regarde ſa mort comme un » malheur; & ſa vie, quoique très-

» courte, comme un exemple digne » d'être cité ».

Voici l'Épitaphe qu'on lui a faite:

Bullioud eſt mort au printems de ſon âge,
Comme une fleur qui n'a duré qu'un jour:
De *Mars* il avoit le courage,
Et l'air ſéduiſant de l'Amour.
La gloire, en lettres d'or, a gravé dans ſon temple,
Un trait de ſa prudence & de ſa fermeté,
Pour qu'aux plus vieux Guerriers il pût ſervir d'exemple,
Et lui valoir l'honneur de l'immortalité,

Anonyme.

ANECDOTES

Concernant Fontenelle.

M. *D. L. P.* ſe promenoit un jour, l'après-midi, aux *Tuileries*, ſur la terraſſe des *Capucins*, & s'impatientoit en liſant une brochure qu'il avoit achetée à la porte; lorſqu'il s'entendit appeler par quelqu'un qui le ſuivoit. C'étoit M. *de Fontenelle*, qui revenoit de

l'Académie Françoiſe, & qui lui dit: Qu'avez-vous donc, *Picard* *, pour vous démener ainſi? — Tenez, mon cher Papa, voyez ſi j'ai ſi grand tort? On joue à peine pour la ſixième fois ma Tragédie de *Veniſe ſauvée*, & voilà déja un libelle affreux contre la Pièce & contre l'Auteur! — Ah! n'eſt-ce que cela mon ami?... Pourquoi vous être aviſé d'avoir fait un bon Ouvrage?... Donnez-moi votre bras, & paſſons un moment chez moi.

Jacques! s'écria-t-il, en arrivant, cherchez-moi les clefs du bahut?

C'étoit un coffre de la plus grande antiquité, & qui contenoit preſque tout un côté de l'antichambre.

Le vieux *Jacques* arriva, avec un trouſſeau de vieilles clefs, & que M.

---

* de *Fontenelle*, qui avoit autrefois connu & aimé le pere de M. *D. L. P.* avoit beaucoup de bontés pour le fils.

D. L. P. voit, avec ſurpriſe, rempli juſqu'au couvercle, de brochures de tous formats.

Voilà, lui dit M. de *Fontenelle*, une partie des critiques, des ſatyres, & même des libelles dont mes ouvrages & moi-même avons été l'objet, depuis mes premiers eſſais dans les Lettres juſqu'aujourd'hui. Mais ce qui vous ſurprendra bien plus, c'eſt que je n'ouvris jamais aucune de ces brochures.

Quoi! s'écria M. *D. L. P.*, vous ne les ouvrîtes jamais? — Jamais, vous dis-je, mon ami. De deux choſes l'une, me ſuis-je dit, de très-bonne-heure: ou la critique eſt bonne, ou elle eſt mauvaiſe?... Si elle eſt bonne, mes amis m'en rendront compte, & je tâcherai de me corriger. Au cas contraire, j'en pourrois prendre aſſez d'humeur, pour que mon repos s'en reſſentît, & mon repos m'a toujours été cher! Faites de même, mon cher

Picard, & vous vous en trouverez bien.

Ce très-reſpectable vieillard, étant dsns ſon lit de mort, arrive M. *D. L. P.* revenant de la campagne; & qui, volant au malade, s'écrie, à travers le cornet dont la ſurdité forçoit M. *de Fontenelle* de ſe ſervir: Eh bien, mon cher Papa, comment cela va-t-il?... » Cela ne va pas, (lui dit le Philoſophe, toujours de même) » cela s'en va... Si » je puis attraper les fraiſes * (ajouta-t-il en ſouriant) » j'eſpère pourtant vivre » encore un an.

Il mourut le ſur-lendemain, 9 Janvier 1757, âgé de cent ans, moins quelques jours.

---

* *Il faiſoit grand cas des fraiſes, & en mangeoit beaucoup, avec force ſucre, ainſi que MM le Préſident* Hénault, Mairan, Crébillon *père, & autres, qui ſont morts dans un âge fort avancé.*

EXTRAIT des Memoires de M. de Villepatour, *Maréchal de Camp, Inſpecteur Général du Corps Royal de l'Artillerie.*

J'entrai au ſervice en 1733, & je fus reçu Volontaire d'Artillerie à Grenoble, au mois d'Août de la même année. Peu de temps après, il fut queſtion de faire paſſer un équipage d'Artillerie en Italie, & l'on me deſtina à y ſervir. Nous débutâmes par le ſiége de Piſiguithonne : J'avois quatorze ans, le jour que l'on ouvrit la tranchée. Je ne quittai pas un jour nos batteries, quoique je me fuſſe démis le bras par une chûte. Le Roi de Sardaigne venoit ſouvent viſiter nos travaux; je fus préſenté à ce Monarque par M. de Montlor; au 15 de Novembre, je fus fait Officier; Nous allâmes du ſiége de Piſiguithonne à ceux de Milan, Tortonne

& Novarre. Ces quatre ſiéges ſuffirent pour me faire connoître, non-ſeulement de mes camarades, mais des Généraux de l'armée...Au ſiége de Tortonne, je ſervis comme Officier d'Artillerie, & comme Aide-de-camp de M. d'Affry. La campagne finit après ces expéditions; nous entrâmes en quartier d'hiver à Crémone, au 15 Février 1734, & nous en ſortîmes à la fin d'Avril, pour marcher à Colorne. Les ennemis nous oppoſerent un feu très-vif; je fus bleſſé au ventre, d'un éclat de pierre. N'ayant pas jugé ma bleſſure conſidérable, je continuai mon ſervice; &, je ne rentrai au camp que le ſoir, ſans même la faire viſiter; ce qui m'occaſionna une rétention d'urine, & la fiévre. J'en fus incommodé juſqu'au 26 Juin, que je montai pour la première fois à cheval. La force de mon tempéramment m'ayant fait prendre le deſſus, je me trouvai en bonne ſanté le

26 Juin, jour de la bataille de Parme, où je fis ſervir du canon. Il n'eſt pas un Régiment qui ait donné, qui ne m'ait vu pendant la durée de la bataille, où j'eus mon cheval tué ſous moi.

J'exécutai auſſi quelques ordres que me donna M. *d'Affry*, qui, de vérité notoire, écrivit de deſſus le Champ de bataille, à M. le Duc *du Maine*, pour me faire avoir la Croix de *Saint-Louis*: grace qui eût été prématurée, puiſque je n'avois que quinze ans, mais qui marquoit la ſatisfaction que ce Général avoit de mes ſervices.

Tout le monde ſait notre petite cataſtrophe du paſſage de *la Sequia*, où je perdis tout mon équipage, ne m'étant occupé qu'à faire marcher notre canon. Je finiſſois de faire partir des chariots compoſés lorſque les ennemis entrèrent dans le parc, ſabrèrent les charretiers, & prirent les chevaux. Je n'eus obligation qu'à mon air peu opu-

lent, de m'en être tiré, & au ſigne que me fit M. *Leblanc*, commandant en troiſième l'École d'Artillerie à Grenoble, de me retirer. Nous nous canonâmes tout le jour avec les ennemis. Le lendemain, je fis l'arrière-garde. Après une longue route, nous arrivâmes à *Guaſtalla*, où l'on s'occupa des diſpoſitions néceſſaires pour recevoir l'ennemi. Mais le jour qu'il ſe préſenta, la brigade de *Sautray*, de laquelle j'étois, fut jettée dans la Ville.

La campagne de 1745 fut ouverte par la priſe de *Régio* & de *Gonzac*; j'étois à cette dernière expédition : nous eſſuyâmes bien des coups de fuſils pour aller reconnoître notre emplacement. Dès qu'ils virent notre canon, les ennemis ſe rendirent.

La dernière affaire de guerre où je me ſuis trouvé dans ce pays-là, mérite d'être rapportée. Nous fûmes détachés de la brigade de *Labinon* ſous les ordres de M *de Maillebois*, qui avoit joint

les Eſpagnols pour attaquer les retranchemens de *Réveré*, l'ennemi les ayant abandonnés, M. *de Montémard*, Général Eſpagnol, découvrit tout vis-à-vis ſix Saïques, qu'il nous ordonna de couler à fond. Après une petite halte, nous nous y préparâmes. Nous menâmes notre canon ſur la digue, en face de notre objet. Nous n'avions que cinq pièces de 24; dès que trois furent arrivées, nous les pointâmes & fîmes mettre feu. Quel fut notre étonnement, de nous voir ripoſter par douze pièces que portoient les ſix Saïques! quatre pièces étoient placées ſur le haut de la digue, dont une étoit du calibre de 53, avec deux Obuſiers. Quatre Canoniers furent emportés, deux mulets de la quatrième pièce qui arrivoit, & le muletier, qui eut les deux bras emportés. Nous plaçâmes cependant notre quatrième & cinquième pièces, & nous refîmes une ſeconde décharge : même ripoſte de la part

part des ennemis ; cette action dura quatre heures, avec telle vivacité, que de cinquante Canoniers, vingt-un eurent têtes ou bras emportés, ſans compter ſept à huit bleſſés; de cinq Officiers, il y en eut un de tué & un de bleſſé; & de trois Sergens, deux. Tous nos armemens furent briſés, & nous finîmes par charger avec nos chapeaux. Le feu étoit ſi violent de par & d'autre, qu'une maiſon qui ſe trouvoit derrière nous, fut culbuté. Nous prîmes enfin le deſſus, coulâmes les galliotes à fond, éteignîmes les pièces de deſſus la chauſſée, & tuâmes bien du monde, qui ſortoit en foule des galliotes. On peut appeler cette affaire le triomphe de l'Artillerie. Cinq pièces de canon contre dix-huit qui étoient couvertes, & les nôtres ſans le moindre épaulement, avec la moitié des hommes pour les ſervir, & preſque point d'ar-

mes. Ce fait, s'il n'eût été atteſté de toute l'armée, paroîtroit incroyable.

Ma jeuneſſe, ſans doute, m'y fit remarquer de M. *de Montemard*, au point que ce Général me fit tous les accueils poſſibles, & m'offrit ſes ſervices auprès de notre Cour. Je l'en remerciai fort, ne croyant pas que d'avoir fait mon devoir, fût une raiſon pour obtenir des grâces. Pluſieurs Officiers Eſpagnols m'accompagnèrent juſqu'à ma tente, & m'offrirent auſſi de grands avantages dans leur ſervice.

La paix faite, je fus envoyé à l'école de Beſançon, où je reſtai depuis 1736 juſqu'en 1741.

Les notes de M. *de Valière*, & les Mémoires que j'ai remis depuis à M. le Comte *de Saxe*, ſur mon métier, prouvent que je n'ai pas perdu mon temps dans cette école. La guerre s'étant déclarée en 1740, je ne fus pas employé tout de ſuite. En 1741, ayant eu ordre

de partir pour l'Allemagne, à mon arrivée à *Niedwraſtdt*, je me trouvai ſous les ordres du Maréchal *Théring*, & ne tardai pas à avoir quelques démêlés avec les *Pandours*. Comme ils me tiroient de derrière les arbres, & que je ne pouvois leur en impoſer avec mon canon, je m'aviſai de tirer à toute volée ſur un village. Le bon effet que cette idée produiſit, fit déloger les Officiers de ces troupes qui, ſe ſentant tourmentés dans ce village, & voyant que ce n'étoit qu'en repréſailles des tirailleries de leurs ſoldats, vinrent les faire ceſſer à coup de canne. Je donnai cinq ou ſix fois ce petit divertiſſement à notre armée, qui m'appelloit *le Correcteur des Pandours*.

M. le Comte *de Saxe* étant venu prendre le commandement de cette petite armée, nous fit retirer de notre camp de *Niedwraſtadt*. Bientôt je reçus ordre d'aller joindre l'armée comman-

dée par M. de *Maillebois*, ſur le bas-Rhin. J'eus occaſion de canoner vigoureuſement les Huſſards, en ſortant de *Deckendorf*, ainſi qu'à la priſe de *Verhauſen* où nous fîmes des priſonniers, & à *Bramorhoff*. Il ſeroit inutile de rapporter ici toutes les fatigues que nous eſſuyâmes cette campagne. Jour & nuit en marche dans des chemins affreux, arrêtés ſans ceſſe pour relever des pièces ou des chariots verſés, &c. Revenus de nouveau ſur le *Danube*, où nous prîmes nos quartiers d'hiver, la façon dont nous débuſquâmes les ennemis paroît mériter d'être rapportée.

M. le Comte *de Saxe* avoit fait venir des bateaux de *Straubing*; il y fit embarquer toute ſon infanterie avec du canon ſur le *Danube*, & donna ordre à la cavalerie de marcher ſur les rives. Des *Huſſards* nous tirèrent quelques coups au débarquement; mais ils ſe retirèrent bientôt, & me donnèrent le

temps d'enfoncer la porte; j'avois, à cet effet, placé mon canon à trente pas. M. *de Saxe*, ſous les ordres duquel j'étois revenu, nous employoit habituellement à l'avant-garde quand il alloit à l'ennemi, & à l'arrière-garde quand il en revenoit. Il ſe loua beaucoup de nous, & je crois que plus on emploiera l'artillerie ſous de pareils généraux, plus on en ſera content. M. le Marquis *de Clermont Gallerande* vint, quelques temps avant le commencement de la campagne, prendre le commandement de *Deckendorff*. Je fus enſuite avec lui à *Plateling*, dont il m'ordonna de raccommoder le retranchement. J'en fis en outre ſur les radeaux du pont pour couvrir les flancs, en cas de retraite, & donner la facilité d'y porter des fuſiliers pour la protéger. Les ennemis vinrent pluſieurs fois examiner nos travaux, mais je les éloignai toujours à coups de canon. Je paſſai

quinze jours & quinze nuits dans ces retranchemens, veillant la nuit & faisant travailler une partie du jour.

Lorsque nous nous retirâmes de *Deckendorff*, nous allâmes camper sous *Ingolstadt*, d'où M. le Maréchal *de Broglie* prit le parti de nous faire revenir en France. Il voulut emmener huit pièces de 24, qui étoient à *Ingolstadt*, les mauvais chemins rendirent cette besogne bien épineuse. Je fus détaché avec trois de ces pièces, sur lesquelles M. de *Malézieux* ne comptoit pas; mais huit jours & huit nuits de soins & de manœuvres les firent arriver à *Wimpfen*. M. le Duc de *Broglie* & toute l'armée furent témoins de la peine que je me donnai pour y réussir.

De retour en France, je fus de nouveau détaché, sous les ordres de M. de *Clermont Gallerande*, qui m'employa comme Ingénieur & comme Officier d'artillerie. Je fis en conséquence répa-

ser le Fort *Mortier*, & j'etablis des retranchemens à *Marckeſſein*, à *l'Imbourg* & à *Sponeck*. A ce dernier poſte, je levai des batteries. Les ennemis ayant paſſé dane l'Iſle *Reynac*, je fis au contraire une batterie pour rompre le pont. J'en vins à bout, malgré le grand feu qu'ils m'opposèrent, & qui me coûta bien des Canoniers; ils le rétablirent, dès que M. le Maréchal *de Coigny* m'eut ordonné de ceſſer. C'eſt-là où il a été dit que je montois ſur des arbres. Cette manœuvre m'avoit paru d'autant plus néceſſaire, qu'ayant placé ma batterie ſelon les régles de la théorie, il falloit bien trouver des moyens de découvrir mon objet, de juger de l'effet des coups, & de les rectifier. Il eſt vrai que les ennemis ont coupé pluſieurs branches de l'arbre qui me ſervoit d'obſervatoire.

La campagne de 1743 finie, je vins à Paris, & j'achetai la Charge de

Lieutenant d'Artillerie, au département de l'Isle-de-France.

Je fis la campagne de 1744, encore en Allemagne. A peine étois-je arrivé, que j'eus la satisfaction de voir que, lorsque j'étois détaché à quelque poste le long du Rhin, on diminuoit les gardes. Cette position me donna l'idée d'imaginer une espece de batterie pour les rivieres; j'en fis l'épreuve, & j'ai reconnu qu'elle étoit d'un fort bon usage.

L'ennemi ayant passé le Rhin vis-à-vis de *Lauterbourg*, il s'en empara, ainsi que de *Weissembourg*; ce qui nous coupa la communication avec *l'Alsace*. Nous marchâmes à ses retranchemens; je fus détaché pour l'attaque du Village des *Picards*. Je le commençai; mais voyant de dessus la hauteur, que mes coups ne faisoient pas grand effet, je demandai l'ordre à M. *de Seckendorff*, qui nous commandoit,

d'entrer avec mon canon dans le village : il me le permit. Je me portai donc à vingt toiſes des retranchemens, & commençai à tirer ſur l'ennemi, qui de ſon côté faiſoit un feu auſſi vif, & je m'apperçus que mon canon le chaſſoit. Je ſautai alors dans la rivière, l'épée à la main, à la tête de quelques Grenadiers des troupes Impériales, & nous nous emparâmes ainſi de leur poſte, & d'une cinquantaine d'hommes, qui s'empreſſoient de s'enfuir de la redoute qui défendoit le village. Il faut avouer que ſi la peur ne leur eût point ôté l'uſage de la raiſon, ils ſe ſeroient bien apperçus que nous n'étions pas plus d'une demi-douzaine d'hommes, & que j'aurois bien pu n'en pas reſter le maître, ſi je n'avois été ſoutenu ſur-le-champ par des Grenadiers de *Truſchis* & de *Bourbon*. Ce fait a été atteſté par M. de *Seckendorff* & M. de *Mortagne*.

Le chaud que j'avois eu avant de paſſer la *Loutre*, joint à l'effet d'un coup de canon, qui m'avoit culbuté, brûlé le bras & les cheveux, me mit dans un état affreux. Je fus porté à *Weiſſembourg*, ſaigné deux fois pendant la nuit, & le lendemain je me trouvai en état de ſuivre.

Pendant la campagne de 1744, & après cette première expédition, il ne ſe fit rien de mémorable que le ſiége de Fribourg. J'y montai vingt-huit jours & vingt-huit nuits la tranchée : j'y fus bleſſé deux fois, une à la tête, & l'autre au bas-ventre. Après m'être fait panſer, je continuai mon ſervice, étant celui de la Brigade le moins hypothequé. Je fus chargé d'enlever les bois de la Brêche, à la tête des Grenadiers ; mais le logement n'ayant pu ſe faire, par quantité de Grenadiers qui occupoient la brêche, & par bien d'autres difficultés, telles qu'un feu très-vif, qui

tua ou bleſſa tous les Ingénieurs, je ramenai le matin tous les Grenadiers. Cette action s'eſt paſſée ſous les yeux de MM. les Maréchaux de *Coigny* & de *Balincourt*, de M. *de Climont*, premier Capitaine de la Marine, à qui je donnai la main pour monter, de toute l'armée, enfin du Roi même, qui venoit ſouvent à la chapelle des *Milles*, voir nos batteries. La mienne étoit ſous les yeux de Sa Majeſté, qui parut être contente de la manière dont elle étoit ſervie, & qui eut la bonté de me le dire. A mon retour à Paris, Sa Majeſté, à ſon ſouper à Verſailles, m'annonça qu'elle me faiſoit Chevalier de Saint-Louis, & daigna s'intéreſſer à la bleſſure que j'avois reçue à la tête, & qui eut des ſuites beaucoup plus graves que je ne l'avois cru d'abord.

Je ne puis paſſer ſous ſilence un fait très-connu de Sa Majeſté. M. le Maréchal de *Schemetau* étoit venu au ſiége

de *Fribourg*. Un jour, qu'il visitoit la tranchée, étant monté sur la banquette, je lui entendis dire en mauvais François, que *l'Artillerie de France ne tiroit pas si bien qu'il se l'etoit imaginé.*

Je ne le connoissois pas, & il n'avoit point un air imposant. Je lui dis: » Monsieur, vous ne voyez pas appa» ramment bien de là?» Je sautai sur le revers de la tranchée; je lui proposai de lui expliquer de-là les directions, & lui présentai la main. Il monta, malgré toute l'opposition de ceux qui l'accompagnoient, dont aucuns ne le suivirent. Nos batteries tirèrent: il trouva qu'elles battoient bien les objets sur lesquels elles étoient dirigées; mais comme nous étions en butte au cavalier du bastion *Dauphin*, il en essuya trois coups de canon, qui tous trois le couvrirent de terre. Il me proposa de revoir une seconde décharge, disant qu'il étoit enchanté de voir com-

bien nos feux étoient bien placés, & en fit de grands éloges. Il me dit alors : » Si nous nous asseyions ? » Ce que je fis.

Nouvelle décharge de nos batteries mais même ripoſte du cavalier, qui fut encore mieux pointée ; car outre que M. de *Schemetau* fut encore couvert de terre, le vent d'un boulet dérangea ſa perruque, qu'il redreſſa avec un grand ſang-froid, fit encore l'éloge de l'artillerie, me remercia, & deſcendit. Il n'eſt pas poſſible de voir un plus brave homme : il eut l'honneur de ſouper avec le Roi, qui lui demanda s'il n'avoit pas bien vû. Il dit qu'il avoit tres-bien vû, & qu'il en avoit obligation à un jeune Officier d'Artillerie qu'il ne connoiſſoit pas, ſur quoi S. M. lui dit qu'il s'appelloit *Villepatour*.

Je partis pour l'armée du *Bas Rhin*, commandée par M. le Maréchal *de Maillebois*. M. le Prince *de Conti* vint nous commander, à l'entrée de la cam-

pagne de 1745. Nous paſsâmes le Rhin à la vue des ennemis ; mais nous bornâmes cette campagne à tenir en échec un ennemi qui nous étoit fort ſupérieur. Pendant ce temps-là, le Roi faiſoit de très-belles conquêtes.

Au commencement de l'hiver, je fus envoyé à *Landau*, & de-là au *Fort-Louis*, où je fis travailler, & où je reçus des ordres pour la campagne de 1746, de fort bonne heure. Je me rendis au plutôt à *Maubeuge*, où M. le Chevalier de *Fontenay* commandoit l'artillerie, & M. *d'Eſtrées*, le corps d'armée qui alla bloquer *Mons*. A peine fûmes-nous arrivés devant cette place, que l'on nous fit faire des batteries pour attaquer le fort de *la Haîne*; mais comme ce n'étoit pas dans cette partie-là que M. le Prince *de Conti* avoit deſſein d'attaquer la place, l'on fit deux autres attaques, l'une à *Bertamont*, l'autre à *Nimie*; j'étois de cette dernière. Il falloit s'em-

parer d'une redoute, ce qui eût demandé beaucoup de temps; ſur quoi il fut réſolu de la faire emporter de vive force. Alors je priai M. *de Boufflers* de me donner auparavant quatre pièces de canon avec leſquelles j'eſperois la prendre. En effet, j'approchai cette redoute de ſi près, que je rompis les montans du pont-levis. Après cette opération, j'allai aux ennemis, qui me tiraillaient: je leur fis ſigne que je voulois leur parler, & je menaçai l'Officier que s'il ne ſe rendoit pas, je les allois attaquer avec les Grenadiers, & les paſſer au fil de l'épée. Il fit d'abord bonne contenance; mais lui ayant fait enviſager l'état ou je trouvois ſon poſte, & après lui avoir aſſuré la vie des Déſerteurs, il ſe rendit. Il paroîtra, ſans doute, fort extraordinaire qu'un homme ſeul ait fait trente priſonniers avec un Officier, dans une excellente redoute, paliſſadée & munie de bonnes pièces

de canon & de beaucoup de munitions? Mais comme je me ſuis fait une loi de citer toujours des témoins vivans de ce que j'avance, je rapporterai ici M. *d'Eſtrées* & M. *de Puyſegur*, ſous les yeux deſquels cette affaire ſe paſſa.

Je fis enſuite une batterie de canon immédiatement après une de mortiers, enſuite une troiſième de canon, où je reçus la bleſſure que j'ai à la mâchoire. On a voulu dire que je n'étois pas à mon poſte, mais M. le Prince *de Conti* vérifia que j'étois occupé à aligner les piquets d'une embrâſure par ordre de M. *de la Farre*, qui, contre l'uſage, voulut que l'on dégorgeât en plein jour. L'Officier qui me releva après ma bleſſure, reçut un coup de fuſil à la tête. *

* Quelques perſonnes ont fait courir le bruit que, lorſque je reçus cette bleſſure, j'étois aſſis dans un fauteuil ſur ma batterie. Mais comment des gens ſenſés, & ſur-tout des militaires, ont-ils pu imaginer une ſemblables abſurdité!

Pendant l'intervalle du ſiège, je paſſai deux rivières pour aller ſommer la redoute de *la Marmitte*, qui intéreſſoit fort M. le Prince *de Conti*. Cette conquête lui auroit épargné l'attaque du chemin couvert, parce que le voyant de revers de ce poſte, il en eût chaſſé l'ennemi à coup de canon. Cette entrepriſe ſera atteſtée par Son Alteſſe. Celles qui m'avoient réuſſi au village des *Picards* & à la redoute de *Nimie*, me donnoient le même eſpoir, tout ſingulier qu'il paroiſſe qu'un ſeul homme ait la témérité d'en aller ſommer deux cens dans une redoute bien armée & bien défendue. D'ailleurs, que n'aurois-je pas fait pour plaire à un Prince qui ſait ſi bien diſtinguer ceux qui ſervent le Roi avec zèle, & à qui j'ai eu depuis, les plus grandes obligations, puiſque je lui dois la vie par la peine qu'il prit de venir me voir ſouvent, & de me recommander à ſes Chirurgiens !

Dès que je fus en état d'être tranſporté, je revins à Paris, où je me mis entre les mains de M. *Morand*.

N. *B. L'abondance des matières, & les bornes que nous nous ſommes preſcrites, nous forcent de remettre le reſtant de ce précieux manuſcrit, contenant les dernières & les plus intéreſſantes campagnes de ce brave & intelligent Militaire, au troiſième volume de ce Recueil, qui ne tardera pas à paroître.*

ANECDOTES DIVERSES

Un Officier de Navire, qui avoit quelque choſe de très-preſſant à demander à *Louis XIV*, cherchant les occaſions de parler à *S. M.*, on lui dit qu'il le pourroit, lorſqu'elle iroit à la chaſſe.

Ne s'étant pas trouvé prêt, lorſque ce Prince y alla : le Marin, contraint

de le chercher, & ne ſachant de quel côté étoit la chaſſe, apperçoit devant lui quelqu'un qui ne lui ſembloit, au plus, qu'un Valet-de-chambre : Eh ! mon ami (lui dit-il) où eſt le Roi? Cette perſonne, ſans tourner la tête, lui répondit ſeulement : *Suivez-moi !* Irrité de cette réponſe, aſſez impolie à ſon gré: Parbleu? mon ami (répliqua l'Officier) je trouve plaiſant, de ne pas ſeulement tourner la tête, pour voir à qui tu parles?... Dis-moi donc, (ajouta-t'il) de quel coté le Roi chaſſera?..... Suivez-moi, lui répliqua l'inconnu.

Outré de ce qu'il regardoit comme une nouvelle inſulte, le Marin, dont le cheval étoit mauvais, ne lui permettant pas d'en demander raiſon, ſe contenta de jurer, en le ſuivant d'auſſi près qu'il put.

l'Inconnu ayant enfin rejoint le Roi, & tous les Courtiſans ayant fait cercle

autour de lui : Quel eſt donc ce Monſieur ? (dit à quelqu'un notre Officier ſurpris.)

Quoi ! vous ne le connoiſſez pas ? (lui dit-on) c'eſt le Prince *de Conti*. A ce mot, & après les injures qu'il lui avoit dites de loin, le Marin ſe croyoit perdu ; lorſque le Prince, s'approchant du Roi : Sire, (lui dit-il) voici un Officier que j'ai l'honneur de préſenter à votre Majeſté, & qui a quelque choſe à lui demander.

Le Roi écouta le Marin ; & à la prière du Prince *de Conti*, lui accorda ſa demande.

Il ne faut, (dit-on) rien négliger.

La Staroſtine de *Bigos*, dans le temps que la Diete de Pologne ſe tenoit pour l'Élection d'un Roi, étant allée au château, pour voir la Reine *Eleonore*, & s'étant adreſſée à une Femme-de-Cham-

bre, qu'elle pria de dire à la Reine qu'elle venoit pour avoir l'honneur de la voir, Sa Majeſté lui fit dire qu'elle n'en avoit pas le temps : & cela pouvoit être, à cauſe des embarras que l'Élection prochaine pouvoit lui donner.

Mais la Staroſtine, ayant pris cette réponſe pour une inſulte, dit à la Femme-de-Chambre : » La Reine, » (dites-vous) ne me veut pas voir ! » dites-lui qu'elle ſera bien étonnée, » quand elle me verra derrière le fau- » teuil de la Maréchale *Sobieska*, qui « ſera Reine, en dépit d'elle.

Elle en ſavoit des particuliarités, dont elle venoit inſtruire la Reine *Éleonora* qui n'eut pas une aſſez bonne étoile pour le deviner !

AUTREFOIS les femmes n'aimoient que leur mari ; elles étoient ſen-

ſibles à leur perte : mais aujourd'hui ce titre n'eſt pas ce qui gagne le plus l'amitié d'une femme.

Une Dame de ce caractère, ayant perdu ſon époux, ſon Confeſſeur, *ad honores*, étant venu la voir, le lendemain de l'enterrement du défunt, & l'ayant trouvée jouant un piquet avec un jeune homme très-bien mis, en fut aſſez étonné, pour ne pas oſer, de prime abord, lui faire ſon compliment de condoléance, & encore moins lui témoigner la ſurpriſe que faiſoit naître en lui une conduite ſi ſingulière. Le zèle cependant l'ayant emporté ſur ſa vanité : » Vraiment, Monſieur, (lui dit » la veuve (ſi vous étiez venu une demie» heure plutôt, vous m'auriez trouvée » les yeux baignés de larmes, mais cette » douleur que vous me reprochez ſi » vivement de ne point avoir, je l'ai » jouée contre Monſieur, & je viens » de la perdre.

QU'ON eſt heureux, quand on rencontre un homme de mérite, pour élever un Grand Seigneur !

Tout le monde ſait qu'à la bataille de *Nervinde*, on eut de la peine à ſe faire un paſſage à travers les retranchemens des ennemis ; on ſait auſſi que lorſqu'on y fut parvenu, on n'y pouvoit paſſer, ſans un extrême danger d'y perdre la vie. Mais les Princes & les Grands Seigneurs ne vont pas dans cet endroit périlleux, il y volent. M. le Duc de *Chartres* (depuis Régent du Royaume) fut un des premiers à y paſſer. Sur quoi le Maréchal de ***, ayant dit au Marquis d'*Arcy*, Gouverneur du Prince, de le retenir. » Eh ! pourquoi le re-
» tiendrois-je ? (lui répondit ce brave
» & ſage Gouverneur.) Ils ne ſont nés
» que pour la guerre, pour s'y faire
» diſtinguer par leurs belles actions, &
» pour montrer, par leur exemple,

» aux troupes, à combattre avec vi-
» gueur pour leur patrie. Vous y paſſez
» bien Monſieur le Maréchal ? Mon
» Prince doit y paſſer auſſi : & tant
» que j'aurai l'honneur d'en être Gou-
» verneur, je le menerai partout où
» je croirai qu'il pourra recueillir quel-
» que gloire : & ſi le péril où il s'ex-
» poſe fait naître en moi quelque ré-
» flexion, ce ne ſera que pour ne pas
» lui ſurvivre, s'il lui arrivoit quelque
» malheur. »

LA princeſſe d'*Orange* (mere de *Guillaume III*, Roi d'Angleterre) avoit un petit perroquet tout blanc, avec une hupe & une queue couleur de feu; ainſi, rien n'étoit plus charmant pour le plumage, que ce petit animal, & rien de plus étonnant pour l'eſprit, eu égard à ce qu'il étoit. Il avoit, en un mot, tout ce qu'il falloit, pour attacher

cher à lui la perſonne du monde qui aimeroit le moins les animaux.

La Princeſſe avoit pour lui une amitié ſi forte, qu'elle croyoit ne jamais le voir autant qu'elle l'eût déſiré; au point de manquer pour lui des parties de chaſſe, qu'elle aimoit beaucoup, & de remettre ſouvent des viſites d'égards, parce que ſon perroquet ne pouvoit en être.

Si elle ſe réſolvoit quelquefois à le perdre de vue, c'étoit avec une précipitation extraordinaire qu'à ſon retour elle montoit les eſcaliers, & traverſoit les appartemens, pour aller rejoindre ſon cher & petit favori.

Cette Princeſſe, en partant un jour pour la chaſſe, le laiſſa en garde à ſes filles, ainſi qu'elle avoit coutume de faire, en leur recommandant, ſur-tout, de ne le point perdre de vue; & comptant, à ſon retour, le trouver ſur la main d'une de ces mêmes filles: qu'on

juge de ſon étonnement, lorſqu'elle les vit toutes ſe jetter à ſes pieds!

Où eſt mon perroquet? (s'écria-t-elle) — Hélas! Madame, ſa cage s'eſt ouverte, il s'eſt envolé; & quelques recherches que nous ayons faites, on n'a pu parvenir à le retrouver. Toutes pleuroient, toutes craignoient d'être chaſſées, & la déſolation étoit à ſon comble chez ces pauvres filles; lorſque la Princeſſe, dont les vertus étoient connues, leur dit: » Vous êtes bien » folles, mes enfans, de pleurer pour » cet animal! il n'en eſt point, quelque » beau qu'il ſoit, dignes des larmes d'un » Chrétien. Ceci n'eſt qu'un petit mal-» heur: conſolez-vous en donc, ainſi » que moi, & qu'il n'en ſoit plus » parlé ».

Le Prince *Caſimir*, qui a été Roi de Pologne, étant à Paris, y trouva

un Polonois qu'il reconnut, & lui demanda ce qu'il y faiſoit.—Je ſuis(dit-il) Cocher de la Princeſſe *Marie*.—Veux-tu retourner en Pologne, lui dit le Prince ? —Nenni, répliqua le Cocher : je n'y retournerai que lorſque j'y emmenerai ma Maîtreſſe, qui ſera votre femme.

Ce Prince ſe mocqua de cette réponſe. Mais le Cocher l'en fit ſouvenir à *Varſovie*, lorſqu'après la mort *d'Uladiſlas* ſon frere, qui avoit épouſé la Princeſſe *Marie*, il l'épouſa à ſon tour.

Un Abbé, d'une aſſez mince apparence, ayant un jour demandé à parler à cette Princeſſe, lui préſenta un joli petit chien qu'il avoit ſous ſon manteau. Elle lui demanda ce qu'il vouloit le vendre ?—Cinquante piſtoles, lui dit-il. Ce prix ayant paru exhorbitant, on congédia l'Abbé.—Croyez-moi, Ma-

dame, lui dit-il, il n'eſt pas cher, & d'autant moins, que vous ne me le payerez que lorſque vous ſerez Reine.—A ce prix, je le prends, répondit la Princeſſe. Il n'y avoit en effet aucune apparence qu'elle riſquât de payer le petit chien, tous les Rois de l'Europe étant alors mariés.

Quelques années après, ayant épouſé le Roi de Pologne, on lui dit qu'un Abbé demandoit à lui parler.—Madame, lui dit-il, Votre Majeſté me doit cinquante piſtoles, que je la ſupplie, très-humblement, de vouloir bien me faire compter.—Moi! répondit la Reine.—Oui, Madame. Rappellez vous le petit chien que j'eus l'honneur de vendre à Votre Majeſté, à condition que vous me le payeriez lorſque vous ſeriez Reine?... Elle s'en reſſouvint, en rit beaucoup, & le fit payer en Reine.

Lorſque le Roi de Pologne, *Sobieski*, partit pour aller au ſecours de Vienne, aſſiégée par les Turcs, la Reine, qui avoit ſon fils à côté d'elle, répandit beaucoup de larmes. Pourquoi donc pleurer, Madame, lui dit le Roi?—De ce que cet enfant, répondit-elle, n'eſt pas en état de vous ſuivre.

S'il faut en croire le ſavant Abbé *de Longuerue*, un François lui a dit, qu'étant à Londres & en commerce étroit avec la femme d'un des principaux ennemis du Roi *Charles I*, ayant appris d'elle que leur deſſein étoit arrêté de faire périr ce Monarque ſur un échaffaud, il courut chez M. *de Bellièvre**, qui alla ſur le champ en donner avis à ce Prince, alors aſſez mal gardé, & qu'on

* Ambaſſadeur de France en Angleterre.

le fit attendre assez long-tems : que le Roi vint, enfin, & lui dit : » J'étois à » la représentation d'une Comédie qui » est à mon gré, la plus plaisante chose » du monde. »

» Sire, répondit *Bellièvre*, c'est d'une » Tragédie dont j'ai à parler à Votre » Majesté ». Sur quoi lui ayant rendu compte de tout ce qu'il avoit appris, le Roi répondit froidement à la proposition qui lui fut faite de se sauver dans un batteau que l'on feroit trouver au-dessous de sa maison : *Qui procumbit humi, non habet unde cadat*,§ : « Sire » lui dit *Bellièvre*, on peut lui faire » tomber la tête. »

---

§ C'est-à-dire, *celui qui est déjà par terre, ne sauroit tomber de plus bas.*

Quelqu'un conſeillant à Madame *de Longueville* d'aller à la Cour, pour lui donner bon exemple : » Je ne ſaurois (dit-elle) lui donner un meilleur exem» ple, que de la quitter. »

L'Abbeſſe *de Fontevrault*, *Jeanne de Bourbon*, fille naturelle de *Henri IV*, après avoir perdu un procès à la Grand-Chambre, alla trouver le Premier Préſident *Molé*. Elle ſe plaignit vivement; & il lui répondit de manière, que ſe croyant offenſée : » Savez-vous (lui dit-elle) » que je ſuis du ſang de France ? » » Eh ! oui, Madame, lui dit-il, & » même du plus chaud.

Des mutins s'étant attroupés à la porte de ce même Premier Préſident, il voulut y aller. L'Abbé *de Chanvalon* voulant s'y oppoſer : « Apprenez, jeune homme, lui dit l'illuſtre & brave Magiſtrat,

» qu'il y a loin du poignard d'un ſcélérat
» au cœur d'un homme de bien. »

Roquette, Evêque *d'Autun*, ſe plaignant au premier Préſident *de Harlay* de ce que les Officiers *d'Autun* l'avoient quitté pour aller à la Comédie : « Ces » gens-là, lui dit-il, étoient de bien » mauvais goût, de vous quitter pour » des Comédiens de campagne !

Daguerre, Gaſcon, étoit Capitaine de vaiſſeau, brave juſqu'à l'intrépidité, & d'une réputation ſi bien établie, qu'il n'y avoit qu'une voix ſur ſon compte.

Quand le Comte *d'H**** revint d'un voyage rendu inutile par l'imprudence d'un Archevêque, il ſe réſolut à prendre les Iſles ſur les côtes de Provence, poſſédées alors par les Eſpagnols. Mais les proviſions étant conſumées, il dit

à *Daguerre:* » Je ne ſais comment nous » parviendrons à chaſſer les ennemis de » ces Iſles, car nous n'avons que des » pommes cuites à leur tirer? — « Le » ſoleil y entre-t-il, lui répondit froidement *Daguerre?* — « Sans doute, répartit en ſouriant le Comte. — Eh bien, nous y entrerons, reprit le brave Capitaine; & le ſuccès confirma ſon dire.

Le Prince *de Condé*, qui n'étoit alors que Duc *d'Enghein*, & jouiſſant déja de la réputation qu'il s'étoit ſi bien acquiſe, ayant fait naître à *Daguerre* le deſir de voir ce jeune héros de plus près, quelques-uns de ſes amis le conduiſirent chez ce Prince alors à table, où l'on agitoit la queſtion de ſavoir *ſi les grands hommes avoient accoutumé de vivre long-temps*, & au moment où tout concluoient enfin que la vie des héros étoit ordinairement de courte durée. *Daguerre*, qui n'étoit plus jeune, prenant feu, & regardant fixe-

ment le Prince, s'écria : *Eh, parbleu ! Si je ne ſuis pas mort, en puis-je ; mais ?* A ces mots, le Prince, qui ne l'avoit jamais vu, s'écria à ſon tour : *Je gage que c'eſt* Daguerre *qui parle ainſi !* Puis, ſe leva de table, & courut l'embraſſer.

La liberté indiſcrette eſt ſouvent nuiſible, & la vérité dure offenſe toujours. Le Duc *d'Alençon*, frere du Roi *Henri III*, ayant ſouhaité que lui & *Buſſy*, ſon favori, ſe diſſent un jour leurs vérités ſans déguiſement & ſans réſerve ; ce dernier fit inutilement tous les efforts poſſibles pour s'en excuſer. Sur quoi le Duc ayant redoublé le commandement, & pour engager *Buſſy* à s'y ſoumettre, commença par tomber ſur la bonne opinion que ce dernier avoit de lui-même, ſur l'idée qu'il avoit d'être bien avec les Dames, quoiqu'elles le taxaſſent de biſarrerie ; ainſi

que ſous celle qu'il vouloit inſpirer de ſa bravoure, quoique la plupart des braves ne le tinſſent pas pour tel.

Buſſy, outré de ce reproche, & perdant tout-à-coup la tête : « Si *Monſieur* » étoit *Buſſy*, (s'écria-t-il) & que » *Buſſy* fût *Monſieur*, *Buſſy* ne vou- » droit pas de *Monſieur* pour ſon valet » de chiens, tant il lui paroît de mau- « vaiſe mine.

Le Duc offenſé de cet outrage, lui répartit : « Ah ! c'eſt trop, *Buſſy*. » Et quoique l'autre ſe jettât à ſes genoux. & qu'il cherchât à s'excuſer ſur le commandement exprès qu'il avoit reçu, ainſi que ſur l'extrême violence qu'il s'étoit faite pour y obéir, il ne fut jamais, comme auparavant, dans les bonnes graces du Prince. On a cru même que le Comte *de Monſoreau*, jaloux de ſa femme, avec laquelle *Buſſy* étoit bien, eut le conſentement & l'ordre même du Duc *d'Alençon* pour le poignarder ou le faire

poignarder dans ſon Château de *la Coutancières*, où la Dame *de Monſoreau* avoit été forcée par ſon mari de lui aſſigner un rendez-vous.

Aventinus, Hiſtorien Allemand, rapporte le fait ſuivant, qui, ſans doute, paroîtra extraordinaire.

Henri, ſecond du nom, étant à *Regenſberg* ou *Ratiſbonne*, & y faiſant une partie de chaſſe, invita *Babon*, Comte *d'Avemberg*, à s'y trouver, mais ſans aucune ſuite. Celui-ci avoit de deux femmes qu'il avoit épouſées, huit filles vivantes, & trente-deux garçons, bien faits & en âge de rendre quelques ſervices à cet Empereur. Croyant devoir profiter de cette occaſion, & ayant bien équipé ſes trente-deux fils, avec un domeſtique pour chacun, fort bien montés, il les mena au rendez-vous convenu pour cette chaſſe. *Henri*, ſur-

pris de l'arrivée de ces ſoixante-quatre Cavaliers, appella *Babon*, & lui dit : » Qu'eſt-ce donc que tout ce monde, *Babon* ? Ne vous avois-je pas prié de » venir ſeul ! » — Seigneur, c'eſt à quoi je me ſuis conformé, & je n'ai pris pour m'accompagner, qu'un ſeul domeſtique. — Qui ſont donc ces gens dont je vous vois ſuivi ? — Ce ſont mes trente-deux fils, accompagnés de chacun un valet, & qui ne veulent vivre que pour vous ſervir, ainſi qu'a fait leur pere. J'ai peu de bien pour les élever convenablement à leur qualité ; & j'ai cru que Votre Majeſté pourroit leur en faire. Je puis même aſſurer qu'ils ſont heureuſement nés, dignes, en un mot, du ſang & de la réputation de leurs ancêtres ; & ſi vous trouvez digne de vous le préſent que j'oſe vous en faire, vous pouvez le garder, à partir de cet inſtant, comme le propre bien de Votre Majeſté.

Henri agréa avec plaiſir l'offre du bon vieillard, donna de l'emploi à tous les freres, s'en trouva bien, & nombre d'illuſtres familles d'Allemagne ſe font honneur aujourd'hui de tirer leur origine de ce Comte *Babon*.

Sur les grandes Fraiſes & les Vertugadins des Dames de la Cour des derniers Valois.

M. *de Freſne Forget*, étant chez la Reine *Marguerite*, lui dit un jour, qu'il s'étonnoit comment les hommes & les femmes, avec de ſi grandes fraiſes, pouvoient manger du potage, ſans les gâter; & ſur-tout, comment les Dames pouvoient être galantes, avec leurs grands vertugadins. La Reine alors ne lui répondit rien; mais quelques jours après, ayant une très-grande fraiſe, & de la bouillie à manger, elle ſe fit apporter

une cuiller qui avoit un fort long manche, de façon qu'elle mangea ſa bouillie ſans gâter ſa fraiſe. Sur quoi, s'adreſſant à M. *de Freſnes* : *Eh bien* (lui dit-elle, en riant) *vous voyez bien qu'avec un peu d'intelligence, il y a remède à tout. Ouida! Madame* (lui répondit le bon homme) *quant à ce qui touche le haut, me voilà tranquille.*

Pläiſanterie du Comte de Rocheſter.

Ce lord, auſſi connu par la ſingularité de ſon caractère que par ſes Poéſies, & l'un des plus aimables libertins de la Cour de *Charles II*, Roi d'Angleterre, avoit fait l'Éloge de la Poltronnerie, où il s'étoit efforcé de prouver que quelque valeur que les hommes euſſent reçu de la nature, il leur falloit preſque toujours des motifs étrangers, pour être braves. Ce Lord, dis-je, voyant un jour entrer dans un Café de

Londres un homme qui avoit reçu des coups de bâton, ſans s'en venger: *Parbleu! Monſieur*, (s'écria-t-il) *je m'étois toujours flatté d'être de vos amis!*

Milord, (lui répondit le perſonnage) *vous me faites beaucoup d'honneur!* —*En ce cas*, (reprit *Rocheſter*) *puiſque vous étiez homme à recevoir des coups de bâton ſi patiemment, que ne me le diſiez vous? je vous les aurois donné moi; car après avoir fait l'Éloge des Poltrons, cela m'eût remis en crédit.*

ANECDOTE, concernant le Comte de Torſac *, *Colonel du fameux Régiment de* la Calotte **.

Le Marquis de ***, très-entêté de l'ancienneté de ſa Nobleſſe, rencontrant un jour *Torſac*, qui ne l'étoit pas moins. Je viens, (dit-il, en ricannant) de par-

* Philippe Emmanuel *de Torſac*, cadet de ſa Maiſon, après avoir ſervi long-tems avec diſtinction dans la Cavalerie & les Carabiniers, mourut en 1724 Exempt des Gardes du Corps.

** On ſait que ce Régiment, compoſé de perſonnes de tous états & de tous rangs, qui s'étoient ſignalées par quelques ſorties éclatantes, prit naiſſance à la fin du règne de *Louis XIV*, & brilla ſur tout pendant la Régence; que malgré le crédit de ceux qui s'intéreſſoient à ſa deſtruction, la Cour & la Ville lui fournirent un grand nombre de ſujets diſtingués. *Louis XIV*, informé du progrès de cette plaiſante milice, demanda un jour à *Torſac*, s'il ne feroit jamais défiler ſon Régiment devant lui? A quoi *Torſac*, en fieffé Calotin, eut l'audace de lui répondre: *Hélas! Sire? Il ne ſe trouveroit peut-être perſonne pour le voir paſſer.*

courir la nouvelle édition de *Moréri*, où j'ai trouvé un très-long article ſur ma maiſon, & un peu moins que rien ſur la vôtre.

C'eſt qu'il eſt des noms, (répondit *Torſac*) qui ont beſoin de *Moréri*, & d'autres qui peuvent s'en paſſer. — Et Monſieur croit, ſans doute, le ſien, dans ce dernier cas ? — Vous l'avez dit ? — Je ne l'aurois jamais imaginé !.. & je croyois que ma Maiſon... — Écoutez, Monſieur le Marquis, je ne ſerai pas long :

Il exiſtoit, de tous les temps, dans l'ancien Château de *Torſac* en *Angoumois*, un grand cabinet bien voûté, qu'on appelloit le *Treſor des Chartres*, & qui, relativement à notre Maiſon, eût pu fournir à votre *Moreri* plus d'un volume.

Mon quadriſayeul étoit un jour occupé à la recherche de quelques titres, lorſqu'on lui remit cette lettre...

A ces mots, le digne Général des *Calotins* tire de ſa poche un étui de vermeil, renfermant un papier, qu'il déploie avec reſpect, & lit avec emphaſe :

LETTRE de François Premier, *Roi de France, à* Pierre de la Place, *Seigneur de* Javerlhac Torſac, *&c.*

» Monſieur de *Javerlhac*; j'ai été
» averti par le ſieur de *la Rochebaucour*,
» Sénéchal d'Angoumois, & autres
» Commiſſaires par moi députés audit
» pays, de la bonne & honnête réponſe
» que vous avez faite ſur l'aîde deman-
» dée à la Nobleſſe de mon Royaume
» pour le payement de ma rançon &
» délivrance de mes enfans; laquelle a
» eſté telle, & procédante de ſi bonne
» volonté, que m'en ſentant tenu à
» vous, il faut que je vous en remercie;
» vous adviſant que c'eſt choſe que je
» ne peux pas délibérer mettre en oubli,

» mais la recognoiſtre envers vous &
» autres qui m'avez accordé ladite aîde,
» de telle & ſi bonne ſorte, qu'il ſera
» bien facile à cognoiſtre ceux qui
» m'auront fait plaiſir, parmi ceux qui
» auront fait le contraire ; leſquels
» peuvent eſtre aſſurés qu'ils n'auront
» jamais de moy ce qu'ils euſſent eu,
» & rapporteront de leur ingratitude
» & peu d'honneſteté, plus de dom-
» mages que d'honneur ne prouffit ;
» mais vous, au contraire, en rece-
» vrez de moi en tous vos affaires,
» plaiſir, faveur & gratuité, ainſi que
» par effet ſe cognoiſtra, priant Dieu,
» Monſieur de *Javerlhac*, qu'y vous ait
» en ſa garde.

» Eſcrit à Fontainebleau, le cinquiè-
» me jour de Décembre mil cinq cent
» trente. *Signé* FRANÇOIS.

Et plus bas, *Robertet.*

Eh bien, Monſieur le Marquis !

(ajouta *Torſac*, en repliant ſon papier) avouez que ſi l'un de vos ayeux avoit reçu une pareille Lettre, vous vous ſeriez moins occupé du long article que vous avez cru devoir fournir à *Méri?*... Auſſi mon Quadriſayeul, très-ſatisfait d'un titre de Nobleſſe plus reſpectable & plus précieux pour lui que tous ſes vieux parchemins, fit murer à l'inſtant ce même cabinet, qui juſques-là lui avoit été ſi cher.... Sur quoi, j'ai l'honneur de vous baiſer très-humblement les mains.

LETTRE *de M. D. L. P. à M. le Marquis de* N***, *contenant une Anecdote ſingulière, concernant* Marivaux, *de l'Académie Françoiſe.*

Je ne vous l'aurois pas dit de ſon vivant, mon cher Marquis; mais puiſque M. *de R*** vous en a raconté quelques

particularités, & que vous prétendez que j'en dois ſavoir plus qu'un autre, il faut vous avouer que notre cher *Marivaux*, avec tout l'eſprit & la bonne Philoſophie dont un mortel pût être doué, pouſſoit la crédulité ſur certaines matières, juſqu'au point d'exciter la ſurpriſe la mieux fondée... Vous en allez jugez par ce trait-ci :

Un ſoir d'hiver, qu'un gros rhume me forçoit de garder la chambre, il arrive chez moi, au ſortir de l'Académie, preſque tranſi de froid, & touſſant plus fort & plus fréquemment que je ne touſſois moi-même : ce qui me ſurprit d'autant plus, que je ſavois, de tous les temps, combien ſa ſanté lui étoit chère.

N'allez pas me gronder ? s'écria-t il, en prévenant mes reproches : il eſt un terme à tout ; & je m'ennuie enfin d'une retraite & d'un régime auſtère qui, loin d'adoucir l'humeur catareuſe qui me

déſole, ſemble journellement l'aigrir encore. Ajoutez à cela, que quelques ſoient les riſques que je brave en ſortant par ce temps ci, je crois, ſur des raiſons à moi connues, & dont je ne puis douter, n'en avoir rien à craindre de funeſte.

Ceci me paroît fort! lui dis-je, en le regardant fixement, & de tout autre que vous, un tel propos me ſembleroit ne pas avoir le ſens commun. —Je le conçois, mon ami:... mais n'en parlons plus, & prenez que je n'ai rien dit. — Nenni, Monſieur: l'embarras où vous me jettez eſt égal à l'inquiétude que ce même propos me cauſe...., & ſi vous en pouvez douter, je ſuis peu digne des ſentimens dont vous m'avez honoré juſqu'à ce jour.

Après en moment de ſilence de part & d'autre: J'ai tort, s'écria-t-il: votre ſérieux m'annonce tout l'intérêt que je vous inſpire; & je ne vois d'autre moyen

de vous tranquilliſer, qu'en expiant mon imprudence par un récit dont vous rirez peut-être, mais dont je crois devoir le ſacrifice à l'amitié qu'elle vient d'attriſter... Faites que l'on nous laiſſe ſeuls !... Écoutez moi, maintenant.

Né à Paris, d'une famille honnête, mon père ci-devant Directeur de la Monnoie de *Riom*, m'ayant laiſſé quelques biens, le feu de la jeuneſſe joint à l'eſpérance d'ajouter à ma fortune, me fit donner aveuglément dans l'agiot de la rue *Quinquampoix*, où, après de brillans ſuccès, me trouvant réveillé & ruiné comme tant d'autres, après avoir fait un beau rève, je pris le parti du Théatre, où mes premiers Ouvrages m'ayant procuré plus de gloire que d'argent, je cédai aux inſtances d'une vieille parente, qui paſſoit pour riche, & partit pour *Lyon*, où je m'ennuyai d'autant plutôt, que la Dame étoit auſſi exigeante que valétudinaire,

valétudinaire, & bien moins opulente qu'on ne me l'avoit dit.

Dans ce nouveau trait de vie, ſi peu fait pour une ame auſſi active que la mienne, étant un jour entré dans un café des plus fréquentés de la Ville; frappé par la figure d'un petit vieillard, qui me ſembloit auſſi vieux qu'on nous peint le Temps, mais dont l'œil encore vif, & la phyſionomie auſſi honnête que peu commune, formoient un enſemble qui m'intéreſſoit vivement, je m'approche de lui, dans l'eſpérance de lier une converſation qui me mît à portée de le mieux connoître... Je m'en flattois en vain: ſoit que mon empreſſement lui déplût, ſoit qu'il fût en effet prêt à ſortir, je le vis à l'inſtant même, payer ſa taſſe de café, me ſaluer d'un air auſſi froid que poli, & gagner la porte.

Piqué au jeu, & je ne ſais par quel attrait enchaîné ſur ſes pas, je ſors auſſi,

mon œil le ſuit de loin, le voit entrer dans une promenade du fauxbourg de la *Guillottière*, & m'y voilà rendu.

Il ſe promenoit ſeul dans une allée écartée ; & dans la crainte de l'effaroucher encore, j'affectai d'abord d'en prendre une autre, & de ne le point remarquer, en m'approchant cependant inſenſiblement de lui, mais avec l'air d'être occupé d'un tout autre objet.

Ayant pourtant bientôt apperçu du coin de l'œil, qu'il m'avoit reconnu & ne cherchoit pas à me fuir ; lorſque je fus au bout de mon allée, j'entrai, en jouant la diſtraction, dans la ſienne, où, n'ayant pas tardé à le rencontrer en face, je le ſaluai en paſſant, aſſez reſpectueuſement pour qu'il ne pût pas douter que je l'avois reconnu. Mais, quel fut mon étonnement, lorſqu'au retour de cette même allée, mon œil en vain chercha mon homme, & que j'appris par un portier, qu'il venoit de ſortir !

Vous me connoiſſez, mon ami ! (pourſuivit *Marivaux*) qui me voyoit involontairement ſourire : Eh bien, oui, loin de rebuter ma curioſité, il ne fit que l'animer encore, au point que, dès le lendemain, après l'avoir cherché & retrouvé au même endroit, je pris aſſez ſur ma timidité pour ne plus balancer à le joindre, & à lui témoigner, avec toute l'énergie dont j'étois capable à cet âge, tout le plaiſir qu'il me feroit en me permettant de l'accompagner, ne fuſſe que pour quelques inſtans, pendant le cours de ſa promenade.

Je vous connois, me dit-il, en ſouriant, Monſieur *de Marivaux* ;& dès-là, vous pouvez préſumer que tout votre manége, depuis hier, pour tâcher à votre tour de me connoître, ne m'eſt point échappé? ... Mais c'eſt à quoi, (du moins, quant à préſent) vous chercheriez en vain de parvenir... — Quoi!

Monſieur ! j'aurois l'honneur de vous être connu ?... & vous vous refuſeriez ?... — Calmez-vous.... Oui, Monſieur, je vous connois ; j'ai même connu votre pere, ainſi que la plupart de vos parens ; je ſais, qui plus eſt, les motifs qui vous ont conduit ici, & ſens, comme vous-même, combien vous vous y ennuyez... Mais, des raiſons que je ne puis vous dire, me forcent à vous prier de n'exiger de moi rien de plus : ſans quoi, ne trouvez pas mauvais que je prenne congé de vous... — Pardon, Monſieur ? .... Mais, puiſque vous me connoiſſez,... ne puis-je du moins eſpérer ? — Non, vous dis-je, je ne le puis maintenant, & vous inſiſteriez en vain... Gardez-vous même de me ſuivre : car loin d'obtenir rien de plus, vous riſqueriez, ſans aucun fruit, de me nuire autant qu'à vous même ! ... Je puis pourtant vous dire, en vous quittant, que vous m'intéreſſez, & qu'il dépendra

de vous d'en avoir un jour de vraies preuves... Adieu donc, mon cher *Marivaux* ? ... Continuez de cultiver les lettres, &, ſur-tout, de conſerver votre caractère... Et quelque choſe qui puiſſe m'arriver, ſoyez du moins sûr, & recevez-en ma parole, que vous ne mourrez point ſans m'avoir revu... Adieu, vous dis-je, encore un coup : on nous regarde, & je ne puis m'arrêter ici plus long-tems.

A ces mots, le petit homme part, en me laiſſant dans un étonnement ſtupide, & dont je fus près d'un quart-d'heure à me remettre.

Je fis, dès le lendemain, mais ſans ſuccès, tant aux différens cafés qu'aux promenades & dans les Auberges de *Lyon*, toutes les recherches poſſibles : mon homme, par-tout ignoré, ſembloit n'avoir été pour moi qu'un fantôme, & dont, depuis près de quarante ans, je n'eus nulle eſpèce de révélation.

Telle eſt mon Hiſtoire, mon ami ! (me dit en ſoupirant *Marivaux*) & quelque choſe que je me ſois dit en moi-même pour me guérir de l'impreſſion qui m'en eſt reſtée, rien n'a pu ni ne pourra me perſuader que ce petit homme fût ou un être imaginaire, ou un impoſteur qui eût quelqu'eſpèce d'intérêt, ſoit préſent, ſoit futur, pour abuſer de la crédulité d'un homme dont il n'avoit ni rien à eſpérer, ni moins encore à craindre.

Je ſentis alors, mon cher Marquis, combien je réuſſirois peu à combattre les préventions depuis ſi long-tems enracinées chez mon ami, en faveur de ſon Adepte : je conçus même que ce ſeroit un mauvais office à lui rendre, puiſqu'elles le tranquilliſoient ſur les ſuites de ſes maladies ; & que j'ai ſu depuis, à mon retour d'un aſſez long voyage, par Mademoiſelle de *Saint-Jean*, chez laquelle il demeuroit, qu'il étoit mort à

ſoixante-quinze ans, ſans, pour ainſi dire, s'en douter, & toujours, avec l'eſpérance de revoir ſon petit bon homme.

J'ai l'honneur, &c.

HISTOIRE VÉRITABLE de la fin tragique & jamais aſſez déplorée, des tant loyales & honnêtes Amours de Raynard *, de Choiſeul, & d'Alix de Dreux, *advenue par la grande mauvaiſeté & déloyauté de* Valeran de Corbie.

Le Comte *de Dreux*, fils de *Robert de France*, auſſi Comte *de Dreux*, & le *Sire de Choiſeul* qui, par ſa nobleſſe, ſes proueſſes en faits-d'armes & ſa gentilleſſe auprès des Dames, étoit un

---

* *Raynard III*, Sire de *Choiſeul*, épouſa vers l'an 1221, *Alix de Dreux*, petite fille de *Robert de France*, ſurnommé *le Grand*.

des plus renommés Chevaliers de la Cour de *Philippe Auguſte*, avoient été dès leur plus jeune âge ſi francs & loyaux amis, qu'on les citoit comme un exemple de la vraie & cordiale amitié. Tous les deux ayant été mariés en même jour, ils ſe promirent, ſi Dieu leur donnoit des enfans de différent ſexe, de les marier enſemble, pour perpétuer une union qui leur étoit ſi chère.

Le Sire *de Choiſeul* eut un fils, qui fut nommé *Raynard*, & le Comte *de Dreux* une fille, qui eut nom *Alix*. Ces enfans furent elevés enſemble, & ſi bien répondirent aux intentions de leurs parens, qu'à peine ſavoient-ils parler, que déja ils ſe plaiſoient enſemble, ſe cherchoient & commençoient à s'aimer de cœur.

Tous deux crûrent en toutes ſortes de perfections, & en même-tems crut leur amour. Le jeune *Raynard*

montroit déja toutes les qualités & vertus de ſon pere. *Alix* étoit un vrai miracle de la nature. Elle étoit douée de toutes les gràces & vertus convenables à ſon ſexe, & réuſſiſſoit auſſi bien à lancer un javelot. Elle montoit dextrement un palefroi ; & ſuivie de ſes Damoiſelles, faiſoit la guerre aux bêtes ſauvages, à côté de ſon jeune amant : & cela avoit-elle appris pour ne le point quitter. Auſſi ne ſe ſéparoient-ils jamais. Et ſi n'en prenoit-on ombrage : trop bien cognoiſſoient leurs parens l'honnêteté & diſcrétion de *Raynard* & la grande vertu de ſa Mie. Mais dès qu'ils furent en âge, ils réſolurent de les marier, ſans plus différer, pour en tirer lignée.

Il advint pourtant que la belle *Alix* avoit par trop plu à *Valeran de Corbie*, qui étoit auſſi diſcourtois Chevalier que *Raynard* étoit accompli.

Quand il entendit cette nouvelle, le

déſeſpoir entra dans ſon cœur. Et comme il avoit déja demandé pluſieurs fois *Alix* à ſon pere, qui, doucement l'avoit éconduit; il délibéra que point ne pouvoit eſpérer rompre ce mariage, qu'en ruinant *Raynard* dans l'eſprit de ſa Mie, en lui faiſant entendre qu'il avoit fauſſé la foi à elle donnée, & portoit ailleurs ſes amours.

Mais bien qu'il eût ourdi la trame avec grande fineſſe & cautelle, *Alix* n'en prit aucun ſouci, & ne voulut pas ſeulement que ſon ami à elle, s'en défendît. Mais *Raynard* ne ſe contentant pas de porter à ſa Mie une foi pure, & voulant faire dédire le traiſtre qui avoit oſé l'accuſer, il le défia au combat, le déſarma & le traîna aux pieds d'*Alix*, confeſſer ſa méchanceté. *Valeran* leur cria mercy, & les ſupplia de ne le point honnir, en publiant ſa coupable malice. La belle *Alix*, auſſi douce que pitoyable, y conſentit; &

cela auſſi lui promit *Raynard*, qui plus n'avoit de fiel ni de rancune contre ceux qu'il avoit vaincus, & qui en donna ſa parole, ſans même y mettre nulle condition, ainſi que le permettoit la loi des combats. Bien plus heureux, (hélas !) auroient-ils eſté, s'ils n'avoient fait cette trop fatale promeſſe, & qu'en mettant au jour la meſchanceté de *Valeran*, ils euſſent oſté à ce félon Chevalier l'outrecuidance de déformais paroiſtre en cette Royale Cour, ainſi que les moyens de leur nuire meshuy !

Ne pouvant ſe réſoudre à voir le ſpectacle des nopces de nos jeunes Amans, qui furent faites avec joûtes, tournois & toute grandeur & magnificence, *Valeran*, déſeſperé, partit de nuit pour aller guerroyer en étranges pays.

De retour au bout de cinq ans, ſans que rien eût pu chaſſer de ſa fantaiſie l'image d'*Alix*, qui toujours y eſtoit

empreinte, il crut la trouver plus belle encore, & plus tendre pour l'heureux *Raynard*! .... Il ne put voir leur bonheur ſans frémir ; & la rage entrant de nouveau dans ſon cœur, ſans ſe reſſouvenir de la douceur dont ils avoient uſé envers lui, le lâche & félon Chevalier prit le tems où *Raynard* eſtoit abſent, pour aller remettre quelques ſiens vaſſaux dans le devoir, & ſe délibéra de tout riſquer pour ſatisfaire ſa vengeance.

Il s'adreſſe pour cet effet à la Royne, qui, étant la couſine d'*Alix*, à cauſe du Roy ſon mary, devoit veiller ſur elle. Il l'accuſe d'avoir forfait à ſon honneur ; & tant de circonſtances ajuſta pour appuyer ſon dire, que la Royne, quoique la chaſteté d'*Alix* lui fuſt cognue, & euſt grand ſoubçon que *Valeran* mentiſt, elle fit appeler *Alix*, lui déclara ce qu'elle avoit appris du Chevalier Félon, lui dit de

ſonger à ſe laver de ce qu'on lui imputoit, ſur tout quoi elle ordonna à *Valeran* de garder le ſilence.

Qu'on juge de l'affliction de la pauvre *Alix!* non pourtant de ce que lui avoit dit la Royne, ſur quoi ſon innocence la raſſuroit, mais des riſques qu'alloit courir ſon mary par rapport à elle!... Sûre que *Valeran* ne ſe tairoit point, & qu'il s'en enſuivroit entre eux un combat à outrance, la pauvre *Alix* ne pouvoit clore l'œil un inſtant ſans voir ſon cher *Raynard* combattant en champ-clos, & nageant dans ſon ſang!

Tant fut tourmentée & ſuppliciée par cette épouvantable image, qu'*Alix* enfin crut ne pouvoir & ne devoir s'en délivrer, qu'en délibérant de venger elle-même ſon injure avant que *Raynard*, de retour & inſtruit de l'accuſation de *Valeran*, ne s'exposât à combattre contre ce deſloyal.

Elle eſcrivit en conſéquence au Roi,

comme ſi ç'avoit été *Raynard*, & lui mandoit qu'il étoit revenu pour ſoutenir en champ-clos l'honneur de ſa femme ; & que pour ne la point allarmer, & pour auſſi qu'il ne vouloit point ſe montrer à elle ſans l'avoir vengée, il lui requéroit en grace d'ordonner jour du combat, ſans nommer le combattant. Ce que le Roi lui accorda volontiers.

Le jour fatal arrivé, avant de ſortir pour le combat, *Alix* prit dans ſes bras ſon fils, unique fruit de ſon mariage avec *Raynard*, l'embraſſa mille & mille fois, le baigna de ſes pleurs, & le quitta le cœur nâvré par ſon affliction.

Si-tôt que le Roi, la Royne & toute leur Cour eurent pris place ſur des échaffauds dreſſés à cet effet, & que les Juges du camp eurent fait appeller les combattans, alors le Roi fit publier par un hérault, leur nom, leurs qualités & le ſujet du combat. Le

deux combattans partirent au ſon des trompettes, s'attaquèrent avec fureur, & ſe portèrent les coups les plus terribles, au point que le ſuccès fut aſſez long-tems douteux. Mais *Alix* mépriſant la mort, pourvu qu'elle pût venger ſa gloire, s'élançant tout-à-coup & preſque à découvert ſur ſon ennemi ſurpris, lui fit une bleſſure ſi profonde, qu'il tomba preſque ſuffoqué par ſon ſang. Sur quoi notre Amazône court à lui, & menace de l'achever, s'il n'avoue hautement la noirceur de ſa calomnie. » Oui, (dit le traître *Vale-*
» *ran*, la rage ſeule m'a porté à noircir
» fauſſement l'honneur d'*Alix*.... &
» c'eſt ainſi qu'elle me pouſſe encore
» à me venger de ſon mari. » Le barbare, en diſant ces mots, raſſemble ce qui lui reſtoit de force, & d'une dague qu'il cachoit dans ſon ſein, perce celui du combattant qu'il croit être *Raynard*. La malheureuſe *Alix* tombe

ſous le coup, ſa chûte rompt les courroyes de ſon caſque, & laiſſe à découvert une tête charmante, qu'on reconnoît, en frémiſſant, pour celle de cette incomparable & intéreſſante héroïne.

Le Roi, la Reine & tous les Courtiſans volent à ſon ſecours : le Roi ſurtout maudit l'inſtant où il a permis ce combat, la Reine, celui où elle a prêté l'oreille aux calomnies du déteſtable *Valeran*.

Mais pour comble d'étonnement & d'horreur, *Raynard*, qui dans ce moment arrive, & voit ſon *Alix*, expirante, pouſſe un cri douleureux, tombe ſans ſentiment aux pieds de ſa digne femme; & ne revient à la vie que pour y mettre fin, en ſe perçant de ſon propre glaive. Mais tandis qu'on retient ſon bras, la mourante *Alix*, en le regardant tendrement : » Arrête, » cher *Raynard*! lui dit-elle; tu ſais à » quel point je t'aimai toujours! ...

» On avoit attaqué ma gloire ; tu l'aurois
» défendue au péril de ta vie... C'eſt
» tout ce que je redoutois le plus ! Je
» l'ai vengée, & meurs digne de toi....
» Mais tu peux adoucir ma mort....
» & j'en demande ta parole ! — Ah ?
» parle, chère *Alix* ! je jure à Dieu,
» je jure au Roi, que ton deſir, & quel
» qu'il ſoit, ſera ſuivi par ton *Raynard*!
» — Vis, mon ami.... Vis, pour éle-
» ver notre enfant... C'eſt, après toi,
» ce que je regrette le plus.... Sois
» à la fois ſa mere & ſon pere ?...
» A ce prix je regretterai moins la
» vie !...

Raynard, à travers les ſanglots qui l'oppreſſoient, jura de nouveau de remplir ſon devoir ; le Roi ſe fit ſon garant, & comme ſi la pauvre *Alix* n'eût attendu que cette conſolation, elle expira l'inſtant après, dans les bras de ſon déſeſpéré mari.

Raynard, (ajoute l'ancien manuſ-

crit) rappellant toute ſa vertu, craignant même que l'excès de ſa douleur ne le mît dans le cas de manquer à ſon ſerment, donna pendant plus de vingt ans tous ſes ſoins à l'éducation de ſon fils, lui fit faire ſous lui ſes premières armes, en fit en un mot un héros, & ne mourut, qu'après l'avoir vu recevoir l'Ordre de Chevalerie, de la main du Roi même.

LETTRE A M. *D. L. P.*,

Sur le Roman de Tom-Jones.

Que ſur ces bords heureux où le goût tient ſon empire, il ſe trouve, Monſieur, des eſprits rebelles à ſes leçons; c'eſt de quoi l'on ne doit être que médiocrement étonné : chez les peuples les plus policés, on rencontre quelques barbares. Mais qu'une nation entière, qui depuis long temps cultive

les Lettres, qui ſe voit enrichie des tréſors d'*Athênes*, de Rome & de Paris, ne ſoit pas encore parvenue à produire un ouvrage d'amuſement, digne d'être accueilli par le vrai goût; comment expliquer un pareil phénomène ? Les Anglois, ſi jaloux de leur indépendance, veulent-ils donc l'étendre juſques ſur leur manière d'écrire ? Regardent-ils les *Ariſtote*, les *Horace*, les *Quintilien*, les *Deſpreaux*, ces ſages Légiſlateurs, comme des tyrans, qui attentent à leur liberté ?... La forme de leurs livres, (me pardonnera-t-on ce parallele ?) reſſemble à celle de leur Gouvernement, & retrace, pour ainſi dire, les trois pouvoirs qui ſe réuniſſent à *Weſtminſter*: la Majeſté Royale eſt, en quelque ſorte, repréſentée par les traits vraîment ſublimes qui leur échappent quelquefois; la Chambre des Pairs, par les ſentimens nobles qu'ils expriment; & celle des *Communes*, (la plus nombreuſe) par

les petits objets qu'ils s'amuſent à peindre, par les idées triviales, qu'ils ne ſavent point rejetter, par la baſſeſſe des originaux qu'ils nous préſentent : leur *Mont Parnaſſe* enfin, eſt un autre *Mont Etna*, qui vomit des flammes, de la cendre & de la fumée.

L'Hiſtoire de *Tom-Jones*, où *l'Enfant trouvé*, dont vous venez, Monſieur, de nous donner plutôt une imitation qu'une traduction, m'en eſt un nouvel exemple. Le roman, en Anglois, eſt auſſi volumineux que ceux de *Paméla*, de *Clariſſe* & de *Grandiſſon*, (c'eſt-à-dire, de 18 livres, qui forment ſix volumes de très-petit caractère) & chaque livre eſt précédé, ou contient une diſſertation ſur quelque point de Littérature ou de Morale, preſque toujours étranger au ſujet. Ce goût pédanteſque règne dans le corps de l'ouvrage, & coupe ſouvent l'action dans les mouvemens les plus chauds & les plus intéreſſans.

Quant à vous, Monſieur, en nous enrichiſſant de cette nouvelle production Britannique, votre bon goût l'a réduit à quatre volumes *in*-12, de groſſeur & de caractère ordinaires. Vous avez ſenti combien ces eſpèces de Préfaces & de Traités particuliers, déparoient, embrouilloient même un ouvrage de ce genre, où, comme dans une Pièce de Théâtre bien faite, loin de réfroidir l'intérêt qui réſulte d'une intrigue touchante, on doit marcher au dénouement avec une chaleur rapide.

Continuez donc, Monſieur, de nous prouver par de nouveaux exemples, auſſi utiles qu'agréables, que quand un ouvrage de ce genre, eſt ſorti d'une plume Angloiſe, il peut ſe trouver de quoi faire un bon ouvrage; mais que, faute de goût, & de méthode, c'eſt à quoi MM. les Anglois n'ont encore pu parvenir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Sureſnes, le Novembre 1752.

P. S. Un homme d'un goût sûr, mais un peu caustique, dit un jour à cette occasion, & sur-tout à cause de leur extrême prolixité : *que les Anglois s'indemnisoient, la plume à la main, de leur glaçante taciturnité dans le commerce de la vie.*

ANECDOTE concernant Élisabeth, *Reine d'Angleterre.*

On sait combien de Princes, prétendirent au mariage d'*Élisabeth*, & comment cette habile Politique sut les amuser tous, sans en prendre aucun. *Eric XIV**,

---

* *Eric XIV*, fils & successeur de *Gustave Premier*, fut aussi foible & encore plus cruel qu'*Eric XIII*; son prédécesseur. Fâché de n'avoir pu obtenir la main d'*Elisabeth*, il partagea son trône & son lit avec la fille d'un paysan. Cette alliance indigne aliéna le cœur de ses sujets. Des soupçons mal fondés le portèrent à faire arrêter *Jean* son frere, & à le tenir pendant cinq ans dans une dure prison. Ce Prince ayant enfin ob-

Roi de Suéde ſe mit auſſi ſur les rangs, & lui écrivit la Lettre ſuivante, qui eſt aſſez ſingulière pour trouver place ici. Nous la traduiſons du Latin :

Éric XIV, *par la Grâce de Dieu, Roi de Suède, des Goths & des Vendales, à très-illuſtriſſime & très-puiſſante Princeſſe & Dame* Eliſabeth, *Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande, notre trés-chere parente, ſalut, proſpérité, & toutes ſortes de biens.*

» *Séréniſſime*, très-illuſtre & très-
» puiſſante Reine, je fus extrêmement
» troublé, lorſque je reçus, il y a un
» an, par mon Envoyé *Benoit Trîte*,
» les Lettres de *Votre Sérénité*, qui

---

tenu ſa liberté, excita une révolte, aſſiégea *Eric* dans *Stokolm*, le prit, & l'obligea de renoncer à la Couronne, en 1558. Ce Monarque fut détrôné à ſon tour, & finit ſes jours dans les fers, après un règne de huit ans.

» ſemblent me ravir toute eſpérance
» d'avoir part à votre amitié & à votre
» bienveillance.

» Car Votre Sérénité y ferme non-
» ſeulement toutes les voies qui pour-
» roient terminer l'affaire de notre ma-
» riage, mais elle rejette encore d'au-
» tres propoſitions, qui tendent à une
» correſpondance très-utile pour les
» deux Parties.

» Je ſoupçonne que ce qui a mis
» *Votre Sérénité* de mauvaiſe humeur
« contre moi, ce ſont les rapports
» qu'on lui a faits que j'avois un autre
» mariage en vue, & que je ne m'ex-
» primois pas ſincérement dans mes
» Lettres. Mais il ne tient qu'à vous,
» Madame, d'éprouver tout le contrai-
» re, ſi vous avez quelque penchant à
» renouer la négociation entamée : car
» les Écoſſois eux-mêmes ne diſcon-
» viendront pas de la fauſſeté des bruits
» qui ont couru ſur mon prétendu ma-

riage

» riage avec leur Reine ; puiſque j'ai
» demandé cette Princeſſe pour mon
» frere, & non pour moi.

» Ce que j'apprends qu'on a raconté
» à *Votre Sérénité*, de la fille du *Land-*
» *grave*, n'eſt pas mieux fondé que le
» reſte : la fauſſe jalouſie que *Robert* a
» conçue, y a la principale part ; & j'ai
» voulu lui rendre le change, pour la
» fille du *Landgrave*. Mais tout ce qu'on
» a débité de *Robert* eſt ſans fonde-
» ment, auſſi bien que ce qui concerne
» la fille de ce *Landgrave* ; & que la
» peſte étouffe ceux qui ſe plaiſent à
» faire courir de pareils bruits !

» J'apprends pourtant des nouvelles
» plus favorables de *Votre Sérénité* ; &
» je ne ſaurois aſſez admirer ſa conſ-
» tance & ſa bienveillance à mon égard.
» Je n'aurois jamais cru qu'il y eût au
» monde une Pucelle, qui voulût gar-
» der auſſi long-temps ſon pucelage,
» uniquement pour l'amour de moi !

» Vû, ſur-tout, que vous voulez enfin vous rendre aux inſtances que vos ſujets vous font ſur le mariage : ce qui fait bien voir que *Votre Sérénité* a un éloignement naturel pour ce Sacrement, ainſi que pluſieurs le prétendent.

» Quand je fais réflexion pourquoi je ſuis demeuré ſi long-temps en ſuſpens & ſans réponſe, je ſuis forcé d'avouer, à ma honte, que c'eſt en partie la faute de ma crédulité ; & que j'ai eu tort de m'imaginer que *Votre Sérénité* pût détacher ſi aiſément ſon affection de moi : & que je m'y ſuis mal pris, pour m'en procurer les témoignages.

» Mais, comme l'on dit, l'homme devient ſage à ſes dépens ; & je ſerai à l'avenir plus en garde contre tout ce qui pourroit déranger cette affaire. J'y donnerai même tellement mes ſoins, qu'il ne tiendra pas à ma

» bonne volonté, qu'elle ne réuſſiſſe à
» notre gré mutuel.

» J'attends donc une réponſe plus
» aimable que la précédente, & compte
» que *Votre Sérénité* conſentira à ce ma-
» riage, tant demandé, tant déſiré, &
» qu'elle me fera expédier en due forme,
» les Lettres de ſauf-conduit que je re-
» quiers très-inſtamment.

» Je n'ai pas voulu laiſſer échapper
» l'occaſion favorable d'écrire la Pré-
» ſente à *Votre Sérénité*, & me flatte
» qu'elle ne lui déplaira pas, & qu'elle
» s'accommodera de ma ſincérité.

» Je recommande *Votre Sérénité* à la
» garde du Tout-Puiſſant, lui ſouhaitant
» une parfaite tranquillité, & un bon-
» heur conſtant; étant de *Votre Sérénité*,

» le frere & parent très-
» affectionné, ERIC.

Du camp de Giſlundvet *en* Smalande, le 1 Octobre 1563

GALANTERIES ET GÉNÉROSITÉS ESPAGNOLES.

Le Duc de *Médina* de *Las Torrés*, au mariage de *Louis XIV*, avoit quinze carroſſes de ſuite, & qui ne ſervoient qu'à mener quatre-vingt ou cent valets à ſa livrée.

En quittant une femme qu'il avoit beaucoup aimée, il lui envoya le billet ſuivant :

» J'eſtime tant mon cœur, que j'avoue » ne pouvoir vous payer de ſa perte. » Pour tâcher de vous en conſoler, voici » un contrat de vente que je vous fais » de ma Terre de *Sarranxa* : elle vous » rendra dix mille livres de rente. »

La Délaiſſée renvoya le billet & le contrat déchirés, avec cette réponſe ;

» J'eſtime votre cœur encore plus que

» vous ne l'eſtimez ; car non-ſeulement
» j'avoue que l'on ne me ſauroit payer
» de ſa perte, mais que rien ne pourra
» jamais m'en conſoler : vous en aurez
» la preuve. »

A l'âge de vingt-cinq ans, amoureux d'une Courtiſane, & ayant ſoupçonné, après deux mois d'intimité, qu'elle avoit conſervé quelque tendreſſe pour un Gentilhomme Catalan, il lui dit un matin : « Vous ſavez la maiſon où je
» vous ai priſe ? (c'étoit un mauvais
» lieu) vous pouvez y retourner dans
» une heure : je vous enverrai de quoi
» vous y conduire. »

Sur quoi, le Duc lui ayant envoyé 800 piſtoles, elle dit au Gentilhomme qui les lui apportoit : » Dites au Duc
» *de Médina*, que j'ai aimé ſon mé-
» rite, & non pas ſon argent ; que
» je ferois conſcience de lui cauſer de
» la dépenſe, puiſque je ne lui don-

» nerai plus de plaiſir. Il n'en coûte que
» ſept écus pour m'en retourner d'où je
» ſuis venue par le coche, quoiqu'il y
» ait quatre-vingt lieues ; je les prends,
» & lui renvoye le reſte. Voilà les clefs
» de mes cabinets ; il y trouvera toutes
» les pierreries & les bijoux qu'il m'a
» donnés, ainſi que mes habits, à l'ex-
» ception de celui que je porte ; je le
» lui aurois laiſſé auſſi bien que les au-
» tres, ſi ce n'eſt qu'il ne ſeroit pas
» ſéant qu'une femme qui a été aimée
» d'un ſi grand Seigneur, ſortît de
» chez lui toute nue. »

Le Duc, en apprenant cette réponſe, lui fit porter vingt mille livres, courut chez elle, lui promit de ne jamais douter de ſa fidélité, vecut encore ſix ans avec elle, & finit par la marier très-richement, l'année du *Jubilé* 1650.

Remarques Historiques
Sur le Sonnet de l'Avorton.

Il parut à l'occaſion de Mademoiſelle *de Guerchy*, Fille-d'Honneur *d'Anne d'Autriche*. Elle étoit maîtreſſe du Duc *de Vitry*, & groſſe de ſon fait.

Cette ſituation étoit d'autant plus effrayante, qu'elle la mettoit hors d'état de ſuivre la Reine dans un voyage dont néceſſairement elle devoit être : ce qui la détermina à ſe livrer aux doigts de la *Conſtantin*, Sage-Femme célèbre, qui, en perçant le *Fœtus* de la Demoiſelle, bleſſa la matrice même, au point de mettre la patiente hors de toute eſpérance d'en pouvoir revenir. Sur quoi M. *de Vitry*, pénétré des maux qu'enduroit ſa maîtreſſe, lui envoya un Confeſſeur, qui n'eut pas plutôt donné l'abſolution à la malade, que ſon amant, pour mettre fin à ſon ſupplice,

lui caſſa la tête, & ſe ſauva en *Bavière*, ſans imaginer qu'il lui reſtât la moindre eſpérance de pouvoir impunément revenir jamais dans ſa patrie. Il eut pourtant le bonheur d'en trouver l'occaſion, lorſqu'il fut queſtion du mariage de *Monſeigneur* avec *Mademoiſelle de Baviere*, pour le ſuccès duquel il négocia ſi heureuſement, que le Roi lui accorda ſa grace, & la permiſſion de revenir en France. La malheureuſe *Conſtantin* fut arrêtée & pendue en Août 1660.

Le Curé de Saint-Sulpice ayant refuſé la ſépulture à Mademoiſelle de *Guerchy*, on l'emporta à l'Hôtel de *Condé*, où elle fut conſumée dans de la chaux vive.

Cette Demoiſelle de *Guerchy* eſt la même à qui *Benſerade* avoit adreſſé des vers, ſur une *jouiſſance*. Les voici :

Belle *Guerchy*, je vous les donne,
Ces Vers que vous deſirez tant :
Ils ne ſont pas très-beaux, mais ſur votre perſonne,
Qui ne ſouhaiteroit d'en ſçavoir faire autant !

Mais n'allez pas trouver étrange
Mon ſcrupule ; & gardez-vous bien
De dire que ce ſont Vers à votre louange ?
Je ſoutiendrois qu'il n'en eſt rien.

On ſait combien le Poëte *Malherbe* étoit cauſtique. Voici une Anecdote peu commune ſur ſon compte, qui en fournit une nouvelle preuve :

Un Gueux, paſſant par la rue, lui demandoit l'aumône. *Malherbe*, qui d'ailleurs avoit l'âme aſſez tendre & charitable, après l'avoir enviſagé, le rebuta, en diſant à un ami qui étoit avec lui : « Voyez-vous bien ce coquin ? Il » eſt velu depuis les pieds juſqu'à la tê- » te ; *ergò*, *aut robuſtus*, *aut dives*, *aut* » *laſcivus*. S'il eſt fort, qu'il travaille ; » s'il eſt riche, il n'a beſoin de rien ; » s'il eſt paillard, je ne dois pas fournir » à ſes débauches ».

Le Poëte *Deſcazeaux*, auquel ſuccéda, ſi dignement, le fameux *Poinſinet*,

venoit de lire aux Comédiens François une Tragédie, intitulée *Turnus*, ou *les Libertés de l'Égliſe Gallicane*, & où certaine Princeſſe paroiſſoit, la tête de *Turnus* à la main. Sur quoi le très-comique *Armand*, qui feignoit d'être enchanté de la Pièce, cherchant à juſtifier ce prétendu coup de théâtre à ſes Confrères, & ayant cité plus d'une autorité, entr'autres, la tête de veau, dans l'*Avocat Patelin*. « Ah, Meſſieurs! (s'écria *Deſcazeaux*) « en ce cas, » faites grace à la mienne.!

Ce même *Armand* (dit-on) voulant, dans un jour de cérémonie, entrer dans la Chapelle de *Verſailles*, s'annonça au Suiſſe, comme Barbier de *S. M.* Sur quoi le bon *Helvetien*, après avoir conſulté ſes amis, revint dire au Comédien : « Pas entrir toi; l'y Roi fait point » ſon barbe dans ſon Chapelle ».

Quelqu'un ſe plaignoit, un jour, dans

le foyer de la Comédie, de ce que la Tragédie de *Cromwel*, que *Crébillon* avoit promiſe, & que l'on attendoit depuis long-temps, ne paroiſſoit point. Sur quoi le même *Armand*, en deſignant *Deſcazeaux*, dit: » Ah! ſi Mon» ſieur vouloit, ce ſujet-là ne tarderoit » pas à paroître ſur notre Scène. Pour» quoi pas? (répondit, en ſe rengorgeant le Poëte.) « On pourroit traiter » ce ſujet tout comme un autre, & » s'en tirer, du moins plus promptement.»

Quelques jours après, *Deſcazeaux*, (tirant à part ſon Admirateur *Armand*), tenez, dit-il? Voiti déja mon premier Acte... Et jugez du ton que j'y prends, & que je compte ſoutenir, ne fuſſe que par ce monologue, qui ſert en quelque façon de prologue à ma Pièce!

Qu'on juge de la ſurpriſe & du plai-

sir que goûta le narquois *Armand*, à la vue de ces deux vers :

Barbare Nation, dont les ſanglans couteaux,
Coupent la tête aux Rois, & la queue aux chevaux?

Une obſervation hiſtorique & trop peu faite ſur le Roi *Henri IV*, c'eſt que jamais Roi de France n'avoit mis tant de belles Terres au Domaine de la Couronne, comme fit ce grand & digne Monarque, qui en apporta plus lui ſeul, que n'avoient faits *Philippe de Valois*, *Louis XII* & *François I*, qui, comme lui, étoient venus à la Couronne de ligne collatéralle.

Il unit au Royaume la partie qui lui reſtoit de celui de *Navarre*, la Souveraineté du *Béarn*, les Duchés d'*Alençon*, *de Vendôme*, d'*Albret*, de *Beaumont-le-Vicomte* ; beaucoup de riches Comtés, *Foix*, *Armagnac*, *Bigorre*, *Rouergue*, *Perigord*, *la Fere*, *Marle*,

Soiſſons, *Limoges*, *Couverſan*, & tant d'autres Terres, que le dénombrement en ſeroit ennuyeux. Cependant il n'étoit pas riche, à cauſe du grand nombre d'Officiers qu'il falloit entretenir dans ces Terres.

Il étoit ſi noble & ſi généreux, qu'il voulut que *Vitry*, Capitaine de ſes Gardes du Corps, reçût en ſa Compagnie celui qui l'avoit bleſſé à la journée d'*Aumale*. Le Maréchal d'*Etrées*, étant un jour dans ſon carroſſe, & ce Garde marchant à la portière, il le lui montra, en lui diſant: « Voilà » le ſoldat qui me bleſſa à la journée » d'*Aumale*. »

Quel ſouverain fit jamais rien de plus héroïque!

On a prétendu, mal-à-propos, qu'il n'aimoit point les Gens de Lettres: il penſionnoit pluſieurs doctes Perſonnages, même dans l'*Italie* &

l'*Allemagne*, & prenoit ſoin lui-même de leur faire parvenir les marques de ſon eſtime. Le Cardinal du *Perron*, *de Sponde*, *Scaliger*, *Caſaubon*, *Freſne-Cannaye*, & pluſieurs autres, ont rendu témoignage du cas qu'il faiſoit des Sciences & des Lettres.

ANECDOTE, concernant M. le Duc *de Vendôme & Palaprat**.

Le célèbre *Nanteuil*, en préſentant à M. de *Vendôme* le beau portrait de ce Héros, l'avoit ſupplié de vouloir bien lui faire obtenir de *Palaprat*,

---

* *Palaprat*, après avoir été Capitoul à *Toulouſe*, emporté par ſa paſſion pour les Belles Lettres & la Poëſie, avoit quitté ſa patrie, d'abord pour voir Paris, enſuite pour aller à Rome, voir la Reine *Chriſtine de Suède*, qui ne put l'arrêter auprès d'elle. De retour à Paris, il plut au Duc *de Vendôme*, qui ſe l'attacha, en qualité de Sécretaire des Commandemens. Il ſe permettoit avec ce Prince des Saillies ſi ange-

quelques vers pour mettre au bas de l'Eſtampe. Le Poëte les promit, & ſuivant ſon uſage, oublia la promeſſe, au point que *Nanteuil* fatigué d'attendre, en porta ſes plaintes au Prince.

Heureuſement pour vous (lui dit M. de *Vendôme*), c'eſt aujourd'hui Vendredi; j'ai beaucoup de monde à dîner, & j'eſpere que vous aurez

---

nieuſes & ſi hardies, que le Maréchal *de Catinat*, craignant que ſa hardieſſe ne fût enfin priſe en mauvaiſe part: « Raſſurez-vous, (lui dit *Palaprat*) ce ſont » mes gages. »

Il travailla pour le Théâtre, avec l'Abbé *de Brueys*: leur amitié dura même juſqu'à la mort: exemple rare, pour ceux qui courent la même carrière! [1] Les Pièces ſorties de cette ſociété, ſont, *le Secret Révélé*, *le Grondeur*, *le Muet*, & *le Concert ridicule*. Celles auxquelles il a travaillé ſeul, n'ont pas eu le même ſuccès. A une imagination vive & plaiſante, *Palaprat* joignoit une candeur de mœurs & une ſimplicité de caractère vraiment ſingulière: il réuniſſoit à la fois les Saillies du Bel-eſprit, & la Naïveté d'un enfant. Il mourut à Paris, en 1728, à 72 ans.

[1] Nous l'avons vu renouvellé de nos jours, entre MM. *Rebel* & *Francœur*, Directeurs de l'Opéra, & Surintendants de la Muſique du Roi.

raiſon de ce Faquin. — Hola ! quelqu'un ? Que l'on cherche *Palaprat* ? Qu'on le mène aux cuiſines, & qu'on me le ramène ici !

Eh bien double Gourmand ! (lui dit le Prince, au retour du Poëte) crois-tu bien dîner aujourd'hui ? Ah, Monſeigneur ! Quelle abondance de Poiſſons ! C'eſt *la Pêche miraculeuſe !* Et jamais je n'en vis de plus gros, ni de plus frais. — J'en ſuis d'autant plus aiſe, que Mons *de Palaprat* n'en tâtera que d'une dent, à moins qu'il ne rempliſſe la promeſſe qu'il a tant de fois faite à M. *de Nanteuil.*—Ah, Monſeigneur ! Pardon ; de grace !... Et ſoyez ſûr que demain, avant midi, les vers lui ſeront remis, — Non ; je ne te donne qu'une heure : c'eſt-à-dire, juſqu'à celle du ſervice. Ainſi, prends ton parti en conſéquence. — Eh bien ! Monſeigneur, j'y conſens... Mais ſi mes vers n'étoient pas bons, à votre gré ? — Point de diner pour toi.

Le Prince alors ordonna que le Poëte fût enfermé dans un cabinet voisin de la salle à manger, pour n'en sortir qu'après avoir terminé sa besogne.

M. de *Vendôme*, en prenant ce parti, prouva combien il connoissoit son homme : car, à peine avoit-on mis sur table, que le Poëte (au grand étonnement, des Convives!) s'étant écrié, d'une voix tonnante : « Monseigneur, » c'est fait », fut mis en liberté, & présenta au Prince les vers suivans :

François, qui l'admirez; ce héros si vanté,
Favori de Vénus, *mais moins que de* Bellonne,
Prit la Rougeole * *&* Barcelonne**,
Toutes deux du mauvais côté.

Le Prince, en lisant ces vers, commença par froncer le sourcil... Puis,

---

* *On sait que ce digne émule des* Alexandre *&* des César, *avoit aussi, par fois, les mêmes goûts.*

** *Ce Prince, en attaquant* Barcelonne *par le coté le plus fort de la place, surprit & trompa l'ennemi, qui avoit tout épuisé pour la défense des plus foibles.*

tout-à-coup, partant d'un éclat de rire, » Ils ſont bien méchans (s'écria-t-il), mais bien plaiſans !... Mange, malin Gourmand ! (ajouta-t-il) Mais fais-en d'autres, dès demain, pour M. de *Nanteuil*; & qu'ils ſoient plus honnêtes!

ANECDOTE POÉTIQUE.

Dans un de ces dîners, où le Préſident *Hénault* ſe plaiſoit à raſſembler un certain nombre choiſi de Gens de Lettres; après avoir paſſé en revue toutes les eſpèces de vers, tant François qu'Etrangers, de différentes meſures, quelqu'un qui prétendoit n'en avoir jamais vu d'une ſeule ſyllabe, pria les autres convives, au cas qu'ils en connuſſent, de vouloir bien les lui citer. Sur quoi, chacun s'étant vainement fatigué la mémoire, on convint,

assez généralement, que les obstacles qu'annonçoit l'entreprise, en avoit probablement dégoûté, même ceux aux yeux desquels la difficulté vaincue souvent offre un attrait de plus : ou, qu'à supposer qu'il en existât de cette espèce, ils s'étoient sans doute trouvés trop mauvais, pour n'être pas bientôt tombés dans l'oubli dont ils étoient dignes.

La conversation sur ce sujet, étoit également tombée, lorsque M. l'Abbé de *G**** qui avoit quelques instans auparavant quitté la table : » Voyons, » Messieurs, (s'écria-t-il, en rentrant » si les difficultés de l'entreprise des » vers d'une seule syllabe, dont on » parloit dans le moment, sont en » effet aussi insurmontables que vous » le pensez ? Ceux que je vais hasar- » der de vous lire, ne sont peut être

---

* *De l'Académie des Sciences.*

» que trop ſuſceptibles de critique : » j'oſe cependant préſumer, qu'avec » un peu plus de temps, & ſur-tout » plus de talent que je n'en ai pour » la Poëſie, dont je ne me piquai ja- » mais, ils pourroient peut-être mé- » riter un peu mieux votre attention ?

» Je ſuppoſe (ajouta-t-il) un per- » ſonnage qui ſe trouve ſur le *Cal-* » *vaire*, au moment qu'on en deſcend » le corps du *Sauveur* pour le porter » au tombeau, & qui dit à quelqu'un :

De ce lieu Dieu ſort mort : ſort ſort dur ! mais très-ſûr.

» Vous trouverez, je crois, dans » ce vers *Alexandrin*, douze vers » d'une ſeule ſyllabe, avec un hémiſ- » tiche très-marqué, & rimant même » aſſez paſſablement !... Voyez & » jugez ;

De
Ce

Lieu,
Dieu
Sort
Mort:
Sort,
Fort
Dur!
Mais,
Très
Sûr.

On ne put s'empêcher d'applaudir à la tentative de M. l'Abbé; ainſi qu'à la promptitude de l'exécution, & d'avouer qu'il n'étoit guères poſſible de faire mieux.

ANECDOTE PERSANNE*.

Sic vos, non vobis, &c.

Il en eſt de la patience ainſi que du courage, l'un & l'autre ont un terme au-delà duquel ils perdent leurs noms, pour en prendre d'autres qu'un galant homme doit toujours craindre d'avoir à ſe reprocher.

Sous le règne de *Sha-Sephi*, Roi de Perſe, vivoit ou plutôt languiſſoit depuis quelques années à *Iſpahan*, un homme de Lettres auſſi conſidéré par ſes mœurs, que par quelques Ouvrages honnêtes dont le Public avoit paru lui ſavoir gré.

* On ſentira, ſans doute, qu'il s'agit ici d'une aventure arrivée en France, ſous le règne de *Louis XV*; & que les noms de *Rimagny*, d'*Edallapee*, &c. ne ſont que des noms Français retournés.

Edallapce, (c'étoit ſon nom) étoit, un matin dans ſon lit, & venoit de ſubir une opération très-douloureuſe ; lorſqu'il vit, avec ſurpriſe, entrer chez lui le frere de *Fatmé*, Favorite du Souverain.

Ordonnez que nous ſoyons ſeuls, lui dit *Rimagny*, & écoutez-moi ?

Vous n'ignorez, ſûrement pas (pourſuivit-il) combien la faveur éclatante dont le *Sophi* honore ma ſœur, a ſuſcité contre elle d'ennemis, dont le déchaînement s'eſt plus d'une fois étendu juſques ſur le Monarque même ?.... Mais ce que vous aurez peine à croire, c'eſt qu'un libelle affreux, tant contre elle que contre lui, & imprimé en langue *Japonnoiſe*, alloit être rendu public, lorſqu'un Miniſtre du *Sophi* *, qui en avoit été inſtruit à temps, eſt parvenu, à force d'or, à en acqué-

* *Riſſad*, Ambaſſadeur en ***,

rir l'Edition entière, à deux ou trois Exemplaires près, & à la recherche desquels il emploie tous ses soins. Que les deux volumes que contient cet Ouvrage, ont été envoyés, de sa part, à ma sœur, qui n'a pu se dispenser d'en instruire le Monarque; & qu'ils sont également alarmés de ce que peut produire, dans le public, un livre de ce genre, au cas qu'il soit traduit en langue persanne, & qu'il se trouve en effet, aussi satyrique & aussi scandaleux qu'on le leur fait entendre.

Je ne vous cacherai même pas (continua-t-il) que mes craintes égalent les leurs, & avec d'autant plus de raison que les graces que j'ai reçues du Souverain, les dignités dont il a daigné me décorer au préjudice de plus d'un illustre concurrent, ont armé contre moi l'envie de mes égaux & la haine de mes supérieurs.

Jugez donc, mon cher *Edallapce* (ajouta-t-il,

(ajouta-t-il, en tirant de ſa poche les deux volumes,) jugez quel ſervice vous rendriez à tous les trois, ſi votre ſanté vous permettoit, en traduiſant au plutôt cet Ouvrage, de nous mettre à portée de voir ſi nos inquiétudes ſont fondées; & combien on en ſeroit reconnoiſſant!... N'allez pas nous refuſer? (pourſuivit-il, avec vivacité:) c'eſt autant au nom du Souverain même, qu'à celui de ma ſœur & au mien, que je vous parle en ce moment. Nous ſavons combien la langue Japonnoiſe vous eſt familière; votre diſcrétion & vos mœurs nous ſont également connues, & c'eſt en un mot, ſur vous ſeul qu'eſt fondée notre confiance.

Un tel diſcours étoit bien fait pour ſurprendre & pour embarraſſer *Edallapce*, à plus d'un titre. Il avoit aſſez vécu dans le monde pour ſentir tout ce qu'une propoſition de cette eſpèce

pouvoit avoir de dangereux, ſoit en s'y prêtant, ſoit en s'y refuſant..... Il pouvoit paroître une autre traduction de ce libelle redouté, puiſqu'on avouoit que deux ou trois Exemplaires étoient échappés aux recherches du Miniſtre; & dans ce cas, des ſoupçons d'infidélité euſſent pu tomber ſur le premier traducteur. Mais dût le cas ne pas arriver, il connoiſſoit aſſez les hommes (& ſur-tout les Grands?) pour être plus sûr que rarement ils virent de bon œil, ceux que le haſard ou quelques circonſtances particulières avoient rendus ou confidens ou témoins de leurs foibleſſes, de quelque genre qu'elles fuſſent. D'ailleurs, l'état preſque déſeſpéré de ſa ſanté, joint aux panſemens qu'exigeoit l'opération qu'il venoit de ſubir, lui permettoient peu de tenter une entrepriſe de ce genre, & ſur-tout de façon à pouvoir ſatisfaire l'impatience

avouée des perſonnes qui la propoſoient.

Mais quelques juſtes que duſſent paroître ces objections.... Je me ſuis ouvert à vous, lui repliqua *Rimagny*, & la dernière ſeule eſt à mes yeux de quelque poids. Mais voici ma réponſe : nous ſommes on ne peut plus voiſins. Vos panſemens ſont, ſans doute, indiſpenſables : mais ils ſe feront à ſept heures du matin & à ſept heures du ſoir; moyennant quoi la journée eſt à vous. Une chaiſe, bien fermée, viendra vous prendre le matin, immédiatement après le départ de vos Chirurgiens, & vous ramenera chez vous le ſoir avant leur arrivée. C'eſt dans l'appartement de *Rierper* *, chez un autre moi-même, que vous ſerez porté, que vous travaillerez, que vous ſerez ſoigné

* *Il eſt vivant, il fut témoin de tous les faits, & n'eſt pas homme à en nier la vérité.*

comme chez vous, ſans que perſonne de chez moi puiſſe en rien ſoupçonner. Pour prévenir vos craintes, eu égard à une autre traduction qui pourroit paroître ; l'Ouvrage original ſera renfermé chaque ſoir, dans un ſecrétaire dont je prendrai la clef, tandis que je porterai à la Cour la beſogne de la journée... Ainſi, plus de replique, je vous prie ; & ſoyez sûr, encore un coup, non-ſeulement que vous n'obligerez point des ingrats, mais qu'un refus de votre part, dans un cas tel que celui-ci, pourroît n'être pas favorablement interprêté.

Malgré toutes ſes répugnances, le malade ayant ſenti qu'il falloit céder, fut tranſporté, dès le lendemain matin, chez *Rimagny*, où la traduction des deux volumes fut terminée en moins de quinze jours, à la ſatisfaction des parties intéreſſées.... C'eſt du moins, ce que le frère de *Fatmé*, qui tous les

ſoirs portoit à *Sailleſver* ce qui avoit été traduit dans le jour, fit entendre plus d'une fois à *Edallapce*.

Qui pourroit ne pas préſumer, après ce fidèle récit, que le trop crédule Auteur n'eût pas plus d'une fois béni l'inſtant qui lui avoit procuré l'occaſion d'avoir été ſi eſſentiellement utile à de ſi puiſſans Protecteurs?

La vérité du fait eſt pourtant, qu'à dater du jour où *Edallapce* eût terminé cette pénible beſogne, il s'apperçut d'un refroidiſſement ſenſible de la part de *Rimagny*, & qui depuis ne lui parla pas plus de la traduction dont il s'agit, que ſi la choſe ne fût jamais arrivée.

Ce qu'il y a de plus ſingulier encore, c'eſt qu'*Edallapce* rebuté de ſes froideurs, s'en éloigna inſenſiblement; & que ſans rien ſoupçonner de la vraie cauſe d'un changement ſi extraordinaire, il étoit preſque parvenu à mettre en

oubli cette aventure ; lorſque peu de tems avant la mort de *Fatmé*, ayant eu une légère grace à lui demander, il en obtint une audience particulière.

Je ſuis bien aiſe, lui dit-elle alors, de pouvoir enfin vous être bonne à quelque choſe. Je ne vous vis jamais chez moi, vous ne me demandâtes jamais rien, & cependant je ſuis votre Obligée. — Vous, Madame ! mon Obligée ? N'étois-je pas trop heureux d'avoir été choiſi pour vous donner une preuve de ma reſpectueuſe obéiſſance, & à laquelle vous ne pouviez attacher d'autre mérite, qu'eu égard à la circonſtance fâcheuſe où ma ſanté ſe ſe trouvoit alors ! . . . Que dites-vous ? (s'écria-t-elle.) Quand je me ſuis dit votte obligée, c'eſt relativement à vos Ouvrages, que vous avez toujours eu l'attention de m'envoyer, & qui m'ont toujours fait plaiſir.

Pardon, Madame ! (lui dit *Edal-*

lapce, en s'appercevant que *Fatmé* ne ſavoit pas qu'il fût l'Auteur de la traduction de ſon Hiſtoire, & par conſéquent de la perfidie de *Rimagny*.) Pardon d'une diſtraction que je vous prie de n'imputer qu'au dérangement que vient encore d'éprouver ma ſanté!.....

Nenni, nenni! (interrompit-elle, avec chaleur,) ceci couvre un myſtère qu'il faut m'expliquer?....., Je vous en prie; & s'il le faut, je vous l'ordonne?... Quelle eſt donc cette preuve d'obéiſſance que vous dites m'avoir donnée, & dont rien ne me rappelle le ſouvenir?—Eh, Madame? Eſt-il bien étonnant, qu'occupée de bien plus importans objets, une misère de ce genre ait pû s'échapper de votre mémoire?... — Mais encore, quelle eſt cette misère prétendue? Achevez; je veux la ſavoir. — Je ſens qu'il faut

vous obéir ? Mais j'oſe eſpérer que vous même ſentirez bientôt combien cette déférence pour vos ordres doit coûter à mes ſentimens ? Car j'augure que vous ignorez que la traduction du libelle Japonnois dont votre frere m'avoit chargée.....—Quoi ? Quoi, c'eſt vous ? quoi ! C'eſt vous, qui nous avez rendu ce ſervice ? ... Ah ! Malheureux frere.

Après cette exclamation douloureuſe, *Fatmé* remiſe, ou ſemblant remiſe de ſon trouble : *Edallapce*, dit-elle ; je vous crois diſcret ! Que ceci reſte entre nous deux... Et je mourrai bientôt, ou vous aurez des preuves des ſentimens que je crois vous devoir.

Edallapce ne s'étoit jamais cru né pour la fortune. Cette aventure lui en fournit une nouvelle preuve : *Fatmé* mourut très-peu de temps après.

Quant à *Rimagny* qui, déjà très-riche, le devint bien plus encore après

avoir hérité de ſa ſœur; *Edallapce* qui le connoiſſoit trop pour ſe flatter d'en avoir jamais raiſon, ſe contenta de lui envoyer copie du Conte qu'on vient de lire, avec le billet ſuivant, auquel (ainſi qu'il s'y étoit attendu) il ne reçut point de réponſe :

» Cette Anecdote m'a paru aſſez » neuve & aſſez piquante, pour m'en- » gager à vous en faire part. Puiſſe- » t-elle vous amuſer quelques inſtans, » autant que le deſire celui qui voudroit » être encore, votre très-humble, &c.

Edallapce.

PORTRAIT d'un Contrôleur-Général des Finances. *

Par FONTENELLE.

Aux yeux du vulgaire, un Contrôleur général paroît parfaitement heureux. Semblable à ces Dieux que l'antiquité imaginoit être à la source des grands Fleuves, il eſt appuyé ſur l'urne d'où

* Ce morceau eſt extrait du diſcours manuſcrit prononcé par M. *le Haguais*, Avocat-Général de la Cour des Aydes, à la préſentation des Lettres de M. le Chancelier de *Pontchartrain*. M. *de Fontenelle* travailloit pour M. *le Haguais*, ſon ami.

M. *le Haguais*, (dit-on) Orateur né à tous égards, parloit très-peu en converſation, même dans le tête-à-tête. Comme M. *de Fontenelle* parloit peu auſſi, ſurtout lorſqu'il n'étoit pas excité, ils paſſoient quelquefois un temps aſſez conſidérable, ſans dire quatre mots. Cette habitude au ſilence avoit tellement donné à M. *le Haguais* l'air ſilencieux, que s'étant fait peindre par le célèbre *Rigaud*, & le portrait étant extrêmement reſſemblant, M. *de Fontenelle* le voyant, pour la première fois, s'écria: « On croit qu'il ſe tait ».

coulent les tréſors; il en règle le cours à ſon gré, & il arroſe les campagnes qu'il lui plaît de favoriſer.

Ce qui eſt le plus néceſſaire aux divers beſoins des hommes, ce qui l'eſt encore davantage à leur avidité, eſt uniquement entre ſes mains.

Auſſi, quelle foule de ſupplians autour de lui! ... Le moment de ſon élévation lui donne une foule d'eſclaves attachés à lui par les indiſſolubles chaînes de l'intérêt.

Les plus ſuperbes n'auroient pas de quoi ſoutenir leur orgueil, s'ils ne ſe proſternoient à ſes pieds; & il devient le centre où aboutiſſent tous les vœux & tous les reſpects qui produit la plus générale de toutes les paſſions.

Honoré de la plus intime confiance du Prince, il en tire encore un nouvel éclat. Cette Majeſté, preſqu'inacceſſible aux autres, ſéparée des plus Grands de l'État par un prodigieux intervalle,

ſe laiſſe voir à lui, & plus ſouvent de plus près. Il jouit de la précieuſe facilité d'approcher d'elle, & elle ſouffre qu'il ſoit préſent, & quelquefois même qu'il prenne part à la naiſſance de ces deſſeins ſecrets, d'où dépendent les deſtinées des hommes.

Vaine & trompeuſe félicité ! dont tout l'enchantement diſparoît au premier regard de la raiſon.

Tous les beſoins d'un grand Royaume, peſent ſur celui qui préſide aux Finances. Toutes les maladies de l'Etat ont droit d'aller troubler ſon repos : ou pour mieux dire, elles ſe font toutes ſentir à lui. Sans ceſſe de nouveaux maux lui demandent de nouveaux remèdes : ſouvent de ces remèdes mêmes, il renaît des maux qu'il faut encore guérir ! Et cet emploi ſi brillant & ſi déſirable en apparence, n'eſt au fond que le ſupplice de cet homme condamné par les Dieux à rouler toujours juſqu'au haut

d'une montagne, une pierre d'un poids énorme, qui retomboit toujours.

Mais ce qui doit le plus coûter à un bon Citoyen, il faut que par les maux particuliers, il previenne ou ſoulage les maux publics; qu'il s'attende que ce ſoin même paroîtra barbare à tout un Royaume, qui ſent les coups qu'on lui porte, & qui ne voit pas ceux qu'on lui épargne; qu'il exerce les rigueurs dont l'utilité éloignée & peu ſenſible, ne le juſtifient pas auprès de ceux qui les ſouffrent; qu'il ſe refuſe d'écouter les gémiſſemens, légitimes du moins par la douleur préſente; que pour prix de ſes travaux & de ſes veilles, il ſoit l'objet de toutes les plaintes de ce même peuple dont il aſſure le repos; qu'il s'entende reprocher juſqu'à la ſtérilité des campagnes, & devienne reſponſable des rigueurs du Ciel.

Enfin, (& quel ſupplice pour un

cœur ſenſible !) C'eſt un de ſes principaux devoirs de raſſurer par ſon extérieur, ceux qui tremblent pour la fortune de l'Etat. Il faut qu'aux préſages les plus menaçans, il oppoſe un viſage ſerein, qu'il ſe donne un air tranquille au milieu des plus cruelles inquiétudes; & que malgré la plus vive ſenſibilité, il s'efforce de contrefaire l'inſenſible.

Envain pour ſe délaſſer d'un ſoin continuel & de la contrainte qu'il s'impoſe en public, il ſe réfugie pour quelques momens dans ſon domeſtique: il s'y trouve auſſi-tot environné de Courtiſans que ſa fortune lui a raſſemblés de toutes parts, ou d'amis qu'elle lui a faits, tous également ardens à recueillir le fruit de ſon élévation & de ſes peines, tous également fertiles & inépuiſables en demandes, preſque tous comblés ſans être ſatisfaits, & tout au moins ingrats par leur inſatiable avidité....

S'il eſt tranſporté dans une place, où tout eſt à-peu-près nouveau pour lui ; le plus grand & le plus menaçant des dangers s'offre à lui pour ſon coup d'eſſai : il n'a pas le loiſir de s'inſtruire, ni d'attendre les tardives leçons de l'expérience. Eh ! Quels efforts ne ſont pas néceſſaires au plus ſublime eſprit, pour ſuppléer par ſes ſeules vues aux connoiſſances acquiſes !

Quelques ſecours qu'il puiſſe tirer de cette prompte intelligence qui lui épargne le long circuit des raiſonnemens ordinaires, de cette vivacité de lumière qui ſaiſit le vrai ſi sûrement, qu'elle ne laiſſe preſque plus rien à faire aux réflexions ; il ne faut pas moins qu'une extrême application lui tienne lieu d'une longue habitude, & que la force du travail applaniſſe les difficultés qu'il n'appartient ordinairement qu'à l'uſage de ſurmonter avec quelque ſuccès, &c.

ANECDOTE *concernant* Philippe de Valois, *Roi de France*, & Edouard III, *Roi d'Angleterre.*

Lorſque *Édouard* eut pris le parti de joindre les armes de France à celles d'Angleterre, & les eut écartelées de fleurs-de lys en champ d'azur, & de trois léopards d'or, en champ de gueule, il envoya, dit-on, au Roi *Philippe de Valois*, les quatre Vers ſuivans, dignes de ce temps-là :

Rex ſum regnorum binâ ratione duorum;
Anglorum regno ego, jure paterno;
Matris jure quidem Francorum nuncupatur idem:
Hinc eſt armorum variatio facta duorum.

Ce qu'on peut rendre, à peu près, en François, par ces mots-ci :

» Je règne à double titre ſur les deux
» Etats. Sur l'Angleterre, comme héri-
» tier de mon pere, & ſur la France,

» en vertu du droit de ma mere : c'eſt
» pourquoi j'ai changé mes armes, &
» les ai réunies dans le même écuſſon.

A quoi *Philippe* répondit aſſez peu poliment :

Prædo, regnorum, qui diceris eſſe duorum,
Francorum regno privaberis, atque paterno :
Matris ubi nullum jus proles non habet ullum ;
Succedunt mares huic regno, non mulieres.
Hinc eſt armorum variatio ſtula tuorum.

C'eſt-à-dire ;

» *Pirate*, qui te prétends Souverain de
» deux Royaumes, tu te verras privé,
» & de celui de France, & de celui
» que tu tiens de ton pere. Où la mere
» n'a pas de droit, ſes enfans n'en peu-
» vent avoir. Les mâles ſeuls ont ici
» droit de ſuccéder : dès-là, ton chan-
» gement d'écuſſon n'eſt, de ta part,
» qu'une vraie ſottiſe.

ANECDOTE, relative à l'un des plus grands défauts de notre éducation.

Rien de ſi difficile à détruire que les premières impreſſions dont on a preſque toujours gâté notre enfance. Malgré les connoiſſances acquiſes, la maturité de la raiſon, & tout le ridicule qu'elle attache aux contes effrayans dont on nous a bercés, il eſt rare que rien puiſſe en effacer abſolument les traces. L'hiſtoire en fournit plus d'un exemple chez les plus Grands-hommes, ſoit anciens, ſoit modernes; & c'eſt à propos de cette réflexion, qu'un de nos Auteurs très-connu*, & que jamais on

* La perſonne digne de foi, à qui nous devons cette Anecdote, nous aſſure l'avoir entendue raconter à *Piron*, comme choſe arrivée à lui-même, dans ſa jeuneſſe, étant encore chez ſon pere, Apothicaire à *Dijon*.

n'accuſa d'être trop crédule, nous fit part un jour, & très-ſérieuſement, du fait vraîment ſingulier que nous allons ici rapporter.

J'avois dix ans au plus, (dit-il) lorſqu'un ſoir d'hiver, que nous ſoupions en famille chez mon pere, honnête bourgeois de *D****, des cris affreux qui partoient de chez un tonnelier voiſin, étant de nature à nous faire craindre, ou quelqu'incendie, ou quelqu'autre événement funeſte, chacun quitta la table avec effroi, pour aller voir quelle en étoit la cauſe.

Arrivés à la porte du tonnelier, un petit garçon, tranſi de peur, nous ayant conduits dans la chambre d'où partoient ces cris, qui redoublérent, lorſqu'il nous vît accompagnés de quelques voiſins, arrivés en même-temps que nous..., Ah! de grace, Meſſieurs, (nous dit, en tremblant cet homme preſque nud, & couché en travers ſur

ſon lit) daignez, au plutôt, faire appeller un Prêtre & un Chirurgien : car je ſens que je n'ai pas long-temps à vivre !

Sur quoi mon pere, après avoir envoyé un de nos domeſtiques, pour remplir les intentions du prétendu moribon, dont les cris & les ſanglots redoubloient encore, s'étant rapproché de lui, & l'ayant interrogé ſur la cauſe d'une maladie auſſi ſubite que cruelle : » Vous » voyez, mon cher voiſin, (répondit » le Tonnelier) l'homme le plus mal- » heureux ! ... Ah ! maudite femme ! » (s'écria-t-il, en s'interrompant lui- » même) on me l'avoit bien dit, que » tes liaiſons avec la vieille *N****, la » plus deteſtable ſorcière qu'ait jamais » produit la Bourgogne, ne tarderoient » guères à m'être fatales ! ... & je ne » l'éprouve que trop ! ...

Mon Pere, à ce propos, ainſi que les autres témoins de cette ſcène, ne

doutant pas que la tête de cet homme ne fût dérangée, crurent devoir attendre que le Prêtre & le Chirurgien fuſſent arrivés, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur un événement ſi extraordinaire.

Au moment qu'il les vit entrer : Meſſieurs ! (s'écria-t-il) j'implore votre ſecours ! ... Je ſuis un homme mort ! Si l'on ne peut ſauver le corps, ſauvez du moins mon ame ? ...

Sachons d'abord (lui dirent les deux nouveaux venus, après s'être un peu remis de leur ſurprise) de quoi il s'agit ? ... Voyez, dit le Prêtre au Chirurgien, quelle eſt la maladie, & ſi elle eſt aſſez preſſante pour exiger les ſecours de mon miniſtère, avant que vous puiſſiez lui adminiſtrer les vôtres ? ... Tâchez donc, mon ami, dit-il au malade, de dire à Monſieur quel eſt le mal dont vous ſouffrez, & quelle peut en être la cauſe ? — Ah ! pour comble de maux, faut il que

je ſois forcé, en vous diſant d'où partent mes douleurs, de déshonorer ma femme même? .... Mais elle le mérite; & dans l'état où je me vois, je n'ai plus rien à ménager... Apprenez donc, Meſſieurs, qu'en rentrant chez moi ce ſoir, après avoir paſſé deux heures au plus avec quelques amis, chez le marchand de vin du coin; ma femme dont le tic eſt toujours de me croire ivre, m'ayant en conſéquence un peu trop pouſſé à bout, je me ſuis vu forcé, pour pouvoir me coucher en paix, d'être un peu rude à ſon égard: ſur quoi la coquine, après m'avoir menacé qu'elle en ſeroit vengée, s'étant ſauvée du logis, je me ſuis déshabillé pour gagner mon lit... Mais au moment où je me diſpoſois à y monter.... (Dieu, quelle vengeance la méchante créature m'avoit préparée... (Une main, pour ne pas dire une barre de fer, & plus brûlante

qu'un tiſon, m'eſt tombée (ſauf reſpect) ſur la feſſe droite; & la douleur que j'en ai reſſenti, joint à la peur qui m'a ſaiſi, m'a fait manquer le cœur au point, que je ne crois pàs y ſurvivre!.... Mais, vous en riez tous, je crois! (dit-il en s'interrompant de nouveau.) Eh bien, Meſſieurs, voyez? (pourſuivit-il en nous montrant la partie offenſée,) voyez, ſi je vous en impoſe? Et ſi toute autre main que celle de *Lucifer* même pût jamais appliquer une pareille claque?

Il eſt vrai (continua le Narrateur) qu'au premier aſpect de la plaie, de ſa noirceur, & des griffes qui ſembloient y être imprimées, je vis la plupart des aſſiſtans ſaiſis d'une eſpèce d'horreur, & que je penſai me ſauver.

L'inſtant après, l'Eccléſiaſtique & le Chirurgien ſe mirent en devoir, l'un de raſſurer le malade ſur les idées qu'il avoit conçues tant contre ſa femme

que ſur la prétendue Sorcière, l'autre de lui appliquer les remèdes convenables à ſa bleſſure; & quelques parens de cet homme étant arrivés au bruit qu'avoit déja fait dans le quartier cette étrange aventure, nous le quittâmes & rentrâmes chez nous: d'où mon pere, après avoir fait appeller le petit garçon qui nous avoit ouvert la porte du Tonnelier, apprit de lui, que cet homme qui, tous les ſoirs rentroit ivre, étoit tous les ſoirs vivement chapitré par ſa femme, & tous les ſoirs employoit les moyens les moins polis pour mettre fin à ſes remontrances.

Mais ce que vous aurez peine à croire, Meſſieurs (pourſuivit le Narrateur) c'eſt que, quoique j'euſſe appris, quelques années après, que tout ceci n'avoit été qu'un remède employé par ſa femme (au moyen d'un parent qu'elle avoit fait cacher dans la maiſon) pour corriger & guérir le mari de ſon intem-

pérance,

pérance, l'impreſſion qu'avoit faite ſur moi cette ſingulière bleſſure, s'étoit ſi profondément grave dans mon eſprit, que pendant nombre d'années, chaque fois que j'avois à me mettre au lit, ce ſouvenir ſe repréſentoit au point que je n'oſois y entrer autrement, qu'en commençant par m'y aſſeoir : Tant la claque du Tonnelier m'avoit autrefois effrayé !

PARODIE D'INÈS DE CASTRO, *Tragédie de* la Motte, *ſur l'air du* Mirliton.

AVERTISSEMENT.

Les Marchandes du Palais, ayant inventé en 1723, une nouvelle eſpèce de coëffure de gaze, & lui ayant donné le nom de *Mirliton*, ce mot ſervit bientôt de refrain à une Chanſon du *Pont-neuf*, dont l'Air devint fameux

par tous les couplets qu'il produisit. Le Prévôt de Versailles, ennuyé de n'entendre que ce refrain, s'étant avisé de le défendre, cette défense ne fit qu'animer les Poëtes, au point qu'il en parut dès le lendemain contre lui, & peu de jours après contre la plupart des Dames de la Cour, que l'on soupçonnoit d'avoir exigé la défense; & de-là sur toutes sortes de sujets & de personnes, de quelque rang qu'elles fussent.

La Tragédie d'*Inés* ayant paru dans le fort de cette effervescence, on crut que c'étoit assurer la réussite de la critique de cette Pièce, que de la mettre sur cet Air-là. L'Auteur n'y fut pas trompé; il la fit chanter aux *Italiens*, où elle attira la foule. Ce qui fit, dit-on, si grand peur à la *Motte*, qu'après avoir obtenu qu'elle ne seroit pas imprimée à Paris, ses amis envoyèrent un exprès à *Bruxelles*, pour en arrêter l'Édition qu'on prétendoit s'en être faite en Hollande.

On ne ſauroit pourtant diſconvenir que cette Parodie n'ait dû une grande partie de ſon ſuccès à l'Air ſur lequel elle a été faite, & qui étoit alors ſi fort de mode, qu'on ne chantoit que des *Mirlitons*, & que ce nom fut même donné à des *Louis d'or* qui furent frappés dans cette même année.

Ce n'eſt donc qu'à titre de *ſingularité*, & comme à une eſpèce de monument de la gayeté Françoiſe, que nous avons cru pouvoir accorder place à cette plaiſanterie dans notre Recueil.

ACTE PREMIER.

SCENE PREMIERE.

LE ROI, LA REINE.

LE ROI.

REINE, je tiens ma promeſſe;
Et mon fils doit en ce jour,
En épouſant la Princeſſe,
Lui donner tout ſon amour

Et ſon mirliton, mirliton, mirlitaine,
Et ſon mirliton, don, don.

LA REINE.

Seigneur, j'ai ſujet de craindre
Pour vous mille déplaiſirs:
Le Prince a beau ſe contraindre,
Je connois trop les deſirs
De ſon mirliton, &c.

LE ROI.

Quelle funeſte nouvelle!
Et pour moi cruelle douleur!....
Mais mon fils n'eſt point rebelle;
Je connois trop ſon bon cœur,
Et ſon mirliton, &c.

SCENE II.

LE ROI, L'INFANTE.

LE ROI.

De mon fils daignez, Princeſſe,
Faire aujourd'hui le bonheur.
Donnez-lui votre tendreſſe,
Et répondez à l'ardeur
De ſon mirliton, &c.

L'INFANTE.

Seigneur, ſouffrez qu'on différe
Cet hymen pour quelque tems.
Si le Prince m'a ſu plaire,
Je n'en ai pas fait autant
A ſon mirliton, &c.

LE ROI.

Ciel! que je ſerois à plaindre!
Et quel ſeroit mon deſtin!
Car je ne puis vous le feindre;
Ne comptez pour rien ſa main,
Sans ſon mirliton, &c.

SCENE III.

LE ROI, DON PÉDRE.

LE ROI.

Mon Royaume & la *Caſtille*,
Vont être unis pour jamais:
Conſtance devient ma fille,
Et nous devrons cette paix,
A ſon mirliton, &c.

DON PÉDRE.

Je ne puis trahir, mon Pere,
Les ſentimens de mon cœur:

Conſtance ne peut me plaire,
Et j'ai conçu de l'horreur,
Pour ſon mirliton, &c.

LE ROI.

Eh quoi! jeune téméraire,
Que deviendra le traité?
Crois-tu, comme le vulgaire,
Diſpoſer à volonté,
Pour ſon mirliton, &c.

DON PÉDRE.

Daignez ne pas me contraindre!

LE ROI.

Non... ſans réplique, obéis.

DON PÉDRE.

Avec vous je ne puis feindre:
Hélas, Seigneur! je ne puis,
Ni mon mirliton. &c.

SCENE IV.

LE ROI, LA REINE, DON PÉDRE, INÈS.

LE ROI.

Ah ! que je ſuis en colère,
Madame, contre l'Infant !
Ce refus qu'il vient de faire,
Fait voir qu'il a ſûrement,
Mauvais mirliton, &c.

LA REINE.

Seigneur, je ſais le contraire.
Car à l'objet que voilà,
Tous les ſoirs ſur la goutière,
Il lui porte ſans éclat,
Son beau mirliton, &c.

INÈS AU ROI.

Seigneur, pouvez-vous le croire ?

DON PÉDRE.

Oh ! Ne déſavouez rien.
De l'aimer je fais ma gloire,
Et ne connois d'autre bien,
Que ſon mirliton, &c.

LE ROI.

Reine, je vous la confie.

LA REINE.

Je vous en réponds, Seigneur.

DON PÉDRE.

Ah! Que je crains pour sa vie.....
Ciel! Préserve de malheur,
Son beau mirliton? &c.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

LE ROI, INÈS.

LE ROI.

Inès, malgré ma colère,
Vous pouvez tout accorder:
Feu Monsieur votre Grand Pere,
M'apprit l'art de commander
A mon mirliton, &c.

A *Rodrigue* je vous donne,
Il eſt mon proche parent,
Il aime votre perſonne,
Et me demande ardemment,
Votre mirliton, &c.

Envers feu votre Grand'Pere;
Je m'acquitte par ce don;
Et ſi vous voulez me plaire,
Accordez-lui ſans façon,
Votre mirliton, &c.

INÈS.

Si vous voulez reconnoître,
Les ſoins de votre Tuteur;
Seigneur, laiſſez mon cœur maître
De ſe choiſir le vainqueur,
De mon mirliton, &c.

LE ROI.

Je vois quelle eſt votre audace;
Et pénétre vos projets.
Mais n'eſpérez point de grace?
On murera pour jamais,
Votre mirliton, &c.

Avant ſa mort, ton Grand'Pere
Dicta cette ſage loi:

Que murer il faudroit faire,
Celle qui du fils du Roi,
Prend le mirliton, &c.

SCENE II.

LA REINE, INÈS.

LA REINE, *au Roi.*

Seigneur; allez nous défendre:
Partez; votre fils en rut,
Veut tout occir & pourfendre!...
Savez-vous quel eſt ſon but?
Ce beau mirliton *, &c.

(* *Montrant Inès.*)

SCENE III.

DON PÉDRE, INÈS.

DON PÉDRE, *l'épée à la main.*

J'ai pourfendu la Princeſſe...
Ma chère Inès, ſauve-toi?

INÈS.

N'attends pas cette foibleſſe,

De qui t'a donné ſa foi,
Et ſon mirliton, &c.

Va, tu n'es plus qu'un rebelle;
Ton crime éclaire le mien.
Je ſerois trop criminelle,
Si j'écoutois un vaurien,
Pour ſon mirliton, &c.

SCENE IV.

DON PÉDRE, INÈS, L'INFANTE.

L'INFANTE.

La populace eſt tranquille;
Votre pere eſt en ces lieux.
Prince, cherchez un aſyle,
Pour dérober à ſes yeux
Votre mirliton, &c.

DON PÉDRE.

C'eſt être trop magnanime.

L'INFANTE.

Prince, je fais mon devoir.
J'aurai du moins votre eſtime,
Puiſque je ne puis avoir,
Votre mirliton, &c.

SCENE V.

LE ROI, L'INFANTE, LA REINE, DON PÉDRE, INÈS.

LE ROI.

Rengaine ton allumelle :
Ou, traître, viens m'en percer !

DON PÉDRE.

Contre l'amour paternelle,
Je n'ai point à balancer,
Ni mon mirliton, &c.

Je connois votre justice,
J'en dois tout craindre pour moi :
Mais *Inès* n'est point complice,
Il ne faut punir, grand Roi,
Que mon mirliton, &c.

LE ROI.

Dans sa chambre qu'on le mène....
Gardes, appellez les Grands !
Il me faut, quoiqu'avec peine,
Adopter leurs sentimens
Sur son mirliton, &c.

ACTE III.

SCENE PREMIERE.

LE ROI *seul.*

Je vais donc punir le traître.
Mais l'eſt-il?.... Non, par ma foi.
Car mes yeux ont ſu connoître,
Qu'il aime encore mieux ſon Roi,
Que ſon mirliton, &c.

SCENE II.

LE ROI, DON PÉDRE.

LE ROI.

Je ne ſaurois me réſoudre.
Mon fils à te condamner?....
Mais, *Don Pédre*, pour t'abſoudre,
A l'inſtant il faut donner,
Ton fier mirliton, &c.

DON PÉDRE.

Non; la peine la plus dure,
Jamais ne m'y réſoudra;

Et la ſeule *Inès*, j'en jure,
A jamais diſpoſera
De mon mirliton, &c.

LE ROI.

Sortez donc de ma préſence?....

(*Aux Gardes*)

Vous, faites entrer les Grands?....
Signerai-je la ſentence?....
Coupera-t-on de l'Infant,
Le beau mirliton? &c.

SÇENE III.

LE ROI, RODRIGUE, HENRIQUES, &c.

LE ROI.

Ce fils, que par des neuvaines,
J'avois obtenu des Cieux,
N'etoit qu'un don de leurs haînes,
Puiſqu'il doit perdre à mes yeux,
Son beau mirliton, &c.

RODRIGUE.

Vous connoiſſez tout ſon crime?
Ordonnez donc de ſon ſort?....

Et comptez ſur mon eſtime,
Duſſiez-vous juger à mort,
Son beau mirliton, &c.

HENRIQUE.

L'Infant aime ma maîtreſſe :
Mais je n'en ſuis point jaloux....
Je la cède ; & qu'on lui laiſſe,
Et pour l'État & pour vous,
Son beau mirliton, &c.

RODRIGUE.

Seigneur, ce reſte de vie,
Je le dois à votre enfant.
Mais l'amour de la patrie
L'emporte dans cet inſtant,
Sur ſon mirliton, &c.

LE ROI.

(*Aux Juges*)

De vous autres la triſteſſe
M'apprend quel eſt votre avis!...
Sortez donc? Et qu'on me laiſſe?
Je comdamne de mon fils,
Le beau mirliton!... &c.

SCENE IV.

LE ROI, LA REINE, L'INFANTE.

L'INFANTE.

Quelle funeſte nouvelle!...
Quoi! Vous condamnez l'Infant?

LA REINE.

Seigneur, un Prince rebelle
A porté le jugement,
De ſon mirliton, &c.

LE ROI.

Ce n'eſt point à vous, Madame,
A juger ſi j'ai raiſon.
Hélas! Je perdis ma femme,
Pour ce malheureux garçon,
Et ſon mirliton, &c.

SÇENE V.

L'INFANTE, INÉS.

L'INFANTE.

Si votre amour vous éclaire,
Enſeignez-moi le moyen

De tirer l'Infant d'affaire;
Car c'eſt notre commun bien;
Que ſon mirliton, &c.

INÉS

Obtenez du Roi, Madame,
Que je le voie un inſtant.
Je ſervirai votre flâme,
Et peut être au moins autant,
Votre mirliton, &c.

SÇENE VI.

INÉS, LE ROI.

INÈS.

Votre fils n'eſt point rebelle,
Seigneur, il eſt mon époux.

LE ROI.

Vous croyez donc, Peronelle
Fléchir ainſi mon courroux,
Pour ſon mirliton? &c.

Je punirai votre audace,
Ainſi qu'ordonne la loi.

INÉS.

A votre fils faites grace,
Et ne condamnez que moi,
Et mon mirliton? &c.

LE ROI.

Non, non, rien de ma colère,
Ne peut retarder l'effet.

(*Dans ce moment arrive une groſſe Nourrice, avec une bande de petits enfans, qui ſe jettent aux pieds du Roi, en criant, Grand-Papa! Grand-Papa!*)

INÈS.

Joignez ces enfans au Père,
En leur faiſant couper net,
Tous leurs mirlitons, &c.

LE ROI.

Juſte Ciel! quelle couvée?
D'où ſortent ces Mirmidons?..
Où ſe cachoit la nichée
De ces nombreux rejettons,
De vos mirlitons? &c.

INÈS.

Tout mortel a ſes foibleſſes:

Seigneur laiſſez-vous toucher!
De votre fils les proueſſes,
Vous doivent faire épargner,
Son beau mirliton, &c.

LE ROI.

A mon cher fils je pardonne!
Courez vîte le chercher?
C'eſt à vous que je le donne:
Dites qu'il peut diſpoſer,
De ſon mirliton, &c.

INÈS.

Ah! vous me rendez la vie....
Mais dans cet heureux moment,
Je ſens toute la furie
D'un poiſon très-viloent.
Dans mon mirliton, &c.

SCENE VII.

LE ROI, INÈS, DON PÉDRE.

DON PÉDRE.

Quoi! vous me rendez, mon Père;
Inès, & la liberté?...

LE ROI.

Mon fils, je me déſeſpère:
Car il eſt empoiſonné
Son cher mirliton, &c.

DON PÈDRE.

Rendez-moi donc mon épée!
Que je m'en perce le ſein.

LE ROI.

Mon fils, quitte cette idée;
Donne à *Conſtance* ta main
Et ton mirliton, &c.

Fin de la Parodie.

EXTRAIT d'une Lettre de Boileau, *qui ne ſe trouve pas dans ſes Ouvrages imprimés*, ſur la Comédie.

...Autant que je puis me reſſouvenir de votre dernière Lettre, vous y confondez la Comédienne avec la Comédie, que, dans mes raiſonnemens avec le Pere *Maſſillon*, j'ai, comme vous ſavez, entièrement ſéparées. Vous y avancez même une maxime qui n'eſt pas, ce me ſemble, ſoutenable : c'eſt-à-dire, qu'une choſe qui peut produire quelquefois de mauvais effets dans les eſprits vicieux, quoique non vicieuſe d'elle-même, doit être abſolument défendue, quoiquelle puiſſe d'ailleurs ſervir au délaſſement & à l'inſtruction des hommes.

Si cela eſt, Monſieur, il ne ſera plus permis de peindre dans les Egliſes des *Kierges Maries*, ni des *Suſannes*,

ni des *Madelaines* agréables de viſage; puiſqu'il peut fort bien arriver que leur aſpect excite la concupiſcence d'un eſprit corrompu : la vertu convertit tout en bien, & le vice tout en mal.

Si votre maxime étoit reçue, il ne faudroit plus non-ſeulement voir repréſenter ni Comédie, ni Tragédie, mais il n'en faudroit plus lire aucune. Il ne faudroit plus lire, ni *Térence*, ni *Sophocle*, ni *Homère*, ni *Virgile*, ni *Theocrite*; & voilà ce que demandoit *Julien l'Apoſtat*, & ce qui lui attira cette épouvantable diffamation de la part des Peres de l'Egliſe.

Croyez moi, Monſieur, attaquez nos Comédies & nos Tragédies, puiſqu'elles ſont ordinairement très-vicieuſes : mais n'attaquez point la Comédie & la Tragédie en général, puiſqu'elles ſont d'elles-mêmes indifférentes comme le Sonnet & les Odes; quelles ont quelquefois rectifié l'homme

plus que les meilleures Prédications.

Et pour en donner un exemple admirable, je vous dirai qu'un très-grand Prince, qui avoit danſé à pluſieurs Ballets, ayant vû jouer le *Britannicus* de M. *Racine*, où la fureur de *Néron* à ſe montrer ſur le Théâtre, eſt ſi bien attaquée, a réſolu de ne plus danſer dans aucun Ballet, pas même au temps de Carnaval.

Il n'eſt pas concevable de combien de choſes la Comédie a guéri les hommes capables d'être guéris : car j'avoue qu'il y en a que tout rend malades... Enfin, Monſieur, je ſoutiens, quoiqu'en diſe le Pere *Maſſillon*, que le Poëme dramatique eſt une Poëſie indifférente de ſoi-même, qui n'eſt mauvaiſe que par le mauvais uſage qu'on en fait.

Je ſoutiens même que l'Amour exprimé chaſtement dans cette Poëſie, non-ſeulement n'inſpire point l'Amour,

mais peut beaucoup contribuer à guérir de l'Amour les eſprits bien faits, pourvu qu'on n'y répande point d'images, ni de ſentimens voluptueux. Que s'il y a quelqu'un qui ne laiſſe pas, malgré cette précaution, de s'y corrompre, la faute vient de lui, & non pas de la Comédie.

Du reſte, je vous abandonne les Comédiens, & la plupart de nos Poëtes, & même M. *Racine* en pluſieurs de ſes Pièces.

Enfin, Monſieur, ſouvenez-vous que l'Amour d'*Héroïde* pour *Marianne* dans *Joſephe*, eſt peint avec les traits les plus ſenſibles de la vérité,..... Cependant, quel eſt le fou qui ait jamais pour cela défendu la lecture de *Joſephe*?

J'ai l'honneur, &c.

Histoire abrégée de la Poéſie Françoiſe, par *feu M. l'Abbé* Mangenot.

La Poéſie Françoiſe, ſous *Ronſard* & ſous *Baïf*, étoit un enfant au berceau dont on ignoroit juſqu'au ſexe. *Malherbe* le ſoupçonna mâle, & lui fit prendre la robe virile. *Corneille* en fit un héros; *Racine* en fit une femme adorable & ſenſible. *Quinault* en fit une Courtiſanne, pour la rendre digne d'épouſer Lully, & la peignit ſi bien ſous le maſque, que le ſévère *Boileau* s'y trompa, & condamna *Quinault* à l'Enfer, & ſa Muſe aux priſons de S. *Martin*. A l'égard de *Voltaire*, il en a fait un excellent Ecolier de Rhétorique, qui lutte contre tous ceux qu'il croit Empereurs de la claſſe, & qu'aucun de ſes pareils n'oſe entreprendre de dégoter, ſe contentant de s'en

rapporter au jugement de la poſtérité, unique & ſeul Préfet des études de tous les ſiécles.

LETTRE *de* Henriette-Marie de France, *Reine d'Angleterre* *, à *Louis XIV.*

SIRE,

Une pauvre Reine fugitive & baignée dans ſes larmes, n'a pas eu de peine à s'expoſer aux plus grands périls de la

---

* Fille de *Henri IV* & de *Marie de Médicis*, naquit en 1609, & fut mariée en 1625, à *Charles Premier*, Roi d'Angletetre. Elle n'avoit pas encore ſeize ans, & elle étoit douée de toutes les grâces de la figure, ainſi que de l'eſprit le plus aimable. Son caractère reſſembloit beaucoup à celui de *Henri IV*, ſon pere: ſon cœur étoit noble, ferme, tendre, compatiſſant. Les premières années de ſon mariage furent très-heureuſes; mais ſa proſpérité fut interrompue par les troubles de l'Écoſſe, & par la révolte des Anglois même contre

mer, pour venir chercher de la consolation & un asyle auprès du plus grand & du plus généreux Monarque du monde.

Sa mauvaise fortune lui procure un bonheur que les Nations les plus éloi-

---

son époux. Les amertumes qui suivirent les premières douceurs de son état, furent si cuisantes, qu'elle se donna à elle-même la qualité de *Reine malheureuse*. On rejetta sur elle, (sur tout parce qu'elle étoit Françoise) le penchant qu'on attribuoit à *Charles Premier*, pour la Religion Catholique, & on se déchaîna, en conséquence, avec fureur. Mais elle ne répondit à ces outrages que par des bienfaits. Quelques-uns de ses Courtisans lui proposant de faire un exemple sur les plus furieux: » Il faut, (répondit-elle) que j'en serve aussi: » peut-on mieux faire croire son autorité, qu'en faisant » du bien à ceux qui nous persécutent! » Elle ne vouloit pas même qu'on lui dit les noms de ceux qui la rendoient odieuse a la nation, sur-tout aux principaux de la Cour: » Je vous le défends, disoit-elle; s'ils me » haïssent, leur haine ne durera peut-être pas tou- » jours; & s'il leur reste quelque sentiment d'honneur, » ils auront honte de tourmenter une femme, qui prend » si peu de précautions pour se défendre » Cependant, le feu de la sédition embrâsant toute la ville, le Roi & la Famille Royale furent obligés de quitter Londres,

gnées ont ambitionné. La néceſſité n'en diminue rien, puiſqu'elle en a fait le choix, & que c'eſt par une eſtime toute particuliere qu'elle vient lui con-

---

la Reine paſſa en Hollande, vendit ſes meubles & ſes pierreries, & acheta des vivres & des munitions, dont elle chargea pluſieurs vaiſſeaux. Après avoir étonné les Hollandois par ſon activité & ſon intrépidité, elle partit pour l'Angleterre. Une furieuſe tempête vint l'aſſaillir, mais ſans la décourager. Elle ſe tint ſur le tillac, au milieu de l'orage, pour animer ſes troupes & ſes matelots en diſant agréablement: « que les » Reines ne ſe noyoient pas », arriva enfin en France, après avoit eſſuyé une foule de traverſes & de périls. Le mauvais état des affaires qui agitoient alors le Royaume, ne permettoit pas de lui donner les ſecours qu'elle croyoit avoit droit d'en attendre; & la fille d'un Roi de France, épouſe d'un Roi d'Angleterre, ſe vit contrainte, comme elle le diſoit elle même, « à demander l'aumône au Parlement de Paris, pour « pouvoir ſubſiſter. « La mort funeſte de ſon mari fut un nouveau ſurcroît de douleur; mais elle eut la conſolation, avant ſa mort, de voir rétablir *Charles II*, ſon fils, ſur le trône d'Angleterre. Elle y fit deux voyages, & à ſon retour, après avoir paſſé quelques jours à la Cour de France, elle ſe retira à la *Viſitation de Chaillot*, où elle mourut ſubitement, en 1669, à l'âge de ſoixante ans.

fier tout ce qu'elle a de plus précieux, dans la perſonne du *Prince de Galles*, ſon fils. Il eſt encore trop jeune pour ſentir & partager avec ſa mere ſa juſte reconnoiſſance. Elle eſt toute entière dans mon cœur, SIRE; & je me fais un plaiſir, au milieu de tous mes chagrins, de vivre à l'ombre de votre protection.

MARIE-HENRIETTE,
Reine d'Angleterre.

LETTRE *inſtructive & curieuſe de* Catherine de Médicis, *à ſon fils* Charles IX, *peu après ſa majorité.*

N. B. On peut regarder ce morceau comme authentique; il eſt tiré d'un dépôt où toutes les Pièces ſont originales, ou exactement conformes aux originaux. Le ſtyle, d'ailleurs, dans lequel cette

Lettre eſt conçue, ne laiſſe aucun doute ſur le tems où elle a été écrite. Et ſi la mémoire de *Catherine de Médicis* étoit moins décriée, ce monument hiſtorique ſeroit bien propre à lui faire ſuppoſer un caractère de modération, qui malheureuſement, n'a pas toujours été la règle de ſa conduite. Les détails domeſtiques des règnes de *François I* & de *Henri II*, ſont curieux. Mais ce que, ſans contredit, on lira ici avec le plus de plaiſir, c'eſt l'éloge du bon Roi *Louis XII.* Ses ſages précautions pour faire le bien, & pour empêcher le mal, offrent une théorie d'adminiſtration auſſi belle que ſimple. Ce Prince, dont le ſouvenir ſera en vénération tant que le nom François ſubſiſtera, vouloit que tous les biens vinſſent de lui; & le bonheur de ſon règne a été une preuve continuelle de la ſageſſe de ſes principes.

MONSIEUR MON FILS,

» Vous ayant déjà envoyé ce que j'ai
» penſé devoir vous ſatisfaire, à ce que
» me dites, en allant à *Gaillon*, il m'a
» ſemblé qu'il reſtoit encore ce que
» j'eſtime auſſi néceſſaire pour vous faire
» obéir à tout votre Royaume, & re-
» connoître comme deſirez le revoir en
» l'eſtat auquel il a eſté par le paſſé,
» durant les règnes des Rois, Meſſei-
» gneurs vos Peres & grands-Peres.
» Et pour y parvenir, j'ai penſé qu'il
» n'y a rien qui vous y ſerve tant,
» que de veoir qu'aimiez les choſes
» réglées, ordonnées, & tellement
» policées, que l'on cognoiſſe les dé-
» ſordres qui ont eſté juſques-ça par
» la minorité du Roi, votre frere, qui
» empeſchoit que l'on ne pouvoit faire
» ce que l'on deſiroit. Cela vous a tant
» depleu, que incontinent qu'avez eu
» le moyen d'y remédier, & de tout

» régler par la paix que Dieu vous a
» donnée, que n'avez perdue une ſeule
» heure de tems à reſtablir toutes cho-
» ſes ſelon leur ordre & la raiſon, tant
» aux choſes d'Egliſe, & qui concer-
» nent notre Religion, laquelle pour
» conſerver & pour taſcher par bonnes
» vie & exemple, remettre tout à
» icelle; comme par la juſtice conſer-
» ver les bons, nettoyer le Royaulme
» des mauvais, & recouvrer par-là
» votre autorité & obéiſſance entière.
» Encore que tout cela ſerve, & ſoit le
» principal pillier & fondement de tou-
» tes choſes; ſi eſt-ce que je cuide que
» vous voyant reglé en votre perſonne
» & façon de vivre, & votre cour
» remiſe en honneur & police que j'y
» ai veues autrefois, que cela ſera un
» exemple pour tout votre Royaulme,
» & une cognoiſſance à un chacun du
» deſir & volonté qu'avez de remettre
» toute choſe ſelon Dieu & raiſon. Et

» afin qu'en effet cela ſoit cogneu d'un
» chacun, je deſirerois que vous prinſ-
» ſiez une heure certaine de vous lever;
» & pour contenter votre Nobleſſe;
» faire comme faiſoit le Roi votre
» Pere : car quand il prenoit ſa che-
» miſe & ſes habillemens, entroient
» tous les Princes, Seigneurs, Capi-
» taines, Chevaliers de l'Ordre, Gen-
» tilshommes de la Chambre, Maiſtre
» d'Hoſtel, Gentilshommes ſervants
» entroient tous, & il parloit à eux, &
» les voyoit, ce qui les contentoit
» beaucoup.

» Cela fait s'en alloit à ſes affaires,
» & tout ſortoient, hormis ceux qui
» en eſtoient & les quatre Secrétaires.
» Si faiſiez de même, cela les conten-
» teroit fort, pour eſtre choſe accoul-
» tumée de tous tems à vos Peres &
» grands-Peres. Que tous les Princes
» vous accompagnaſſent, & non comme
» je vous vois aller, n'ayant que vos

» Archers. Au ſortir de la Meſſe, diſner,
» s'il eſt tard, ou ſi non vous pou-
» vez pourmener pour votre ſanté; &
» ne paſſez onze heures que ne diſniez.
» Et aprés diſner, pour le moins deux
» fois la ſemaine, donniez audience,
» qui eſt une choſe qui contente infi-
» niment vos ſubjets; & après, vous
» retirer, & venir chez moi ou chez la
» Reine, afin que l'on cognoiſſe une
» façon de Cour, qui eſt une choſe qui
» plaît infiniment aux François, pour
» l'y avoir accoutumé; & après avoir
» demeuré une demi-heure ou une
» heure en public, vous retirer ou
» à votre eſtude, ou en privé, où
» bon vous ſemblera, & ſur les trois
» heures après midi, vous alliez vous
» pourmener à pied ou à cheval, afin
» de vous montrer, & contenter la
» nobleſſe, & paſſez votre tems avec
» cette jeuneſſe, à quelque exerci-
» ce honnête, ſi non tous les jours,

» au moins deux ou trois fois la ſemaine.
» Cela les contentera beaucoup, l'ayant
» ainſi accoutumé, du tems du Roi
» votre pere, qui les aimoit infiniment;
» & après cela, ſouper avec votre fa-
» mille. Après ſouper, deux fois par ſe-
» maine, tenir la ſalle du bal; car j'ai
» ouï dire au Roi votre grand-pere, qu'il
» falloit toujours pour vivre en paix avec
» les François, & qu'ils aimaſſent leur
» Roi, les tenir joyeux, & occupés à
» quelque exercice. Pour cet effet, il
» faiſoit ſouvent combattre à cheval &
» à pied, & encore la lance; & le Roi
» votre pere auſſi, avec les autres exer-
» cices honneſtes èſquels il s'employoit,
» & les faiſoit s'employer; car les Fran-
» çois ont tant accouſtumé, s'il n'eſt
» tems de guerre, de s'exercer, que
» s'ils ne le font, ils s'employoient à
» autres choſes plus dangereuſes; & pour
» cet effet, au tems paſſé, les garni-
» ſons de gens d'armes étoient dans les

» Provinces, où la nobleſſe des alentours
» s'exerçoit à courre la bague, ou tout
» autre exercice honneſte ; & outre
» qu'ils ſervoient pour la ſeureté du
» pays, ils contenoient les eſprits de
» pis faire.

» Or, pour retourner à la police de
» la Cour du feu Roi votre grand-pere,
» Il n'y euſt un homme ſi hardi d'oſer
» dire dans ſa Cour injure à un auſtre :
» car s'il euſt eſté ouï, il euſt eſté mené
» au Prévoſt de l'Hoſtel. Les Capitaines
» des Gardes ſe pourmenoient ordinai-
» rement dans les ſalles & dans la cour,
» quand le Roi, l'après-diſnée, étoit
» retiré dans ſa chambre, chez la Rey-
» ne ou chez les Dames.

» Les Archers ſe tenoient ordinaire-
» ment aux ſalles, parmi les degrés, &
» dans la cour, pour empeſcher que
» les Pages & les Laquais ne jouaſſent
» & tinſſent les berlans qui ſe tiennent
» aujourd'hui dans le Chaſteau où vous

» eſtes logé, avec blaſpheſmes & jure-
» mens exécrables : ainſi, devez renou-
» veller les anciennes Ordonnances, &
» les voſtres meſmes, en faiſant faire
» punition bien exemplaire, afin que
» chacun s'en abſtienne. Auſſi les Suiſſes
» ſe pourmenoient ordinairement en la
» cour ; & le Prévoſt de l'Hoſtel avec
» ſes Archers, dans la baſſe-cour, &
» parmi les cabarets & lieux publiques,
» pour voir ce qui s'y faiſoit, & em-
» peſcher les choſes mauvaiſes, & pour
» punir ceux qui avoient délinqué : &
» ſa perſonne & ſes Archers, ſans hal-
» lebarde, entroient dans la cour du
» chaſteau, pour voir s'il n'y avoit rien
» à faire ; & lui montoit en haut, pour
» ſe monſtrer au Roi, & ſavoir s'il
» ne vouloit rien lui commander. Auſſi
» les portiers ne laiſſoient entrer per-
» ſonne dans la cour du chaſteau, ſi ce
» n'eſtoient les enfans du Roi, les freres
» & ſœurs en coche, à cheval & litière.

» Les Princes & Princeſſes deſcendoient
» deſſous la porte, les auttes hors la
» porte. Tous les ſoirs, dès que la nuit
» venoit, le Grand-Maiſtre avoit com-
» mandé au Maiſtre-d'Hoſtel, de faire
» allumer les flambeaux par toutes les
» Salles & paſſages, & aux quatre coins
» de la cour & degrés, des falots; &
» jamais la cour du chaſteau n'eſtoit
» ouverte, que le Roi ne fuſt eſveillé,
» & n'y entroit ni ſortoit perſonne,
» quel qu'il fuſt; comme auſſi au ſoir,
» dès-que le Roi eſtoit couché, on fer-
» moit les portes, & mettoit-on les
» clefs ſous le chevet de ſon lict; &
» au matin, quand on alloit couvrir
» pour ſon diſner & ſouper, le Gentil-
» homme qui tranchoit, alloit quérir le
» couvert, & portoit en ſa main la nef
» & les couſteaux deſquels il devoit
» trancher; devant lui l'Huiſſier de la
» Salle, & après lui les Officiers pour
» couvrir. Comme auſſi, quand on al-

» loit à la viande, le Maiſtre-d'Hoſtel
» y alloit en perſonne, & le Panne-
» tier, & après eux, c'eſtoient en-
» fans d'honneur & Pages, ſans Valle-
» taille, ni autre que l'Ecuyer de cui-
» ſine; & cela eſtoit plus ſeur, plus
» honorable auſſi. L'après-dîné, quand
» le Roi demandoit ſa collation, un
» Gentilhomme de la Chambre l'alloit
» quérir; & s'ils ne s'en trouvoit point,
» un Gentilhomme-ſervant, qui por-
» toit en ſa main la coupe; & après
» lui venoient les Officiers de la Panne-
» terie & Eſchanſonnerie. Auſſi en la
» chambre n'entroit perſonne, quand
» on faiſoit ſon lict; & ſi le Grand-
» Chambellan, ou premier Gentil-
» homme de la Chambre n'eſtoit à le
» voir faire, y aſſiſtoit un des princi-
» paux Gentilshommes de ladite cham-
» bre; & au ſoir, le Roi ſe déshabil-
» loit en la préſence de ceux qui au
» matin eſtoient entrés, lorſqu'on por-
» toit ſes habillemens ».

Je vous ai bien voulu mettre tout ceci de la façon que je l'ai veu tenir aux Rois voſtre pere & grand-pere, pour les avoir veu tous aimés & honorés de leurs ſujets, qui en eſtoient ſi contens que, pour le deſir que j'ai de vous voïr de meſme, j'ai penſé que je ne pouvois donner un meilleur conſeil, que de vous régler comme eux.

Monſieur mon fils, après vous avoir parlé de la Police de la Cour, & de ce qu'il faut faire pour reſtablir tout ordre en voſtre Royaulme, il me ſemble qu'une choſe la plus néceſſaire pour vous faire aimer de vos ſujets, c'eſt qu'ils cognoiſſent qu'en toutes choſes avez ſoin d'eux, autant que de ceulx qui ſont près de votre perſonne. Je dis ceci, parce que vous avez veu comme les malins avec leurs meſchancetés ont fait entendre par-tout que ne vous ſouciez de leur conſidération,

auſſi que n'aviez agréable de les veoir. Et cela eſt procédé de mauvais oſſices & menteries dont ſe ſont aidé ceulx qui, pour vous faire haïr, ont penſé s'eſtablir & s'accroiſtre ; & que pour la multitude des affaires & négligences de ceux à qui faiſiez les commandemens, bien ſouvent les dépeſches néceſſaires, au lieu d'eſtre bientoſt & diligemment répandues, ne l'ont point eſté : mais, au contraire, ont quelquefois demeurées un mois, ou ſix ſemaines, tant que ceulx qui eſtoient envoyés de ceulx qui eſtoient en charges des Provinces par vous, ne pouvant obtenir réponſe aucune, s'en ſont icelles retournez : qui eſtoit cauſe que voyant telle négligence, ils penſoient eſtre vrai ce que les malins diſoient. Ce qui me fait vous ſupplier, que doreſnavant vous n'obmettiez un ſeul jour, prenant l'heure à voſtre commodité, que voyez toutes les deſpeſ-

ches de quelque part qu'elles viennent ; & que preniez la peine d'ouïr ceulx qui vous ſont envoyés ; & ſi ce ſont choſes de quoi le Conſeil puiſſe vous ſoulager, les y envoyer, & faire commandement au Chancelier, pour jamais, que toutes les choſes qui concernent les affaires de voſtre eſtat, avant que les Maiſtres des Requeſtes entrent au Conſeil, il ait à donner heure pour les deſpeſches ; & après faire entrer les Maiſtres des Requeſtes, & ſuivre les Conſeils pour les parties. C'eſt la forme que durant les Roys, vos pere & grand-pere tenoient. Quant aux autres choſes qui ne deſpendent que de voſtre volonté ; après, comme deſſus eſt dit les avoir bien entendues, commander les deſpeſches & reſponſes ſelon votre volonté aux ſecrétaires ; & le lendemain, avant que rien veoir de nouveau, vous les faire lire, & commander qu'elles ſoient en-

voyées ſans délay : Et en ce faiſant n'en viendra point d'inconvéniens en vos affaires, & vos ſubjets congnoiſtront le ſoin qu'avez d'eux, & que voulez eſtre bien & promptement ſervy. Cela les fera plus diligens & ſoigneux, & ils congnoiſtront davantage combien voulez conſerver voſtre eſtat, & le ſoin que prenez de vos affaires. Et quand il viendra, ſoit de eulx qui ont charge de vous ou d'autres des Provinces pour vous veoir, demandez leur de leurs charges ; & s'ils n'en ont point, du lieu d'où ils viennent, afin qu'ils cognoiſſent que voulez ſçavoir ce qui ſe fait parmi votre Royaulme ; & leur faire bonne chère, & non pas parler pour une fois à eulx, mais quand les trouverez à voſtre chambre ou ailleurs, leur dire toujours quelques mots : c'eſt comme j'ai veu faire aux Roys, vos pere & grand-pere, juſqu'à leur demander (quand ils ne ſavoient de

quoi les entretenir) de leurs meſnages, afin de parler à eux, & leur faire cognoiſtre qu'ils avoient bien agréable de les veoir. Et ce faiſant, les menteuſes inventions qu'on a trouvées pour vous déguiſer à vos ſujets, ſeront cognues de tous, & ſerez mieux cogneu & honoré d'eux. Car retournant en leur pays, feront entendre la vérité ſi bien que ceux qui vous auront cuidé nuire, ſeront cogneus pour meſchans, comme ils ſont. Auſſi, je vous dirai que du temps du Roy Louis XII, voſtre ayeul, qu'il avoit une façon que je deſirerois infiniment que vous vouluſſiez prendre pour vous oſter toutes importunités & preſſes de la Cour, & pour faire cognoiſtre à tous, qu'il n'y a que vous qui donne les biens & honneurs. Vous n'en ſerez que mieux ſervi & avec plus de ferveur.

C'eſt qu'il avoit ordinairement dans ſa poche le nom de ceulx qui avoient

charge de lui, fuſſe près ou loing, grands ou petits, en ſomme de toute qualité. Comme il avoit auſſi un autre roole où eſtoient eſcrits tous les Offices, Bénéfices & autres choſes qu'il pouvoit donner, & avoit fait commandement à un ou deux des principaux Officiers en chaque Province, que quelque choſe y vacquaſt ou lui vint de confiſcations, aubeines ou amendes, que nul ne fuſt averti, que premièrement ceulx à qui il en avoit donné la charge, ne l'en avertiſſent par lettres expreſſes qui ne peuſſent tomber èsmains des Secrétaires, ni autres que lui-meſme: Et alors il prenoit ſon roole, & y regardoit ſelon la valeur qu'il voiyoit par iceluy, ou qu'on lui demandoit ſelon le roole qu'il avoit en poche, il le donnoit à qui bon luy ſembloit, & luy en faiſoit la deſpeſche lui même, ſans qu'il en ſçut rien, il l'envoyoit à celuy à qui il le donnoit. Et ſi, de

fortune, quelqu'un en eſtant averty après luy, le luy venoit demander, il le luy refuſoit. Car jamais à ceulx qui demandoient il ne donnoit, afin de leur oſter la façon de l'importuner : Et ceulx qui le ſervoient ſans laiſſer leurs charges pour le venir ſolliciter à la Cour, & deſpenſer ſouvent plus que ne vaut le don, c'étoit ceulx qu'il récompenſoit du ſervice qu'ils luy faiſoient. Auſſi eſtoit-il, à ce que j'ay ouï dire, le Roy le mieux ſervy qui fuſt jamais, & prie Dieu qu'en faſſiez de meſme ! Car, tant que ferez aultrement aux Placets ou aultres inventions, croyez qu'on ne tiendra pas le don de vous ſeul, car j'en ay ouï parler où je ſuis. Je ne veux pas oublier à vous dire une choſe que faiſoit le Roy, voſtre grand-Père, qui lui conſervoit toutes les Provinces à ſa dévotion : c'eſtoit qu'il avoit le nom de tous ceulx qui eſtoient de ſa Maiſon dans les Provin-

ces, & aultres qui avoient autorité parmy la Nobleſſe & le Clergé des Villes & Peuples, pour les contenir, afin que tout feuſt à ſa dévotion; ainſi que pour eſtre adverty de tout ce qui ſe remuoit dans leſdites Provinces, ſoit en général, ſoit en particulier parmi les maiſons privées, ou Villes, ou Clergé. Il mettoit peine d'en contenter parmi toutes les Provinces une douzaine ou plus ou moins de ceulx qui avoient plus de moyens dans le pavs, ainſi que j'ai dit ci-deſſus. Aux uns il donnoit des Compaignies de Gens d'armes, & aux aultres, quand il vacquoit quelque bénéfice dans le pays, il le donnoit auſſi; & comme auſſi des Capitaines des Places, à d'autres des Offices de Judicature, ſelon & à chacun ſa qualité: car il en vouloit de chaque ſorte qui luy fuſſent obligez, pour ſçavoir comment toutes choſes s'y paſſoient. Cela les autori-

principaux bourgeois, & qui ont le plus de pouvoir en ladite ville, & autant des principaux marchands qui ayent bon crédit parmi leurs concitoyens ; & qui ſoubs main (ſans que les autres s'en apperçoivent, n'y puiſſent dire que vous rompez leurs Privilèges) les favoriſant tellement par bienfaits ou autres moyens, que les ayez ſi bien gaignez, qu'il ne ſe faſſe ni ne die rien au Corps de Ville, ni par les maiſons particulières, que n'en ſoyez adverti. Et que quand ils viendront à faire leurs élections pour leurs Magiſtrats particuliers, ſelon leurs privilèges que ceulx-ci, par leurs amis & pratiques faſſent toujours élire ceux qui ſeront tout à vous ; & n'aurez doreſnavant point de peine à vous y faire obéir : car, en un ſeul mot, vous le ſerez toujours ainſi faiſant.

Et au-deſſus eſt écrit de la main de la Reyne, Mère.

Et jette, avec dépit, le papier ſur la table.

Le lendemain pourtant, s'ennuyant de nouveau,
Son amour propre lui conſeille
D'ajouter au vers de la veille,
Tout au moins, un *Frère chapeau*,
Rimant à l'œil comme à l'oreile.

Mais peignez-vous l'étonnement
Du bon Monarque, en reliſant:
Funeſte événement! événement ſiniſtre!
d'y trouver joint le vers ſuivant:
De voir le Père Arnoud * *flâmbé par un Miniſtre!*
(Et *flambé* n'étoit pas le mot)... Au même inſtant,
Saiſi d'horreur, & ſe ſignant,
Louis s'écrie: » Ah! c'eſt le Diable,
» Qui ſans doute, frondant ma ſotte vanité,
» A ſur ce papier déteſté,
» Ajouté ce vers exécrable?
» Mais j'aurai beau m'ennuyer déſormais;
» Me puniſſe le Ciel, ſi je rime jamais!

Par M. D. L. P.

N. B. Le myſtère du ſecond vers ne fut dévoilé qu'après la mort de *Louis XIII* & celle du Cardinal de *Richelieu*. Le Maréchal de *Baſſompierre*, qui ſortit alors de la *Baſtille*, où ce Miniſtre l'avoit

* *Jéſuite & Confeſſeur du Roi.*

retenu pendant dix ans, avoua, qu'ayant un jour vu le premier vers sur le Bureau du Monarque, alors sorti du cabinet, il n'avoit pu résister à la tentation de risquer cette mauvaise & dangereuse plaisanterie.

FIN.

627645